

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen

Académie des sciences, belles-lettres et arts (Rouen). Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 1807.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1906-1907



ROUEN

IMPRIMERIE CAGNIARD (LÉON GY, SUCCESSEUR)

PARIS. — A. PICARD, rue Bonaparte, 82

—
1908

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE ROUEN

Pendant l'année 1906-1907.

ARTICLE 59 DES STATUTS

L'Académie déclare laisser à leurs auteurs toute la responsabilité des opinions et des propositions consignées dans les ouvrages lus à ses séances ou imprimés par son ordre.

Cette disposition sera insérée, chaque année, dans le Précis de ses travaux.

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1906-1907



ROUEN

IMPRIMERIE CAGNIARD (LÉON GY, SUCCESSEUR)

PARIS. — A. PICARD, rue Bonaparte, 82

—
1908

7
Res. 80
18391

SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE ROUEN

TENUE LE 12 DÉCEMBRE 1907, DANS LA GRANDE SALLE DU PALAIS-DES-CONSULS

Présidence de M. LECAPLAIN.

Le Jeudi 12 décembre, à huit heures et demie du soir, l'Académie a tenu sa séance publique annuelle dans la grande salle du Palais-des-Consuls.

S. G. Mgr l'Archevêque, M. Robert, premier adjoint au Maire de Rouen, et plusieurs membres de l'Administration municipale; M. Doliveux, inspecteur d'Académie; M. Genevray, proviseur du Lycée Corneille; M. Layer, président de la Société normande de Géographie; M. Fauquet, président de la Société des amis des monuments rouennais, avaient pris place sur l'estrade.

M. le Général commandant le 3^e corps d'armée, M. le Premier Président, M. Fortier, sénateur; M. Louis

Quesnel, député; M. le Maire de Rouen s'étaient excusés de ne pouvoir se rendre à l'invitation de l'Académie.

La séance ouverte, M. le Président prend la parole pour le discours d'usage. Prenant pour thème ce sujet très actuel *la Femme dans la Science*, M. Lecaplain « recherche avec impartialité dans quelle mesure la femme a participé au grand mouvement scientifique qui a jeté sur les deux derniers siècles un si éblouissant éclat ».

Dans une étude des plus documentées sur *la Maison natale de Corneille*, M. Paulme a suivi pas à pas les destinées de ce logis, désormais historique, et il a conclu par un chaleureux appel en faveur du rachat.

Le rapport sur les prix de vertu est présenté de la façon la plus touchante par M. Pierre Le Verdier.

Au milieu des applaudissements de l'auditoire, le prix Dumanoir est décerné à M. l'abbé Bazire, fondateur de l'Hospitalité de nuit, et à sa sœur M^{lle} Bazire; les deux prix O. Rouland sont décernés, l'un à M^{lle} Louise Courant, du Havre, l'autre à M^{lles} Blanche et Angéline Brunet, de Monville.

Le classement des manuscrits laissés à la Ville par M^{me} Sanson, ayant eu lieu récemment, M. l'abbé Bourdon en a profité pour jeter un *Regard sur*

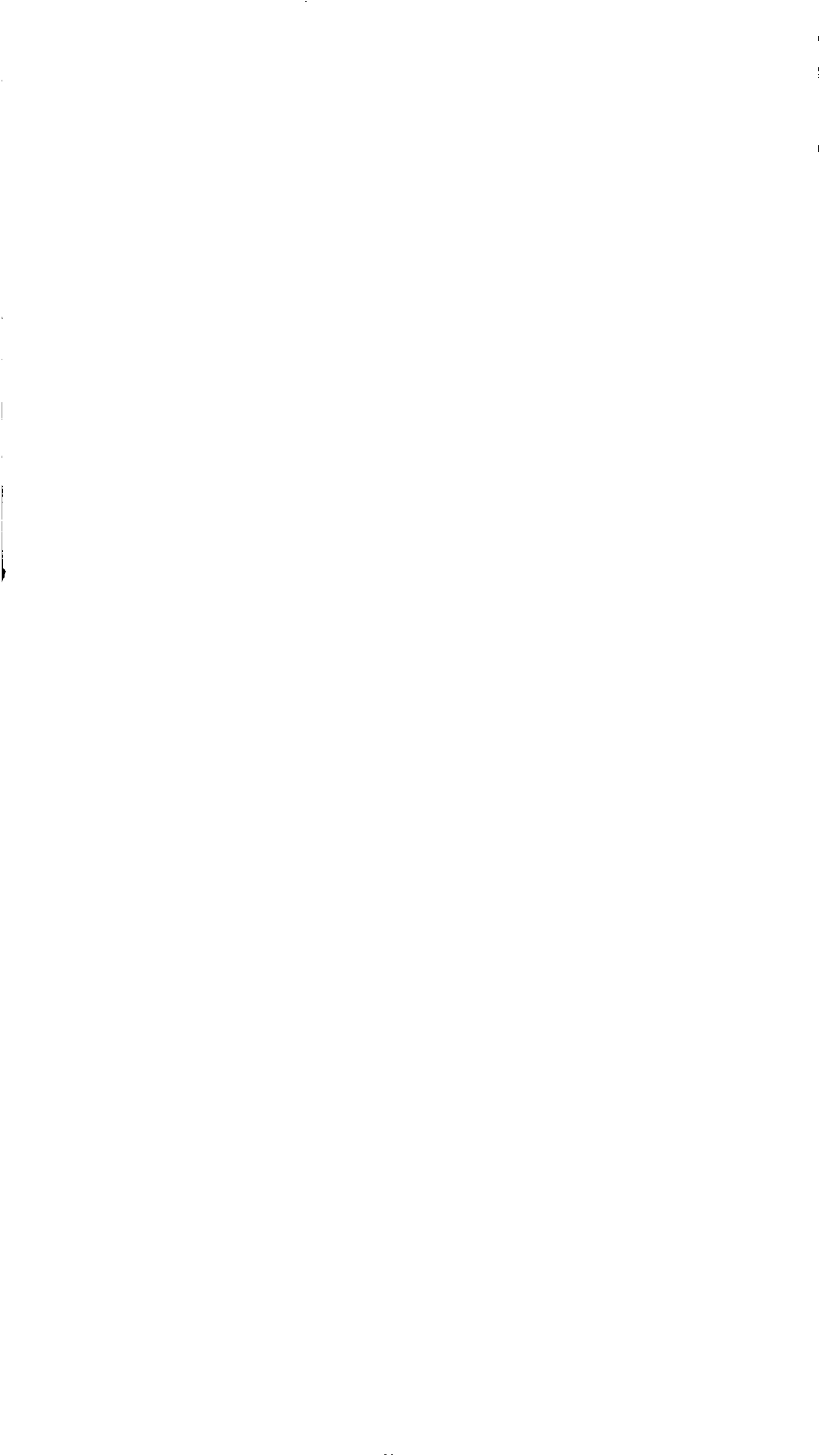
l'œuvre de Boïeldieu et passer en revue les pièces dont les originaux sont aujourd'hui conservés dans notre collection municipale. Cette étude était accompagnée d'une audition musicale qui a clôturé la séance.

Au programme, figuraient des fragments de *Ma Tante Aurore*, des *Chœurs d'Athalie*, de *Jean de Paris*, du *Petit Chaperon rouge*, et de *la Dame blanche*.

Soli et chœurs furent interprétés à merveille par *la Gamme* et la Maîtrise Saint-Evode, sous l'habile direction de M. J. Haelling.

Si l'indisposition de l'une des dames chanteuses priva l'auditoire du plaisir d'entendre les fragments de *Ma Tante Aurore* et de *Jean de Paris*, il convient de mentionner le légitime succès que remportèrent comme solistes MM^{mes} Robert et Turpin.

La séance s'est terminée à onze heures et demie au milieu d'unanimes applaudissements.



DISCOURS

PRONONCÉ A L'ACADÉMIE DES SCIENCES BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN

Le 12 décembre 1907.

Par M. LECAPLAIN, Président.

MESSIEURS,

A une époque d'évolution où la femme demande à se faire au soleil une plus large place, où bon nombre ne craignent pas de manier le scalpel, d'endosser la toge, de discourir dans les Universités, de réclamer même le droit de siéger dans les assemblées délibérantes, il m'a paru intéressant de rechercher avec impartialité dans quelle mesure la femme a participé au grand mouvement scientifique qui a jeté sur les deux derniers siècles un si éblouissant éclat.

Celle qui a la grâce et la beauté en partage est-elle inférieure, égale ou supérieure, à celui dont elle partage la destinée ?

Les qualités du cœur et la délicatesse des sentiments la placent au premier rang. Qui oserait le nier ! Que de larmes elle a essuyées ! Que de vives douleurs elle a calmées avec ce tact et cette douceur dont son com-

pagnon de route ne connaît pas le secret ! S'agit-il de secourir ou de sauver ceux qui lui sont chers, aucun danger ne l'effraie, aucun obstacle ne l'arrête, son courage va jusqu'à l'héroïsme. Combien, pendant la Terreur, n'ont dû leur salut qu'à son sublime dévoûment ! Quels nobles exemples donnés au monde l'année néfaste où un ennemi implacable envahissait notre territoire ! A elle la palme de la charité !

En tout temps, que le ciel soit sombre ou serein, elle répand autour d'elle la joie et le bonheur, et, toujours prête à se sacrifier pour les siens, elle demeure, jusqu'à son dernier jour, l'ange tutélaire du foyer. A elle la palme des plus pures jouissances. A ceux qui voudraient amoindrir ses mérites et ternir l'éclat de l'auréole dont sa tête est couronnée, rappelons ces beaux vers de Legouvé :

Reviens de ton erreur, toi qui veux les flétrir,
Sache les respecter autant que les chérir,
Et, si la voix du sang n'est pas une chimère,
Tombe aux pieds de ce sexe, auquel tu dois ta mère.

Si au point de vue des qualités du cœur semble régner une touchante unanimité, il n'en est pas de même, il faut bien l'avouer, de celles de l'esprit et de la vigueur de l'intelligence. Sur cette grave question, on a beaucoup raisonné, et peut-être a-t-on déraisonné plus encore.

Que d'auteurs éminents n'ont pas craint d'affirmer que la femme n'est pas susceptible de la haute culture scientifique. Ainsi pensaient, pour ne citer que quel-

ques noms : Molière, Boileau, Joseph de Maistre, Proudhon.

Un philosophe indien disait, dans son style imagé, que la femme a les cheveux longs et les idées courtes.

Pour Alphonse de Candole, l'esprit féminin est primesautier ; il se plaît aux idées qu'on saisit vite par une sorte d'intuition. Les méthodes lentes d'observation ou de calcul par lesquelles on arrive sûrement à des vérités ne peuvent leur plaire ; les vérités elles-mêmes, abstraction faite de leur nature et de leurs conséquences possibles, sont peu de chose pour la plupart d'entre elles.

Isidore Bourdon prétend qu'elles sentent trop vivement pour beaucoup raisonner et longtemps réfléchir. L'étude des causes et des abstractions les déconcerte et les ennuie.

Elles n'ont rien inventé, s'écrie Proudhon, pas même leur quenouille. Singulière exagération ! Il oublie, pour n'en donner qu'un exemple, qu'à elles sont dus les arts de filer et de tisser. Ne serait-ce pas assez de dire que leur esprit est peut-être moins inventif.

Les femmes ne méditent guère, écrit la comtesse d'Agout, oubliant qu'elle-même a beaucoup médité. Elles se contentent d'entrevoir des idées sous la forme la plus flottante et la plus indécise ; rien ne s'accuse, rien ne se fixe dans les brumes dorées de leurs fantaisies. Ce ne sont qu'apparitions rapides, vagues figures, contours aussitôt effacés. On dirait qu'elles n'ont nul souci de la vérité des choses.

Toutes les fois qu'il faut agir avec la divinisation et

avec l'instinct, dit M^{me} de Gérardin, les femmes sont supérieures aux hommes ; toutes les fois qu'il faut agir avec le raisonnement, les hommes ont sur elles une formidable supériorité.

Disons, pour être juste, que ces appréciations, assurément dénuées de toute galanterie, ont rencontré de nombreux contradicteurs : Lalande, Michelet, Dupanloup, Anatole France et tant d'autres illustres maîtres.

Quelle serait la cause de cette infériorité tant de fois proclamée et jamais démontrée ? La trouverait-on dans le poids du cerveau prétendu plus faible dans un sexe que dans l'autre ? Mais l'inexactitude de ce fait est aujourd'hui reconnue. Admettons-le cependant. Qui a jamais prouvé que l'intelligence est proportionnelle au poids de l'organe qui préside si merveilleusement à toutes les fonctions du corps humain. Si quelques grands génies ont eu un cerveau de poids exceptionnel, combien ont brillé qui, sous ce rapport, n'étaient pas plus favorisés que les plus humbles mortels. Non, ce n'est pas à la balance que se dosent les hautes facultés de l'âme.

Serait-ce par hasard une question d'atavisme ? Négligé pendant de longs siècles, peu exercé aux études abstraites, l'esprit de la femme n'aurait pas atteint son entier développement. La fleur peu cultivée ne se pare pas de ses plus brillantes couleurs et n'exhale pas son plus subtil parfum. Cette thèse facile à soutenir a séduit de fort bons esprits.

Si réellement chez la femme l'esprit est plus étroit et, par une juste compensation, le cœur plus large, ne

serait-il pas plus logique et plus simple, sans aller chercher si loin, de trouver la raison d'être de ces différences dans le rôle délicat entre tous que la Providence a confié à celle qui, dans tous les temps et dans tous les pays, l'a toujours rempli avec une si touchante sollicitude ?

Jetons un rapide coup d'œil sur les œuvres de celles qui se sont distinguées aux XVIII^e et XIX^e siècles. Eclairés par l'histoire elle-même, munis de nombreux documents, notre jugement sera plus solide et plus équitable. Tirons un peu de l'oubli celles qui n'ont pas craint d'aborder les problèmes les plus complexes, et qui, d'un coup d'ailes puissant, se sont élevées jusqu'aux sommets les plus inaccessibles. Dans toutes les branches de l'activité scientifique, on trouve des noms qui ont marqué, mais, ô gloire de ce monde ! combien peu les connaissent.

En mathématiques pures, qui l'eût pensé ? on en compte un grand nombre. Il en est que n'ont rebutées ni l'aridité des formules, ni la subtilité des raisonnements. Il semble qu'elles aient voulu venger leur sexe, et réduire à néant l'idée que la femme est incapable de s'élever aux conceptions abstraites.

L'astronomie en a séduit beaucoup. Quoi de plus naturel ! Quel spectacle peut être comparé à celui d'une belle nuit ! Quelle impression profonde produit sur notre âme la vue de ces mondes innombrables dont rien n'égale la splendeur ! Ecoutez M^{me} de Girardin :

Voici l'heure où tombe le voile,
Qui le jour cache mes ennuis ;

Mon cœur, à la première étoile,
S'ouvre comme une fleur de nuit.

On nage, on plane dans l'espace,
Par l'esprit du soir emporté ;
On n'est plus qu'une ombre qui passe,
Une âme dans l'immensité.

D'un monde trompeur rien ne reste,
Ni chaîne, ni loi, ni douleur,
Et l'âme, papillon céleste,
Sans crime, peut choisir sa fleur.

O nuit ! pour moi, brillante et sombre,
Je trouve tout dans ta beauté ;
Tu réunis l'étoile et l'ombre,
Le mystère et la vérité.

Les sciences naturelles comptent aussi de nombreuses adeptes. Demander aux êtres vivants le secret de leur structure, de leur développement, de leurs transformations, tel a été leur plus doux passe-temps : Observations méticuleuses, longues et patientes recherches, interprétations judicieuses des faits, tels sont les caractères qui distinguent leurs travaux, dont quelques-uns sont dignes des plus grands naturalistes. La botanique surtout a offert à beaucoup un attrait tout particulier. Le fait n'a rien d'étrange. La femme n'est-elle pas bien placée dans un parterre de fleurs dont elle a souvent la fraîcheur et l'éclat, comme hélas ! trop souvent aussi, la fragilité !

Moindre est le nombre de celles qui ont trouvé quelques charmes à l'étude de la physique et de la chimie. Quelques-unes cependant, et non des moindres, ont essayé de saisir le mécanisme des transformations

de l'énergie et de sonder le mystère des combinaisons atomiques. Quelques critiques, je le sais, voient difficilement la femme dans un laboratoire, dont les creusets, les ballons et les cornues sont le seul ornement. Ce n'est pas, croyez-le bien, que ce milieu la dépayse ; partout elle montre la même aisance et le même empressement. Ce qui choque ces penseurs, n'en doutez pas, c'est le manque d'harmonie entre le cadre et le tableau. A celles qui se sont distinguées par des travaux originaux, ou qui ont collaboré à ceux de leurs maris, il est juste d'associer celles qui ont propagé avec talent les grandes idées scientifiques et sociales. Sous ce rapport, la femme est peut-être supérieure à l'homme. Elle expose avec clarté, avec une puissance de persuasion qui entraîne, avec une grâce qui charme.

La marquise Du Châtelet a popularisé en France les idées de Newton, M^{me} Somerville les œuvres de Laplace, M^{me} Tarnowska les données de l'anthropologie criminelle.

Ajoutons que dans bien des pays, en Amérique surtout, beaucoup enseignent avec éclat ou rendent comme calculatrices dans les observatoires des services justement appréciés.

Edison enfin a ouvert à ses concitoyennes les portes de ses nombreux laboratoires, et il s'est bien trouvé de cette mesure pour tous les travaux délicats et minutieux.

II

Sortons des généralités et esquissons légèrement quelques portraits.

Marie Agnesi. — Marie Agnesi naquit à Milan, en 1718, d'une famille noble. Douée d'une intelligence supérieure, stimulée d'ailleurs par un père à l'esprit large et ouvert, elle fit dans tous les genres de rapides progrès. Ce fut pour elle un véritable jeu d'apprendre sept langues, dont en particulier le latin, le grec et l'hébreu. A l'âge de cinq ans, elle parlait le français avec une si remarquable pureté, qu'elle reçut ce compliment : « Une nymphe ne parle pas sur les bords de la Seine d'une manière plus parfaite et plus douce. » Elle s'occupa d'abord de philologie et de philosophie. Dans ses *Lettres d'Italie*, Des Brosses nous dit qu'il fut émerveillé de cette signora de dix-neuf ans. Aucun sujet ne lui était étranger. Il l'entendit disserter sur les sujets de philosophie les plus variés, sur les causes du flux et du reflux de la mer, sur l'émanation de la lumière et les couleurs primitives, enfin sur les propriétés géométriques de certaines courbes, questions ardues entre toutes, auxquelles Des Brosses avoue humblement qu'il ne comprit absolument rien. C'est pour être agréable à son père, qui ne connut jamais de fille plus affectueuse et plus docile, qu'elle se livre à l'étude des mathématiques où elle devait bientôt remporter les plus brillants succès. L'algèbre et la géométrie, disait-elle, sont les deux seules provinces où

règne la paix. En 1748, elle publie un ouvrage de premier ordre : Les *Institutions analytiques*, qui comprend deux volumes : dans le premier, l'algèbre et ses applications à la géométrie ; dans le second, le calcul différentiel et intégral. Ces études, dédiées à l'impératrice Marie-Thérèse, lui coûtèrent dix années de constants efforts. Le rapporteur de l'Académie des Sciences donnait de l'œuvre cette appréciation :

« L'ordre, la clarté et la précision règnent dans toutes les parties de l'ouvrage. Il n'existe dans aucune langue un traité d'analyse qui puisse mener aussi vite et conduire aussi loin. C'est, en ce genre, le travail le plus complet et le mieux fait que l'on connaisse.

D'une modestie allant jusqu'à la timidité, cette savante a été seule à ignorer sa valeur. Le pape Benoit XIV lui adressa ses félicitations et lui fit don d'une médaille d'or et d'une couronne de pierres précieuses. Il la nomma professeur de mathématiques à l'Université de Bologne, mais elle n'occupa jamais sa chaire. Fontenelle regrettait que, liée par des règlements qui perdront avec le temps un peu de leur rigidité, l'Académie n'ait pas pu lui accorder le fauteuil qu'elle méritait si largement. A la mort de son père, elle entre dans les ordres et renonce à la science pour soigner les malades et les infirmes. Elle vend les dons précieux qu'elle a reçus et donne généreusement l'argent aux pauvres.

La nature ne lui avait rien refusé, pas même la beauté : des yeux expressifs, des cheveux noirs faisant ressortir l'éblouissante blancheur de son teint, une

physionomie respirant la douceur et la bonté, le tout rehaussé par beaucoup de grâce et de noblesse.

Marie Agnesi mourut en 1799, d'une hydropisie de poitrine. Elle a été une grande mathématicienne. On eût pu, sans scrupules, en faire une sainte. Ses contemporains qui appelaient cette richissime signora : la servante des pauvres, la jugeaient digne de cet insigne honneur.

Sophie Germain. — Sophie Germain, née en 1776, eut pour père un membre de la Constituante exerçant la profession d'orfèvre. Toute jeune elle s'enthousiasme, comme tous les siens, pour les grands principes de la Révolution, mais bientôt les excès de la Terreur l'indignent et l'effraient à tel point que, malgré son jeune âge, treize ans à peine, et aussi malgré l'opposition de sa famille, elle s'enferme chez elle et se donne avec passion à l'étude des sciences exactes pour échapper aux images sanglantes qui l'obsèdent. Ses progrès sont tels que, bientôt, elle est de taille à correspondre, sous le couvert de l'anonymat, avec l'illustre Lagrange. L'Académie des Sciences avait mis au concours la *Théorie des vibrations des plaques*. Le sujet était difficile ; un seul mémoire est présenté, celui de Sophie Germain ; une mention honorable lui est décernée et, en 1815, ayant complété son travail et fait disparaître quelques incorrections, elle obtient le grand prix de physique. Elle s'est également distinguée comme philosophe, et Comte la revendique comme un précurseur de la philosophie positive.

Atteinte d'un cancer au sein et voyant la fin s'approcher, elle eut assez d'énergie pour continuer ses travaux et sourire encore à ses amis ; le mal l'emporta le 17 juillet 1831.

Biot, Chasles, Navier, de Prony ont rendu hommage à son talent, et se sont plu à associer son nom à celui de Marie Agnesi.

Madame Lepaute. — M^{me} Lepaute (Nicolas-Reine-Etable de La Brière), née en 1723, doit être mise au rang des astronomes de marque. Lalande qui, avec Clairaut, a guidé ses premiers pas dans la carrière, a fait sa biographie. C'est de fort bonne heure qu'elle se fait remarquer par la vivacité de son esprit. D'une ardeur surprenante, elle lit tous les ouvrages de sciences qui lui tombent sous la main. Les journées sont trop courtes ; elle consacre à ses méditations une partie de ses nuits. A seize ans, son jugement est formé, sa raison est mûre ; elle songe à se marier, mais l'élu de son cœur, qui n'était pas insensible aux charmes de la gracieuse jeune fille, crut devoir, à cause de la disproportion des âges, refuser le présent qui lui était offert. Elle épouse M. Lepaute, qui devint plus tard horloger du Roi et construisit avec son frère les plus belles horloges de l'époque. Elle collabore à tous les travaux de son mari et aide Lalande et Clairaut dans leurs calculs.

En 1759, on attendait le retour d'une comète. L'époque exacte de son apparition exigeait le calcul des actions que devaient exercer sur elle Jupiter et Saturne. Le travail était considérable ; il fallait calculer pour

tous les degrés et pour cent cinquante années les distances et les forces attractives des deux planètes. Sans notre savante collaboratrice au zèle inlassable, nous n'aurions pas osé, dit Lalande, entreprendre cette tâche qui semblait dépasser nos forces. On travaillait jour et nuit; même à table, on avait la plume à la main. La comète devait être retardée d'environ six cents jours par les actions perturbatrices des deux planètes; la comète parut à l'époque indiquée. Quelle éclatante confirmation de la sûreté et de la précision des méthodes uniquement basées sur le grand principe de l'attraction universelle!

C'est encore M^{me} Lepaute qui calcula les éléments de la comète de 1762. On lui doit aussi l'indication de la marche de l'éclipse annulaire de soleil de 1764, pour laquelle elle dressa une carte indiquant, de quart d'heure en quart d'heure, toutes les phases de ce curieux phénomène, observé à Paris pour la première fois. Plusieurs autres mémoires complètent l'œuvre considérable de cette infatigable savante.

M^{me} Lepaute n'a pas été seulement une astronome de premier ordre, elle a su être en même temps une épouse incomparable, attentive à tous les soins du ménage, dont aucun détail, si minime qu'il fût, n'échappait à sa vigilance. Son mari est gravement atteint; elle quitte sans hésiter études et plaisirs, et donne au pauvre malade des soins si assidus qu'elle y perd sa santé. Elle a été, de plus, la bienfaitrice de tous ceux qui lui tenaient par quelques liens de parenté. Il nous reste un beau portrait de cette savante et vertueuse femme. La

taille est élégante, les traits réguliers, le pied mignon, et une si belle main que Voirof, peintre du Roi, lui demanda la permission de la copier pour utiliser dans ses tableaux ce parfait modèle.

M. de La Louptière, en 1776, lui adressait ce quatrain :

Par vos attraits et par vos talents,
Vous charmerez toujours un sage ;
Vos mains ont mesuré le temps,
Vos yeux en décident l'usage.

D'autres vers furent faits en son honneur, mais ils sont d'un goût si douteux que je me dispenserai de les citer.

Le 6 décembre 1788, une fièvre putride mettait fin à ses jours ; sa famille, ses amis et les Sciences l'ont sincèrement pleurée.

Mary Somerville. — Mary Somerville, fille de l'amiral écossais Fairfax, vint au monde en 1780. C'est dans un petit port du nom de Burnisland que s'écoule sa première jeunesse. Elle cultive d'abord le piano et la danse, confectionne elle-même ses vêtements, et apprend la cuisine chez un pâtissier. Elle prend en même temps un extrême plaisir à faire des collections, à observer le cours des astres ; elle organise enfin un petit laboratoire de chimie, assurément bien modeste, car il ne comptait qu'une cornue qui, un beau jour, fit explosion. Elle était fort jolie, d'ailleurs, et on l'appelait la rose de Jedburg. C'est dans une visite faite à une amie de sa mère que sa vocation se dessine tout à

coup. Sa vue tombe sur un journal de modes, agrémenté à la dernière page d'un problème d'algèbre; le sort en est jeté, elle étudiera cette science dont les signes cabalistiques semblent la fasciner. Elle se procure le *Traité* de Bonycastle, y joint celui d'Euclide et se lance dans la carrière. Son père est désolé; il trouve ces goûts fort déplacés. Il faut, dit-il, un jour à sa femme, couper court à ce travers; Mary deviendra folle comme ce malheureux X..., dont la longitude a troublé la cervelle. On va jusqu'à lui supprimer le luminaire, rien n'y fait, la vocation est irrésistible, et la nuit, privée de lumière, elle continue à méditer. Elle se marie bientôt, n'ayant pour dot qu'un fort maigre trousseau; elle a deux enfants qu'elle nourrit elle-même, ne voulant pas les livrer à des mains mercenaires. Les ressources de la famille étaient plus que modestes, et c'est dans une chambre assez triste et mal aérée que, tout en donnant à ses enfants les soins les plus tendres, la jeune mère, sans se plaindre, contente même de son sort, se livre avec ardeur à ses études favorites. Elle perd son mari, qui ne la comprenait guère et ne partageait que trop les idées de son père. A quelque temps de là, elle épouse son cousin Somerville, plein d'admiration pour son talent et ses vertus.

Ses travaux sont vraiment remarquables : une Réduction populaire de la mécanique céleste de Laplace, une Etude chimique et magnétique du soleil d'après les raies du spectre, un ouvrage sur la Connexion des forces physiques, faite de main de maître; enfin, en 1869, ce fut sa dernière œuvre, Science moléculaire

et microscopique. Elle était profondément religieuse et d'ailleurs fort tolérante. Rien, disait-elle, ne m'a pas donné une preuve aussi convaincante de l'unité de la divinité que les conceptions mathématiques qui, n'ayant été accordées à l'homme que par degrés, ont existé de tout temps dans l'esprit omniscient du Créateur.

Elle s'est éteinte à Naples, en 1872, après avoir parcouru une carrière presque séculaire.

Saluons encore :

Maria Mitchell (1818-1889), à laquelle on doit la découverte d'une comète, en 1847, et d'intéressantes observations sur les taches du soleil, les nébuleuses, les satellites de Jupiter et de Saturne.

Madame Kowalewska (1850-1891). — Une des plus grandes instigatrices en mathématiques de la seconde moitié du XIX^e siècle.

Charlotte Angas Scot, une des plus fortes mathématiciennes de notre époque.

Dorothee Klumpke, la première qui ait conquis, en Sorbonne, le titre de docteur ès-sciences.

Oublierons-nous M^{me} Curie, qu'a rendue célèbre la découverte du radium, cette singulière substance qui semble être, au premier abord, une source inépuisable d'énergie, et dont les surprenantes propriétés ont fait osciller un instant les bases mêmes de la science moderne. Quelle profonde émotion a causée dans le monde savant l'événement tragique qui lui a ravi si

brutalement son bien-aimé collaborateur, doué comme elle de ces dons précieux dont la nature ne gratifie que quelques rares privilégiées.

Que ne puis-je, remontant le cours des siècles, dresser la liste complète de toutes celles que la Science doit inscrire sur son livre d'or ; elle occuperait bien des pages, et sa longueur même serait certes plus éloquente que les discussions sans fin, soulevées par un débat dont l'intérêt seul peut expliquer l'exceptionnelle vivacité.

III

De cette étude si incomplète, faut-il conclure que nous devons diriger nos filles vers les professions libérales ?

Comment expliquer, tout d'abord, le nombre sans cesse croissant de celles qui empiètent aujourd'hui sur un domaine dont l'accès, jusqu'ici, leur semblait interdit.

L'homme a bien voulu reconnaître que la femme est la plus belle partie du genre humain et affirmer avec J.-J. Rousseau qu'elle est le charme des cœurs et le plaisir des yeux. Il a pensé d'ailleurs que ces hommages, assurément flatteurs, le dispensaient de pousser la reconnaissance plus loin. Sans crainte d'être accusé d'égoïsme, il s'est fait la part du lion et a tout accaparé, jusqu'aux emplois qui devraient être l'apanage exclusif de sa compagne. Doit-on s'étonner que, placée dans des conditions aussi défavorables, la femme dans tous les pays, même en Turquie où

l'opprime un esclavage si dur et si avilissant, commence à faire entendre de justes plaintes, et à revendiquer hautement ses droits trop longtemps méconnus. Quelques progrès ont été réalisés, il faut le reconnaître. De grandes administrations ont fait appel à son savoir et à son zèle, sans avoir eu à le regretter; mais quels efforts à faire encore pour établir un juste équilibre. Quels conseils, pour conclure, donner à celles que l'avenir préoccupe et même inquiète. La question est des plus délicates et les avis sont partagés. J'estime, pour ma part, qu'il y a lieu de distinguer et de tenir compte des circonstances.

Une jeune fille a été élevée dans un milieu intellectuel. Si, à tort ou à raison, elle regarde comme une déchéance de remplir des fonctions où les qualités de l'esprit n'ont guère à s'exercer, c'est vers les carrières les plus propres à satisfaire ses légitimes aspirations qu'elle tournera naturellement ses regards. Cependant, qu'avant de prendre un parti aussi grave, elle se livre à de mûres réflexions. Pour réussir dans ces voies, de jour en jour plus encombrées, les conditions à remplir ne sont pas toujours faciles à réaliser.

A-t-elle une intelligence qui la place largement au-dessus de ses compagnes? Sa constitution est-elle assez robuste pour supporter les fatigues d'un travail assidu qui mène à la névrose celles que l'ardeur entraîne trop loin? A-t-elle assez de force de caractère pour résister à certains entraînements possibles? La modicité de sa fortune, enfin, ne lui laisse-t-elle que peu d'espoir de s'appuyer sur un bras protecteur qui la dirige sur le

chemin de la vie ; alors qu'elle descende dans l'arène, qu'elle lutte avec toute l'énergie dont elle est capable, et qu'elle ramasse de nombreux lauriers.

Mais si l'intelligence est peu profonde, le tempérament plus ou moins délicat, la volonté quelque peu chancelante, et si, de plus, elle a quelque chance de créer une famille, qu'elle renonce aux rudes combats ; qu'elle suive les routes larges et aisées ; qu'elle ne devienne ni une savante, ni une précieuse, mais simplement une femme instruite ayant des lueurs de toute chose, et sachant au besoin élever son esprit au-dessus de la quenouille. Sa place alors est auprès des berceaux, et sa récompense dans les longs et doux baisers, qu'avec tout l'élan de son cœur, elle cueillera sur les fronts purs des fragiles et gracieuses créatures qui y reposent.

RAPPORT SUR LES PRIX DE VERTU

Par M. P. LE VERDIER

L'Académie dispose, cette année, de trois prix de vertu : les deux prix Octave Rouland, de 300 francs chacun, institués en faveur des aînés de famille qui se sont sacrifiés pour élever leurs frères et sœurs plus jeunes qu'eux, et le prix Dumanoir, de 800 francs, fondé pour honorer les belles actions accomplies dans la Seine-Inférieure.

Comme chaque année, l'Académie a été mise en présence d'un assez grand nombre de dossiers, et je ne vous apprendrai rien en vous disant que, si tous les candidats n'ont pas été élus, tous auraient mérité à des titres divers de voir leur vertu récompensée. C'est bien le rôle d'un rapporteur de vous faire connaître les incidents du concours, et je ne trahis aucun secret en vous révélant qu'un certain nombre de propositions furent tout d'abord écartées, parce qu'elles ne présentaient pas tous les caractères prévus par la fondatrice, M^{me} Rouland. Certes, nos décisions ne préoccupent guère les candidats eux-mêmes : ce ne sont pas eux qui se sont offerts à nos suffrages. Ces héros du devoir ne

réclament ni le bruit, ni l'honneur, ni l'argent ; leur dévouement aime l'ombre ; leur bonheur est tout en eux, dans leur résignation, dans leur solitude, dans leur conscience ; leur joie est toute avec les êtres sur qui ils ont concentré leur activité et leur affection. Mais à ceux qui les ont signalés à l'Académie, maires, patrons, voisins, il est bon de faire savoir pourquoi leurs protégés n'ont pas été choisis.

Il nous faut en effet rencontrer une vocation libre et spontanée, car il n'y a pas de dévouement où il n'y a pas eu liberté et sacrifice volontaire : voilà pourquoi n'a pu être couronnée ce soir telle jeune fille, petite ménagère avant l'âge, de par la mort de sa mère et l'autorité du père que l'impérieuse nécessité de son travail réclame au dehors. Il nous faut enfin un dévouement fraternel, objet précis de la fondation Octave Rouland : voilà pourquoi n'a pu être proclamée telle autre jeune fille, modèle de piété filiale, qui soigna pendant de longues années des parents infirmes, grabataires, même atteints de maux rebutants. Ainsi c'était pour l'Académie une obligation de borner ses études aux dossiers où elle rencontrait des frères et sœurs restés au foyer familial, y remplaçant les père et mère disparus, s'oubliant pour les orphelins plus jeunes, et, pères et mères volontaires, achevant la tâche que la mort ou l'infirmité avaient interrompue.

C'est cette mission que s'est imposée M^{lle} Louise Courant, du Havre.

En 1902, Louise Courant n'avait que onze ans, quand mourut son père, Alexandre-Florentin Courant, ouvrier

aux Forges et Chantiers de la Méditerranée. Alors, et depuis trois ans, sa mère était recueillie dans un asile d'incurables. A la maison sans parents restaient avec Louise quatre autres enfants, trois frères, trois grands frères, de quatorze, seize et dix-neuf ans, une petite sœur âgée seulement de quatre ans. On décida de rester ensemble. Les deux aînés travaillaient ; le troisième arrivait à l'âge de se placer. Tous eurent cœur à l'ouvrage ; ils rapportèrent leurs salaires, et depuis cinq ans ils les mettent en commun. La petite Louise tint le ménage, et se fit à onze ans la mère de ses trois grands frères, la maman du pauvre baby. Cinq années ont passé, tous les frères sont des hommes, le tout petit a grandi jusqu'à toucher ses neuf ans. Louise a vieilli : elle a seize ans. C'est avec bonheur que l'Académie la couronne, couronnant en elle la famille entière. Honneur à Louise Courant, mais honneur aussi à ses frères qui ont su entretenir entre eux l'harmonie et l'union, et ont permis à Louise d'accomplir avec eux l'œuvre de salut et d'éducation.

Une pétition couverte de signatures des habitants de Mouville a présenté à notre Compagnie M^{lle} Blanche Brunet, née en 1869. Son père est infirme depuis un grand nombre d'années, sa mère est paralytique depuis quinze ans. Elle a sept frères et sœurs, dont elle est l'aînée. Un huitième, plus âgé qu'elle, est idiot. Lorsque les maladies eurent privé la famille du travail des parents, Blanche, alors âgée de vingt-cinq ans, décida de renoncer à l'établissement auquel elle pouvait prétendre et résolut de prendre la direction de la maison.

Elle acheva l'éducation de ceux de ses frères et sœurs qui n'étaient pas encore en âge de travailler. Elle adopta le pauvre infirme. Et depuis quinze ans c'est avec son salaire d'ouvrière de fabrique qu'elle a pu subvenir aux besoins de la famille ; ce sont ses veillées qui ont assuré l'entretien du ménage et procuré à tous les soins nécessaires. Ce n'est que justice de proclamer que ses frères et sœurs l'ont aidée, quand ils l'ont pu, d'une partie de leurs gains. Ce concours, elle l'a surtout rencontré auprès de sa sœur cadette, Angéline, comme elle ouvrière de fabrique, comme elle demeurée au domicile paternel. Toutes deux ont associé leur existence dans un commun sacrifice, et l'Académie partage entre elles l'un des prix Octave Rouland.

Notre Compagnie décerne le prix Dumanoir à M. l'abbé Pierre-Jean-Baptiste-Stanislas Bazire, chanoine honoraire, fondateur et directeur de l'*Œuvre hospitalière de nuit*, à Rouen, et à M^{lle} Augustine Bazire, sa sœur, son associée depuis vingt-cinq ans dans la création et la gestion de cette admirable institution.

Les lauréats m'ont prié de ne pas parler d'eux, ou le moins possible. J'ai facilement consenti. Je raconterai leur œuvre, de mon mieux, et l'œuvre les louera pour moi. Vous voudrez bien seulement penser sans cesse à eux, vous souvenant au cours de ce rapport que ce sont eux qui ont fait toutes ces choses.

C'est l'honneur du dernier siècle d'avoir semé partout les œuvres de la charité. Crèches, orphelinats,

ouvriers, écoles, refuges, maisons de retraite, cercles, conférences, patronages, secours de toutes sortes, asiles pour l'enfant, asiles pour le vieillard, asiles pour l'adulte, l'initiative privée a eu toutes les audaces. La première, elle a ouvert un refuge à l'homme en pleine possession de ses forces, aux prises avec une passagère détresse, et, la première, elle a offert une solution nouvelle à la vieille et grave question du vagabondage et de la mendicité, en d'autres termes, à la question du régime à appliquer au valide sans travail.

Dans la force de l'âge, cet ouvrier subit le chômage de l'hiver, une crise industrielle ; il est sans ouvrage. Va-t-il demander l'aumône ? Il émigre et se dirige vers une autre ville, une autre province ; il est sans domicile, il n'a pas trouvé le travail espéré et se trouve sans ressources : il est en état de vagabondage. C'est un délit. Et s'il sollicite le passant, c'est un second délit. Que fera la société ? Il n'y a que deux partis à prendre : la répression ou l'assistance préservatrice. La répression, c'est-à-dire la prison et le travail forcé, l'expulsion et le bannissement : la société officielle, les pouvoirs publics, sauf en de rares exceptions ou de momentanées circonstances, n'ont pas connu d'autre remède.

Depuis quatre siècles au moins, les ordonnances se sont accumulées et sont restées sans effet. Quand il légiférait sur la police des pauvres, en 1534, le Parlement de Rouen donnait aux mendiants et vagabonds étrangers huit jours pour vider la ville, et, quant aux autres, il enjoignait au bailli de les appréhender et de

leur faire leur procès. En 1665, il bannit hors de Rouen tous les vagabonds, gens sans aveu, fainéants, dans les vingt-quatre heures, sous peine d'être emprisonnés à la Vieille-Tour la première fois, et d'être envoyés aux galères à la récidive ! En 1681, malgré tous ses arrêts et règlements, le Parlement n'en pouvait mais, et il fallut une ordonnance royale pour tenter de mettre la police chez les mendiants de cette ville : au-dessus de seize ans, tout mendiant valide sera enfermé quinze jours, trois mois, un an, à perpétuité, la première, la seconde, la troisième, la quatrième fois. L'ordonnance de Turgot (13 juillet 1777) envoyait les mendiants valides aux galères. Notre Code pénal les punit de prison, ou les enferme dans le dépôt de mendicité, cette autre prison. Nous en sommes là en 1907 ; donc toujours la condamnation. Or, il ne devrait y avoir de délit et de peine qu'à l'égard de l'homme valide refusant systématiquement de travailler.

Mais quel traitement pour celui qui a cherché du travail et n'en a pas trouvé, qui n'a pas pu gagner un salaire, et qui est sans pain et sans abri ? A celui-là il faut offrir autre chose que la répression ; car la répression ne guérit pas, elle appelle la récidive, comme l'aumône appelle l'aumône. Or, de même que la prévoyance vaut mieux que la bienfaisance, ainsi l'assistance qui préserve est supérieure à la correction.

Cette assistance au nomade, au sans-travail, deux œuvres l'ont entreprise, également suscitées par l'initiative privée, associées, malgré leur diversité, par un

but commun, et se complétant l'une l'autre, l'*Assistance par le travail* et l'*Hospitalité de nuit*.

Quoi donc ? Quel est le droit de cet ouvrier qui chôme ? Est-ce de prétendre à un secours gratuit et indéfini ? Est-ce de forcer la porte d'un atelier privé ou celle d'un chantier entretenu aux frais de la société, l'atelier national ou l'atelier de charité ? Son droit, c'est d'être aidé : rien de plus. Il faut donc le mettre en état de trouver du travail ; il faut lui apporter le secours momentané, indispensable, qui lui permettra de subsister pendant qu'il cherche à s'embaucher : un secours de route, s'il se dirige vers un chantier, un asile pour la nuit, un travail provisoire. L'*Assistance par le travail* lui offre une besogne facile, pendant un nombre de jours déterminés, et chaque jour pendant un nombre d'heures limitées, de façon qu'il puisse gagner le salaire strictement suffisant pour assurer son existence pendant le temps strictement nécessaire à la recherche d'un patron qui l'embauche, de façon encore qu'il ait du temps de reste pour cette recherche. Ainsi cet homme n'a pas tendu la main, il a reçu sa paie et a pu attendre. Le mendiant est supprimé. Mais à cet homme il faut un gîte pour la nuit.

C'est à l'*Hospitalité de nuit* qu'il le trouve. Là aussi on l'accueille pour un temps déterminé, ordinairement trois nuits, temps assez long pour lui permettre de découvrir un emploi, assez court pour ne pas devenir un encouragement à son insouciance ou à sa paresse. L'*Hospitalité de nuit* a été instituée dans un très grand nombre de villes de France. Elle prit naissance

à Marseille en 1872 ; Paris l'accueillit en 1878 ; à Rouen, la fondation date de 1882.

Ce fut par une froide journée, le 15 décembre, que, dans une ancienne chapelle de la rue Ambroise-Fleury, l'asile fut ouvert. Le jour même le fondateur était allé faire part de ses projets au Maire, qui le félicita avec une dignité magistrale, et lui exprima ses regrets que la Municipalité se fût laissé devancer dans une aussi utile création. A son retour, il reçut le cardinal de Bonnechose, venu en personne visiter et bénir le local. Et, le soir, il attendit.

Loger pour rien, on n'y pouvait croire ! L'hôtel fut vide deux nuits, et le premier voyageur n'arriva qu'à la troisième soirée. Mais la clientèle s'accrut promptement. Vingt lits avaient été installés, ils furent portés à quarante ; puis les plus misérables surent se trouver heureux d'un matelas et d'une couverture, et il y eut place pour 75 hommes. A la fin de la première année, l'on avait reçu 5,322 voyageurs avec une moyenne de deux nuits chacun. Dès la troisième année, il fallut agrandir, et fut acquis l'immeuble du boulevard Saint-Hilaire, où l'on est encore. Aménagé peu à peu, doté d'une buanderie, d'une étuve, d'appareils à douches, le local peut recevoir 250 pensionnaires ; en certains jours de froid rigoureux, l'on a serré les rangs et il s'est trouvé 400 hospitalisés.

Mais, direz-vous, avec quelles ressources le fondateur a-t-il pu accomplir ces prodiges ? Avec l'argent de quelques amis et bienfaiteurs, et avec le sien ; il y ajouta

une volonté obstinée, puis tout son cœur, toute son âme, toute sa charité, et ce fut assez.

M. l'abbé Bazire les avait connus, en effet, tous ces sans-travail : « pères de famille, laissant la maison parce que l'ouvrage manque, espérant le trouver ailleurs et partis sans argent ; ouvrier viveur et imprévoyant, que la mauvaise saison laisse dépourvu ; modeste artisan ou bourgeois, que des querelles, des malheurs domestiques ou l'inconduite ont réduit à la solitude ; marchand, que la ruine, la fraude peut-être accule au suicide ; fils de famille, enfant prodigue que la honte ou la crainte empêche de rentrer au foyer paternel » ; il les a vus, tous ces égarés, sans abri, errants, transis de froid, en quête d'un asile sous les portes cochères, au pied des tas de marchandises de nos quais, dans les wagons en chargement, « ou encore cherchant à tromper le sommeil par la marche, entendant peut-être les conseils de la faim et de la misère ».

Car, en quel pays abondent-ils plus qu'à Rouen, les pauvres voyageurs, les nomades, les trimardeurs, les déclassés de toute espèce, de tout rang et de toute nationalité, qui y affluent par la route, par la voie ferrée, par le steamer, et qui circulent sur la grande rue industrielle, commerçante, populeuse, qui commence au Havre et finit à Paris, s'échouant toujours à Rouen, la ville aux cent usines, l'étape obligatoire ? Qui n'a-t-elle pas reçu l'*Œuvre hospitalière de nuit* ? Quelles rencontres ? Quelle histoire de la misère sociale raconteraient ses murs, s'ils disaient les légions de ceux qu'ils ont abrités : ouvriers du sol, du bâtiment, du bois, du

cuir, des métaux, du mobilier, du vêtement, de l'alimentation, de l'usine, garçons de service, de maison, d'hôtel, employés de commerce et d'administration, colporteurs, chanteurs, acrobates, comptables, imprimeurs, artistes, instituteurs, professeurs, journalistes, ingénieurs, architectes, avocats, anciens notaires, anciens fonctionnaires, soldats déserteurs, marins, officiers déchus, propriétaires mêmes ; on y vit un jour un marquis ruiné par les courses ; « un ancien juge de paix, heureux en ménage comme Socrate, qui avait mis la paix partout excepté chez lui » ; même, un ancien président d'une République africaine. O vanité des vanités ! Toutes les professions ont leurs naufragés, échoués sur le pavé des rues.

Tenez, un des premiers hôtes, c'était en 1883, arriva un soir en haillons ; après les trois nuits réglementaires, on le renvoya. Il supplia : Encore une nuit, demandait-il, je veux travailler, je n'ai rien trouvé, aidez-moi. Et on l'adressa au chef d'une administration commerciale ; l'emploi de balayeur des bureaux était vacant, on adopta l'homme, on le revêtit d'une blouse et on lui mit en mains l'insigne de ses fonctions. A quelques jours de là, le patron entra dans le bureau et demanda si l'un des commis parlait l'allemand. Le balayeur balayait ; dans le silence général : Moi, cria-t-il. Etonnement. Toi ? Oui ; l'anglais aussi. Ah ? Et l'italien, et l'espagnol, et le hongrois. Les exclamations redoublent. Et que faisais-tu donc ? J'ai représenté, dit-il, une puissante maison de Paris et j'ai, pour elle, pendant des années, voyagé dans toute

l'Europe. Quelle fut la cause du divorce? Quelle fut la maison? On ne l'a jamais demandé. Peut-être était-ce un ancien attaché d'ambassade. L'excellent homme a monté en grade, il ne balaie plus, et voilà vingt ans qu'il est toujours à Rouen, employé dans la même maison, en train de gagner la médaille du travail! Qui sait? L'Académie lui décernera peut-être un jour un prix de vertu.

Le voilà le relèvement, le relèvement par l'assistance préservatrice et prévoyante. Et comme le bienfait se complète, à l'hospitalière maison, par la bonté de celui qui accueille. Assistance et charité, c'est toute l'œuvre.

Voulez-vous, Mesdames et Messieurs, que nous allions à l'asile? Entrons-y, on nous recevra : on ne regarde pas aux vêtements. Donc voici le boulevard Saint-Hilaire ; nous sommes arrivés sur cette chaussée obscure, d'ordinaire déserte. Nous rencontrons quelques groupes d'individus à l'aspect misérable, d'autres isolés, sordides aussi, se dissimulant et l'air honteux ; pour cette fois, nous ne cherchons pas à les éviter et nous passons la porte ensemble. Une cour sablée ; au fond, un haut bâtiment dont l'entrée est grande ouverte, et l'on pénètre en une vaste salle. Au coin, près de la chaise où s'assoit le Directeur, un bureau où siègent deux commis. Les hôtes défilent devant ce tribunal : l'on remet ses papiers, l'on est inscrit par noms, prénoms et références ; en même temps vérification est faite des précédents séjours du candidat, car on ne peut

revenir qu'après un intervalle de six mois. Le voyageur sans papiers est admis, mais il est signalé à la police.

L'on dépose son bagage à ce guichet, simple prudence puisque l'on ne sait pas à quel voisinage on est exposé, et l'on reçoit trois jetons : l'un, pour le bain de pieds, formalité obligatoire, remplacée en été par le bain-douche ; le second sera remis au cuisinier ; le troisième est numéroté et détermine la place où l'on couchera : premier étage, lit complet ; deuxième étage, lit de camp et paillasse, ou lit de camp au quartier d'isolement. Un rapide examen a permis en effet la classification : propres . . . , douteux, et . . . pas douteux du tout. Il paraît que cela se voit tout de suite, les employés ont l'habitude et l'œil.

La cuisine est au fond de la salle. Sous une vaste hotte de cheminée chauffent deux immenses marmites aux flancs remplis de riz et graisse, d'odeur appétissante. Le plat du jour est invariable ; il n'importe puisque les clients changent chaque soir. En été, les feux sont éteints, et la soupe est remplacée par une demi-livre de pain ou de biscuit militaire. L'établissement a même ses fêtes, à peu près une douzaine par an : 1^{er} janvier, Pâques, anniversaire de la fondation, etc. ; ces jours-là, on ajoute au menu la réjouissance d'un saucisson.

Pendant que nos gens dévorent leur gamelle, inspectons la salle. Sur les murs, en grands caractères, des préceptes moraux ou hygiéniques, des rappels au règlement, des avis divers ; un Christ, l'image de celui qui

a dit : « *Misereor super turbam. J'ai compassion de ce peuple.* » Autour d'une large table se sont groupés des pensionnaires : les uns y ont trouvé des livres, les autres du papier et des plumes, et ils envoient des nouvelles à la famille abandonnée ou sollicitent des emplois ; d'autres, du fil et des aiguilles, et ils rattachent les morceaux de leurs hardes. Ailleurs, sur les bancs, d'autres se sont installés qui consolident des chaussures hors d'usage, ou, à l'aide de chiffons, renouvellent des pansements. D'autres encore interrogent l'office des renseignements : adresses des agences et bureaux de placement, listes des patrons et chantiers qui réclament des ouvriers, tableaux des emplois vacants, le tout sans cesse mis à jour au moyen de la correspondance qui est quotidiennement entretenue avec les divers corps de métiers de la ville. D'autres enfin, qui s'en iront demain offrir leurs services, se préparent une tenue décente : en conséquence, ils attendent leur tour, soit auprès du coiffeur, qui rase pour cinq centimes et fait la coupe pour dix, soit auprès du guichet, où « l'on peut changer une chemise sale contre une chemise propre de même valeur, pour un sou ».

A huit heures et demie, tout le monde doit avoir réglé ses affaires ; c'est l'heure du coucher. M. l'abbé Bazire se lève. Avec sa haute stature, sa démarche lente, son visage accueillant, il s'avance au milieu de la salle, il va parler. La foule s'écarte, il passe, et le voilà au milieu des miséreux qui l'entourent respectueusement, affectueusement ; ils savent bien, les pauvres égarés, qu'il est pour eux un sauveur.

Lui, d'une voix douce, avec le geste de l'ami, le ton du père au milieu de ses enfants, commence le rappel du règlement : point de tapage, point de querelle, décence toujours, respect et déférence pour tous ; puis, en quelques mots, il conseille, console, encourage, restaure l'âme et relève les cœurs de ces malheureux. Il termine et annonce la prière. « On est libre, dit-il, de n'y point prendre part ; ceux qui ne désirent pas s'y associer doivent seulement, pendant les trois minutes qu'elle dure, et par égard pour leurs compagnons, se tenir debout et garder le silence. »

Ensuite l'on gagne les dortoirs. Malgré les douleurs physiques, malgré les plaies morales, plus communes encore, on dort bien, d'un sommeil lourd et bienfaisant. A cinq ou six heures, suivant les saisons, sonne le réveil ; chacun passe au lavabo, fait le lit qu'il a occupé, et reçoit ou le morceau de pain ou la gamelle de riz. Le vestiaire, quand il le peut, fournit aux plus déguenillés, chapeau, chaussures ou vêtement. La chapelle s'offre à qui veut y entrer. Et puis l'on part, réconforté, en quête d'un emploi, de l'ouvrage ; au pis aller, l'on se rend à l'œuvre qui complète l'Hospitalité de nuit, l'Assistance par le travail. Cependant le dévoué personnel de l'asile achève sa tâche ; nécessité est bien de procéder au nettoyage, lavage, battage, secouage et désinfection ; les fournitures sont portées à l'étuve, disons le mot, c'est le terme consacré, à la pouillerie, car il ne faut pas qu'il en reste pour ceux qui viendront coucher ce soir. Ce soir, en effet, l'asile aura repris

son aspect propre, aéré, assaini, suivant les meilleures prescriptions de l'hygiène.

Voilà l'œuvre, voilà la population dont celui que nous fêtons ce soir a fait son élu depuis vingt-cinq ans. A ce jour, c'est 300,649 hommes qu'il a hébergés, pour un total de 722,371 nuits.

Et je m'aperçois que je n'ai rien dit encore de l'hospitalité des femmes.

« Pouvait-elle être oubliée la pauvre enfant qui, par un coup de tête, a abandonné le domicile paternel ou les maîtres chez qui elle avait été placée ; cette autre qui, après une chute, sort de l'hospice et ne sait où se réfugier, exposée à retomber ; cette infortunée dont s'ouvre la prison, et qui, à l'heure où finit l'expiation, n'a ni feu ni lieu ; celle, enfin, que le vice guette et sollicite ? » Pour ces pauvres épaves, l'œuvre hospitalière de nuit ne serait pas suffisante, c'est l'hospitalité du travail qui peut panser leurs blessures, réparer l'honneur, et leur rendre une condition honnête. M. l'abbé Bazire ne pouvait prétendre conduire cette nouvelle institution, il lui suffit de la fonder, c'était en 1885, et, comme il l'écrivait, il en confia le gouvernement « à des mains que la charité a rendues plus douces, à des cœurs déjà préparés par une bonté naturelle ». Son choix s'est fixé sur les Sœurs franciscaines, et, depuis vingt-deux ans, ces religieuses administrent l'œuvre ; le fondateur fournit les fonds et la direction supérieure. De 1895 à 1907, 30,519 femmes ont été recueillies.

Ce n'est pas tout encore. Le voisinage du champ de foire mit bientôt M. Bazire en rapport avec une population dont les paillettes d'or recouvrent souvent bien des tristesses. Le cœur de cet apôtre fut encore sollicité, il faut bien que je l'appelle une fois par son nom, et, en 1888, l'œuvre des forains fut créée. Des dames visitent les voitures et les roulottes des familles, s'enquîèrent et découvrent les misères. Le fondateur remplit le ministère paroissial, et voilà que, pendant la durée de la foire, les catéchismes et les instructions, les baptêmes et les premières communions, les mariages et les légitimations se multiplient. Les unions régularisées dépassent à ce jour le chiffre de 150. Ces nomades enfin, ces enfants de la balle, comme ils se nomment, ont entendu parler de Dieu et de leur âme pendant un mois.

A toutes ces œuvres, à leur gestion, aux multiples soins qu'elles réclament, aux soucis et aux préoccupations de toute nature qu'elles engendrent, M. l'abbé Bazire, malgré l'aide du fraternel dévouement et de l'affection sans bornes de la digne M^{lle} Bazire, a épuisé sa vie. Sa santé ne lui permet plus de sortir de l'asile où il est venu fixer sa demeure. Les forces qui lui restent, il entend les réserver toutes à ceux dont il a fait sa famille. Les amis qui l'ont aidé pendant cette longue carrière ne reçoivent plus sa visite, il les attend, ou c'est par la plume qu'il s'entretient avec eux. En lisant ces fines brochures qu'il leur adresse chaque année, et dans lesquelles il expose ses travaux et l'emploi qu'il a

fait de leurs dons, l'Académie eût pu se demander si cette collection de rapports aux délicates pensées, au style élégant et vraiment académique, ne lui désignait pas un confrère autant qu'un lauréat. Le cœur vaut mieux que l'esprit. L'Académie se plaît à le proclamer en fêtant, en cette vingt-cinquième année, les noces d'argent du vertueux fondateur.

LA MAISON NATALE DE PIERRE CORNEILLE

(1584 - 1907)

Par M. H. PAULME.

Si brillantes, si chaleureuses qu'elles aient été, les fêtes, les manifestations de tout ordre données en 1906 à l'occasion du troisième centenaire de la naissance de Corneille, ne suffisent point à rendre complète l'œuvre de ses admirateurs au début du xx^e siècle.

Il appartient tout spécialement aux Rouennais de préciser le culte qu'ils ont pour l'illustre ancêtre par un acte décisif.

Or, le privilège qu'ils détiennent de posséder encore, au sein de la vieille et glorieuse cité, la maison natale du grand poète, dictait à leur piété son devoir : celui de préserver à jamais ce logis, vénérable entre tous, de disparitions toujours possibles ou de destinations affligeantes.

Ils ont résolu de mener à bien cette filiale entreprise. Dans le but de racheter et de léguer à la postérité la petite maison de la rue de la Pie, où naquit, vécut et

travailla l'immortel auteur du *Cid*, ils adressent un pressant appel à tous les concours, à toutes les bonnes volontés.

*
* *

Depuis l'année 1683, époque à laquelle Pierre Corneille, septuagénaire et désormais fixé à Paris sans esprit de retour, vendit l'immeuble de Rouen, ce dernier a subi, du fait de ses divers possesseurs et des édilités successives, bien des transformations qui en ont modifié l'aspect.

La façade de la vieille maison, encore intacte pendant les quinze à vingt premières années du XIX^e siècle, a définitivement perdu en 1856, lors de l'élargissement de la rue de la Pie, la physionomie de pur caractère normand qu'elle possédait jadis.

Et, sur la plate muraille d'enduit grisâtre, seul un buste en plâtre bronzé, placé au rez-de-chaussée, près de la porte d'un cabaret (1), entre une réclame d'apéritif quelconque et un écriteau de chambre à louer, rappelle, ô ironie des choses ! que, dans ce logis, le grand Corneille naquit le 6 juin 1606.

Mais, si l'œil inquiet du passant cherche en vain, sur cette façade si banalement moderne, à retrouver les vestiges certains de l'époque du poète, l'individualité de cette humble maison ne saurait susciter aucun doute, et telle que l'injure du temps et les atteintes de

(1) Depuis que ces lignes ont été écrites, le cabaret a disparu et le rez-de-chaussée est occupé par une dépendance de l'imprimerie Wolf.

l'homme l'ont faite aujourd'hui, modifiée et amoindrie, n'est-elle point encore émouvante à contempler ?

Et, comme l'a dit cet érudit liseur de papiers jaunis, merveilleux conteur des vieilles choses et des gens d'autrefois, M. G. Lenôtre : « Telle mesure laissera le monde indifférent, et sera pleine de charme et de suggestion pour qui s'applique à évoquer le passé, à réveiller les souvenirs qui y dorment oubliés ! » (1).

Or, le passé de la maison de Rouen, 4, rue Pierre-Corneille, est incontestable, et les souvenirs, les grands souvenirs qu'elle rappelle, n'y dorment point oubliés. Car, depuis cent ans et plus, cet antique logis, par la destination éminente que lui donna la fortune, il y a trois siècles, d'abriter le berceau de Corneille, ne cesse de retenir l'attention des générations successives, dans leur préoccupation d'honorer, comme elles en sentent l'impérieux et intuitif besoin, la mémoire du poète incomparable.

Tout au début du XIX^e siècle, peut-être même en l'année 1800, une circulaire fut, sous l'inspiration directe du Premier Consul, adressée par le citoyen François de Neufchâteau, Ministre de l'Intérieur, à tous les préfets de la République, « à l'effet de rechercher et connaître les maisons dans lesquelles des *grands hommes* ont pris naissance ».

A Rouen, le nom de Pierre Corneille s'imposait tout d'abord sans conteste. On n'ignorait point — et le plan de Jacques Gomboust publié en 1655 en était une

(1) G. Lenôtre : Papiers révolutionnaires : « Chez Robespierre ».

preuve — que l'auteur du *Cid* avait habité la rue de la Pie ; mais, le long temps qui s'était écoulé depuis le départ du poète pour Paris, la vente qu'il fit de sa maison en 1683, un an avant sa mort, puis l'acquisition par la ville de Rouen, au cours du XVIII^e siècle, de tous les immeubles situés entre la place du Vieux-Marché, la rue de la Pie, la rue des Jacobins, la rue aux Chevaux, enfin les événements de la Révolution, — toutes ces circonstances avaient profondément troublé les notions de certitude touchant la maison natale de Corneille.

M. Legendre, alors préposé aux archives du district, s'attacha, dès réception de la circulaire, à rechercher la situation exacte de cette propriété, afin de pouvoir, en bon et dévoué fonctionnaire, satisfaire aux prescriptions du citoyen ministre.

Le travail fut long : il dura deux années, pendant lesquelles l'archiviste, grâce aux renseignements trouvés dans le dossier des acquisitions faites par la Ville de 1755 à 1760, consulta tous les contrats notariés, en remontant jusqu'aux premières années du XVI^e siècle.

M. Legendre, suivant dans les actes du tabellionage la filière des possesseurs successifs de tous les immeubles de la rue de la Pie — il en a dressé un tableau qui figure dans un carton spécial conservé aux Archives départementales de la Seine-Inférieure — put établir que la maison portant, à cette époque (1801-1802), le numéro 17, de la dite rue, était, *sans aucun doute possible*, celle où Corneille naquit, en 1606.

L'authenticité de cette « généalogie » résultait du

contrôle des abornements détaillés, inscrits dans les différents contrats de cession de cet immeuble qui furent :

16 février 1529. — Vente par Anne Foubert, veuve de Nicolas Le Caron de Romois, à Anne de Cuverville.

6 août 1584. — Vente par François Auber de Daubeuf et par Charles Auber, héritiers d'Anne de Cuverville Daubeuf, leur aïeule paternelle, à Pierre Corneille, référendaire à la Chancellerie de Rouen (l'aïeul du grand Corneille).

29 septembre 1602. — Acte sous seing privé reconnu aux requêtes du Palais, le 11 janvier 1603, aux termes duquel, par un partage entre Barbe Houel, veuve de Pierre Corneille (le référendaire décédé en 1588) et ses enfants, attribution fut faite à Pierre Corneille, fils aîné.

21 juillet 1607. — Acte aux termes duquel Barbe Houel vendit à ce dernier cinq pieds de largeur sur la longueur de vingt pieds à prendre dans la cour voisine (celle de la maison où devait naître Thomas Corneille, en 1625) joignant la maison et l'héritage de son fils aîné (la maison où venait de naître, en 1606, Pierre, le grand Corneille) (1).

23 janvier 1619. — Vente par Antoine Corneille, curé de Sainte-Marie-des-Champs, Guillaume Corneille et Louis Corneille, frères, tous enfants et héritiers de Barbe Houel, veuve de Pierre Corneille (le référendaire) — à Pierre Corneille, leur frère aîné (père du Grand Corneille), « enquêteur et réformateur des eaux et forêts de Rouen, des trois quarts, les quatre quarts faisant le tout dans la maison et héritage, situés en la paroisse Saint-Sauveur, rue de la Pie, en laquelle est à présent demeurant le dit acquéreur ».

(1) Voir l'article publié dans le *Journal de Rouen* du 31 décembre 1905, par Georges Dubosc : « Les Voisins de Pierre Corneille, rue de la Pie ».

Enfin, Pierre Corneille, maître particulier des eaux et forêts, étant mort en 1639, le 12 février, par arrangement entre ses deux fils, Pierre et Thomas, Pierre hérita de la maison où il était né en 1606, ainsi qu'il résulte de l'origine de propriété énoncée en l'acte du 10 novembre 1683, par lequel le Grand Corneille vendit ladite maison, savoir :

10 novembre 1683. — Vente par Pierre Corneille, sieur d'Anville, à ce représenté par François le Bouyer, sieur de Fontenelle, son beau-frère, à Dominique Sonnes, chirurgien à Rouen (1).

3 septembre 1737. — Vente par Bernard Hibou et Bertrand Soubirou et autres héritiers de Jeanne Sonnes, elle-même héritière de feu Dominique Sonnes, à François-Joseph Bioche.

4 décembre 1755. — Vente par François-Guillaume Bioche, fils et héritier du précédent, aux maire et échevins de Rouen.

Cette acquisition par la Ville de Rouen de l'ancienne maison du Grand Corneille fut faite en vertu d'un arrêt du Conseil du 20 mai 1755, confirmé par lettres-patentes du 8 juin suivant — le tout enregistré au Parlement de Rouen, le 31 juillet même année — autorisant le maire et les échevins à acquérir pour la future construction d'un Hôtel-de-Ville toutes les maisons qui se trouvaient dans les abornements des rues aux Chevaux (à peu près

(1) La vente fut faite moyennant 4.300 livres, dont 3.000 destinées à rembourser le capital de la rente-pension due à dame Marguerite Corneille, fille du vendeur, religieuse au couvent des Dominicaines, au faubourg Cauchoise, à Rouen.

la rue actuelle de Crosne), des Jacobins (rue de Fontenelle), de la Pie, du Vieux-Palais, et le Vieux-Marché.

Mais ce projet ayant été abandonné après un commencement d'exécution (1), la Ville de Rouen conserva la propriété de ces maisons jusqu'en 1793. A cette époque, en vertu de la loi du 10 août 1791, qui autorisait les villes à vendre leurs biens (2), la maison natale de Corneille fut acquise :

14 janvier 1793 (24 nivôse an I), suivant acte sous seing privé (3) par les sieurs Jean-Louis et Thomas-François Thibault et Louis Asselin — 7 nivôse an II. Cession de droits par Louis Asselin aux deux frères Thibault. — 29 germinal an II. — Par acte devant M^e Dosne, notaire à Paris, cession de droits par Thomas-François Thibault à Jean-Louis Thibault, désormais seul propriétaire.

24 messidor an II (12 juillet 1794). — Vente par Jean-Louis Thibault, par acte de M^e Curay, notaire à Rouen, à Charles-Jacques Philippe, contrôleur des contributions, et Madeleine-Barbe-Elisa Lechevalier, demeurant à Rouen, rue des Bons-Enfants, 55 (pour un prix de 15,000 livres).

8 thermidor an XII (27 juillet 1804). — Vente par Charles-Jacques Philippe à Guillaume-Pascal Lefoyer, par acte du ministère de M^e Symon, notaire à Rouen.

(1) On voit encore quelques substructions de l'Hôtel-de-Ville projeté dans l'actuelle rue du Marché (côté Nord).

(2) Délibération du Conseil général de la Commune du 6 novembre 1791 et du Directoire du département du 17 mars 1792.

(3) Une expédition dudit S. S. dressée par le greffier de la ville a été déposée, le 15 avril 1793; au rang des minutes de M^e Marc, notaire à Rouen, par les acquéreurs et par trois commissaires de la ville, délégués à cet effet par délibération du Conseil général de la Commune du 23 mars 1793.

On a pu suivre ainsi la maison natale du Grand Corneille dans les différentes mains qui la possédèrent depuis le jour où Pierre, le référendaire, l'aïeul du poète, l'acquit en 1584, jusqu'au début du XIX^e siècle.

La physionomie de ce vieux logis (1) était encore, en 1804, lorsque Guillaume-Pascal Lefoyer acheta l'immeuble des mains du sieur Philippe, telle que la lui avait donnée le XVII^e siècle ; elle se trouva modifiée entre 1805 et 1821, par la restauration à laquelle procéda alors son propriétaire. Mais, avant tout travail, il eut la très heureuse inspiration de faire prendre par son fils Prosper, alors élève de l'École des Beaux-Arts de Rouen, un dessin exact, qui, plus tard, servit à Beau-nis et à Hyacinthe Langlois pour la gravure bien connue et maintes fois reproduite.

L'original de ce dessin, dont la fidélité a été attestée par tous les contemporains de Prosper Lefoyer, et qui appartient aujourd'hui à M. Vignerot, économiste des hospices de Neufchâtel, arrière-petit-gendre de l'auteur, figurait à l'exposition cornélienne de 1906, au Palais des Consuls.

Une intéressante lithographie de grasse et large facture, par Dumée (voir la *Revue de Rouen* du 10 mai 1833), reproduit l'aspect qu'avait pris, à cette dernière époque, la maison natale de Pierre Corneille,

(1) Par délibération du 20 prairial an XII (9 juin 1804), le Conseil général de la Municipalité de Rouen avait décidé : « Il sera placé sur la maison où est né P. Corneille une inscription en lettres d'or sur un marbre blanc, laquelle sera conçue en ces termes : Ici est né Pierre Corneille, 1606 ».

après que Pascal Lefoyer eut donné au Musée Départemental d'Antiquités la porte ancienne, dont le poète franchit tant de fois le seuil.

En 1856, par suite de rescindements, d'autant plus malheureux qu'ils étaient inutiles — la rue de la Pie est si peu « passagère » qu'on n'a pas cru devoir les terminer, et deux logis du xvi^e siècle l'attestent aujourd'hui encore avec leurs façades normandes à pans de bois et encorbellements — la vieille maison de Corneille prit la plate et banale physionomie qu'elle offre actuellement, physionomie si banale et si plate que bien des Rouennais ont pu, de bonne foi, conclure à la disparition absolue de la maison natale de l'auteur du *Cid*.

Comme on l'a dit au début de cette étude, la piété de ses admirateurs peut se réjouir qu'il n'en soit rien. Sous sa façade modifiée de par des règlements administratifs, trop peu soucieux de la valeur des choses du passé et des anciens aspects, — en dépit des altérations apparentes ou intérieures subies par lui, — le logis où Corneille ouvrit les yeux à la lumière, balbutia ses premiers mots, fit ses premiers pas, grandit, aima, composa et écrivit ses admirables œuvres, n'a point été démoli : il existe encore en des parties essentielles — incontestable, authentique en son emplacement.

Les constatations matérielles faites le 16 février 1906, par une commission d'hommes compétents et distingués, ingénieurs, architectes, archéologues (1), ne laissent aucun doute possible à cet égard.

(1) M. Lucien Lefort, architecte en chef du département et des monuments historiques, rapporteur ; MM. Jules Adeline, architecte-

Et, c'est en toute sécurité qu'à l'aurore du xx^e siècle, les Français d'aujourd'hui peuvent réaliser la pensée que, il y a plus de cent ans, le Consulat de 1803 suggérait alors à la Ville de Rouen.

A la date du 11 ventôse an XI, le préfet de la Seine-Inférieure, Beugnot, écrivait au citoyen Defontenay, maire de Rouen, en lui transmettant copie d'une dépêche du Ministre de l'Intérieur au citoyen Legendre (1), celui-là même qui avait établi « l'individualité » de la maison natale de Corneille.

« C'est à la Ville de Rouen qu'il appartient de réparer un oubli trop long. Je vous prie, citoyen maire, d'examiner s'il n'est pas convenable d'assembler le Conseil municipal pour qu'il délibère sur l'objet de cette lettre et indique les moyens de le remplir dignement.

« Si je me permettais d'émettre une opinion, je crois qu'il conviendrait que la Ville de Rouen fît l'acquisition de la maison où est né le Grand Corneille et y élevât un monument, qui consacrerait le local à la Postérité.

aquafortiste, membre du Comité municipal des Beaux-Arts; Edouard Duveau, architecte-ingénieur; Eugène Fauquet, président de la Société des architectes de la Seine-Inférieure et de l'Eure; Georges Ruel, architecte, professeur à l'École régionale des Beaux-Arts et d'Architecture; Léon de Vesly, archéologue, directeur du Musée départemental d'antiquités.

(1) Dans la lettre du... frimaire an XI de la République française, le ministre de l'Intérieur Chaptal, en remerciant le citoyen Legendre d'avoir, par ses travaux, déterminé que la maison natale de Corneille était bien celle portant alors le numéro 17 de la rue de la Pie, ajoutait: « Vous savez ce qui a été fait pour celle de Descartes, à Tours, et pour Le Poussin, aux Andelys. »

« Je sais que les ressources de la Ville sont extrêmement bornées et peut-être ne trouverait-on ces ressources que dans une souscription pour couvrir les dépenses. Mais il me semble qu'aucun habitant de Rouen ne voudrait s'exempter d'un tribut aussi honorable, et je suis persuadé que les autres Français et les étrangers eux-mêmes, revendiqueraient l'avantage de prendre aussi leur part dans l'hommage qui serait rendu ainsi au Père de la Scène française.

« J'ai l'honneur de vous saluer.

« *Le Préfet* : BEUGNOT (1). »

Il ne paraît pas qu'aucune tentative sérieuse ait été faite alors dans le sens indiqué par la lettre du préfet Beugnot, et, au milieu des grands événements politiques et militaires qui suivirent, l'on oublia bientôt la proposition de racheter la maison de Corneille.

Des mains du sieur Philippe, qui en était, à cette époque, possesseur, elle passa, comme on l'a vu, en 1804, dans celles de Guillaume-Pascal Lefoyer, puis devint, au décès de celui-ci (18 mai 1851), le propriété de son fils Prosper Lefoyer. Celui-ci, mort le 4 mars 1854, la légua, par testament daté du 18 avril 1849, à sa femme Rosalie-Mélina Leloute, qui convola bientôt en secondes noces avec M. Potelette, et ces deux époux vendirent, suivant acte de M^e Bligny, notaire à Rouen, du 15 juin 1872, ledit immeuble à M. Emile-Aristobule Morian.

(1) Archives municipales de Rouen, dossier n^o $\frac{202 \text{ B}}{8}$.

Ce furent les héritiers et la veuve de ce dernier, M^{me} Maria-Désirée Quesne, demeurant à Rouen, rue Victor-Hugo, qui, en 1898, mirent en adjudication la maison de l'ancienne rue de la Pie, numéro 17, devenue le numéro 4 de la rue Pierre-Corneille.

On signala le fait à l'administration départementale, et, dans sa séance du 24 août 1898, la proposition suivante fut déposée sur le bureau du Conseil général :

« La maison où naquit à Rouen, le 6 janvier 1606, le Grand Corneille est située à quelques pas de la Préfecture, au numéro 4 de la rue qui porte actuellement son nom. Cette maison est aujourd'hui à vendre.

« Les soussignés (1) proposent au Conseil général d'appeler sur cette situation la sollicitude de l'Administration préfectorale et de l'inviter à entrer en négociations avec les vendeurs pour compléter ainsi l'œuvre de glorification commencée par l'acquisition de la maison de Petit-Couronne. »

Un rapport documenté de M. Bouctot, l'un des signataires, sur cette motion, concluait à ce que l'administration entrât en pourparlers avec les vendeurs; mais, bien que le Conseil général eût paru disposé à affecter d'ores et déjà un premier crédit de 15,000 francs, prélevé sur les fonds libres du budget additionnel de 1898, les pourparlers n'aboutirent point.

Dans la séance du 26 août 1898, sur l'avis de l'archi-

(1) Il convient de citer les noms des auteurs de cette proposition : MM. Bouctot, Marquézy, Paul Bignon, René Berge, de Laborde-Noguez, de Folleville, Savoye, J. Rouland, Levailant-du-Douet, comte de Pomereu, comte de Bagneux.

tecte départemental, le même rapporteur, M. Bouctot, proposa et fit adopter *l'ajournement* de la question.

Encore une fois — et comme en 1803 — la maison natale de Corneille restait propriété *privée*, sans qu'il put être pourvu à la conservation de ce grand souvenir, si digne cependant d'être soustrait à toute occupation vulgaire ou malséante.

Peu de temps après, cet immeuble, vénérable à tant de titres, était vendu, par acte du ministère de M^e Mainnemare, notaire à Déville-lès-Rouen, du 7 novembre 1898, à M. Alexandre Conseil, rentier à Déville, son propriétaire actuel.

Huit années encore passèrent. A la fin de 1905, quelques mois avant le retour du trois centième anniversaire de la naissance de l'immortel poète, on entreprit, à Paris et à Rouen, les préparatifs de célébration de cette date mémorable.

A Paris, un comité *provisoire* s'était formé, le premier, sous la présidence de M. Jules Claretie, de l'Académie française; l'éminent Administrateur général de la Comédie-Française reçut d'un membre de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen une lettre posant nettement la question du rachat de la maison natale de Corneille comme un article essentiel du programme de la commémoration du troisième centenaire.

M. Claretie, avec un empressement louable, s'empressa de relever cette proposition et d'en approuver hautement l'idée dans une chronique spéciale intitulée : *Pour Corneille*, qui parut dans le *Temps* du mercredi 27 décembre 1905.

La question, ainsi posée, réunit tout aussitôt de nombreux suffrages (1), et le même journal publiait, dans son numéro du 28 décembre, l'adhésion chaleureuse du président *définitif* du Comité parisien du troisième centenaire cornélien, M. Camille Le Senne.

Le souci de mener à bien l'érection, à Paris, du monument d'Allouard à la gloire de Corneille, la préoccupation, à Rouen, de ne nuire en rien à l'éclat des fêtes populaires, littéraires et artistiques que le Comité local se proposait de célébrer, firent remettre à quelques mois l'organisation de la souscription nécessaire au rachat de la maison natale de Corneille.

Mais, dès le 3 mars 1906, le Comité rouennais (2) avait adopté, sur la proposition initiale de M. Henri Paulme et sur le rapport de M. Lucien Lefort, le principe de ce rachat, qu'a reçu la mission de poursuivre et de réaliser un nouveau Comité, spécialement élu à cet effet par l'ancien dans sa séance finale du 12 janvier 1907.

*
* *

Telle est, en quelques lignes rapides, l'histoire esquissée de la « généalogie » de cet humble logis — dont les pignons penchants surplombaient jadis la chaussée de l'étroite rue de le Pie — sous la haute toi-

(1) Citons entre autres les adhésions de l'Académie de Rouen, de la Commission départementale des antiquités, de la Société rouennaise de bibliophiles, etc.

(2) Voir les procès-verbaux du Comité rouennais des Fêtes du troisième centenaire, séances des 29 décembre 1905, 10 février, 17 février, 3 mars 1906.

ture duquel Pierre Corneille est né et vécut, jusqu'à la cinquantaine, sa double vie d'avocat et de poète.

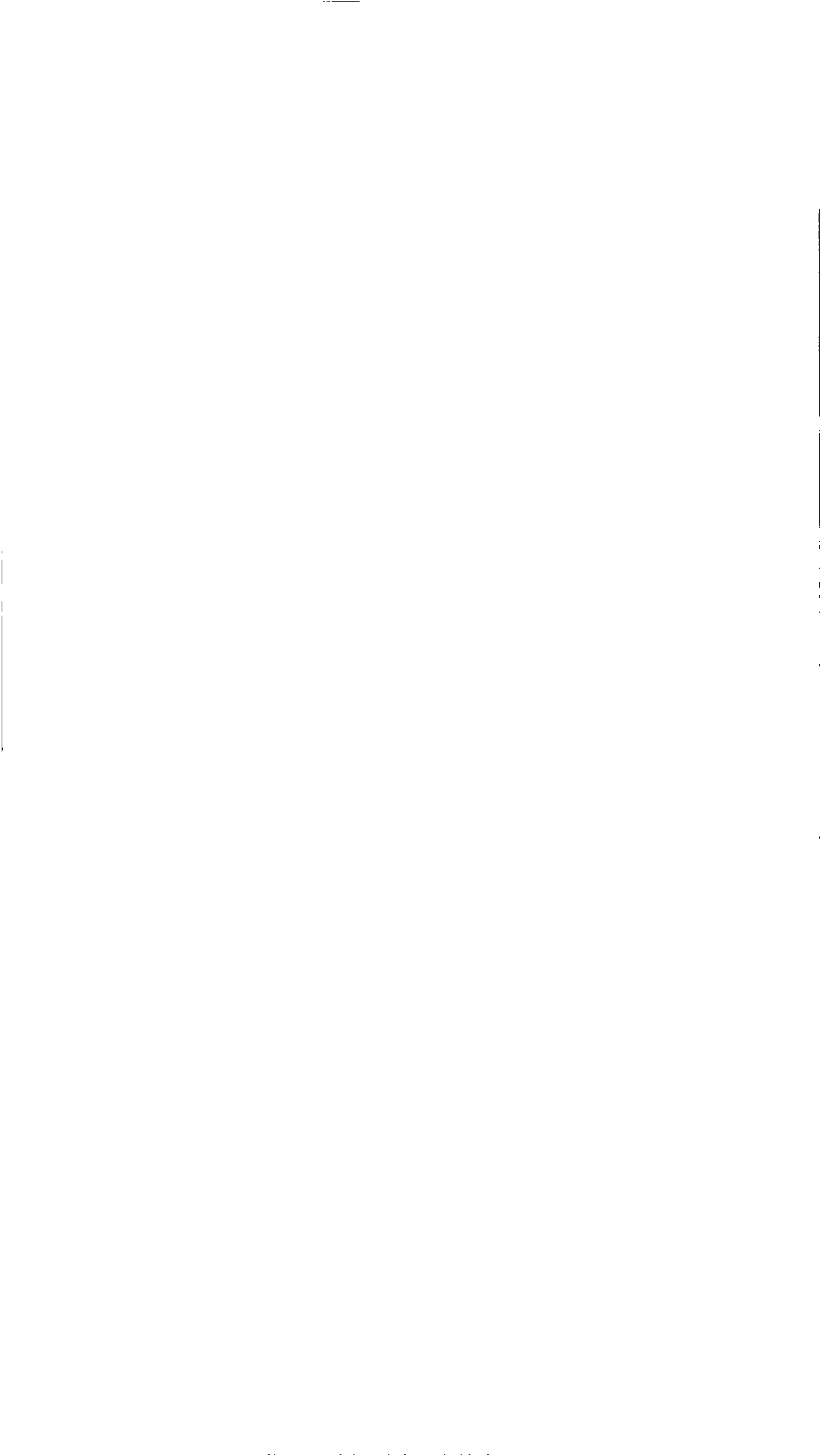
C'est là, comme l'a écrit le maître Albert Sorel, dans cette dernière page qui fit passer dans les âmes comme un frémissement et fut une splendide évocation, une magique apothéose de l'œuvre et de l'homme, — c'est là que « appliqué dans sa profession judiciaire, pieux à sa paroisse, régulier dans son ménage, Corneille a, par sa besogne de praticien, en requérant et concluant, gagné le loisir de faire de l'idéal et de produire des chefs-d'œuvre (1) ».

Cette maison est donc tout ce qui nous reste — de *matériel* — de l'existence du grand poète, sauf les quelques livres et parchemins jaunis, précieusement conservés, que sa main a feuilletés ou tracés.

Et, en vérité, le devoir ne s'impose-t-il pas, à la fois impérieux et doux, à notre génération, de préserver d'une disparition complète, presque inévitable, si on la laissait plus longtemps aux incertitudes de la propriété privée, cette relique incomparable ?

C'est l'œuvre, infiniment respectueuse et légitime, à laquelle le Comité du « Rachat de la maison natale de Corneille » convie tous les Rouennais, tous les Normands, tous les Français, tous les admirateurs du génie cornélien, — œuvre à laquelle il consacre tous ses efforts et ne faillira pas !

(1) Discours prononcé, au nom de l'Académie Française, par Albert Sorel, à l'inauguration de la plaque et du médaillon de Corneille, dans la salle des Pas-Perdus, au Palais-de-Justice de Rouen, le 5 juin 1906.



UN REGARD SUR L'ŒUVRE D'ADRIEN BOIELDIEU

A PROPOS DU LEGS SANSON

Par M. l'Abbé BOURDON.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESSIEURS,

Le legs de M^{me} Auguste Sanson à la Ville de Rouen, a enrichi le fonds musical de la bibliothèque municipale d'un certain nombre d'œuvres des deux Boïeldieu, François-Adrien, l'auteur de la *Dame blanche*, et Louis-Victor-Adrien, son fils.

Ces œuvres, la plupart manuscrites, viennent d'être classées et cataloguées.

J'ai pensé que l'Académie entendrait, avec intérêt, un rapport succinct sur le résultat du dépouillement des manuscrits de deux artistes, dont le nom, illustré par le succès loyal et répété de tant d'œuvres musicales très élégantes et très françaises, a été si grandement honoré à Rouen.

Le répertoire complet de ces manuscrits comprend huit séries.

Les deux premières séries réunissent cinquante-cinq ouvrages ou fragments d'ouvrages de François-Adrien

Boïeldieu ; les six autres séries renferment les œuvres de son fils, Louis-Victor.

Celui-ci fit ses débuts au théâtre, en 1838. Il avait alors vingt-deux ans.

Son éducation musicale, attentivement surveillée par son père, fut soignée. Elève au Conservatoire de Paris, il y remporta des succès.

Il savait écrire. Son style correct, sobre, non dénué d'élégance, ne manquait ni de variété, ni de charme. Mais la verve, la chaleur, le souffle, ce je ne sais quoi qui émeut, qui élève, qui entraîne parce qu'il est la véritable inspiration, on les cherche en vain dans ses œuvres. Aussi, ne connut-il jamais que des succès éphémères.

Toutefois, il est juste de dire que plusieurs de ses productions furent bien accueillies du public.

Marguerite, en 1838, à l'Opéra-Comique ; mieux encore, le *Bouquet de l'Infante*, sur la même scène, en 1847 ; la *Butte des Moulins*, au Théâtre-Lyrique, en 1852 ; la *Fille invisible*, au même théâtre, en 1854, comptent parmi les œuvres de L.-V. Boïeldieu qui eurent le meilleur succès.

On exécuta de lui, à Rouen, sur la scène du Théâtre-des-Arts, le 16 décembre 1875, date exacte du centenaire de la naissance de l'auteur de la *Dame blanche*, deux actes inédits, intitulés la *Halte du Roi*. Le 15 juin de cette même année, lors des grandes fêtes du Centenaire, une *Messe* de Louis-Victor, jadis dédiée à la reine d'Espagne, et qu'il orchestra pour la circonstance, fut exécutée dans la cathédrale, sous la prési-

dence du cardinal de Bonnechose, par la Société des Concerts Lamoureux.

Louis-Victor a beaucoup écrit dans presque tous les genres de musique, opéras, cantates, morceaux de concerts, romances, mélodies, chœurs d'orphéons, musique sacrée, musique religieuse, ouvrages didactiques sur l'harmonie, le contrepoint, etc.

Jeune, il composa la *Coupe du roi de Thulé*, opéra en trois actes, pour un concours dont ni la date, ni le résultat ne nous sont connus.

Sa dernière œuvre théâtrale fut *Phryné*. Elle est restée inédite.

Un seul ouvrage manque à la collection générale de ses œuvres; c'est un acte intitulé la *Fête des Nations*, sorte d'apothéose nationale qui parut en 1867 à l'occasion de l'Exposition universelle.

On peut constater, avec un légitime regret, que la série des manuscrits de F.-Adrien Boïeldieu, l'illustre enfant de Rouen, est loin d'être aussi complète.

Sur une quarantaine d'œuvres théâtrales, à peine une quinzaine de ses manuscrits ont-ils été conservés, dont quelques-uns à l'état le plus fragmentaire.

Rien de *Rosalie et Myrza*, qu'une copie de l'ouverture.

Rien du *Kalife de Bagdad*.

Rien des *Voitures versées*.

Rien du *Nouveau Seigneur du village*.

Rien même de la *Dame blanche* dont l'éditeur, ce nous semble, eût dû conserver précieusement le manuscrit, comme aussi celui des *Deux Nuits* qu'il acheta

d'avance un haut prix, et qui est perdu avec la plupart des autres.

Il paraît que la correspondance d'Adrien Boïeldieu n'a pas eu un sort meilleur. Les chercheurs qui ont essayé de la recueillir pour la collectionner et y retrouver l'artiste intime, en sont, jusqu'à présent, pour leur peine.

Cette regrettable dispersion de tant de manuscrits intéressants à plus d'un titre, ne fait que mieux apprécier l'intelligente vigilance que M^{me} Auguste Sanson sut exercer sur ce qu'elle put réunir des travaux de son illustre grand-père, comme aussi sa flatteuse générosité envers la bibliothèque municipale de Rouen.

Les manuscrits sauvés par sa piété filiale sont précieux surtout par les détails curieux et inédits qu'ils recèlent de l'œuvre du célèbre compositeur rouennais.

Le premier à mentionner est le manuscrit de la *Fille coupable*, opéra-comique en trois actes, dont le père d'Adrien Boïeldieu, ex-secrétaire de l'archevêché, écrivit le livret, et qui fut exécuté pour la première fois, sur la scène du Théâtre-des-Arts, le 2 novembre 1793.

Elle a du prix cette partition, non pas par sa valeur musicale, bien que, dans ses deux volumes remplis d'une écriture écolière, on puisse découvrir, au milieu de nombreuses maladresses et d'évidentes inexpériences, le germe des qualités maîtresses qui caractériseront un jour le talent de Boïeldieu ; mais plutôt, par la note que l'auteur y a écrite à la première page, quelques années plus tard, traçant ainsi, en quatre lignes, l'histoire de sa première œuvre théâtrale :

« Mon premier opéra... bien mauvais à la vérité...
« Mais, je n'avais jamais rien écrit pour l'orchestre ;
« je ne savais pas un mot de composition... Je n'avais
« rien entendu, rien lu... Que ceux qui en verront la
« partition me pardonnent de ne l'avoir point jeté au
« feu ; mais j'ai voulu conserver mon premier ouvrage
« en musique. J'avais alors dix-sept ans. »

Je n'ai pas l'intention, Messieurs, de m'arrêter ce soir à chacun des manuscrits d'A. Boïeldieu qui nous ont été conservés. Je jetterai seulement, si vous le permettez, un regard rapide sur ceux qui, dans l'œuvre du compositeur rouennais marquèrent, pour ainsi dire, les étapes de son talent dans sa marche ascendante vers le succès et vers la gloire.

Il est presque superflu de dire, que pour apprécier et juger avec impartialité aujourd'hui, la musique de Boïeldieu et de ses émules français d'il y a un siècle, nous devons faire un pacte tacite avec nos oreilles modernes, et leur imposer de n'écouter cette musique que comme on l'écoutait il y a cent ans. Une raison de perspective intellectuelle et artistique l'exige, sous peine d'erreur.

Chaque époque a une somme d'influence sur les idées, le sentiment, les formes générales de l'art, à laquelle l'artiste le mieux doué ne saurait échapper. Suivant le plus ou moins de maîtrise dont l'aura enrichi la nature, il donnera à ce fonds commun une expression plus originale, une forme plus personnelle, un caractère

plus défini, plus étudié, plus grand ; mais il n'en sera pas moins tributaire du fonds commun.

Les déchantistes au xiv^e et au xv^e siècles furent de leur époque. Leur art né, à la fois, de la lassitude de la perpétuelle monodie et du besoin de sensations nouvelles pour l'oreille ; leur art, dis-je, bien qu'inférieur, ne fut pas sans charme pour leurs contemporains, dont les encouragements mirent ces artistes sur la voie de la science du contrepoint.

Palestrina lui aussi fut de son époque. S'il sauva la musique d'église qui s'égarait dans une fausse voie en s'exposant à périr dans le plus mauvais goût, il n'en est pas moins vrai que lui-même reçut, des formes grégoriennes encore vivantes, cette souplesse dans l'expression de sa pensée, cette variété et cette vie dans le contour mélodique de ses parties, cette liberté d'allure de chaque voix, malgré leur nombre et les entraves serrées des lois du contrepoint rigoureux, qu'aujourd'hui encore, par notre temps où la liberté des règles de la grammaire musicale confine à la licence, les maîtres de l'art admirent, sans réserve, la puissance de pensée et l'habileté de main de ce prince de la musique au xvi^e siècle.

L'influence de l'époque, comment la nier de nos jours où sévit sur la musique la double épidémie d'omnisme aigu et de complication excessive ; où le procédé raffiné tient tant de place, et l'idée inspiratrice si peu ; où l'on voit des musiciens de science et de talent se proposer pour but de leurs efforts, moins l'émotion du sentiment que le trouble des sens ; moins la clarté,

l'élévation, la noblesse, l'enchaînement des idées que la succession toujours plus intense des sensations passives ?

Quel élève compositeur à qui l'on proposerait aujourd'hui de mettre de la musique sur cette simple phrase : « Bonjour, monsieur », n'éprouverait pas aussitôt l'impérieux besoin de trois ou quatre modulations bien senties ? Avec « Bonjour, madame », en plus, tous les enchaînements de la gamme chromatique n'y passeraient-ils pas, soulignés par une rentrée des cuivres ?

M. Debussy, par ses procédés, a procuré aux oreilles des « dilettanti » contemporains des sensations très neuves. Chercher, toutefois, sa manière de penser et d'écrire dans la musique de Boïeldieu, ne serait-ce pas un anachronisme ?

Mettons donc cette musique dans le milieu sonore qui lui convient, et nous l'écouterons avec les oreilles averties de gens qui connaissent l'histoire de la musique française.

Comme la plupart des jeunes, Boïeldieu produisit rapidement dans les débuts de sa carrière. Après la *Fille coupable*, il présenta au public rouennais, sur la scène du Théâtre-des-Arts, le 28 octobre 1795, trois nouveaux actes sous le titre de *Rosalie et Mirza* ; puis, à Paris, en 1797, au Théâtre-Feydeau, le 12 février, la *Famille suisse*, un acte ; le 8 novembre, l'*Heureuse Nouvelle*, un acte ; enfin, le 15 décembre, un acte encore intitulé : *Mombreuil et Merville*, à l'Opéra-Comique.

En 1798, sur la scène de l'Opéra apparurent, le

11 mai, les trois actes de *Zoraïme et Zulnare* ; puis, le 6 septembre, la *Dot de Suzette*, un acte.

Les *Méprises espagnoles*, un acte; *Emma ou la Prisonnière*, un acte; ce dernier ouvrage, en collaboration avec Cherubini, occupent l'année 1799.

Beniowski, trois actes, et le *Kalife de Bagdad*, petite partition en un acte, qui fixa, néanmoins, l'attention du grand public sur le jeune compositeur, parurent à la scène en 1800.

En sept années, Boïeldieu avait donc produit onze ouvrages différents formant un ensemble de dix-huit actes.

Le succès très franc du *Kalife de Bagdad* fut suivi d'une période de recueillement.

Par ses travaux précédents, Boïeldieu s'était familiarisé avec les exigences de la scène. Il avait expérimenté l'emploi des ressources de l'orchestre. Il avait perfectionné ses connaissances harmoniques. Il avait affiné son goût et acquis cette habileté de main qui est le complément nécessaire de toute conception artistique. Devant le succès bien caractérisé, il avait pris conscience de soi ; il sentait qu'il ne pouvait pas piétiner sur place sans risquer de déchoir. De là, sans doute, cet intervalle silencieux que nous remarquons de 1800 à 1803, et que nous remarquerons par la suite après chacune de ses œuvres les plus chaleureusement accueillies.

Le 13 janvier 1803, Boïeldieu reparaisait sur la scène de l'Opéra-Comique avec *Ma Tante Aurore*, ouvrage en trois actes.

Hélas ! le troisième acte faillit déterminer une catas-

trophe. Le livret en était tellement ridicule que la musique ne pouvait pas le sauver. A la suite de la première épreuve, on le supprima. La partition, ainsi dégagée d'un poids lourd de mauvaise littérature, fut accueillie avec une faveur sans réserve.

Voici, en deux mots, le thème du livret de cet opéra auquel l'auteur, dans la partition gravée plus tard et dédiée à la princesse Dolgorouchi, a donné le sous-titre de *Roman impromptu*, opéra-bouffon en deux actes.

M^{lle} Aurore de Germont, vieille fille riche, excentrique et romanesque, possède une charmante nièce, sa pupille, dont elle n'accordera la main qu'au prétendant qui, par ses qualités chevaleresques et l'ardeur de ses sentiments, lui paraîtra répondre à l'idée extravagante qu'elle s'est faite de l'amour vainqueur.

Les évincés sont déjà nombreux.

Or, Edmond Valsain, un châtelain du voisinage, aime Julie de Germont et en est aimé. Il a pour valet, Frontin, un déluré qui n'est point indifférent aux charmes de la spirituelle Marton, la suivante de M^{lle} Julie.

Ces deux couples d'amoureux mettent en commun leurs idées pour machiner un innocent complot dont le résultat sera d'amener la tante Aurore, qui a un goût prononcé pour les aventures romanesques, à accepter Edmond Valsain pour neveu.

Boïeldieu a su mettre, dans toutes les scènes chantées que comporte cette amusante intrigue, une musique pleine de verve, de couleur, d'entrain ; spirituelle avec beaucoup de tact et de goût ; d'une écriture aussi élé-

gante que correcte, qui aujourd'hui encore, n'a rien perdu de sa fraîcheur.

En particulier, le quatuor du complot, dont la valeur musicale égale celle des meilleures pages de Méhul, est d'une inspiration si alerte, si sincère, si bien venue que (fait extraordinaire pour Boïeldieu qui, d'habitude, corrigeait et surchargeait beaucoup ses partitions), le manuscrit en est presque sans ratures.

Les artistes qui vont interpréter ce morceau devant vous, Messieurs, vous le feront, d'ailleurs, mieux apprécier, que tout ce que je pourrais vous en dire.

Avec sa partition de *Ma Tante Aurore*, Boïeldieu se classa parmi les compositeurs les plus goûtés du grand public, au commencement du XIX^e siècle.

Je laisse aux historiens le soin de raconter par quel concours de circonstances heureuses ou malheureuses nous retrouvons, un an après le succès de *Ma Tante Aurore*, Boïeldieu en Russie, avec le titre de maître de chapelle de Sa Majesté Alexandre I^{er}.

Avant de quitter la France avec deux de ses amis, Rode et Lamare, il avait donné sa collaboration à Méhul, Kreutzer et Nicolo, pour un opéra en trois actes, *Le Baiser et la Quittance*, qui fut joué pour la première fois à Paris, salle Favart, le 13 juin 1803.

Son séjour à Saint-Pétersbourg fut d'environ huit années, pendant lesquelles il écrivit et fit exécuter successivement :

Aline, reine de Golconde, trois actes ;

Amour et Mystère ;

Abdurkhan, un acte ;
Un Tour de Soubrette, un acte ;
La Jeune Femme en colère, un acte ;
Calypso, trois actes ;
Les Voitures versées, deux actes ;
La Dame invisible, un acte ;
Rien de trop ou les deux Paravents, un acte.

C'est pendant cette période de sa carrière qu'il composa, on ne sait pour quelle circonstance, la musique des chœurs d'*Athalie*, de Jean Racine. Cette partition resta inédite, et l'œuvre est inconnue en France.

En 1897, M^{me} L.-V. Boïeldieu en confia le manuscrit à M. Charles Nutter, le secrétaire de notre Académie nationale de musique, avec l'intime espoir que cette œuvre de son beau-père pourrait être produite à Paris. Mais la musique, en France, s'était déjà tant transformée vers le milieu du dernier siècle ! Mendelssohn avait, lui aussi, traité ce même sujet avec une maîtrise supérieure. Le succès de cette partition, en 1897, à l'Opéra, était bien hypothétique. L'œuvre est restée ignorée jusqu'à ce jour.

La *Gamme*, sous la conduite de M. J. Haelling, va me dispenser de l'analyser, en vous en faisant entendre le premier acte, avec la perfection dont elle est coutumière. Vous pourrez, dès lors, juger comme moi, Messieurs, que sans mériter une place à part au milieu de ses autres ouvrages, la partition des chœurs d'*Athalie* ne dépare pas l'œuvre de Boïeldieu.

Le souvenir de *Ma Tante Aurore* était encore bien

vivant quand Boïeldieu revint à Paris. On attendait avec une curiosité très éveillée, l'œuvre qui devait faire suite à cette charmante production.

Le jeune maître reprit contact avec le public parisien, le 19 avril 1811, en lui présentant une de ses dernières œuvres applaudies en Russie : *Rien de trop* ou *les deux Paravents* (1).

Un an plus tard, le 4 avril 1812, *Jean de Paris* était livré aux feux de la rampe. Il eut un succès éclatant.

Les deux actes en sont remplis par une idyllique et amusante intrigue.

Un prince du sang de France se trouve être le plus

(1) Cette partition a une particularité. Boïeldieu, préoccupé de la question si difficile à préciser de l'exactitude et de la justesse du mouvement dans l'exécution de la musique, y a inscrit en tête la note suivante :

« Dans un morceau de musique, le mouvement de l'auteur est assez
« difficile à transmettre, et depuis longtemps on a senti l'insuffisance
« des indications dont se servent les compositeurs.

« Le peu d'effet que j'ai vu produire à des morceaux dont le mou-
« vement avait été altéré, m'a déterminé à employer un moyen sûr
« pour remédier à cet inconvénient, en indiquant le nombre de
« minutes que doit durer tel ou tel morceau pris dans le mouvement
« où il a été composé. Je l'emploierai donc, à l'avenir, le croyant le
« plus propre à donner l'intention de l'auteur, et le marquerai en tête
« de chaque morceau.

« On sent bien que les récitatifs et les points d'orgue ne peuvent
« se déterminer d'une manière précise. Mais, je calculerai le temps
« qu'ils peuvent prendre, avec le mouvement et les ornements que
« peuvent exiger les uns et les autres. »

L'invention du métronome, dit de Maëlzal, vint, en 1815, simplifier cette précaution. Boïeldieu ne l'a, d'ailleurs, employée que dans la partition de *Rien de trop*, etc.

favorisé parmi les nombreux aspirants à la main de la princesse, sœur du roi de Navarre. Au fait d'un voyage qu'entreprend la princesse, il la devance sous le déguisement et le nom d'un bon bourgeois : Jean de Paris. Le grand sénéchal de la cour, chargé de préparer les étapes, a choisi une auberge dans laquelle la princesse et sa suite doivent s'arrêter. Jean de Paris les y précède, s'y installe malgré tout le monde, et avec une outrecuidance toute bourgeoise, qui exaspère le Grand Sénéchal et stupéfie Pedrigo l'hôtelier, il prétend inviter la princesse à dîner, et même, audace peu banale, lui offrir son cœur et lui demander sa main.

Les détails divertissants de cette plaisante intrigue, spirituellement présentés par l'auteur du livret, sont finement mis en relief par la musique qui, de l'ouverture au finale, se soutient élégante, joviale ou tendre, sans la moindre défaillance, soit qu'elle souligne l'ahurissement de l'hôtelier Pedrigo ; soit qu'elle fasse gronder la colère du Grand Sénéchal ; soit qu'elle rende l'exaspérant entêtement de Jean de Paris, ou chante les charmes et l'esprit de la princesse. Le dernier duo surtout entre Jean et la princesse, dans lequel se dénoue l'intrigue, est un bijou musical par l'élégance, l'expression juste, et la fine délicatesse des sentiments.

Le succès très grand de *Jean de Paris* fut, comme celui de *Ma Tante Aurore*, le point de départ pour Boïeldieu d'une nouvelle période de recueillement.

A part la coquette petite partition du *Nouveau Seigneur du Village*, qui parut le 29 juin 1813, il ne donna au théâtre, jusqu'en 1816, que trois actes en

collaboration : *Bayard à Mézières*, avec Cherubini, Catel et Nicolo, le 12 février 1814 ; *Le Béarnais*, avec Kreutzer, le 21 mai, et *Angéla ou l'Atelier de Jean Cousin*, avec M^{me} Sophie Gail, le 13 juin de la même année.

Ce ne fut que le 5 mars 1816, après un silence de presque trois années, que l'Opéra-Comique donna la première représentation de *La Fête du Village voisin*.

La pièce est froide, mal agencée, peu scénique et peu faite pour retenir l'attention du public. Boïeldieu, trahi ainsi par son librettiste, sut mettre quand même de l'intérêt et de l'art dans ces trois actes. La musique fit oublier la pauvreté du livret de M. Sewrin, et la pièce tint l'affiche.

A citer particulièrement dans cette partition : le « boléro » qui ouvre le premier acte, et la « cavatine » du troisième acte que Martin, le fameux baryton, chantait supérieurement.

Nous sommes en 1818. Boïeldieu a remplacé Méhul à l'Institut. Depuis deux ans et demi, sa plume n'a rien produit. Pourquoi cette apparente inactivité ?

Son manuscrit du *Petit Chaperon rouge* va peut-être nous en donner le secret.

A la dernière page, pour clore les milliers de ratures, de surcharges, de corrections, de collettes qui remplissent sa partition, le compositeur a écrit deux phrases révélatrices, qu'on peut lire encore, sous les biffures dont il s'est empressé de les recouvrir, comme s'il avait eu honte de ce cri d'écolier délivré d'un long pensum.

qui venait de lui échapper. Ces deux phrases, permettez-moi de les citer ici dans leur intime sincérité. On lit donc : « Fin du sacré opéra qui m'a donné tant de mal. » Puis, une ligne au-dessous : « Enfin, il est fini ! » Et, encore une ligne au-dessous : « Fin de l'opéra. »

Le soupir de soulagement ne pouvait pas être plus largement exhalé.

D'où vinrent à Boïeldieu, après tant d'années de travail, d'expérience et de succès, ces difficultés dont il a laissé l'aveu à la dernière page du *Petit Chaperon rouge*? De la faiblesse, des invraisemblances, des obscurités de certaines situations du livret? C'est probable. Du genre féerique de la scène du « Rêve », dans le second acte, scène qui amène, pour le musicien, la complication de deux orchestres et de deux chœurs à mettre au point, dans la coulisse et sur le théâtre avec l'orchestre ordinaire? Sans doute, aussi. De la croissante sévérité du Maître envers lui-même? Oui, il y a, dans ces difficultés, un peu de tout cela, c'est certain. Mais, je crois que la part prépondérante doit y être faite à la préoccupation légitime que causait à Boïeldieu l'éclat déjà puissant de l'étoile de Rossini.

Le jeune Maître de Pesaro comptait, en effet, à son actif plus de vingt ouvrages lyriques, qui lui avaient acquis, en Italie, une vaste popularité. Il était sur le point de venir à Paris, où sa réputation l'avait précédé, avec *Tancrède*, *l'Italienne à Alger*, *le Barbier de Séville*, *Otello*, *la Cenerentola*, *la Gazza ladra*, *Moïse*, *Armide*, *la Donna del lago*.

Boïeldieu ne pouvait rester indifférent à la pensée de se mesurer avec un émule de cette envergure, et, qui, malgré lui, exerce déjà de l'influence sur son esprit et sur son art.

Cette influence est visible dans la partition du *Petit Chaperon rouge*, à l'usage de certaines formes rossiniennes. Mais, où elle est surtout apparente, c'est dans l'emploi du récitatif. Jusqu'alors Boïeldieu n'en avait fait qu'un usage des plus réservés et des plus timides, comme s'il avait craint de s'y hasarder dans la forme que lui avaient donnée les anciens maîtres. Il est donc remarquable que, dans le *Petit Chaperon rouge*, il use du récitatif tel que Rossini l'a transformé en Italie, c'est-à-dire, non plus soutenu par quelques accords plaqués, mais, rendu plus vivant et plus expressif par les traits, les réponses, le dialogue de l'orchestre.

Toutefois, cette influence rossinienne sur Boïeldieu n'a été que secondaire. La personnalité du Maître français ne s'est pas laissé absorber par celle de son redoutable émule. Moins hardi, mais plus correct; avec moins de fougue, mais non moins d'élégance; avec moins d'oppositions heurtées, mais avec autant de souplesse et d'esprit; Boïeldieu est resté dans le *Petit Chaperon rouge* ce qu'il était dans *Jean de Paris*, ce qu'il devait être dans *Pharamond* et dans *la Dame blanche*, le musicien charmant, à la mélodie pimpante, facile, distinguée; au coloris frais et varié; à l'expression sincère et tendre; à la clarté toute française.

Je regrette, Messieurs, que le défaut de matériel d'exécution ne me permette pas de vous faire entendre,

par les artistes de *la Gamme*, le ravissant chœur des villageois qui ouvre le premier acte, sur une ronde guillerette que l'orchestre fredonne pianissimo. Ce chœur rachète de suite le petit péché que le compositeur a commis en ajoutant un commentaire littéraire au début de son ouverture. Ce procédé, imité de Lesueur, ne pouvait que faire sourire le chef d'orchestre en lui remettant en mémoire le conte de Perrault. Heureusement, la musique n'a nullement souffert de cette précaution inutile et puérile, qui s'arrête, fort à propos, à la frayeur de la mère grand en présence du loup.

Le thème du livret est celui-ci : Le comte Rodolphe et le comte Roger aiment tous deux Rose d'Amour, c'est-à-dire le « Petit Chaperon rouge ». Un ermite, qui joue le rôle de la mère grand, pendant que Rodolphe tient celui du loup, protège le « Petit Chaperon rouge » ; et, au dénouement, apprend à Rodolphe que Rose d'Amour est sa nièce et qu'elle est fiancée au comte Roger.

La musique de toute la partition est soignée. Vous en jugerez, Messieurs, par le trio de Roger, Rodolphe et l'Ermite ; et, par les récits et l'air de très belle venue que l'Ermite chante au début du troisième acte. Cet air est un hors-d'œuvre dans l'opéra. Il a disparu de la grande partition gravée. Il n'en est pas moins une très bonne page musicale.

Voici, maintenant, Messieurs, un air d'un tout autre genre, qui a sa petite histoire dans l'œuvre de

Boïeldieu. Il fut écrit pour une circonstance spéciale, comme l'indique, dans le manuscrit, le titre ainsi rédigé : *La belle chose qu'un tournoi*, air bouffe chanté dans le prologue d'ouverture du théâtre de l'Odéon, composé et arrangé pour le piano par A. Boïeldieu, membre de l'Institut. Par ordre chronologique, on doit le placer après *le Petit Chaperon rouge*.

L'ouverture du théâtre de l'Odéon était une occasion exceptionnelle qui ne devait pas se renouveler. D'autre part, Boïeldieu qui avait contribué à rehausser l'éclat de la cérémonie, estimant que la courte production qu'il y avait consacrée méritait mieux qu'une éphémère apparition, lui trouva dans une de ses œuvres postérieures une place qui devait lui assurer un succès plus durable. En entendant cet air vous n'aurez pas de peine, Messieurs, à retrouver la parenté intime qu'il a avec celui chanté par Georges Brown dans le premier acte de *la Dame blanche*, pas plus qu'à admirer la souplesse avec laquelle le talent de Boïeldieu sut l'adapter à deux situations qui, pour être semblables dans les grandes lignes, variaient, néanmoins, beaucoup dans les détails.

Le Petit Chaperon rouge une fois présenté au public, nous voyons Boïeldieu, fidèle à son recueillement habituel après le succès, le prolonger sensiblement.

Jusqu'au 3 mai 1821, c'est-à-dire pendant un intervalle de trois ans, un seul acte est sorti de sa plume, sous le titre de *Blanche de Provence ou la Cour des*

Fées. Encore fût-ce en collaboration avec Berton, Cherubini et Paër.

En 1823, le 15 décembre, à l'Hôtel-de-Ville de Paris, il donne un intermède intitulé *la France et l'Espagne*. En 1824, le 27 avril, à l'Odéon, il fait représenter *Les trois genres*, un acte en collaboration avec Auber. Enfin, le 10 juin 1825, paraît l'opéra de *Pharamond*, dont il avait écrit le premier acte; Berton et Kreutzer, les deux autres.

Tous les soins de Boïeldieu, pendant ces sept années, s'étaient donc concentrés sur la composition qui devait être son chef-d'œuvre.

Rossini, alors, ne l'intimidait plus; et, tout en recueillant chez son brillant émule ce qu'il en pouvait légitimement mettre à profit pour le relief de son art, afin de ne pas paraître rester en arrière, il avait pris nettement parti en faveur de la musique française contre l'art trop touffu du champion de la musique italienne.

Ici ma tâche est finie, Messieurs, puisque je devais seulement effleurer mon sujet. L'approfondir eût demandé des développements hors de proportion avec le temps forcément mesuré à chaque lecture dans cette séance solennelle.

Je n'ai pas à analyser *la Dame blanche*, tout le monde la connaît. Un fait, minuscule en soi, vous donnera toutefois une idée de la longue popularité qu'elle obtint. Il y a quelques années, je visitais, avec un ami, le jardin zoologique d'Anvers. Près du quartier des pachydermes, une foule nombreuse prenait plaisir à

admirer un éléphant de taille extraordinaire, dont les petits yeux vifs dénonçaient un instinct aussi délié que ses formes étaient puissantes et sa cuirasse épaisse. Il avait un nom que j'ai oublié. Mais je me rappelle ses spécialités. Non seulement il recevait avec sa trompe toutes les friandises qu'on lui jetait, mais il recueillait aussi des pièces de menue monnaie et les mettait dans la poche de son gardien avec une prestesse étonnante. De plus, il était mélomane. Afin de varier ses exercices, on roulait sur le devant de sa loge un harmoniflûte de Gavioli, dont notre éléphant tournait la manivelle avec un sentiment du rythme que bien des musiciens auraient pu lui envier.

Or, quel air sortit de la boîte sonore, à la surprise et au plaisir de nos oreilles? L'air de la ballade de *la Dame blanche*!

Combien sont encore familiers à toutes les mémoires les divers personnages de cette œuvre vivante, tendre, délicate, dramatique, inspirée! *La Gamme*, par l'exécution de quelques fragments de leurs rôles, ne fera qu'en raviver le souvenir agréable.

Oui, le 10 décembre de l'année 1825 fut un jour bien glorieux pour Boïeldieu.

L'insuccès des *Deux nuits* reste un simple accident dans une carrière si bien remplie. Et Rouen, à qui il dédia cette partition, comme un suprême hommage à sa ville natale, Rouen, dis-je, n'a rien à regretter des honneurs qu'elle a si spontanément et si largement décernés à la mémoire de son illustre enfant.

LISTE GÉNÉRALE

DES ŒUVRES THÉÂTRALES DE F.-ADRIEN BOÏELDIEU
PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE.

Dans la présente liste : 1° On a souligné le titre des ouvrages dont le manuscrit ou des fragments de manuscrit figurent dans le legs Sanson ;

2° On a inscrit les ouvrages possédés par la Bibliothèque de Rouen, en les désignant par l'abréviation (B. R.) (Bibliothèque de Rouen), suivie du numéro du catalogue de cette Bibliothèque ;

3° On a inscrit les ouvrages possédés par le Musée de la « Prévôtère » (Asile Sanson-Boïeldieu, à Boisguillaume), en les désignant par l'abréviation P., suivie du numéro de cette collection.

« *La Fille coupable* », opéra-comique, 2 actes. Exécuté sur la scène du Théâtre-des-Arts, à Rouen, le 2 novembre 1793.

« *Rosalie et Myrza* », op.-com., 3 actes. Théâtre-des-Arts, 28 octobre 1795. (B. R. 490. — P. Une copie de l'ouverture.)

« *La Famille Suisse* », op.-com., 1 acte. Paris, Théâtre Feydeau, 12 février 1797. (B. R. 196. — P. 144.)

« *L'Heureuse Nouvelle* », op.-com., 1 acte. Paris, Feydeau, 8 novembre 1797.

« *Le Pari, ou Mombreuil et Merville* », op.-com., 1 acte. Paris, Salle Favart, 15 décembre 1797.

- « Zoraïme et Zulnare », op.-com., 3 actes. Paris, Favart, 11 mai 1798. (B. R. 570.)
- « La Dot de Suzette », op.-com., 1 acte. Paris, Favart, 6 septembre 1798. (B. R. 167. — P. 141.)
- « Les Méprises Espagnoles », op.-com., 1 acte. Paris, Feydeau, avril 1799.
- « *Emma ou la Prisonnière*, op.-com., 1 acte. En collaboration avec Cherubini. Paris, Théâtre Montausier, 12 septembre 1799. (B. R.. 458.)
- « *Beniowski* », op.-com., 3 actes. Paris, Favart, 8 juin 1800. (B. R. 73. — P. 143.)
- « Le Kalife de Bagdad », op.-com., 1 acte. Paris, Favart, 16 septembre 1800. (B. R., 90.— P. 151.)
- « *Ma Tante Aurore*, op.-com., 3 actes (réduits à 2). Paris, Favart, 13 janvier 1803. (B. R. 354. — P. 152.)
- « Le Baiser et la Quittance », op.-com., 3 actes. En collaboration avec Méhul, Kreutzer et Nicolo. Paris, Favart, 13 juin 1803.
- « Aline, reine de Golconde », op.-com., 3 actes. Saint-Petersbourg, 5 mars 1804.
- « Amour et Mystère ». Saint-Petersbourg.
- « *Abdurkhan* », op.-com., 1 acte. Saint-Petersbourg, 26 juillet 1804.
- « *Un Tour de Soubrette* », op.-com., 1 acte. Saint-Petersbourg, 1804.
- « La Jeune Femme en colère », op.-com., 1 acte. Saint-Petersbourg, 18 avril 1805. Paris, Favart, 12 octobre 1812. (B. R. 287.)

- « *Les chœurs d'Athalie* ». tragédie de J. Racine, Inédits. Composés en Russie (1803-1811).
- « *Calypso* » ou « *Télémaque* », op.-com., 3 actes. Saint-Petersbourg, 16 décembre 1806.
- « *Les Voitures versées* », op.-com., 2 actes. Saint-Petersbourg, 1807. Paris, Salle Favart, 29 avril 1820. (B. R. 565. — P. 147.)
- « *La Dame invisible* », op.-com., 1 acte. Saint-Petersbourg, 1808.)
- « *Rien de trop ou les deux Paravents* », op.-com., 1 acte. Saint-Petersbourg, 25 décembre 1810, Paris, Salle Favart, 19 avril 1811. (B. R. 416. — P. 144.)
- « *Jean de Paris* », op.-com., 2 actes. Paris, 4 avril 1812. (B. R. 283. — P. 153.)
- « *Le Nouveau Seigneur du Village* », op.-com., 1 acte. Paris, 29 juin 1813. (B. R. 399. — P. 149.)
- « *Bayard à Mézières* », op.-com., 1 acte. En collaboration avec Cherubini, Catel et Nicolo. Paris, Salle Favart, 12 février 1814. (P. 146.)
- « *Les Béarnais ou Henri IV en voyage* », op.-com., 1 acte. En collaboration avec Kreutzer. Paris, Salle Favart, 21 mai 1814.
- « *Angéla* ou l'Atelier de Jean Cousin », 1 acte. En collaboration avec M^{me} Sophie Gail. Paris, Salle Favart, 13 juin 1814.
- « *La Fête du Village voisin* », op.-com., 3 actes. Paris, Salle Favart, 5 mars 1816. (B. R. 216. — P. 150.)
- « *Charles de France ou Amour et Gloire* », op.-com.,

- 2 actes. En collaboration avec Hérold. Paris, Salle Favart. 18 juin 1816. (P. 142.)
- « *Le Petit Chaperon rouge* », op.-com., 3 actes. Paris, Salle Favart, 30 juin 1818. (B. R. 427. — P. 148.)
- « *Blanche de Provence* » ou la « Cour des Fées », 1 acte. En collaboration avec Berton, Cherubini, Kreutzer et Paër. Paris, Opéra, 3 mai 1821.
- « *La France et l'Espagne* », intermède. Paris, Hôtel-de-Ville, 15 décembre 1823.
- « *Les trois Genres* », 1 acte. En collaboration avec Auber. Paris, Odéon, 27 avril 1824.
- « *Pharamond* », 3 actes. En collaboration avec Berton et Kreutzer. Paris, Opéra, 10 juin 1825.
- « *La Dame Blanche* », op.-com., 3 actes. Paris, Salle Favart, 10 décembre 1825. (B. R. 128. — P. 154.)
- « *Les deux Nuits* », op.-com., 3 actes. Paris, Salle Favart, 20 mai 1829. (B. R. — P. 155.)
- « *La Marquise de Brinvilliers* », op.-com., 3 actes. En collaboration avec Auber, Batton, Berton, Blanguis, Carafa, Cherubini, Hérold, Paër. Paris, Salle Favart, 31 octobre 1831.
- « *Les Jeux floraux* ». Inachevé.
- « *La belle chose qu'un Tournoi* », air bouffe, chanté dans le prologue d'ouverture du Théâtre de l'Odéon.

LISTE GÉNÉRALE

DES ŒUVRES THÉÂTRALES DE L.-V.-A. BOÏELDIEU (1).

- « *La Coupe du roi de Thulé* », 3 actes (inédit. Concours.)
- « *Marguerite* », opéra-comique, 3 actes. Paris, Opéra-Comique, 18 juin 1838. (B. R. 337.)
- « *L'Opéra à la Cour*, pastiche, 4 actes. En collaboration avec Grisar. Paris, Opéra-Comique, 16 juillet 1840.
- « *L'Aïeule* », 1 acte. Paris, Opéra-Comique, 17 août 1841. (P. 156 bis.)
- « *Le Bouquet de l'Infante* », 3 actes. Paris, Opéra-Comique, 17 avril 1847. (P. 157.)
- « *La Butte des Moulins* », 3 actes. Paris, Théâtre-Lyrique, 6 janvier 1852. (P. 158.)
- « *La Fille invisible* », 3 actes. Paris, Théâtre-Lyrique, 6 février 1854. (P. 159.)
- « *France et Algérie* », cantate-op.-com. Paris, Théâtre-Lyrique, 15 août 1865.)
- « *Le Chevalier Lubin* », 1 acte. Fantaisies-Parisiennes, 23 mai 1866. (P. 160.)
- « *La Fête des Nations* », 1 acte. Paris, 27 avril 1867.
- « *La Halle du Roi* », 2 actes (inédit). Rouen, 16 décembre 1875.
- « *La Tour, prends garde !* », op.-com., 2 actes (inédit.)

(1) Bibliothèque municipale de Rouen (B. R.).
Musée de la Prévôtère (P.).

- « *Le Moulin du Roi* », op.-com., 2 actes (inédit).
« *La Zingara* », op.-com., 2 actes (inédit).
« *La Clé de Lise* », op.-com., 1 acte (inédit).
« *Le Pavillon Saint-Germain*, op.-com., 3 actes (inédit).
« *Phryné* », op.-com., 3 actes (inédit).
« *La Dame invisible* », op.-com., 1 acte (inédit).
« *Les Fiancés d'Aranjuez* », impromptu, 1 acte (inachevé), 1846.
« *Alain Blanchard* », drame lyrique, 3 actes (fragment).
« *Camille* », scène lyrique (inédit).
Sans titre. 1 acte.
Entr'acte et chœur (sans titre).
Un acte (sans titre).
Une ouverture (sans titre).
Fragment d'opéra (sans titre).
« *Thérèse* », ébauches théâtrales.
« *Denise* », ébauches théâtrales.
Quatre pièces sans titre.
-

CLASSE DES SCIENCES

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA CLASSE DES SCIENCES

ANNÉE 1906-1907

Par M. A. GASCARD, Secrétaire.

MESSIEURS,

Dans le courant de l'année 1907, onze de vos séances ont été consacrées à des communications faites par quatre de nos confrères de la Classe des Sciences.

Notre Président, M. Lecaplain, analysant les travaux les plus intéressants parus dans les annales de la Société d'agriculture, sciences et industrie de Lyon, nous a donné sur l'histoire et la fabrication des lampes à incandescence et du béton armé des détails curieux que je vais essayer de résumer :

Le principe des lampes à incandescence est simple : dans un fil approprié, on fait passer un courant assez intense pour élever la température de ce filament jusqu'au rouge blanc. En pratique, les difficultés sont grandes, car le filament doit présenter une résistance

électrique convenable et supporter assez longtemps cette haute température de 1.500 à 1.700°.

Le platine devient cassant et ne saurait convenir ; après de nombreux essais, Edison adopta le filament de bambou carbonisé. L'histoire de cette découverte est mémorable, Edison essaya, en effet, une multitude d'échantillons de papiers et de bois ; il avait à sa disposition des capitaux à peu près illimités, condition première des progrès industriels comme des grandes découvertes scientifiques modernes.

Le filament de charbon résiste bien, pourvu qu'il soit dans le vide ; car la moindre trace d'air donne de l'oxyde de carbone qui, se dissociant lentement, produit un dépôt de charbon sur l'ampoule.

Le filament doit présenter une résistance uniforme et élevée, sa surface doit être polie ; ces conditions sont obtenues couramment dans l'industrie, on utilise pour cela la dissolution de cellulose dans le chlorure de zinc. Cette solution sirupeuse est comprimée au-dessus d'une filière placée dans un bain d'alcool qui a pour effet de figer le liquide à sa sortie de la filière. Le fil ainsi obtenu, lavé, séché, puis carbonisé à 1.400° à l'abri de l'air, donne les filaments de charbon employés dans la construction des nombreuses lampes consommées de nos jours.

Cependant, il semble que ce modèle de lampe ait franchi son apogée. Les remarquables travaux de Auër, sur l'incandescence des terres rares, ont montré l'avantage qu'il y a, au point de vue du rendement en lumière, à substituer les terres rares au carbone.

Aussi a-t-on vu surgir de divers côtés de nouveaux modèles de lampes. Tels, la lampe Nernst à filament de terre rare, les lampes à filament d'osmium ou de tantale dont les prix sont plus élevés, mais les rendements bien supérieurs.

Les progrès de la fabrication abaisseront sans doute les prix de revient, et ces nouvelles lampes, mieux armées pour lutter contre l'incandescence par le gaz, se substitueront peu à peu à la lampe d'Edison, dont la lumière nous paraît déjà insuffisamment blanche.

L'association du ciment et du fer, connue aujourd'hui sous les noms de béton et de ciment armés, est assez ancienne, mais elle n'a pris un véritable essor que depuis l'exposition de 1900, qui lui donna une consécration officielle.

Le fer et le béton ont le même coefficient de dilatation ; cette condition est nécessaire, mais, dès quelle est remplie, une élévation de température même considérable ne produit aucune disjonction entre ces éléments. Si l'on ajoute que le ciment est mauvais conducteur de la chaleur, on comprendra comment le béton armé résiste au feu. Des expériences très concluantes ont été faites à Gand (Belgique), dans lesquelles des parois en béton armé ont pu être chauffées jusqu'à 1.200° sans altération sensible.

Le ciment n'acquiert sa résistance maximum qu'au bout d'un certain laps de temps, souvent plusieurs années ; de telle sorte qu'un pont en béton armé s'écroulera lors des essais, s'il est mal fait, ou tiendra indéfiniment.

Les applications du ciment armé sont déjà fort nombreuses et se multiplieront certainement, car, à une résistance plus grande, il joint un prix de revient moindre que les autres matériaux de construction.

M. Lecaplain ne s'est pas tenu à ces deux communications pleines d'intérêt; sur le point de prendre sa retraite, il a voulu nous montrer qu'il était toujours le professeur clair, précis et captivant que de nombreuses générations d'élèves ont connu. Il nous a fait une leçon magistrale sur la téléphotographie de Korn; mais, en éducateur avisé, il a eu soin de nous rappeler au préalable les principes de physique qui trouvent une application dans cette récente découverte, de telle sorte que nous n'avons rencontré aucune difficulté à le suivre dans la description de l'appareil compliqué de Korn.

Vous pourrez lire, dans le *Précis*, le résumé de ces trois conférences rédigé par l'auteur lui-même, je me contenterai donc d'en indiquer ici les points essentiels.

L'expérience d'Ørsted, qui servit de point de départ aux remarquables travaux d'Ampère sur l'électro dynamique et permit la construction des galvanomètres utilisés pour mesurer l'intensité des courants, la description des principaux types de galvanomètres, les propriétés inattendues de l'étincelle oscillante et des courants dits de haute fréquence, firent l'objet de la première causerie.

La seconde fut employée à l'étude des propriétés du tube à vide, qui prend les noms de Geissler, de Crookes ou de Hittorff suivant le degré du vide, et à celles du sélénium, ce métalloïde proche parent du soufre dont la

résistance électrique diminue subitement lorsqu'il est impressionné par la lumière.

La troisième séance fut consacrée à la description des appareils servant à transmettre et à recevoir les téléphotogrammes.

Deux pellicules photographiques, l'une, portant l'image à transmettre, l'autre, sensible, se déplacent synchroniquement au foyer de deux sources lumineuses placées aux extrémités de la ligne. La quantité de lumière reçue par la pellicule impressionnable varie avec les positions d'une plaque obturatrice fixée à un petit rhéomètre à corde dont les mouvements sont provoqués par les variations d'intensité d'un courant. Ce courant traverse en effet un bâton de sélénium qui, placé derrière la pellicule du poste transmetteur, reçoit des radiations lumineuses d'intensité variable, suivant l'opacité plus ou moins grande des régions de la pellicule qui passent au foyer lumineux.

M. Lecaplain rappelle, en terminant, que Korn, né à Breslau, travailla à Paris, dans le laboratoire de M. Bouty, et qu'il fit ses premiers essais dans l'atelier de M. Carpentier.

M. le Dr Merry Delabost nous a donné lecture d'un rapport qu'il a présenté au Conseil d'hygiène départemental, au nom d'une Commission chargée d'élaborer un projet d'organisation du service de la désinfection dans le département.

L'auteur expose d'abord le but à atteindre, les difficultés à vaincre et les préoccupations qui ont guidé la Commission, préoccupations qu'il résume dans cette

phrase : « Ménager les deniers publics sans toutefois s'exposer à compromettre, par un excès d'économie, l'efficacité des mesures conseillées ; simplifier autant que possible ces mesures et leur enlever toute apparence de tracasserie. »

Puis il aborde l'étude détaillée du décret du 10 juillet 1906, ce qui l'amène à proposer treize postes de désinfection aux chefs-lieux des treize circonscriptions sanitaires, et à passer en revue les différents modes de désinfection et les nombreux produits employés.

La désinfection peut être faite en surface ou en profondeur ; le premier cas convient au plus grand nombre de maladies contagieuses, il exige un matériel simple, facilement transportable ; le second cas, au contraire, nécessite des appareils coûteux, encombrants et d'un transport onéreux, il ne s'applique guère qu'aux matelas ; il sera plus pratique dans la majorité des cas de transporter ceux-ci, convenablement enveloppés, aux postes de désinfections. Dans les circonstances exceptionnelles, où ce transport serait un danger, l'étuve se rendra à domicile.

Le Dr Merry Delabost étudie les différents modèles d'appareils, il donne leur prix d'achat et le prix de revient d'une désinfection et pèse les avantages et les inconvénients de chacun d'eux.

Dans un dernier chapitre sur le fonctionnement du service, il propose la collaboration du médecin traitant qui, en demandant la désinfection, répondrait à un questionnaire imprimé ; les renseignements ainsi fournis

éviteraient des déplacements inutiles et coûteux, et feraient gagner du temps.

Ce travail précis et très documenté sera utilement consulté non seulement par les membres du Conseil général, appelé à se prononcer sur l'organisation du service, mais aussi par tous ceux que la question intéresse.

M. le D^r Giraud qui, dans les dernières séances de 1906, nous avait présenté un résumé des travaux du quatrième Congrès international d'assistance publique et de bienfaisance privée tenu à Milan, nous a donné, au début de 1907, le compte rendu des excursions organisées en Italie à l'occasion de ce Congrès. Cette causerie était accompagnée de projections de vues photographiques très réussies prises par M^{lle} Thérèse Giraud et projetées sur l'écran par M. Brachet, préparateur de l'École des Sciences.

On voit ainsi se dérouler sous les yeux des vues des îles Borromées sur le lac Majeur, les clochetons de la cathédrale de Milan, la place des Mercanti, Santa-Maria-della-Grazie, l'atrium de San-Ambrogio, la façade de l'église de la Chartreuse de Pavie. Puis on passe à Venise avec une série de vues : place Saint-Marc, la tour de l'Horloge, Saint-Marc, le palais des Doges sous diverses faces, la Piazzetta, Santa-Maria-della-Salute, le Grand-Canal, le pont du Rialto, les lagunes au Nord de Venise, le Campo-Santo, Murano, Borano, Torcello ; nous admirons quelques types d'habitants de ces lagunes.

De là, M. Giraud poursuit l'itinéraire du Congrès à

Bologne, Florence et Rome. Il fait défiler sous nos yeux des vues prises à Rome : du Forum de Trajan, du Colisée, l'arc de Constantin, le Forum sous ses divers aspects, le Palatin, le temple de Vesta, le mont Aventin, les thermes de Caracalla.

On passe ensuite à Naples et l'on admire des vues du Vésuve et des effets de la dernière éruption, l'île de Capri, Sorente, Pompéi. De là, on gagne la Sicile, avec des vues de Messine, Taormina, Catane, Palerme.

Le voyage se termine par le retour dans le Nord de l'Italie ; à Sienne, où les projections montrent la vieille place, la Cathédrale, une procession sortant de la Cathédrale, les pénitents portant secours aux malades ou blessés ; à Pise, la Tour penchée, le baptistère, le Campo-Santo ; à Gênes, vue générale de la ville ; enfin à Turin, le vieux château et la Superga.

Plusieurs de ces diapositifs, fort bien venus et d'un caractère vraiment artistique, ont fait l'admiration de l'assemblée.

Sous le titre « Souvenir de jeunesse », M. le Dr Giraud nous a fait une communication qui lui a été inspirée par la conférence de M. Lecaplain. Il raconte, en effet, qu'en 1864, ayant eu l'occasion de visiter les installations du télégraphe à Marseille, le directeur lui donna un dessin qui avait été transmis par le télégraphe. M. Giraud nous montre ce dessin représentant une figure d'homme. Il ne s'agissait pas alors de téléphotographie, la photographie était encore à la période des poses relativement longues, mais d'un procédé mécanique imaginé par l'abbé Caselli. Nous

avons tous vu jadis dans nos traités de physique la description de ce télégraphe de Caselli, le précurseur de Korn. Cet appareil un peu compliqué est resté une curiosité de laboratoire et n'est pas entré dans la pratique; aussi est-ce avec intérêt que l'assemblée examina cette figure d'homme transmise il y a quarante-trois ans et dont le dessin s'est très bien conservé.

Fidèle à ses habitudes studieuses, M. le Dr Giraud nous a résumé le Bulletin de la Société d'anthropologie envoyé à son rapport.

Un mémoire de M. Da Costa Ferreira traite de la capacité crânienne des criminels portugais. D'après cet auteur la capacité serait généralement plus grande que chez les sujets normaux, mais il est impossible de définir le type du criminel d'après la capacité crânienne.

MM. Capitan et Papillant ont décrit, dans un travail fort curieux, les recherches faites pour retrouver à Paris le cadavre de Paul Jones, le père de la marine américaine. Le corps était assez bien conservé pour qu'on put procéder à son autopsie, 113 ans après la mort, et examiner les poumons au microscope.

On trouve dans le Bulletin une discussion intéressante provoquée par M. Capitan sur les silex pseudo éolithes de la fabrique de ciment près Mantes. Les silex sortant des malaxeurs présentent une grande ressemblance avec les silex attribués, par M. Rutot, à la main de l'homme. Il ressort de cette discussion qu'il faut se montrer très prudent dans ses conclusions quand on est en présence de silex de ce genre.

M. Lapique est l'auteur d'un mémoire très détaillé

sur le problème anthropologique des Parias et des castes homologues dans l'Inde. Les Parias ne sont pas des gens exclus des autres castes pour une raison quelconque. On ne peut pas plus devenir Paria que Brahmane, on l'est de naissance.

Les Parias peuvent entrer au service domestique des Européens et peuvent s'enrichir, acheter des terres et des maisons. La caste des Paller est très analogue à celle des Parias. La caste des Vellalas est, au contraire, la caste agricole la plus haute en pays Tamoul.

Au Malabar, la classe des propriétaires est constituée par la caste des Nayer, et les castes inférieures sont constituées par les Poulayer et les Chéroumas.

On se demande si les castes inférieures ne sont pas descendants des populations primitives qui auraient été asservies par des envahisseurs conquérants, mais c'est encore là une hypothèse, et le problème anthropologique n'est pas résolu.

Enfin, dans l'une des dernières séances, M. Lechallas nous a entretenus des travaux de la Commission météorologique de la Seine-Inférieure. Cette Commission, instituée en 1893, dirige les observations qui étaient faites depuis 1866 sous la surveillance du service hydraulique des Ponts et Chaussées. Il a présenté à l'Académie un spécimen des résumés annuels établis par la Commission météorologique ainsi que des travaux spéciaux faits par ses deux vice-présidents :

De M. Gully, le résumé des observations faites dans la Seine-Inférieure de 1868 à 1892, et la climatologie de Rouen accompagnée de graphiques d'après les obser-

vations inaugurées en 1845 par M. Preisser, professeur du Lycée, et faites depuis de longues années par M. Gully ;

De M. Georges Caron, de Lillebonne, une étude sur la prévision de la pluie d'après les variations concomitantes de la pression et des courants atmosphériques ;
Une autre étude sur le régime cyclonique des pluies dans l'Europe occidentale ;

Enfin, un travail sur la concomitance des orages dans la Seine-Inférieure et des dépressions en Europe.

Les brochures suivantes ont été offertes à l'Académie par leurs auteurs :

De M. Pennetier : Un débat scientifique, Pouchet et Pasteur ;

De M. Gascard : Enquête sur l'encombrement de la cité pétrolière, rapport au Conseil d'hygiène.

CONFÉRENCES A L'ACADEMIE

(Avril 1907)

Par M. LECAPLAIN.

PREMIÈRE PARTIE

LE GALVANOMÈTRE. — COURANTS DE HAUTE FRÉQUENCE.
TUBES DE GEISSLER ET DE CROOKES.

Expérience d'Orsted. — Galvanomètres.

En 1820, Orsted démontrait qu'un courant électrique dévie une aiguille aimantée ; la grandeur de la déviation dépend de l'intensité du courant. Le sens dans lequel dévie l'aimant dépend du sens du courant et de la position du courant par rapport à l'aiguille. Ampère donna pour retrouver ce sens dans tous les cas une règle commode et bien connue. L'expérience d'Orsted fit grand bruit dans le monde savant, car elle établissait un lien entre l'électricité et le magnétisme, c'est-à-dire entre deux branches importantes de la physique que l'on pouvait regarder comme distinctes l'une de l'autre. Ampère en saisit de suite toute l'importance et, par une suite de déductions logiques, établissait les lois fondamentales de l'électrodynamique.

La découverte remarquable du physicien danois

dotait l'électricité d'un de ses plus puissants moyens d'investigation, le galvanomètre.

Perfectionné par Schweigger, qui enroula le fil autour de l'aiguille ; puis par Melloni, qui diminua par un dispositif ingénieux l'action perturbatrice de la terre, l'appareil nouveau prenait la forme classique qu'on lui connaît aujourd'hui ; c'est le galvanomètre à aimant mobile.

Galvanomètre à cadre mobile.

Il n'y a pas d'action sans réaction, c'est là un des principes fondamentaux de la mécanique. Si donc le courant agit sur l'aimant, réciproquement, l'aimant doit agir sur le courant ; l'expérience directe confirme pleinement cette prévision. On a alors le galvanomètre à cadre mobile. L'appareil est d'ailleurs simple. Il se compose d'un cadre en bois ou en ivoire sur lequel s'enroule le fil conducteur placé entre les pôles d'un fort aimant. Un courant parcourt-il le fil, le cadre est dévié et, par le procédé du miroir, on peut apprécier de très faibles déviations.

Galvanomètre à corde de M. Korn.

M. Korn a apporté au galvanomètre précédent une modification qui en augmente beaucoup la sensibilité. Le courant arrive dans deux fils parallèles fixés à une petite plaque fort légère disposée entre les pôles d'un aimant puissant. La pièce mobile peut alors se déplacer sous l'action du plus faible courant et on gagne ainsi beaucoup en sensibilité.

*Étincelle oscillante dans la décharge
d'un condensateur.*

Prenons une bouteille de Leyde et réunissons les deux armatures par un fil métallique non roulé, nous verrons jaillir une forte étincelle. En réalité, cette étincelle n'est qu'une suite de petites étincelles qui se succèdent si rapidement que, pour l'œil et pour l'oreille, il semble qu'il ne s'en produit qu'une seule : d'ailleurs, toutes ces minuscules étincelles se produisent toujours dans le même sens, de l'armature positive à l'armature négative.

Produisons maintenant la décharge en employant, cette fois, un fil rectiligne, mais enroulé un grand nombre de fois sur lui-même, les choses se passeront tout autrement.

L'étincelle sera oscillante, c'est-à-dire qu'elle jaillira alternativement de l'armature positive à l'armature négative et réciproquement, si, du moins, la capacité de la bouteille est convenablement choisie et si, de plus, la self-induction, qui se produit dans le fil enroulé, a avec cette capacité un rapport déterminé que le calcul indique.

Le procédé connu du miroir tournant ne laisse aucun doute à cet égard.

Une comparaison donnera une idée assez nette de l'oscillation de l'étincelle.

Prenons deux vases communicants renfermant de l'eau à des niveaux différents et réunis par un tube muni d'un robinet fermé d'abord.

Ouvrons le robinet. Si le tube est très étroit et offre

par suite une certaine résistance au passage du liquide, l'eau montera du côté où le niveau était le moins élevé ; le mouvement sera lent et cessera, d'ailleurs, quand l'eau sera à la même hauteur des deux côtés, c'est l'image du premier mode de décharge indiqué. Mais si le tube de jonction est large, le liquide montera rapidement, dépassera le niveau qu'il doit atteindre pour redescendre, montera encore et n'atteindra la position normale qu'après une série d'oscillations plus ou moins nombreuses. C'est l'image de la décharge oscillante.

Courants de haute fréquence. — Appareil de Tesla.

Une pile munie d'un interrupteur envoie un courant dans le fil primaire d'une machine de Ruhmkorff. Les extrémités du fil secondaire communiquent avec les armatures intérieures de deux bouteilles de Leyde. Dans les boutons de ces deux bouteilles passent deux tiges métalliques que l'on peut rapprocher ou éloigner. Les armatures extérieures sont mises en relation avec le gros fil d'une seconde machine de Ruhmkorff dont le fil fin est fixé à deux tiges métalliques terminées par deux boutons et susceptibles aussi de se rapprocher ou de s'éloigner comme les premières. Entre les boutons des tiges métalliques indiquées se produisent de très fortes étincelles et ces étincelles sont oscillantes. La fréquence, c'est-à-dire le nombre de changements de sens des étincelles peut atteindre le chiffre de 400,000 et la différence de potentiel aux deux pôles de l'appareil atteint alors un demi-million de volts.

On peut avec cette machine répéter des expériences fort intéressantes :

1° Une lampe à incandescence mise en communication avec l'un des pôles seulement brille d'un vif éclat.

2° Une petite coupe, placée sur le trajet de la décharge, est remplie de substances phosphorescentes (fragments de rubis, blende hexagonale, sulfure de calcium) : toutes ces substances brillent d'une lumière éblouissante.

3° L'expérience la plus importante de la série consiste dans l'illumination d'un tube sans électrodes. On la réalise de la manière suivante :

L'un des pôles de la bobine communique avec une feuille métallique d'environ trois mètres de long, trente-cinq centimètres de large et suspendue à deux mètres cinquante du sol. L'autre pôle est en relation avec le sol. Dans tout l'espace compris entre le sol et la feuille métallique la bobine produit un champ électrostatique vibratoire, dont les lignes de force sont sensiblement verticales. Dès lors, si l'on place un tube de Geisler parallèlement aux lignes de force, il s'illumine dans toute sa longueur. Est-il placé perpendiculairement à ces lignes, l'illumination cesse.

4° Les décharges dans l'air atmosphérique sont également remarquables.

Les étincelles atteignent de trente à trente-cinq centimètres.

5° Si l'on relie l'un des pôles à un conducteur de capacité convenable, on voit se produire sur l'autre pôle une aigrette présentant l'apparence d'une véritable flamme. Ce passage de l'étincelle à la flamme constitue un fait curieux.

6° Les fils fixés au pôle s'entourent, sur toute leur longueur, d'une gaine lumineuse du plus bel effet.

Effets physiologiques des décharges oscillantes sur l'organisme.

Les effets physiologiques des courants dépendent : 1° de l'intensité du courant ; 2° de la fréquence, c'est-à-dire du nombre d'interruptions à la seconde. Si la fréquence est petite, un courant de 2,000 volts provoque la mort. Si la fréquence augmente jusqu'à 2,500 pour un même voltage, les effets augmentent d'intensité.

De 2,500 à 5,000, les contractions restent à peu près les mêmes et elles amènent la mort par asphyxie.

De 5,000 à 10,000, elles diminuent.

Si la fréquence atteint 30,000, les contractions cessent, l'opérateur n'éprouve aucune sensation particulière, alors même que le voltage s'élève à un demi-million. On peut saisir sans aucun danger les deux pôles de la machine. Il est bon dans ce cas, pour éviter les brûlures, de ne toucher les bornes qu'avec des pièces métalliques que l'on tient dans les mains.

Comment expliquer ce fait en apparence si étrange ? Quelques-uns ont admis qu'en raison de leur énorme fréquence ces courants ne se propagent qu'à la surface des conducteurs et se localisent dans l'épiderme. Cette théorie ne paraît pas admissible. Le corps humain ne se comporte pas comme un fil métallique. Les courants de haute fréquence, quoique ne produisant pas de contractions, pénètrent dans l'organisme et agissent sur les centres nerveux profondément placés.

Une autre hypothèse consiste à admettre que les nerfs de sensibilité générale se comportent comme le nerf acoustique et le nerf optique qui ne sont plus impressionnés quand le nombre des vibrations devient trop grand. Cette manière de voir paraît assez vraisemblable. M. E. Gérard remarque que si l'énergie électrique, absorbée par le corps humain et transformée forcément en chaleur, était suffisante, le danger ne ferait que changer de forme. Ce physicien admet que le corps humain agit, non seulement comme conducteur, mais aussi comme condensateur. Or l'énergie des courants alternatifs peut traverser un condensateur sans échauffer notablement le diélectrique. La résistance apparente qu'oppose le corps humain aux courants de haute fréquence présente donc des facteurs complexes et indéterminés.

De l'absence d'excitation, il faut bien se garder de conclure que ces courants n'exercent pas d'action sur l'organisme, cette action est au contraire des plus marquées. Il se produit dans les tissus traversés des phénomènes inhibitoires particuliers. Le plus constant de ces phénomènes est l'analgésie qui frappe les régions par lesquelles le courant pénètre, la peau peut devenir insensible pendant vingt à trente minutes.

Auto-conduction.

M. d'Arsonval a imaginé, en électrophysiologie et en électrothérapie, une nouvelle méthode désignée sous le nom d'autoconduction, dont le but est d'utiliser le pou-

voir inducteur considérable des courants de haute fréquence.

L'appareil employé est analogue à celui de Tosla, mais il est plus simple : on n'y fait plus usage que d'une bobine de Ruhmkorff. Moins puissant que celui de Tosla, il est largement suffisant pour les besoins médicaux. Les courants produits traversent un fil enroulé sur un cylindre non conducteur dans lequel le malade est placé.

1° La vitalité des tissus est accrue.

2° Les combustions sont plus profondes et le malade tire de cette médication le même profit que celui qu'il tirerait d'un exercice violent avec le grand avantage de n'éprouver aucune fatigue.

Enfin, sous la même influence, il y aurait atténuation marquée des toxines microbiennes, en particulier de la toxine diphtérique.

Quoique quelques-uns de ces résultats aient été contestés, il n'en est pas moins vrai que M. d'Arsonval a ouvert une voie nouvelle, d'où on tirera, sans doute, un excellent parti.

Tubes à vide. — Tube de Geissler.

Tube de Crookes.

Ce sont des tubes de verre fermés hermétiquement à la lampe, après y avoir fait un vide plus ou moins complet, en y laissant des traces de gaz ou de vapeurs. Les extrémités du fil induit d'une machine de Ruhmkorff sont mises en communication avec des fils de platine scellés dans le verre aux deux extrémités du tube.

Si la pression n'est que de quelques millimètres de mercure, on voit une colonne lumineuse, le plus souvent stratifiée, s'étendre de l'anode (pôle +) à la cathode (pôle —); un petit espace obscur se remarque d'ailleurs entre la cathode et la partie du tube où commence la colonne lumineuse. A mesure que la pression diminue, cet espace obscur augmente : on a alors le tube de Geissler.

Si la pression n'est que d'un millième de millimètres, les phénomènes sont tout différents : c'est alors un tube de Crookes.

On observe plus de colonne lumineuse, l'espace obscur envahit tout le tube; la paroi opposée à la cathode devient phosphorescente et s'illumine d'une belle lueur verte. Les rayons cathodiques, c'est-à-dire les rayons émis par le pôle — ou cathode, jouissent de propriétés spéciales :

1° Ils marchent en ligne droite quelle que soit la position de l'anode;

2° Ils peuvent traverser une plaque d'aluminium très mince, etc.

Si le courant augmente d'intensité, il y a plus de lumière émise. Les variations de lumière émise suivent toutes les variations d'intensité du courant. Ce point est capital à noter pour comprendre le téléphotographe.

DEUXIÈME PARTIE

LE SÉLÉNIUM. — PHOTOPHONE DE BELL.
RADIOPHONIE.

Sélénium.

Le sélénium est un métalloïde voisin du soufre, avec lequel il présente les plus grandes analogies.

Il a été découvert, en 1817, par Berzélius, dans les boues des chambres de plomb utilisées pour la fabrication de l'acide sulfurique.

On en trouve dans l'île Lipari, située au nord de la Sicile. C'est la plus importante des îles Eoliennes, les anciens y plaçaient le séjour d'Eole.

Les pyrites de fer, bisulfure de fer FeS^2 , renferment souvent du sélénium, mais en très petite quantité ; de là sa présence dans les boues des chambres de plomb, la pyrite servant à fournir le gaz sulfureux que l'on suroxyde pour obtenir finalement l'acide sulfurique.

Il existe en Angleterre dans les pyrites cuivreuses sulfure double de cuivre et de fer.

On le rencontre encore à l'état de séléniure double de cuivre et de plomb dans la République Argentine. Ce minerai, qui renferme 30 0/0 de sélénium, est celui qui sert le plus ordinairement à la préparation du sélénium, que l'on obtient ainsi à un prix peu élevé.

Les pyrites de Fahlun, en Suisse, de Kraslitz, en Bohême, de Saint-Bel, en France, en renferment également.

On peut le préparer de plusieurs manières. Le procédé le plus utilisé consiste à le tirer de la zorgite (sélénure double de cuivre et de plomb).

On traite ce minerai par l'eau régale : il se produit du chlorure de plomb insoluble, du chlorure de cuivre et du sélénium, qui, en présence de l'eau, donne de l'acide sélénieux. On réduit l'acide sélénieux par un courant de gaz sulfureux. Un lavage élimine le chlorure de cuivre et on fond le sélénium dans un creuset de plombagine.

Le poids atomique de ce métalloïde est 79, son poids moléculaire :

$$79 \times 2 = 158.$$

Propriétés physiques.

Il présente différents états allotropiques :

1° *Sélénium amorphe ou vitreux.* — On obtient cette variété en le fondant et le refroidissant ensuite brusquement. Sous cet état, c'est un solide brun noirâtre, par réflexion, rouge, par transmission, quand il est en lame mince.

2° *Sélénium cristallisé ou métallique.* — Chauffé à 97°, le sélénium amorphe se transforme en sélénium cristallisé rouge brun.

Il peut affecter plusieurs formes cristallines : par dissolution dans le sulfure de carbone, il affecte la forme de prismes clinorhombiques ; il peut cristalliser également en prismes hexagonaux.

Ces propriétés le rapprochent déjà du soufre, qui se montre aussi sous plusieurs états allotropiques.

Le sélénium entre en ébullition à 690° ; ses vapeurs sont jaunes.

Sa densité de vapeur est de 7,67, à 860° ; elle diminue quand la température s'élève, mais elle devient constante à partir d'environ $1,400^{\circ}$ et elle est alors égale à 5,7. Ce sont des propriétés analogues à celles que montre la vapeur de soufre.

Le sélénium est un peu soluble, surtout à chaud, dans l'acide sulfurique concentré. Il est également soluble, surtout à chaud, dans une dissolution de potasse ou de soude.

Propriétés chimiques.

Le sélénium brûle dans l'air, avec une flamme bleue et production d'anhydre sélénieux SeO^2 , comparable au gaz sulfureux SO^2 .

Il donne les acides sélénieux SeO^3H^2 et séléinique SeO^4H^2 , comme le soufre donne les acides sulfureux et sulfurique. Les formules sont analogues.

L'acide séléinique est à peu près aussi puissant que l'acide sulfurique. Les séléniates et les sulfates sont isomorphes ; or, l'isomorphisme est le meilleur critérium de l'identité chimique.

Les corps qui se ressemblent le plus ne sont pas, en général, ceux qui se combinent le plus facilement, cependant le sélénium peut s'unir au soufre et donner trois sulfures :



Le chlore donne deux chlorures, SeCl^2 , SeCl^4 , comparables aux chlorure de soufre : SCl^2 , SCl^4 . On con-

naît aussi deux bromures et deux iodures de sélénium. De même que le soufre donne avec l'hydrogène l'acide sulfhydrique H^2S , le sélénium donne l'acide sélénydrique H^2Se . Ces deux hydracides sont tous deux très combustibles et très vénéneux.

Le sélénium se combine, comme le soufre, aux métaux pour former des séléniures isomorphes des sulfures. On trouve les séléniures et les sulfures souvent associés ensemble dans la nature.

L'acide azotique attaque le sélénium et donne de l'acide sélénieux, tandis qu'il donne avec le soufre de l'acide sulfurique.

En résumé, ce n'est pas sans raison que l'on classe dans une même famille :

L'oxygène, le soufre, le sélénium et le tellure.

Ce dernier métalloïde, découvert en 1782, par Müller de Bechemstein, dans les mines d'or de Transylvanie, présente les mêmes traits caractéristiques que le sélénium.

Le sélénium jouit d'une propriété spéciale qui a donné lieu au photophone et est utilisée, aujourd'hui, dans la téléphotographie, et c'est pour cette raison que nous en avons esquissé l'histoire.

D'une propriété spéciale du sélénium.

Cette propriété vraiment curieuse a été découverte par May et complètement étudiée par Willoughby-Smith, Sale, Draper et Siemens. La voici :

Si un bâton de sélénium est frappé par des rayons lumineux, sa conductibilité électrique augmente subite-

ment ; l'action de la lumière cesse-t-elle, la conductibilité reprend sa valeur première.

Le principe est facile à démontrer. Une source lumineuse quelconque émet des rayons qu'une lentille concentre sur un bâton de sélénium. Le courant électrique fourni par une pile traverse ce bâton et un galvanomètre. Un écran est interposé entre la lentille et le bâton. Dans ces conditions, le sélénium, peu conducteur, n'est traversé que par un courant de faible intensité ne produisant qu'une faible déviation de l'aiguille du galvanomètre. On retire brusquement l'écran, aussitôt la déviation augmente beaucoup. On remet l'écran à sa place première, l'aiguille revient à sa position primitive. On peut d'ailleurs répéter l'expérience un nombre de fois indéfini.

Inertie du sélénium.

Il n'est pas absolument exact que le sélénium frappé par des rayons lumineux reprenne subitement sa conductibilité première. Il semble garder, pendant un temps fort court d'ailleurs, le souvenir de l'impression reçue. On exprime ce fait, en disant qu'il présente une certaine inertie. Cette inertie constitue en téléphotographie une difficulté sérieuse et empêche la transmission d'être aussi rapide qu'on le désirerait. Nous verrons bientôt par quel procédé ingénieux M. Korn a pu la vaincre.

Appareil basé sur cette propriété du sélénium.

1^o *Transmission de sons musicaux.* — L'appareil comprend :

1° Un miroir plan qui reçoit un faisceau solaire. Les rayons réfléchis tombent sur une lentille qui les concentre en son foyer.

2° Un disque dont le pourtour est muni d'un certain nombre de trous égaux. Ces trous, quand on fait tourner le disque, viennent passer successivement à l'endroit exact où se forme le foyer.

Les rayons lumineux, après s'être croisés au foyer, continuent leur route et tombent sur une première lentille de laquelle ils sortent en faisceau cylindrique. A la seconde station, placée plus ou moins loin de la première, le faisceau cylindrique rencontre une troisième lentille convergente comme les deux premières. Cette troisième lentille les fait converger sur un bâton de sélénium traversé par le courant d'une pile et relié à un téléphone quelconque.

Les rayons lumineux rencontrent un des trous du disque tournant, ils passent, tombent sur le sélénium, dont la conductibilité augmente, l'intensité du courant croît, puis, aussitôt après, les rayons sont interceptés, le sélénium reprend sa conductibilité première, comme le montre le galvanomètre.

Toutes ces variations d'intensité produisent un son dans le téléphone. Si l'on a quatre cent trente-cinq émissions et interruptions de lumière, on obtient le la_3 du diapason normal. En faisant varier le nombre d'émissions par une rotation plus ou moins grande du disque, on produira telle ou telle note.

2° *Photophone*. — *Transmission de la parole par les rayons lumineux*. — On peut, avec des rayons lumineux, non seulement produire des sons musicaux, mais encore transmettre à distance la parole humaine, résultat vraiment surprenant.

On utilise alors le photophone de Bell.

Photophone.

Une embouchure est munie d'une lame de verre très mince et par suite flexible. Un faisceau de rayons lumineux, par exemple, des rayons solaires rendus convergents par une lentille, tombent sur la lame. Celle-ci les envoie, par réflexion, sur une deuxième lentille, d'où ils sortent en un faisceau à peu près cylindrique, qui se propage jusqu'au poste récepteur.

A son arrivée ce faisceau est reçu sur un miroir sphérique concave qui les réfléchit à son foyer. A ce foyer est disposé un bâton de sélénium traversé par le courant d'une pile et relié à un téléphone. Tel est l'appareil, il est simple, voyons comment il fonctionne. On parle à l'embouchure. Les ondes sonores font vibrer la lame de verre très flexible. Cette lame tantôt se bombe, tantôt se creuse. Suivant la forme concave ou convexe que prend la lame, elle concentre ou éparpille les rayons lumineux incidents, et, par suite, le miroir du poste récepteur concentre sur le sélénium plus ou moins de rayons, d'où variations successives de sa conductibilité, d'où des variations de l'intensité du courant qui passe dans le téléphone, et la voix est nettement perçue.

Certaines conditions sont à remplir pour obtenir de bons résultats :

1° Le sélénium doit offrir une grande surface ;

2° Sa résistance normale doit être petite.

De là, différentes dispositions du sélénium que nous ne décrirons pas.

On peut, par ce moyen, transmettre la voix à plusieurs kilomètres. Pour de grandes distances, il y aurait absorption de lumière par l'atmosphère.

Cet appareil n'a pas reçu d'applications. Il n'en est pas moins, au point de vue théorique, des plus intéressants.

Transmission par la lumière de sons musicaux sans utiliser le sélénium.

On peut transmettre des sons musicaux par des rayons lumineux fréquemment interrompus sans utiliser le sélénium. L'expérience est disposée comme celle que nous avons indiquée, tout à l'heure, pour la production de sons musicaux avec le sélénium. Les émissions et interruptions fréquentes de lumière sont encore obtenues à l'aide du disque tournant portant des trous sur son pourtour. A la station d'arrivée, les rayons lumineux tombent sur une petite caisse hémisphérique. L'une des parois de cette caisse est fermée par une lame très mince, et par suite flexible, de verre, de mica ou autre substance. La paroi opposée est munie d'un embout que l'on porte à l'oreille.

En faisant tourner le disque, on perçoit des sons

ayant un caractère musical. La hauteur du son perçu dépend :

- 1° De la vitesse de rotation du disque ;
- 2° De la nature de la source lumineuse (lumière solaire, lumière Drummond, etc.) ;
- 3° De la nature de la lame employée (verre, mica, zinc, etc.).

Phénomène plus général de radiophonie.

En étudiant les phénomènes précédents, Mercadier a découvert un phénomène plus général de radiophonie. Des rayons lumineux, fréquemment interrompus par le même procédé que tout à l'heure, tombent sur un ballon de verre rempli d'un gaz ou d'une vapeur. Le bouchon qui ferme ce ballon est muni d'un tube terminé par un embout effilé en ivoire ou en buis. En portant cet embout à l'oreille, on perçoit un son très net.

1° Avec des gaz secs ou des vapeurs à faible pouvoir absorbant, le son est faible ;

2° Avec les gaz ou les vapeurs de grand pouvoir absorbant, tels que le gaz ammoniac, la vapeur d'eau, la vapeur d'éther, les vapeurs d'acide formique, d'acide acétique, etc., les sons prennent une intensité remarquable.

Quelles sont, dans ce cas, les radiations qui agissent ? Ce ne sont pas les radiations lumineuses, car, si on les absorbe à l'aide d'une petite cuve remplie d'une dissolution d'iode dans du sulfure de carbone, les effets produits n'éprouvent pas de variations sensibles. Ces effets sont dus par suite aux radiations calorifiques. Les

variations rapides de température produisent des variations de volume et, par suite, une suite de vibrations, qui se transmettent aux gaz ou vapeurs remplissant le ballon.

TROISIÈME PARTIE

TÉLÉPHOTOGRAPHIE. — UN MOT SUR LA VISION A DISTANCE.

La téléphotographie a été imaginée par M. Korn, professeur de physique-mathématique à Munich. C'est à Leipzig, Berlin et Paris, que ce distingué physicien a fait ses études. Il a été, en mathématiques, l'élève de deux membres de l'Institut de France, MM. Poincaré et Picard, dont la valeur est universellement connue, et il a travaillé en physique sous l'habile direction de M. Bouty, professeur à la Sorbonne. Ses premières expériences ont été faites dans le laboratoire de M. Carpentier, ancien élève de l'École polytechnique, et actuellement l'un de nos plus habiles constructeurs d'appareils d'électricité.

Premier dispositif.

L'appareil comprend un transmetteur et un récepteur.

Transmetteur. — 1° Une lampe Nernst de soixante-quatre bougies ; toute autre source lumineuse pourrait convenir ;

2° Une lentille qui fait converger en un même point les rayons émis par la source ;

3° Un cylindre à mouvement hélicoïdal et faisant un tour en vingt secondes. Le point ou foyer de la lentille où passent les rayons lumineux émis par la lampe se fait exactement sur la pellicule portant la photographie à transmettre. Cette pellicule translucide recouvre le cylindre tournant ;

4° Un bâton de sélénium, placé dans le cylindre recevant le faisceau lumineux qui a traversé la pellicule. Ce bâton reçoit le courant d'une pile ou d'un accumulateur.

Fonctionnement. — Les différentes parties de l'image photographique sont ou noires, ou blanches, ou grises, avec toutes les transitions possibles du noir au blanc.

Si les rayons lumineux rencontrent une partie noire, ils sont arrêtés, ils ne tombent pas sur le sélénium dont la conductibilité électrique n'est pas modifiée ; alors le courant passe comme à l'ordinaire et s'engage dans le fil de ligne.

Si les rayons lumineux rencontrent une région blanche, ils la traversent et tombent sur le sélénium, la conductibilité de ce métalloïde augmente ; par suite, le courant devient plus intense.

Enfin, si les rayons de lumière frappent une partie grise, ils traversent la pellicule en plus ou moins grande proportion, la conductibilité du sélénium varie et, par suite, l'intensité du courant.

En résumé, les rayons lumineux, qui traversent

l'image photographique, éprouvent une série de variations, et ces variations d'intensité lumineuse produisent autant de variations correspondantes de l'intensité du courant. Le fil de ligne sera donc traversé par un courant qui variera à chaque instant d'intensité.

Le récepteur doit maintenant transformer l'énergie électrique en énergie lumineuse.

Récepteur. — Il comprend :

1° Un galvanomètre à cadre mobile, dont nous avons indiqué plus haut le principe, recevant les courants envoyés par le transmetteur ;

2° Une aiguille fixée au cadre, qui, par suite, suivra tous ses mouvements. A ses deux extrémités, elle se recourbe à angle droit et présente deux pointes P et P' ;

3° Un appareil de Tesla à haute fréquence dont l'un des pôles communique avec un fil que nous désignerons par f , dont l'extrémité est très voisine de l'une des pointes portées par l'aiguille fixée au cadre du galvanomètre. L'autre pôle de l'appareil Tesla est en relation avec un conducteur de grande capacité.

4° Un tube à vide de Crookes. L'extrémité supérieure de ce tube est traversée par un fil de platine qui se recourbe et vient aboutir en f' , tout près de la pointe P'. L'autre extrémité du tube à vide est fermée par une petite fenêtre en aluminium, de forme carrée, dont le côté est de deux millimètres et demi ;

5° Un cylindre sur lequel est enroulé un papier photographique sensible au chlorure d'argent. Ce cylindre tourne synchroniquement avec le cylindre du transmetteur.

Fonctionnement. — Le courant de ligne, dont, comme nous l'avons dit, l'intensité varie à tout instant, passe dans le cadre du galvanomètre qui dévie d'un angle d'autant plus grand que le courant reçu est plus intense. Alors des étincelles jaillissent entre les pointes P et P' et les extrémités des fils de platine *f* et *f'*. Ces étincelles, plus ou moins longues, suivant l'intensité du courant, déterminent une illumination du tube à vide. Or, nous avons vu que si l'étincelle est plus vive, c'est-à-dire si le tube reçoit plus d'électricité, l'émission de lumière dans le tube est plus grande. Toutes les variations d'intensité du courant donneront naissance à autant de variations d'intensité lumineuse. Le cylindre récepteur recevra toutes les émissions lumineuses produites dans le tube à vide et la photographie sera rigoureusement reproduite.

Résumons : Les rayons lumineux émis par la lampe Nernst traversent la pellicule portant la photographie à transmettre. Ces rayons passent plus ou moins intenses suivant qu'ils traversent des régions de la photographie plus ou moins claires. Après avoir traversé plus ou moins la pellicule, ils tombent sur le sélénium dans lequel passe le courant d'une pile. Suivant que les rayons lumineux reçus par le sélénium sont plus ou moins intenses, la conductibilité du sélénium augmente ou diminue et le courant éprouve dans son intensité des variations correspondantes aux variations de l'intensité lumineuse.

Au poste récepteur, les variations d'énergie électrique se transforment à leur tour en variations lumineuses

qui impressionnent le papier sensible et le problème est résolu.

Résultats obtenus par ce premier dispositif. — La transmission est possible à plusieurs milliers de kilomètres. On a pu en une demi-heure reproduire une photographie (12 × 16).

Deuxième dispositif.

Quoique ce premier résultat soit déjà fort remarquable, M. Korn a voulu faire mieux encore et réduire le temps de la transmission. Examinons successivement les modifications imaginées.

Premier perfectionnement. — Il consiste à remplacer le galvanomètre à cadre ordinaire par le galvanomètre à corde décrit plus haut.

Deuxième perfectionnement. — On supprime le Tesla et le tube à vide et on adopte une disposition plus simple, rappelant la disposition du transmetteur.

Le récepteur est alors disposé comme suit :

1° Une source lumineuse envoyant des rayons sur une lentille L qui les fait converger à son foyer ;

2° Un galvanomètre à corde placé entre la lentille et son foyer ;

3° Une boîte renfermant une lentille L' convergente et le cylindre recouvert du papier photographique sensible.

Les rayons lumineux concentrés au foyer de la lentille L continuent leur route, pénètrent dans la boîte par une petite ouverture, tombent sur la lentille L' renfermée dans cette boîte. Cette lentille les fait conver-

ger en un point placé exactement sur le papier sensible qui recouvre le cylindre tournant.

Fonctionnement. — Quand le courant de ligne arrive dans le galvanomètre à corde, la petite plaque très légère sur laquelle sont fixés les deux fils parallèles, dans lesquels se distribue le courant, éprouve des variations de position en rapport avec les variations d'intensité du courant ; cette plaque danse, pour ainsi dire, devant la lentille L, et, par suite, intercepte plus ou moins de rayons lumineux. Le faisceau lumineux, ainsi rendu plus ou moins intense, vient impressionner le cylindre récepteur.

Troisième perfectionnement. — Il a pour but de combattre l'inertie du sélénium.

Nous avons indiqué déjà que le sélénium impressionné par des rayons lumineux ne reprend pas instantanément sa conductibilité première, de là un retard notable dans la transmission. M. Korn a eu l'idée fort ingénieuse de forcer le sélénium à corriger ses propres défauts.

Voici, sans entrer dans les détails, le principe de cette modification. Les deux postes possèdent chacun un bâton de sélénium et une batterie d'accumulateurs ; les deux batteries sont disposées en série, un pont réunit le fil d'aller et le fil de retour et, sur ce point, est installé le galvanomètre à corde. Le sélénium du poste transmetteur reçoit une première impression lumineuse, il acquiert ainsi un peu d'inertie, mais tout est disposé de manière qu'à ce moment précis le sélénium du poste

récepteur reçoit un peu plus de lumière, sa conductibilité augmente, de telle sorte que si on perd d'un côté, on gagne de l'autre, ce qui établit une compensation. Ce perfectionnement accroît beaucoup la rapidité de la transmission, si bien que M. Korn a pu transmettre en six minutes, de Munich à Berlin, le portrait de l'empereur d'Allemagne et celui du prince régent de Bavière.

D'une modification de détail.

Le bâton (ou, comme on le dit, la cellule de sélénium) n'est plus disposé dans le cylindre tournant du transmetteur, mais en dehors. Le faisceau lumineux tombe sur un prisme à réflexion totale installé dans le cylindre et le renvoie sur le sélénium.

*Synchronisme des mouvements de rotation
des deux cylindres.*

Nous avons dit que le cylindre du récepteur devait tourner synchroniquement avec le cylindre du transmetteur. Il peut au premier abord sembler presque impossible de réaliser le synchronisme parfait de deux appareils placés à des centaines et même des milliers de kilomètres l'un de l'autre. Ce problème a reçu cependant plusieurs solutions depuis bien des années déjà à propos du télégraphe Caselli et de celui de Hughes. On possède aujourd'hui des électro-moteurs faisant à la minute un nombre déterminé de tours. Si on les met en mouvement bien en même temps, à l'aide d'un courant électrique, ils marcheront synchroniquement.

Toutefois, si au départ il y a un petit défaut de syn-

chronisme, ce défaut ira peu à peu en s'exagérant et toute peine sera perdue. Il est donc utile de corriger à chaque tour des cylindres le petit défaut de synchronisme qui peut exister. Voici comment procède M. Korn.

On commence par faire tourner le cylindre du récepteur un tout petit peu plus vite que celui du transmetteur. Un petit crochet, qui fonctionne automatiquement, arrête le cylindre récepteur à chaque tour jusqu'à ce que le cylindre du transmetteur l'ait rattrapé. Ce moment est indiqué par un signal automatique ; alors le crochet se relève et le cylindre du transmetteur reprend sa marche ; les deux cylindres marchent alors synchroniquement.

Du problème de la vision à distance.

M. Senlecq d'Ardres (Pas-de-Calais) est le premier qui se soit occupé de cette captivante question, dès l'année 1877. D'autres savants, De Paiva, G. Bell, Carey, Sawger, Perosins, Ayrton et Perry ont indiqué des solutions basées sur les propriétés du sélénium.

Les appareils imaginés se réduisent à peu près à ceci :

Au poste transmetteur la personne dont on veut voir l'image se place devant un cadre présentant un très grand nombre de petits carrés égaux comme un canevas de tapisserie. Supposons un cadre dont le côté soit de dix centimètres ou cent millimètres. Le nombre total de ces petits carrés sera de $100 \times 100 = 10,000$. Chacun de ces petits carrés est en relation avec un petit bâton de sélénium traversé par un courant et avec un

fil de ligne. De ces dix mille carrés partent donc dix mille fils. Au poste récepteur tous ces fils communiquent avec les différentes cases d'une plaque identique à celle du transmetteur.

Des différents points de la figure de la personne à voir partent des rayons lumineux plus ou moins intenses. Ces rayons tombent sur les petits bâtons de sélénium, d'où, comme dans le téléphotographe, variations de conductibilité, par suite, variations d'intensité du courant. Dans le récepteur, les variations électriques se transforment à leur tour en variations lumineuses et l'image est perçue.

Si, théoriquement, la disposition précédente est possible, elle est pratiquement impossible à réaliser. S'imaginer-t-on dix mille fils de ligne ! Pourrait-on résoudre le problème avec un seul fil de ligne en modifiant convenablement le téléphotographe de M. Korn ?

La persistance des impressions sur la rétine est de un dixième de seconde :

1° Si le cylindre du transmetteur tournait assez vite pour que, en un dixième de seconde, tous les points de l'objet à voir passent successivement devant le cylindre du transmetteur ;

2° Si on pouvait accroître la sensibilité du sélénium, ou trouver une substance capable de le remplacer avantageusement ;

3° Si avec des vitesses de rotation aussi grandes, on pouvait encore assurer le synchronisme, la vision à distance serait réalisée.

Comme on le voit, les difficultés à vaincre sont consi-

dérables. De patientes études arriveront sans doute à en triompher. Si quelque génie fait un jour cette merveilleuse découverte, qu'aurons-nous de plus à demander à l'électricité?

Nota. — Le conférencier fait au tableau de nombreuses figures et fait quelques projections de photographies obtenues par le procédé de l'ingénieux inventeur.

NOTE SUR LA MÉTÉOROLOGIE

DANS LA SEINE-INFÉRIEURE

Par M. G. LECHALAS

Un mot d'abord pour expliquer comment, bien que je ne sois pas météorologiste, M. le Président de l'Académie a pu me demander d'entretenir celle-ci d'un sujet pour lequel je parais peu fait. Depuis 1866, il est procédé, dans le département de la Seine-Inférieure, à des observations qui, jusqu'en 1892, ont été dirigées par le Service hydraulique, confié aux ingénieurs des Ponts et Chaussées. A cette époque, M. le Ministre de l'Instruction publique a invité M. le Préfet de la Seine-Inférieure à constituer une Commission météorologique départementale. Cette Commission, nommée par arrêté du 26 janvier 1893, comprit, avec les ingénieurs, un certain nombre de personnes dont plusieurs étaient des météorologistes autorisés, parmi lesquels il eût été aisé de trouver un président vraiment capable de diriger les travaux de la Commission.

Mais les membres de celle-ci se dirent sans doute qu'une Administration organisée présente certaines garanties utiles quand il s'agit de surveiller des obser-

vations de longue haleine, se poursuivant en de nombreux points d'un département, et c'est ainsi qu'elle fut amenée à me confier la présidence.

Voilà comment je suis amené à présenter à l'Académie un aperçu des travaux de la Commission.

Chaque année, elle résume les observations dans un cahier autographié contenant, avec quelques commentaires et détails supplémentaires, les hauteurs d'eau tombées dans vingt-neuf stations fondamentales, auxquelles viennent s'ajouter quelques stations fournissant des éléments de comparaison entre points voisins mais différant notablement d'altitude. Les orages donnent lieu à une statistique assez détaillée, et enfin les températures, pressions barométriques et grands vents complètent ce qu'on pourrait appeler le sujet essentiel du résumé; mais, grâce à la collaboration de membres zélés, on peut y ajouter de précieux renseignements sur les observations ozonométriques de M. Houzeau et sur les observations des taches solaires faites par M. Delehayé.

En dehors de ce résumé annuel et régulier, la Commission météorologique a publié un certain nombre d'études de deux de ses membres, qui ont été successivement ses vice-présidents : M. Gully, dont la mort prématurée est si regrettée, a établi un résumé des observations de 1868 à 1892, les années 1866 et 1867 étant laissées de côté parce que les températures n'y avaient pas été observées. Ainsi que le fait ressortir une carte jointe à cette étude, l'air chargé d'humidité qui arrive de la mer s'en dépouille principalement sur

le plateau de Caux, avec un maximum supérieur à 1 mètre aux environs de Goderville, point élevé; puis la quantité de pluie va progressivement en diminuant au fur et à mesure qu'on avance vers l'Est du département, malgré la plus grande élévation des hauteurs du pays de Bray. Il est remarquable que le littoral de la Manche, à l'Est de Fécamp, ne reçoit pas beaucoup de pluie. Quant à la ville de Rouen, elle doit à sa situation orientale de jouir d'un climat relativement sec. Les chiffres extrêmes sont : 1,033 millimètres à Goderville et 602 millimètres à Saint-Aubin-jouxte-Boulleng, près Elbeuf; mais il faut se défier de certains chiffres extrêmes quand ils apparaissent isolés; aussi peut-on regarder 700 millimètres comme un minimum normal, au-dessous duquel ne descendent sensiblement que deux stations.

Ces chiffres sont les extrêmes des moyennes : les extrêmes absolus sont de 1,363 millimètres à Goderville, en 1878, et de 350 millimètres à Gournay-en-Bray, en 1887.

Le nombre de jours de pluie par an varierait, en moyenne, de 185 (Yvetot) à 112 (Gournay).

Les températures n'ont fait apparaître nettement aucune loi caractérisée; toutefois, il y a tendance générale marquée à l'abaissement de la température quand l'altitude augmente : les extrêmes seraient de 11° 39 à Dieppe et de 9° 09 à Buchy (altitude, 195 mètres).

A M. Gully est dû encore un résumé, intitulé : *Climatologie de Rouen*, des observations faites dans cette

ville de 1845 à 1894, d'abord par M. Preisser, professeur de physique au Lycée jusqu'en 1864, puis, jusqu'en 1867, par son successeur, M. Lévy, et enfin, depuis 1868, par M. Gully lui-même. Résumons brièvement les résultats de ces cinquante années d'observations.

Au point de vue de la température, Rouen accuse une moyenne un peu plus élevée que Paris, $11^{\circ}5$ au lieu de $10^{\circ}8$. Le jour de l'année ayant présenté la plus faible moyenne est le 12 janvier, avec $2^{\circ}2$, et le jour de plus forte moyenne est le 15 juillet, avec $21^{\circ}2$. Les extrêmes absolus ont été de $-20^{\circ}1$ en décembre 1859 et de $37^{\circ}5$ en août 1893.

Au point de vue de la pluie, Rouen, comparé à Paris, accuse une plus grande hauteur d'eau, avec un moindre nombre de jours de pluie : 730 millim. 2 à Rouen contre 541 millim. 5 à Paris, chiffres correspondant respectivement à 154 jours 6 et 210 jours 6.

Relevons cette observation qu'un mois de février sec est généralement suivi d'un certain nombre de mois également secs.

Des résumés succincts concernent les chutes de neige, les orages, la grêle, la nébulosité du ciel, les brouillards, les tempêtes, les vents et la pression barométrique, sans parler de phénomènes divers (aurores boréales, tremblements de terre, halos solaires composés et trombes).

M. Gully résume en ces termes son étude : « Le climat de Rouen est essentiellement variable; des températures extrêmes de chaleur et de froid y sont parfois

constatées, mais elles sont généralement de courte durée. Les mêmes saisons sont souvent très différentes d'une année à l'autre, et, dans les périodes plus ou moins longues de sécheresse et de pluie qui se produisent quelquefois, il y a des variations considérables de température et des interruptions momentanées de ces périodes. »

Ajoutons que M. Gully a complété sa brochure par des graphiques superposés donnant les températures moyennes, nombres de jours de pluie et hauteurs d'eau tombée pour chacun des mois des cinquante années étudiées. La moyenne, partout indiquée, permet d'apprécier immédiatement les écarts.

M. Georges Caron, de Lillebonne, qui a succédé à M. Gully dans les fonctions de vice-président de notre Commission, lui a donné également quelques études intéressantes. En voici d'abord une sur *la Préviation de la pluie d'après les variations concomitantes de la pression et des courants atmosphériques*. Cette étude, fondée sur les observations faites par M. Caron durant les cinq années 1895-1899, a évidemment une base un peu étroite. Nous croyons cependant qu'elle suffit à donner des indications très sérieuses. On peut résumer ainsi sommairement ses conclusions :

1^o Lorsque la pression est basse (750 et 755 millimètres) d'une façon générale, la probabilité de la pluie l'emporte beaucoup sur celle du beau temps ; toutefois, si la variation barométrique est faible (de 0 à + 5 millimètres) et si le vent souffle du Nord-Est, il y a chance sérieuse de beau temps. Selon les cas, le maximum de

probabilité de la pluie correspond aux vents de l'Ouest ou du Sud-Ouest ;

2° A la pression 760 millimètres, les jours pluvieux et secs sont à peu près également partagés, avec prépondérance cependant des premiers. Dans le cas de faibles variations barométriques, la pluie et le temps sec sont assez régulièrement déterminés par la direction du vent, la première correspondant aux secteurs Nord, Sud-Est, Sud-Ouest et Nord-Ouest (surtout Nord-Ouest) ; il éclate alors souvent des orages, que le baromètre soit en hausse ou en baisse. On pourrait y ajouter les secteurs Ouest et Sud pour lesquels les pluies l'emportent encore un peu sur le temps sec ; mais les secteurs Nord-Est et Est donnent la prééminence aux temps secs ;

3° Enfin, à la pression 765 millimètres, il y a presque toujours probabilité de beau temps, quelles que soient la direction des nuages et l'amplitude de variations du baromètre, avec cette exception qu'il y a probabilité de pluie égale à 2/1 si le vent vient de l'Ouest et si le baromètre monte de 5 millimètres. La plus grande chance de beau temps (34/1) correspond au vent de Nord-Est avec baisse barométrique de 5 millimètres.

Une autre étude de M. Caron sur le régime des pluies présente un caractère moins local ; elle a pour titre : *Régime cyclonique des pluies dans l'Europe occidentale*. Cette étude repose sur le dépouillement des bulletins quotidiens du Bureau central météorologique de France des années 1904 et 1905 pour les stations de Stornoway (Ecosse), de la Hague, de Toulouse et

d'Alger, réparties approximativement à égale distance les unes des autres sur un arc de grand cercle perpendiculaire à la ligne suivie d'ordinaire par les dépressions qui abordent l'Europe occidentale.

Envisagées simplement au point de vue des hauteurs d'eau tombée et du sens du mouvement barométrique, ces stations s'opposent en deux groupes distincts : Stornoway et la Hague accusant plus de pluie lors des baisses barométriques, tandis que Toulouse et Alger reçoivent plus d'eau par hausse barométrique. C'est ce qu'indiquent les chiffres suivants :

	HAUTEUR DE PLUIE	
	Par hausse barométrique.	Par baisse barométrique.
Stornoway	862 millim. 4	1.341 millim. 9
La Hague	600 — 0	929 — 0
Toulouse	673 — 0	408 — 0
Alger	656 — 4	427 — 7

Mais on doit noter que le pourcentage des jours pluvieux est partout plus élevé par baisse barométrique.

Si, au lieu de considérer le sens du mouvement barométrique, on envisage le régime cyclonique ou anticyclonique, c'est-à-dire la hauteur absolue du baromètre, on constate que partout le régime cyclonique donne un plus fort pourcentage de jours pluvieux que le régime anticyclonique. M. Caron a d'ailleurs distingué un grand nombre de types de cyclones et d'anticyclones, ce qui lui permet d'analyser les faits avec une grande précision.

Enfin, le même météorologiste a étudié la *Concomitance des orages dans la Seine-Inférieure et des dépressions en Europe*. Reposant sur les observations faites durant les sept années 1894-1900, cette étude aboutit aux conclusions suivantes :

Des orages sont à prévoir dans la Seine-Inférieure :

En hiver, lorsqu'une zone de très basses pressions s'étend sur l'Ouest, le Nord-Ouest et le Nord du continent, et qu'une dépression secondaire profonde traverse nos régions ;

En été, lorsque la pression est uniforme et voisine de 760 millimètres en Europe et que des centres de basses pressions se trouvent sur le golfe de Gascogne, les Iles-Britanniques ou la Manche.

Voilà brièvement résumé le travail de la Commission météorologique de la Seine-Inférieure depuis son institution. Dans ces derniers temps, elle s'est agrégé des météorologistes qui lui apporteront le plus précieux concours : M. Coulon, directeur de la Station départementale, Narcisse Cartier, et M. Gascard père, qui, depuis de longues années, poursuit des observations à Bihorel.

CLASSE DES BELLES-LETTRES
ET DES ARTS



RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE LA CLASSE DES BELLES-LETTRES
ET ARTS

POUR L'ANNÉE 1906-1907

Par M. G. DE BEAUREPAIRE, Secrétaire.

Chaque année, votre Secrétaire a l'agréable mission de vous présenter un rapport dans lequel il doit, non seulement résumer vos travaux, mais encore vous entretenir de tout ce qui fut la vie de l'Académie pendant l'année qui finit.

Les études historiques ont toujours été et demeurent en honneur parmi vous : monographies ou études locales, qui pourraient servir de base, soit à l'étude générale des institutions d'une époque, soit à l'histoire générale d'une région.

Attiré par l'étude historique des institutions chrétiennes, M. l'abbé Vacandard nous a entretenus des *Origines et de la Solennité de la fête de Noël* (1). Notre confrère nous a tout d'abord rappelé que les cri-

(1) E. Vacandard; *les Origines et la Solennité de la fête de Noël et de l'Epiphanie*. (*Revue du Clergé français*, nos du 15 décembre 1907 et du 1^{er} janvier 1908.)

tiques ne s'entendaient pas, aux II^e et III^e siècles, sur la date de la naissance du Christ. D'après l'auteur, l'attestation la plus ancienne que l'on connaisse de cette solennité serait un document de l'an 336. Rome fêtait alors la Nativité le 25 décembre pendant que les Orientaux la célébraient le 6 janvier. Quant au choix fait par l'Eglise romaine de cette date du 25 décembre, M. l'abbé Vacandard indique différents systèmes et suppose que l'on voulait ainsi faire échec au paganisme et supplanter le culte du soleil honoré, à cette date, à Rome, sous le nom de Mithra. M. l'abbé Vacandard nous a ensuite expliqué l'origine des trois messes de Noël; il nous a montré comment le *Gloria in excelsis* fut introduit dans la liturgie de la messe de minuit et servit plus tard de thème aux *Mystères de la Nativité* qui devinrent l'*Office des Pasteurs*; il décrit enfin cet office d'après les manuscrits qui viennent d'être publiés par MM. Loriquet, Dom Pothier et le chanoine Collette.

Sans nul doute, vous auriez été heureux d'insérer le mémoire de M. l'abbé Vacandard dans votre *Précis*, s'il n'avait été réservé pour une autre publicité. Nous pouvons dire la même chose du travail consacré par M. Pierre Le Verdier au *Livre de raison de Jacques Susenne* (1).

Dans la pensée de ses rédacteurs, ce livret de famille, où sont notés avec soin les naissances, mariages et

(1) P. Le Verdier, *le Livre de raison de Jacques Susenne*, 1614-1737. (*Revue des questions historiques*, numéro de janvier 1908, pp. 210-222).

décès, n'était pas assurément destiné à la publicité. C'était pour les enfants et les descendants que ces annales étaient rédigées. Jacques Susenne, écuyer, premier et ancien Elu en l'Élection d'Arques, ouvre son cahier en 1614. Notable magistrat à Dieppe ou à Arques, il cultive son bien à Lintot. C'est une sorte de gentilhomme qui mène la vie habituelle à la petite noblesse du temps, tour à tour mêlée à la bourgeoisie des villes et aux paysans des campagnes, ayant parenté avec les seigneurs du pays. De son côté, sa femme, Marguerite Le Pesant, tenait à des magistrats du Parlement. Une de ses sœurs, Marthe, avait épousé Pierre Corneille, maître des Eaux-et-Forêts, « dont sont ysseus, dit le manuscrit, plusieurs enfants ». L'un d'eux n'avait alors que huit ans et la postérité devait le surnommer le Grand Corneille.

A côté des événements intéressant la famille, Jacques Susenne mentionne les études de ses enfants, leur établissement et consigne quelques faits historiques, tels l'entrée et le séjour du Roi à Rouen, son voyage à Dieppe, etc.

Jacques Susenne étant mort en 1620, son fils cadet enregistre, à son tour, les événements qui intéressaient ses onze enfants. A la troisième génération, le registre est continué par Isaac Susenne, sieur du Clariel.

Il est évident que dans ce registre, à côté de renseignements généalogiques intéressants, se rencontrent des détails utiles pour l'histoire des mœurs et qu'on y voit mentionnés des usages de la vie privée de nos pères. Mais, comme l'observe si justement M. Le Ver-

dier, de l'ensemble se dégage, avant tout, un exemple de foyer domestique traditionnellement transmis. Les générations se succèdent dans le même manoir, cultivent les mêmes champs, occupent les mêmes fonctions judiciaires ; un même esprit religieux les anime ; un même souci de perpétuer la race les inspire. Aussi, pour conclure, notre confrère se demandait, avec raison, si à la lutte pour s'élever sans cesse, il ne faut pas préférer l'état d'âme de cette famille cauchoise, satisfaite du rang social qu'elle occupe, qui s'en honore et s'y complaît.

Ces livres de raison, ces registres domestiques n'ont pas pour seul avantage de nous faire connaître la vie intime de nos aïeux ; parfois, le cadre s'élargit, et certains mémoires nous fournissent des détails précieux sur les mœurs et les habitudes d'une époque ; parfois même ils deviennent de véritables pages d'histoire.

L'étude de Mgr Loth, intitulée : *Quelques années du Journal de M^{me} de Julienne*, constitue bien, dans cet ordre d'idées, une intéressante contribution à l'histoire intime du XVIII^e siècle. Ce récit, extrait des papiers de la famille de Neuville, va d'octobre 1773 à novembre 1777. M^{me} de Julienne, née Marie-Elisabeth de Seré de Rieux, était veuve à vingt ans. Elle ne se remaria pas, mais fit, pendant longtemps, les délices de tous les cercles où elle était reçue. Cette dame, très répandue dans le monde, raconte ses voyages, les fêtes auxquelles elle prend part, cite les pièces de théâtre auxquelles elle assiste, les noms des acteurs qui passionnent les salons ; certains faits importants se trou-

vent relatés dans son Journal, notamment ce qui a trait à la maladie et à la mort de Louis XV.

Ce tableau en petit de cette société du XVIII^e siècle, tout entière au monde, aux salons et aux plaisirs, vous le retrouverez dans le *Précis*. Vous y retrouverez également dans cette série de mémoires l'étude de M. Christophe Allard sur *les Souvenirs du chevalier Alexandre Le Bienvenu du Busc*, souvenirs écrits, sous la dictée du chevalier, par son fils qui les destinait lui-même à ses enfants.

Lors des derniers combats de la Chouannerie normande en 1799, Alexandre Le Bienvenu, âgé seulement de dix-huit ans, faisait ses premières armes comme aide de camp d'un des chefs les plus renommés, Hingant de Saint-Maur. Son récit est d'autant plus intéressant que les souvenirs d'un témoin oculaire paraissent avoir manqué jusqu'ici à ces derniers événements : la réunion des insurgés dans les immenses souterrains du château de Martainville (Eure), le coup de main, grâce auquel, presque sans coup férir, la petite division d'Hingant de Saint-Maur se rendit maîtresse de Pacy-sur-Eure, l'inquiétude qui s'empara d'Evreux à la suite de cette affaire. C'est une page émouvante que celle où nous voyons le jeune chevalier, pris les armes à la main, passer devant le Conseil de guerre de Versailles. Il y apparaît avec calme et résignation, presque sans espoir. Tout paraît définitivement perdu, lorsque deux individus, cités comme témoins, l'arrachent à la mort en rapportant dans quelle circonstance ils avaient été

sauvés par le jeune aide de camp, alors que les insurgés délibéraient pour les fusiller.

Dans les études historiques, je dois vous rappeler la notice consacrée, par M. de Beaurepaire, au *Clos Saint-Marc*. Ce clos que nous avons connu marché si fréquenté et si pittoresque doit son nom à une chapelle qui paraît fort ancienne et qui fut affectée, en 1434, aux pieux exercices des notaires en cour d'Eglise. Origines, progrès et décadence de cette communauté, obligations des notaires, jours de réunion et de fête, bienfaiteurs de la chapelle Saint-Marc, autant de renseignements extraits avec patience des pièces d'archives par notre confrère et conservés dans notre *Précis*.

La *Note* de M. Le Verdier *sur un acte souscrit de la signature de Corneille* est extraite également des Archives. Ce nouveau témoin de la vie du poète, cet acte qui nous apporte tout à la fois une nouvelle signature authentique et un nouvel élément de la fortune du Grand Corneille, notre confrère a été assez heureux pour le découvrir dans le fonds du tabellionage parmi les minutes de Maubert, notaire à Rouen. M. Bouquet s'était efforcé de supputer la fortune qu'à sa mort, arrivée en 1639, P. Corneille, le maître des Eaux-et-Forêts, dut laisser à ses enfants, tant en biens immobiliers qu'en bien mobiliers. Le document nouveau, analysé avec soin par notre confrère, fournit un élément d'actif à ajouter à l'héritage mobilier du maître des Eaux-et-Forêts. Vous le retrouverez accompagné de tableaux généalogiques qui nous font connaître quelques-uns des parents maternels de notre illustre compatriote.

Le domaine de l'histoire et celui de l'archéologie voient étroitement ; ainsi je suis amené tout naturellement à vous rappeler les intéressantes communications qui nous furent faites par M. le Dr Coutan et par M. le Dr Jude Hüe.

Utilisant les excellents clichés rapportés par M. le Dr Giraud d'un récent voyage en Italie, M. le Dr Coutan nous a fait faire deux excursions archéologiques : l'une à Gênes, l'autre à Milan, Pavie, Pise, Florence, Sienne et Rome. En guide parfaitement averti de tout ce qui touche à l'art chrétien, notre confrère nous a dirigés, et, chaque fois que l'occasion s'en présentait, c'étaient de curieux rapprochements, soit avec les églises des bords du Rhin, soit avec les monuments français, particulièrement ceux de Normandie. Nous ne pouvons exprimer qu'un regret, c'est que notre confrère n'ait pas fixé ces charmantes causeries dans une étude d'ensemble que nous aurions été heureux de retrouver.

Si, nous éloignant du vieux continent, nous passons en Tunisie, nous y pourrons faire, avec M. le Dr Jude Hüe, une excursion archéologique des plus instructives. Il nous sera d'ailleurs loisible de la renouveler puisque notre confrère a bien voulu rédiger, pour le *Précis*, une étude sur *le Culte de Saturne et de Baal* et sur *le Sanctuaire africain de Sobar*. Après avoir établi l'identité du Saturne africain et du Baal sémite, l'auteur nous a transportés dans sa propriété de Sadi-Salem, sur l'emplacement même du sanctuaire de Saturne *Sobarenensis*. L'érection d'une stèle commémorative et la pose

d'un *vestigium* paraissent les manifestations caractéristiques, les témoignages survivants du culte punique de Baal et de Tanit. Ces stèles que l'on fixait debout en terre étaient des monuments commémoratifs ; le plus souvent, c'était l'accomplissement d'un vœu ; on les dressait encore pour remercier la divinité d'une faveur spéciale, souvent de l'honneur du sacerdoce. Quant au *vestigium*, c'est l'empreinte laissée sur le sol par les pieds d'un fidèle fervent, la place où les vœux d'un adorateur furent exaucés. La pose d'un *vestigium* devait être fort rare, car on n'en connaît que fort peu d'exemples. Notre confrère a été personnellement assez heureux pour découvrir dans ses vignes et sauver de la destruction un fragment de mosaïque présentant cette particularité.

Je ne saurais oublier qu'après cette communication si attrayante, M. le Dr Jude Hüe a bien voulu offrir à l'Académie pour ses collections : 1° une stèle provenant du sanctuaire de *Saturnus Sobarensis* et portant, gravés au trait, le croissant du Tanit et le nom du prêtre qui l'avait fait ériger ; 2° un moulage du *vestigium* découvert dans l'Henchir Sadi-Salem. Tels nous les voyons aujourd'hui dans le vestibule de l'Académie, agréablement présentés à notre curiosité, tels nous les avons reçus de notre confrère. Je suis convaincu d'être votre interprète fidèle en adressant à nouveau à M. le Dr Jude Hüe et nos félicitations pour ses savantes recherches et nos remerciements pour sa délicate attention.

Si du domaine historique nous passons aux œuvres

de pure imagination, je dois rappeler la lecture que nous fit M. Samuel Frère de ses *Lettres de Bretagne*. L'auteur est à Trégastel-Primel ; artiste épris de lumière et de couleur, il dépeint de façon charmante le caractère et les agréments du pays. Vivant de la vie d'hôtel, il coudoie les allants et venants et notamment les membres fort nombreux d'une colonie russe dont les opinions anarchiques se manifestent par des conversations incendiaires. Les fêtes locales sont pittoresques, les excursions amusantes. C'est plus qu'une agréable fantaisie littéraire, c'est une analyse fine et délicate, qu'un résumé risque de défigurer, où les questions d'art trouvent heureusement leur place à côté d'observations piquantes. En relisant ces lettres, vous penserez que, si l'auteur manie le pinceau avec talent, il se sert de la plume avec non moins d'agrément.

Quant au culte des Muses, il fut toujours en honneur à l'Académie : vos secrétaires l'ont bien souvent constaté. Votre *Précis* n'en présente, il est vrai, aucun témoignage, cette année ; les procès-verbaux de vos séances redisent, au contraire, le charme des poésies de M. Edward Montier, le conteur tout à la fois attachant et sincère de *l'Age Enclos*. Si les vers de ce poète de race ne figurent pas dans vos mémoires, nous le devons à la rigueur d'une tradition qui n'admet que des œuvres inédites, mais je ne saurais passer sous silence ces pièces, composées lors d'un voyage en Italie, auxquelles l'auteur réserve le titre de *Mirages romains*. Les analyser serait en faire disparaître tout l'agrément ;

l'auteur me pardonnera d'en détacher au hasard quelques strophes.

C'est d'abord *Venise* :

O Venise ! Maîtresse auguste d'un autre âge,
Dont l'astre sans déclin émerge à l'horizon
Dans les flots bleus, ta gloire a pu faire naufrage,
Mais ta grâce est toujours en pleine floraison.

Certes, au front de Saint-Marc, de hardis vexillaires
Ne font plus ondoyer les drapeaux byzantins,
Comme aux jours où prêtant aux Papes ses galères
Dandolo te menait aux triomphes lointains.

Mais c'est bien toi, la ville attirante et suave,
Dont la hantise suit qui t'a vue un seul jour ;
Un peuple fier ici peut devenir esclave,
Ses tyrans l'ont rivé dans les fers de l'amour.

Puis ce sont *Les Jardins de Domitien*, où les fleurs du printemps, s'attachant aux ruines du passé, semblent vouloir faire oublier que jadis en ces lieux l'amour fut sans frein, le crime sans remords.

Lès vignes ont ici des faisceaux pour treillage
Et leur ombre se joue au profil des héros,
Mais la nature a moins découpé leur feuillage
Que l'art en frondaisons n'a fouillé le paros.

Les colonnes de marbre et les frontons superbes
D'acanthes irréels, autrefois alourdis,
Pour chapiteaux légers, ont aujourd'hui des gerbes
De frêles églantiers languissants et hardis.

Je dois encore citer : *La Tour penchée de Pise*, *Cécile au Transtévère*, *Le Fort Saint-Ange* et emprunter quelques vers à la jolie pièce intitulée : *Sofronia vives!*

C'est l'histoire d'un fiancé ou d'un époux, amant fidèle, dont les sentiments sont gravés sur les murs des catacombes :

Voici qu'il jette, à peine au seuil du vestibule,
Sur le mur qui nous l'a gardé fidèlement,
Ce vœu d'un cœur humain qu'aurait signé Tibulle
SOFRONIA VIBAS... CUM TUIS!.. C'est l'amant.

Mais, à mesure qu'il avance plus avant au fond des souterrains, son amour devient plus délicat et semble à la fois plus pur et plus touchant :

Et saisi de respect, cependant qu'il chemine,
Son amour épuré fuit le terrestre exil :
Dans un nouvel élan que la grâce illumine,
SOFRONIA, VIVAS, IN DOMINO ! crie-t-il.

.

Puis une foi plus forte encor plus loin l'appelle,
Ce n'est plus un souhait, mais un formel credo
Qu'il écrit lentement près d'une autre chapelle :
SOFRONIA DULCIS, SEMPER VIVES DEO!

Il arrive enfin au terme où s'arrêtaient les pèlerins et, une dernière fois, il grave sur le mur :

SOFRONIA VIVES ! La splendeur étincelle
De sa foi qui rayonne en haut comme ici-bas
Dans l'éternelle vie, intense, universelle.
« Sophronie, à jamais, à jamais tu vivras ! »

Puisque nous parlons de poésie, peut-être est-il opportun de vous rappeler que, cette année encore, plusieurs de nos confrères nous ont entretenus de Corneille.

L'exposition bibliographique, organisée par l'Aca-

démie, a depuis longtemps fermé ses portes, les fêtes du tri-centenaire paraissent déjà bien loin, et cependant, grâce aux communications de M. Le Verdier et de M. Paulme, vous avez eu comme un dernier écho de cette imposante manifestation.

Nul n'ignore qu'en rédigeant sa *Bibliographie Cornélienne*, M. Emile Picot a élevé un véritable monument à la mémoire de notre illustre compatriote.

L'exposition du Palais-des-Consuls a cependant révélé quelques éditions qui avaient échappé à M. Picot; on y a vu figurer des publications et des études nouvelles. Intercaler, parfois rectifier, en tout cas continuer, depuis 1876 à nos jours, le travail de M. Picot, suivant sa méthode, tel est le plan que se sont tracé et qu'ont suivi MM. P. Le Verdier et E. Pelay avec une exactitude et un soin remarquables. Ce travail, fruit de recherches souvent ardues, doit paraître prochainement et conservera, de façon durable, le souvenir de l'Exposition Cornélienne.

Quant à l'étude si savamment documentée dans laquelle M. Paulme nous fit l'historique du logis natal de Corneille, vous l'avez encore présente à l'esprit et vous avez tenu à la faire figurer au programme de votre séance publique. Vous souvenant qu'à la tête du Comité institué pour le rachat de cette demeure historique se trouvait votre excellent président, non contents d'avoir souscrit, aussi largement qu'il était possible, vous avez voulu témoigner ainsi de l'intérêt tout particulier que vous portez à l'œuvre entreprise.

Dans votre séance annuelle, vous avez encore entendu

M. Lecaplain traiter avec beaucoup de finesse et d'érudition ce sujet tout d'actualité : *De la femme dans la science aux XVIII^e et XIX^e siècles*. « A une époque où la femme demande à se faire au soleil une plus large place », il était intéressant de rechercher dans quelle mesure elle a « participé au grand mouvement scientifique qui a jeté sur les deux derniers siècles un si éblouissant éclat ».

Mais vraiment, n'est-il pas superflu de rappeler le discours de votre Président, l'étude si complète de M. l'abbé Bourdon sur l'œuvre de Boïeldieu, le concours toujours apprécié que voulurent bien nous donner *La Gamme* et la maîtrise Saint-Evode, sous l'habile direction de M. J. Haelling ; enfin, pour tout dire, l'amabilité avec laquelle notre excellent président sut vaincre, sans que votre trésorier s'en aperçut, les difficultés d'ordre matériel ?

Quant au rapport sur les prix de vertu, il fut présenté de façon remarquable par M. Pierre Le Verdier. Les deux prix Rouland furent décernés : l'un, à M^{lle} Louise Courant, du Havre ; l'autre, à M^{lles} Blanche et Angéline Brunet, de Monville. Le prix Dumanoir fut décerné à M. l'abbé Bazire, fondateur de l'Hospitalité de nuit, et à sa sœur, M^{lle} Bazire. Les applaudissements de l'auditoire redisaient combien tous étaient heureux de ratifier le choix que vous aviez su faire.

J'en aurais fini avec l'analyse de vos travaux si je ne devais encore rappeler les excellents rapports de MM. Ch. Allard et Paulme. Après les avoir entendus, vous vous êtes empressés d'inscrire sur la liste de vos

membres correspondants, le nom de M. Malicorne, que recommandaient à vos suffrages des études consciencieuses sur le pays de Bray, et celui de M. Charles Vincent, l'excellent statuaire auquel, l'an passé, vous décerniez le prix Bouctot, et que tant de souvenirs unissaient à notre Compagnie.

A la satisfaction de saluer de nouveaux confrères, se mêle un sentiment de profond regret, lorsque je suis obligé d'enregistrer le décès de M. Beaucousin, membre correspondant.

M. Léonard-Auguste Beaucousin était né à Yvetot, le 4 avril 1827 ; il est décédé le 23 avril 1907.

Il se livra d'abord au négoce et mérita l'estime de ses confrères, qui l'envoyèrent siéger au Tribunal de commerce.

Eloigné des affaires, il consacra bientôt tous ses loisirs à des recherches historiques sur le royaume et la principauté d'Yvetot. D'ailleurs, presque toutes ses publications sont consacrées à son pays natal. Qu'il me suffise de rappeler : *les Lettres patentes de Charles VI, confirmation des franchises des foires et marchés d'Yvetot*, 1877. — *Trois documents inédits sur les rois d'Yvetot*, 1878. — *Le Registre des fiefs et arrière-fiefs du bailliage de Caux en 1503*, 1891. — *Les Recherches historiques sur la paroisse et les seigneurs de Valliquerville*, canton d'Yvetot, 1903.

Mais son œuvre maîtresse, c'est *l'Histoire de la principauté d'Yvetot, ses rois, ses seigneurs*, qu'il publia en 1884.

Cet ouvrage, qui fait le plus grand honneur à la

patience et à l'érudition de M. Beaucousin, lui ouvrit les portes de notre Compagnie, parfaitement renseignée sur le mérite du candidat par un lumineux rapport de M. O. Marais, que ne pouvait laisser indifférent l'histoire de sa ville natale (1). Bibliophile éclairé, érudit consciencieux, M. Beaucousin joignait les qualités du cœur à celles de l'esprit. Tous ceux qui l'ont connu garderont le souvenir de son caractère droit, de sa modestie et de sa bienveillance.

Ce souvenir des confrères disparus, vous le gardez fidèlement et, suivant la tradition, vous avez fait célébrer, cette année, pour eux et pour vos bienfaiteurs, un service solennel en l'église Cathédrale.

Je veux de vos sentiments apporter un nouveau témoignage. Lorsque vous avez appris que sous le patronage de la Municipalité et de la Chambre de commerce du Havre un Comité s'était formé pour élever un monument à la mémoire de M. Augustin Normand, vous avez tenu à prendre part à la souscription, rendant hommage ainsi à la mémoire de ce savant, qui fut l'honneur de la construction navale en France et le correspondant de notre Compagnie.

Vous n'êtes pas moins sensibles à tout ce qui intéresse vos confrères. Avec regret et non sans surprise vous avez appris la retraite de M. Lecaplain, le distingué directeur de l'École préparatoire à l'enseignement supérieur des Sciences et des Lettres. Cette merveil-

(1) Voir le discours de M. Ch. de Beaurepaire à l'Assemblée générale de la *Société de l'Histoire de Normandie*, tenue le 25 juillet 1907.

leuse activité que votre Président apporta à l'instruction de tant de générations d'élèves, il semble vouloir maintenant vous la réserver tant il se multiplie, soit à la présidence du Comité de rachat de la maison natale de Corneille, soit dans la préparation des Assises de Caumont qui se tiendront à Rouen l'an prochain.

Tout récemment encore, dans une cérémonie aussi simple que touchante, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres fêtait le cinquantième anniversaire de l'élection de M. Léopold Delisle. De tout cœur vous avez applaudi à cet hommage rendu à l'illustre savant, notre compatriote, et depuis quarante ans notre correspondant.

Enfin, pour ne rien omettre de ce qui intéresse la vie de l'Académie, je vous rappellerai le vœu que vous avez émis au mois de mai dernier. Par une délibération spéciale vous vous êtes associés au vœu de l'Académie de Reims demandant « le respect et la conservation sur place de toutes les œuvres d'art, des bibliothèques et des collections en tous genres dépendant des menses et des autres établissements publics du culte récemment supprimés ».

A l'heure où ce rapport vous est présenté, les élections qui clôturent l'année académique viennent d'avoir lieu. A M. le docteur Giraud, élu vice-président, je dois, ici même, adresser l'expression de notre reconnaissance pour le zèle avec lequel — comme trésorier — il a toujours géré vos finances.

Décembre 1907.

NOTICE SUR LE CLOS-SAINT-MARC

Par M. CH. DE BEAUREPAIRE

Rien ne ressemble moins au Clos-Saint-Marc d'aujourd'hui, spacieux, édifié de halles proprement entretenues et bien aérées, bordé de larges rues le long desquelles s'alignent de confortables maisons, que le Clos-Saint-Marc d'il y a quelques années, celui-ci resserré entre des rues étroites, encombré d'étalages en plein vent, de boutiques de chétive apparence à l'usage du menu peuple, mais où cependant il n'était pas rare que des amateurs de tout genre fissent d'inestimables trouvailles. Que d'objets intéressants ont été signalés, dans les catalogues de ventes célèbres, comme sortant des cabinets de personnages connus, avec un injuste oubli de leur précédente provenance, le Clos-Saint-Marc !

Mais ce Clos, si fréquenté comme marché, n'avait point eu toujours ce caractère. Il avait subi de singulières transformations qu'il ne me paraît pas sans intérêt de rappeler.

On peut s'en faire une première idée par une comparaison aisée à établir entre nos plans de Rouen au

xix^e siècle et ceux de Lattré, en 1782, et de Gomboust, en 1655.

Si, d'autre part, nous ouvrons l'*Histoire de Rouen*, édition de 1731, au chapitre IX de la première partie, *Marchés et Places publiques*, nous y chercherons en vain une mention du Clos-Saint-Marc. Il n'en est question qu'au chapitre X, sous le titre de : *Noms de toutes les rues de Rouen rangées par ordre des quartiers*, et voici en quels termes : « Rue Saint-Marc, au bout de laquelle est l'église et le clos de Saint-Marc où sont les mégissiers; à gauche est la rue de la Vérité; à droite est la rue Toupas, qui aboutit dans la rue de la Chèvre ».

A en juger par sa dénomination, ce Clos était, à l'origine, une propriété privée qu'entouraient vraisemblablement des haies vives, comme le Clos-Tirel et autres propriétés que l'agrandissement de la ville a fait successivement disparaître.

Il dut son nom de Saint-Marc à une chapelle qui paraît y avoir été établie dès une époque reculée.

L'*Histoire de Rouen*, que nous venons de citer, en parle en ces termes (tome II, deuxième partie, p. 15):

« Cette chapelle est très ancienne quoiqu'on n'en sçache point la 1^{re} origine. Dès l'an 1047, Grimoult du Plessis, chevalier, ayant été pris par Guillaume-le-Conquérant et mis en prison, fut trouvé étranglé dans le cachot; on l'inhuma dans la chapelle Saint-Marc les fers aux pieds et aux mains, ses biens confisqués et donnés à N.-D. de Bayeux et à l'abbaye de Caen. C'était

un des chefs de la Conjuration de Neel, viconte de Cotentin, contre le jeune duc ».

La révolte des seigneurs de la Basse-Normandie, la victoire remportée sur eux au Val-des-Dunes, en 1047, par Guillaume-le-Bâtard, grâce au secours du roi de France, sont des faits rapportés dans les chroniques les plus authentiques. Mais la fin tragique de Grimoult du Plessis ne nous est, je crois, connue que par le poème français de Wace, le *Roman de Rou*, édité, en 1827, par M. Frédéric Pluquet, p. 44, où il n'est pas marqué que Grimoult du Plessis ait été inhumé dans la chapelle Saint-Marc.

Cette circonstance est rapportée dans la *Chronique de Normandie*, dont la première rédaction peut remonter au commencement du xiv^e siècle, et dans les diverses éditions, plus ou moins modifiées, de cette chronique, notamment dans celle qui fut donnée par Le Mesgissier en 1577 (p. 75 v^o) :

« Comme un chevalier de Lusignen, nommé Selle, eut appelé Grimoult trahistre, lui imposant que par sa menée la trahison avoit esté conspirée à l'encontre du duc Guillaume, dont ledit Grimoult se voulut deffendre en champ de bataille ; au jour du duel assigné entr'eulx, Grimoult fut trouvé mort en son lit en la prison de Rouen où il estoit gardé et fut inhumé les fers aux pieds à la chapelle Saint-Marc. »

On peut se demander pourquoi Grimoult du Plessis, mort dans la prison du château de Rouen, fut inhumé dans la chapelle Saint-Marc. Ne serait-ce pas que le cadavre fut réclamé par le propriétaire du manoir de

Saint-Marc et lui fut accordé, soit par motif d'humanité, soit parce que la preuve de la trahison n'avait point été faite, puisque le duel judiciaire dont les parties étaient convenues n'avait pu avoir lieu.

Du milieu du XI^e siècle, je me vois forcé de passer sans transition aux premières années du XIII^e.

A cette époque le manoir où nous plaçons la chapelle Saint-Marc appartenait à un chanoine de Rouen, Geoffroi de Quiévreville. Celui-ci en fit don, après avoir obtenu le consentement de son frère Richard, à l'archevêque Thibaud et au Chapitre de la Cathédrale, qui devaient y loger les Frères-Mineurs, auxquels un vœu de pauvreté rigoureuse ne permettait pas de rien accepter pour eux directement. La donation était faite en vue de prières pour le donateur, pour son père et sa mère, pour ses frères et sœurs, pour l'archevêque défunt Robert Poulain, pour Jean de Préaux, et Jeanne, sa femme, pour Henri de la Heuse, sa femme et son fils. Le terrain, objet de la donation, était d'une assez grande étendue : il comprenait trois tenements dont il suffira d'indiquer certaines limites : le Pont-Honfroi, le Fossé du Roi, le Pré de Saint-Ouen, la rivière d'Aubette vers la Seine.

Le donateur reconnaissait aux religieux le droit d'y construire, à l'endroit qu'ils choisiraient, une chapelle et des édifices propres à leur ordre, lesquels resteraient affectés à leur usage, tant qu'eux ou quelques-uns d'entre eux voudraient les occuper. En cas contraire, la chapelle, s'il y en avait une de construite, devait servir, avec une portion de terrain convenable, au loge-

ment d'un prêtre de l'église Saint-Maclou. Le reste du terrain et des édifices serait alors attribué au Chapitre de Rouen, à charge de prières pour les personnes ci-dessus désignées. Du reste, Geoffroi de Quiévreuille prenait l'engagement, en son nom et en celui de ses héritiers, sur l'obligation de tous les biens qui lui appartenaient à Rouen et dans la banlieue, de livrer le terrain libre de toute redevance. La charte était munie de son sceau et de celui de son frère, auquel Roger, abbé de Saint-Ouen, joignit le sien, probablement en sa qualité de seigneur d'une partie du quartier Martainville. La même année, Gilles, curé de Saint-Maclou, approuvait cette donation, et l'archevêque de Rouen, par charte datée du 3 des ides de juillet 1228, confirmait l'approbation de ce curé.

Il est à remarquer qu'aucune mention n'est faite d'une chapelle de Saint-Marc comme encore subsistante dans la charte de Geoffroi de Quiévreuille; et il faut croire, que, s'il y en avait une, on la considérait comme absolument insuffisante et impropre, dans l'état où elle était, au service divin.

Les Frères-Mineurs eurent-ils le temps d'en construire une nouvelle, ainsi que des bâtiments appropriés aux besoins de leur communauté? C'est ce qui me semble douteux. Au bout de quelques années, ils avaient reconnu que le lieu qu'ils occupaient était malsain et peu favorable à leurs études, et qu'il y aurait tout profit pour eux à former leur établissement à l'intérieur de la ville. L'archevêque de Rouen, d'abord défavorable à leur déplacement, avait fini par l'autoriser (jeudi après

le dimanche *Invocavit me*, premier dimanche de carême 1247 (n. s.). Dès ce temps-là, les Frères-Mineurs avaient jeté les yeux sur le premier château ducal attenant à l'église Saint-Pierre-du-Châtel, depuis longtemps abandonné et désigné sous le nom du *Donjon*. Ils l'obtinrent, ou on l'obtint pour eux, par l'effet de la protection de l'archevêque Eudes Rigaud, ancien religieux du même ordre, qui jouissait d'un grand crédit auprès du roi saint Louis et de la reine Blanche.

Leur installation n'était pas encore achevée que saint Louis mandait à Geoffroi Gigan, bourgeois de Rouen, homme de confiance des Frères-Mineurs, de vendre une partie du fossé dit le Fossé du Roi, tel qu'il s'étendait en long et en large, depuis la porte de la ville dite le Pont-Honfroi jusqu'à la rivière d'Aubette, avec recommandation d'avoir à affecter le produit de la vente à l'acquit des frais d'acquisition et d'appropriation du lieu dit le *Donjon* où ces religieux allaient se transporter, décembre 1254.

On peut inférer de ce mandement, ainsi que de la charte de Geoffroi de Quiévreuille, que la porte de la ville du côté du levant, primitivement placée près de l'abbaye Saint-Amand et désignée sous le nom de *porte Saint-Léonard* ou *porte de Robec*, avait été reculée jusqu'au Pont-Honfroi, qu'un mur et un fossé partant de là servaient de nouvelles fortifications à la cité du côté de Martainville.

Après le départ des Frères-Mineurs, conformément à l'acte de donation de Geoffroi de Quiévreuille, l'emplacement qu'ils occupaient entre le Pont-Honfroi et

l'Aubette dut revenir au Chapitre de Rouen, à part cependant quelques portions qui paraissent avoir été distraites du domaine du Roi, et qui y avaient été réunies. Ainsi je m'explique la donation faite par Philippe-Hardi d'un jardin sis à Rouen *extra portam de Gonfrai* (sic), qui avait appartenu aux Frères-Mineurs, *quod fuit quondam Fratrum Minorum*, juin 1271 (Cartulaire normand de M. Léopold Delisle, n° 807).

Ce ne fut pas sans quelques difficultés que les chanoines de Rouen se mirent en possession du terrain abandonné par les Frères-Mineurs. Je ne sais sur quel fondement Martin de la Heuse, qui paraissait pourtant avoir approuvé la donation de Geoffroi de Quiéville, se prétendit propriétaire de ce terrain à droit héréditaire; il ne renonça à sa prétention que moyennant une somme de 50 livres qu'il fallut lui payer, moyennant aussi la reconnaissance de son droit à certaines rentes seigneuriales dans un cas qu'il prit soin de déterminer, lundi après la Trinité 1256 (1).

(1) Actum inter duas partes quod si forte predictus Gaufridus de Capravilla addidit aliquid dicto manerio quod non esset de dominico patris dicti militis, immo de feodo ipsius patris, de quo constare poterit quod dictus pater suus retinuerit sibi redditum, dictus redditus dicto militi vel ejus heredibus, a dicto Capitulo persolvetur. — Le fief de la famille de la Heuse, en la paroisse Saint-Maclou, est mentionné dans diverses chartes : Terram et tenementum W. Malet de feodo Martini de Hosa cum gardino et herbergagio, du temps de Lucas du Donjon, maire de Rouen. Cart. de Notre-Dame de Rouen, f° 65 v°. — In parr. S. Macuti, in feodo Martini de Hosa, Obituaire de la Cathédrale, XIII^e siècle, f° 158. Feodum de Heusa in parr. S. Machuti, 1283 (F. du Chapitre). Mais au XV^e siècle, l'hôtel de la Heuse était situé en la par. Sainte-Marie-Petite, comme il paraît par des actes de 1438, 1441, 1458.

On voit par l'accord conclu à ce sujet entre l'archevêque et les chanoines, d'une part, et Martin de la Heuse, d'autre part, que le terrain en question était désigné sous le nom de manoir de Saint-Marc, *manerium S. Marci Rothomagensis*. Dans une charte de 1318, le nom de Saint-Marc était aussi donné à une île faisant suite à ce manoir, île bornée par la Seine, l'Aubette et le fossé, qui le séparait de l'île de Jean de Torcy. Un pont jeté sur l'Aubette mettait en communication l'île Saint-Marc avec le Clos-Saint-Marc, *Clausum-S.-Marci* (1).

Devenus définitivement propriétaires du manoir Saint-Marc, les chanoines conservèrent la chapelle dédiée à ce saint et y mirent un chapelain.

Un d'entre eux, Geoffroi de Brienchon, de son autorité privée, se permit d'y entasser du foin provenant sans doute des prairies avoisinantes qui appartenaient au Chapitre. Le feu y prit ; la chapelle fut incendiée ; il en résulta pour le Chapitre une perte de plus de 300 livres de forte monnaie, somme qui fut réclamée, en 1342, aux héritiers de ce chanoine imprudent (2).

(1) Acte par lequel Robert Hérout et Béatrice, sa femme, prennent en emphytéose du Chapitre de Rouen, pour 12 l. de rente annuelle, « quandam insulam que dicitur Insula S.-Marci, sicut se proportat longe et late a Secana usque ad aquam que dicitur Aubete et usque ad fossetum inter insulam predictam et insulam que fuit Johannis de Torchiaco cum ponte, duabus cameris bassis versus pontem et cum usu in via per quam itur de ponte ad Clausum Sancti Marci », 1318 (G. 4313). Mention du pont nommé le pont Notre-Dame, près du Clos-Saint-Marc, sur Aubette, 16 février 1569.

(2) Délibération du Chapitre à propos de l'exécution du testament de Geoffroi de Brienchon, récemment décédé : « Præterea tradidit

A ce fait unique se borne ce que je connais du Clos-Saint-Marc pendant la longue période de temps où il fut possédé par le Chapitre de Rouen. La chapelle fut-elle rétablie, et, si elle le fut, échappa-t-elle à la dévastation générale qui sévit sur tous les faubourgs de Rouen pendant le long siège que cette ville eut à subir contre l'armée du roi Henri V ?

Ce qui est certain, c'est qu'en 1431 il n'en restait que les murs, et que tout espoir d'y voir rétabli l'exercice du culte semblait perdu.

Ce fut alors qu'un ecclésiastique de Rouen, Guillaume Le Cras, conçut le projet de rétablir la chapelle Saint-Marc et de l'affecter aux pieux exercices de ses collègues et confrères les notaires en cour d'église.

Ces fonctionnaires formaient à Rouen une communauté nombreuse, puissante et considérée.

Ses origines, ses progrès, sa décadence mériteraient d'être étudiés d'une manière approfondie. Je me bornerai à quelques indications qui me paraissent nécessaires à l'exposition de mon sujet.

Je suis très porté à croire que nombre d'actes des premières années du XIII^e siècle, intitulés du nom de l'official, ont eu pour rédacteurs des notaires en cour d'église, et que ce sont leurs noms qu'on lit au repli du parchemin, à côté du chiffre qui indique le coût de l'expédition.

Capitulum articulòs qui secuntur : 1^o quod dictus dominus Gaufridus, diu est, posuit, seu poni fecit fenum, auctoritate propria, ignorante Capitulo, in ecclesia Clausi S.-Marci, occasione cujus feni dicta ecclesia fuit combusta, ex cujus combustione dictum Capitulum passum est dampna ecc librarum et amplius bone et fortis monete » (G. 2216).

Plus tard, ces notaires, institués par les évêques, sont clairement désignés. Le plus ancien, que je trouve mentionné, est un Raoul d'Aumale, cleric de la cour de Rouen, qui se qualifie de notaire-juré dans une chartre du mois de mars 1259 (n. s.).

Dans la seconde moitié du XIII^e siècle paraissent à Rouen les notaires dits apostoliques et impériaux. En décembre 1260, il est fait mention de maître Alexandre, chanoine de Rouen, *domini pape notarius*. Mais on peut se demander si ce personnage exerçait ses fonctions dans notre ville, ou bien si son canonicat n'était pas simplement pour lui un bénéfice, sans obligation de résidence. Le même doute n'est pas permis pour Robert de Pymont, qui s'intitule, en 1291, notaire public *sanctissima imperiali auctoritate*; — pour Raoul Amand *alias* de Estrigalles, cleric du diocèse de Rouen, lequel, en 1309, se dit *sacrosancte Romane ecclesie et imperiali publicus auctoritate notarius*.

Les actes de ces notaires apostoliques et impériaux sont écrits avec un soin particulier sur de hautes et larges feuilles de parchemin. On les distingue, à première vue, aux marques, très originales, que leurs rédacteurs traçaient, à gauche de leurs attestations finales, et où figure une croix élégamment dessinée qu'accompagnent les lettres initiales de leurs noms.

Ces notaires, comme leur titre l'indiquait, tenaient leur qualité du Saint-Siège et de l'Empereur, en vertu de commissions directes ou indirectes, par l'intermédiaire d'autres notaires à qui elle devait avoir été conférée avec pouvoir de la transmettre.

« En France, comme les notaires apostoliques et impériaux préjudiciaient aux autres, l'an 1490, Charles VIII défendit à tous laïques de passer ou recevoir leurs contrats par ces notaires en matière temporelle ».

Dans le cours du xvi^e siècle, les notaires ne s'appellent plus qu'apostoliques : ils ont cessé de se prévaloir de l'autorité impériale qu'un roi comme François I^{er}, longtemps en lutte avec l'empereur Charles-Quint, avait de fortes raisons pour ne point trouver de son goût. Leurs actes perdent aussi, vers le même temps, la forme particulière que nous avons signalée.

Nul doute que ces notaires Apostoliques n'eussent fait disparaître complètement les notaires épiscopaux et ne fussent les seuls auxquels était reconnue qualité pour les actes ecclésiastiques, puisque, au Concile provincial de Rouen, en 1581, les évêques de notre province réclamaient du pape l'autorisation d'instituer des notaires apostoliques pour leurs diocèses, en faisant observer qu'il n'y en avait plus un nombre suffisant, ce qui tenait, disaient-ils, à ce que le Saint-Siège ne créait plus que très rarement des notaires et ne leur donnait plus le pouvoir de transmettre à d'autres leur qualité.

Comme beaucoup de matières avaient été successivement soustraites à la juridiction ecclésiastique, il n'était plus besoin, il s'en fallait, d'autant de notaires qu'il y en avait eu en plein moyen-âge.

Aussi, le 10 décembre 1627, l'archevêque de Rouen

jugea-t-il à propos de réduire, pour son diocèse, leur nombre au chiffre de 12, et celui des appariteurs de l'officialité au chiffre de 4, vacation arrivant par décès (1).

Plus tard, Louis XIV créa des offices de notaires apostoliques. Presque aussitôt, à Paris, ils furent réunis, moyennant finance, aux offices des notaires royaux du Châtelet. A Rouen, de leur côté, vers le même temps, les notaires royaux obtenaient de la Chambre du Clergé « le droit de réunir à leurs offices ceux de notaires royaux apostoliques ». Moyennant une somme de 4,000 livres qu'ils payèrent, ils se firent reconnaître le droit de passer tous actes en matière ecclésiastique et bénéficiale. Le traité fut passé, le 8 décembre 1693, devant Servant, notaire à Pont-Saint-Pierre; il fut homologué, à Versailles, par lettres-patentes du mois de juillet 1706.

Revenons maintenant à notre point de départ pour envisager la communauté des notaires de la cour d'église sous un autre aspect. Dès l'origine, ils nous apparaissent organisés en confrérie, ainsi, du reste, que l'étaient toutes les corporations d'arts et métiers de l'ancien temps.

(1) Les appariteurs (sorte d'huissiers) ne faisaient pas toujours bon ménage avec les notaires. Procès gagné par les notaires contre les appariteurs en 1624 (G. 9070). — Défense faite par le Collège aux appariteurs d'entrer au cabaret à l'heure du service divin, 16 août 1632. Procès contre les appariteurs qui prétendaient avoir délibération aux assemblées de la confrérie. Les notaires envoient trois députés à Gaillon où se rendait l'archevêque. Ils étaient porteurs d'un mémoire contre les appariteurs, 1647-1648 (G. 9080).

On peut citer des actes, de 1276 et de 1282, en faveur des prévôts et frères de la confrérie des notaires de Rouen.

Suivant un usage général, eux aussi, ils avaient leur repas annuel où tous les frères se réunissaient. Des lettres de l'official, du 3 juillet 1405, leur faisaient une obligation de n'y pas manquer, à moins d'excuse légitime, et, encore, dans ce cas, étaient-ils tenus de payer la moitié de leur écot. Ce repas était fixé au jour de la Nativité de la Sainte Vierge, fête patronale de la confrérie.

Je suppose que leurs exercices religieux avaient eu lieu primitivement à la chapelle de l'archevêché, où nous les voyons revenir, comme à leur siège naturel, en 1584, pour échapper à la maladie contagieuse qui sévissait dans le quartier qu'ils avaient l'habitude de fréquenter.

C'avait été pour eux un grand et bien précieux avantage que d'obtenir, grâce à la généreuse initiative du confrère Guillaume Le Cras, une chapelle exclusivement affectée à leur usage.

Ce Guillaume Le Cras, personnage notable, auditeur des causes à l'officialité et curé de Cliponville, obtint du Chapitre de la Cathédrale, à titre de fief, l'emplacement de l'ancienne chapelle Saint-Marc, ainsi désignée : « Une wyde place avec les parais autour d'icelle, en laquelle, jà pièce, comme en lieu saint, l'en souloit célébrer et dire la messe ». Il prit l'engagement de rétablir cette chapelle, dont il ne restait que des ruines, « à la louenge et gloire de Notre Sauveur

Jhesu-Crist », et de la doter d'un revenu convenable, en reconnaissant que le droit d'y nommer appartiendrait, non à lui, comme fondateur, mais au chanoine chargé de l'administration d'un des collèges de chapelains de la Cathédrale, le collège des Clémentins (1^{er} août 1431).

Guillaume Le Cras mourut avant d'avoir pu réaliser cet établissement dans des conditions qu'il avait proposées. Jean Le Cras, comme lui notaire en cour d'église, pour assurer l'exécution du projet de son oncle, trouva plus simple de transporter le terrain en question à la confrérie qui se chargerait elle-même de payer une rente annuelle au Chapitre et d'achever la construction de la chapelle. On voit figurer, comme ayant accepté l'acte de transport, 23 notaires; dans ce nombre, on ne comptait pas moins de 12 prêtres (1).

Il faut croire que ce contrat laissait à désirer sous le rapport de la légalité, puisqu'on voit les chanoines, le

(1) Messires Simon Davy, Robinet Gueroult, Baudouin Eudes, prévôts et gouverneurs de la Confrérie Notre-Dame des Notaires; Messires Pierre Le Noble, Guillaume Colles dit Boscguillaume, Nicolle Le Vasseur, Guillaume Manchon, Jean Guedon dit Bertin, Pierre Cochon, Etienne Rondel, Martin Estienne, Jean Le Mareschal, prêtres; Raoulin Le Normant, Perrin de Brametot, Robert Passy, Perrin Boissel, Jean Le Terrier dit Gosset, maître Etienne Dumesnil, Compagnon Votes, Jean Bolin, Guieffinet Duval, Jean Bergant, Pierre Abechire, Jean Le Normant, Pierre Hébert, Pierre Lamy, Jean Loysel, Nigaise Turgis, notaires de la cour d'église. Des lettres de l'official du 9 février 1437 (n. s.) permirent au collège de s'affilier des personnes autres que des notaires. Il est à croire que ces lettres ne firent que confirmer un usage ancien. Il est donc permis d'admettre que ce chiffre de 28 était inférieur à celui des membres qui composaient la Confrérie en 1433.

16 octobre 1436, fieffer, de nouveau, aux notaires le même emplacement, à charge de payer par ceux-ci une rente annuelle de 30 s. au Chapitre, de doter la chapelle d'une rente de vingt l., et, en plus, de payer, une fois pour toutes, 10 l. au même Chapitre et 20 l. aux Clémentins (1). Le lendemain, les chanoines autorisaient la consécration de la chapelle qui venait d'être construite

On n'avait point attendu jusque-là pour y faire l'exercice du culte.

Une première permission d'y célébrer est datée du dernier janvier 1434. La consécration, en même temps que la célébration du culte, avait été autorisée par une bulle datée de Florence, 15 des calendes de novembre 1435.

Dès cette époque la chapelle renfermait trois autels : le maître-autel, qui fut béni par Jean de Saint-Avit, évêque d'Avranches, dont on connaît le rôle honorable au procès de Jeanne d'Arc ; les deux autres, l'un sous le vocable de la sainte Croix et de la sainte Vierge, l'autre sous celui de saint Nicolas, de saint Martin, et de sainte Catherine, le furent, le 25 mars 1437 (n. s.), par Pasquier de Vaulx, évêque de Meaux (2).

La confrérie restait fondée sous le titre de Notre-

(1) Arch. de la S.-Inf. G. 4514. Au nombre des notaires qui figurent dans l'acte, je signalerai Nicolas Taquel, prévôt de la confrérie ; Guillaume Colles dit Boseguillaume et Pierre Cochon.

(2) Plus tard les autels sont ainsi désignés : le maître autel, l'autel sainte Clotilde, l'autel sainte Marguerite (G. 9011).

Dame, nom auquel on avait ajouté ceux de saint Nicolas et de sainte Catherine (1).

Le premier chapelain de cette chapelle fut Guillaume Manchon, à qui elle fut conférée sur la présentation de ses confrères et sur la nomination du Chapitre, le 14 novembre 1436. Il était, en même temps que notaire de la cour de Rouen, curé de Vitefleur. Il fut aussi chanoine d'Evreux, promoteur d'office, sous l'archevêque Louis de Luxembourg et curé de Saint-Nicolas de Rouen. Le procès de Jeanne d'Arc l'a fait suffisamment connaître (2).

La chapelle Saint-Marc comptait parmi ses bienfaiteurs Nicolas de Pilloys, chevalier, seigneur d'Ablèges, qu'on pourrait considérer comme le collaborateur de Guillaume Le Cras (3); Pierre Cochon, l'auteur de la *Chronique normande*, récemment publiée (contrats

(1) Années 1464, 1476-1477 (G. 8980).

(2) Autres chapelains : Jean de Gisors, 1454; Jacques Cochon, neveu de Pierre Cochon, 1472; Robert Le Veel (*Vituli*), 1473; Jean Le Perchier, 1485; Jean Besnier, curé de Basqueville, 1491; Jacques Motin, 1503; Robert Gouille, 1506; Pierre Bougueray, 1521.

(3) Nicolas de Pilloys contribua pour une large part à la réussite de l'entreprise de Guillaume Le Cras. En 1430 et 1431, il s'associa avec lui pour l'achat, moyennant un prix de 15 l. t. et de 20 s. pour vin, de deux maisons et tenements en la rue du Clos-Saint-Marc. Le 14 septembre, il céda à la confrérie des Notaires le droit qu'il avait en ces deux maisons « en l'honneur de Dieu, N.-D., Mons. S.-Marc, afin de demorer es prieres et bienfaits d'icelle confrérie, et aussi que les prevoets et gouverneurs d'icelle se submistrent faire faire en la chapelle commencée faire par Guillaume Le Cras, séant au Clos S. Marc, et, en attendant qu'elle fût bénite, en la chapelle de Monsr de Rouen (l'archevêque), le lendemain des fêtes de saint Nicolas, deux messes basses et secrètes ». (Cartulaire du Collège des Notaires.)

de fondation des 1^{er} avril 1437 et 25 juillet 1439), Roger Mustel, Elu de Rouen, fils et héritier de Roger Mustel, vicomte de l'Eau (contrat de fondation du 29 décembre 1442), Louis Raulin, procureur en cour d'église (contrat de fondation du 20 mars 1504) (1), etc.

Les obits fondés furent inscrits plus tard sur un tableau enluminé placé derrière le maître-autel (2).

Diverses donations mirent le Collège à l'aise et lui procurèrent la possession de quelques biens dont il ne faudrait pas exagérer l'importance : une propriété dite le *Camp des Notaires*, près de la cavée qui conduisait de la porte Bouvreuil au *Mont-de-la-Justice* ; une maison, paroisse Saint-Vivien, sur l'Eau-de-Robec, que nous voyons louée, en 1530, moyennant le prix de 4 l. par an, au peintre Georges Le Pilleur ; une rente de 20 s. sur une maison située rue Beauvoisine, près du *Clos des Arbalétriers*, appartenant, de 1492 à 1500, à Guillaume Le Roy dit Pardonneur. A raison d'une autre maison le collège payait, en 1543-1544, une contribution de 10 d. par an à Berthault, *amiral du Ruissel*, pour le vin de *l'admirauté*. Ce nom d'amiral, donné au très modeste fonctionnaire chargé de la surveillance du petit cours d'eau dit le *Ruissel*,

(1) Fondation d'une messe haute le jour saint Vulfran, à l'offertoire de laquelle le defautier *defectuaris* (celui qui tenait note des absents pour le paiement des *Cuilibets*) devait dire : « A l'obit Loys Raoulin et Collete, sa femme ! » (Cart. des Notaires, f^o IX^{xx} VII v^o).

(2) « Pour ung tablel, auquel sont escriptz les obitz et messes fondées du collège estant derrière l'ostel (*sic*) de ladicte chapelle, pour bois, parchemin, escripture, réglure, ferrure, façon d'istories, 28 s. 8 d. ».

n'avait alors rien de bien singulier. La même qualification *d'amiral* était donnée à un fonctionnaire du même rang, qui avait dans ses attributions l'entretien de la Renelle des Maroquiniers. On ne voit pas qu'il soit venu de protestation de la part de l'amiral de France, pas plus qu'empereur et roi n'ont trouvé à redire à ce que leurs titres servissent à désigner les premiers dans une classe de collège ou dans une confrérie.

Des lettres d'amortissement furent accordées par le roi Louis XI aux notaires pour biens acquis ou à acquérir par eux jusqu'à concurrence de 20 l. de rente, 20 juillet 1464.

En 1641, leur collège voyait ses revenus saisis, à la requête de Pierre Pidou, commis à la recette des droits d'amortissement. La somme, dont le paiement était exigé, s'élevait à 301 l., chiffre qui aurait pu me servir de base, si j'en avais eu le temps, pour déterminer la situation financière de la communauté à cette époque (1).

A cette sorte de revenus, il faudrait ajouter, pour se faire une idée exacte des ressources du Collège, divers droits de réception et le produit des quêtes.

Les comptes nous renseignent à ce sujet, et ce qui nous intéresse davantage, c'est que, par la même occasion, ils nous permettent d'apprécier l'importance numérique des personnes de la confrérie et de suivre, pour ainsi dire, année par année, les progrès de sa décadence.

(1) Voir aussi la déclaration des biens du collège, 1522 (G. 8978).

En 1476, la confrérie était composée de 45 notaires, dont un seul est indiqué comme résidant en dehors de Rouen; trois nouveaux membres furent reçus cette année-là.

En l'année 1492, il n'y eut qu'un notaire de créé; mais la confrérie ne comprenait pas moins de 83 notaires, procureurs et sergents en cour d'église, sans compter les clercs.

D'après les comptes, où une offrande annuelle obligatoire figure aux recettes, on voit que l'association comprenait 124 personnes en 1510; 132, en 1517; 137, en 1520; 102, en 1530; 103, en 1531; 82, en 1551-1554. A partir de 1554, il n'est plus fait mention de cette offrande.

Les clercs nous fournissent, en outre, un autre élément de constatation, non moins intéressant, parce qu'il n'est pas douteux que leur nombre ne fût en rapport avec celui des notaires. A la réception de chaque clerc, il était dû à la confrérie un droit de bienvenue de 5 s., payé soit par le clerc lui-même, soit par le notaire au banc duquel il était admis. Or, on voit, d'après les comptes du Collège, qu'il fut reçu 45 clercs, en 1492; 48, en 1499; 35, en 1511; 50, en 1518; 48, en 1520; 52, en 1530; 37, en 1532; 46, en 1533; 39, en 1539; 11, en 1540; même nombre en 1541. A partir de là le nombre va toujours en diminuant; il tombe à 1, en 1556; à 1, en 1560; à 0, de 1562 à 1570. Il se relève un peu, mais sans jamais dépasser l'unité, aux années suivantes et jusqu'en 1642.

Ce droit de clerc était communément appelé *béjaune*, d'après le compte de 1641-1642 (G. 9079).

Dans le temps où la juridiction ecclésiastique était en pleine faveur, il avait été de 20 s. pour la confrérie et de 10 s. pour les clercs qui employaient ces 10 s. à un banquet où la bienséance n'était pas toujours observée, ce qui fit qu'après « grande délibération », on crut devoir les appliquer aux besoins de la confrérie, 1487.

Ces clercs, comme ceux de la basoche, étaient, en général, des jeunes gens, ce qui explique le nom d'enfants de la cour, *pueri curie*, sous lequel on les désignait habituellement. Mais (il en fut ainsi du moins dans les derniers temps), ce pouvaient être aussi des hommes faits. On voit, en effet, le droit de bienvenue de clerc payé, en 1592, par un prêtre, Thomas Marie; en 1593, par un autre prêtre, François Amelot. L'année suivante, un clerc tonsuré était encore admis, comme clerc, au banc du notaire Gouberville.

Le sort du Collège des notaires était lié à celui de la juridiction ecclésiastique elle-même, et l'on comprend aisément que la perte qu'elle subissait dans ses attributions ne pouvait manquer d'entraîner, comme conséquence, une diminution dans le chiffre des actes et partant dans celui des profits. Aussi les notaires s'intéressaient-ils vivement à toutes les dispositions législatives qui pouvaient l'amoinrir, et montrèrent-ils constamment une extrême déférence pour l'official, leur chef hiérarchique (1).

(1) Cela ne les empêcha pas, cependant, de soutenir un procès contre le greffier de l'officialité, au sujet de leurs fonctions respectives, en 1654.

C'est ce que témoignent nombre de documents entre lesquels je choisis quelques articles des comptes.

1548-1549, « Pour la visitacion et correction des articles concernant la jurisdiction ecclesiastique ou partie d'iceux envoyés à Mgr de Rouen affin de les présenter au Roy nostre sire, faictes par quatre advocats de ladicte Court d'Eglise et pour le scribe, 8 l. 1 s. 8 d. Baillé à Monsieur Malherbe, advocat, à aller devers Mons. le R^{me} cardinal, archevêque de Rouen et audit roy notre sire pour les affaires de la jurisdiction, 34 l. 3 s. »

1586 - 1587 « a esté payé par le comptable à Mons. Bigues, grand archidiacre de Rouen et vicaire général de Mgr le cardinal, 5 écus sol pour la moitié des frais qu'il a fallu faire pour envoyer exprès vers Mgr le cardinal afin d'empescher que la jurisdiction du bailliage ne fust tenue en la grand salle du Palais archiepiscopal, où tient à présent la juridiction ecclesiastique pour la ruine advenue à la salle de la jurisdiction. »

Vin distribué à M. l'official estant maistre (du Puy) de S^t Cécile, 1641-1642 (G. 9079).

Douzaine de bouteilles de vin délivrées à M. l'official à la noce de sa nièce, 1645-1646 (G. 9080).

14 livres de sucre, moins 3 onces, à 30 s. la livre, présentées à M. l'official, le jour des estrennes, 20 l. 16 s. 2 d., 1650-1651 (G. 9080).

L'esprit de confraternité qui régnait entre tous les membres du Collège s'entretenait par les secours qu'ils se prêtaient dans les cas de maladie ou d'indigence,

mais plus sensiblement par l'assistance habituelle et obligatoire, dans leur chapelle, à des offices religieux.

Ces offices, dans un temps, furent assez nombreux et assez solennels pour donner de l'ombrage au curé de la paroisse Saint-Maclou. Arthur Fillon, homme de grand mérite, prédicateur célèbre, titulaire de cette cure, avant de devenir évêque de Senlis, eut un procès avec les notaires. Dans l'assignation qu'il leur fit donner, il leur reprochait de s'efforcer de faire en leur chapelle « les services parochiaux, comme grant messes, festes sollempnelles, pain et eaux-benoistes chacun dymence; sépulture des morts; obits des trespassez; mesme, le jour du S. Sacrement, dire messe haulte à l'heure que se dit la messe parrochiale et porter la sainte et sacrée hostie. »

J'ignore quelle fut la suite de ce procès intenté devant l'official. Il est probable que le curé eut gain de cause, si les faits allégués furent reconnus exacts. Mais, remarquons-le, cette contestation n'intéressait en rien les offices particulièrement destinés à la confrérie, et il est certain que ceux-ci ne furent jamais interrompus. Le plus solennel était celui de la fête saint Marc. Ce jour-là, la chapelle était tendue de riches tapisseries, qu'on avait soin de faire garder la nuit, et il se faisait entre les confrères une distribution générale de *touffesaux* (bouquets) et de *craquelins*. Les chantres, dont le concours avait été réclamé, n'étaient pas non plus oubliés.

Le jour saint Martial, après une messe du Saint-Esprit, célébrée en grande solennité, on procédait à la

clôture des comptes, à la nomination des nouveaux officiers : prévôt, receveur, défautier (*defectuaris*), garde des clés (*claviger*), et l'assemblée était suivie d'un banquet auquel prenaient part tous les membres de l'association (1).

Les comptes mentionnent d'autres jours de réunion ; la distribution de pain bénit à la messe de Noël ; la collation à la suite des vêpres, le même jour ; et enfin le pèlerinage de Saint-Adrien, auquel tous les notaires étaient tenus d'assister.

Ils nous apprennent encore l'obligation imposée aux confrères de comparaître, chaque samedi, en la chapelle Saint-Marc, en la messe de Notre-Dame, à peine de 2 d. d'amende. Il est probable qu'une messe s'y célébrait aussi pour eux le dimanche. Le 5 mars 1661, sur l'observation qui fut faite que les vêpres qui se disaient les dimanches de l'avent et du carême empêchaient les ecclésiastiques et les laïques d'assister aux sermons de leurs paroisses, on décida que ces vêpres seraient supprimées et remplacées par une messe chantée.

Enfin en 1675, Antoine Gaulde, vicaire général de Mgr de Médavy, donna aux notaires un règlement (2)

(1) En 1591-1592, pendant le siège de Rouen, un de ces *Oratoires*, alors à la mode, se fit en la chapelle Saint-Marc, ce qui causa une assez grosse dépense pour la garde des ornements et pour le paiement des prédicateurs (5 écus sol).

(2) « Règlement pour les messes, offices et distributions de la chapelle et collège de Saint-Marc appartenant aux notaires, procureurs et appariteurs de l'Officialité de Rouen. » — A Rouen, de l'imprimerie d'Eustache Viret, imprimeur du Roi dans la Cour du Palais, plaquette imprimée in-12, 23 pp. papier (G. 1270).

pour les offices de leur confrérie, avec laquelle il faut se garder de confondre une autre confrérie, établie dans la même chapelle, sous le titre de Saint Marc, Sainte Clotilde et Saint Gourgon (1).

Sans être un monument de premier ordre, la chapelle Saint-Marc répondait, par sa structure et ses ornements, à la distinction de la confrérie qui en était propriétaire.

En 1520, les confrères traitèrent avec Pierre Grégoire, maître-maçon, pour la construction d'une rosace, de la façon de celle du grand portail de la Cathédrale.

Cette même année, deux huchers en vogue firent le lambris de cette chapelle. Le verrier Delourme y posa 3 verrières neuves et en élargit 2 autres en 1543. Olivier Belenger, tailla en pierre, pour 7 l. 10 d., la statue de saint Marc, en 1567. Un menuisier, Guilbert, qui jouissait à bon droit de la réputation d'habile artiste, confectionna, en 1584, des bancs à l'entour du chœur qui ne coûtèrent pas moins de 76 écus, et, l'année suivante, pour le même chœur, une balustrade dont le prix fut de 40 écus.

Ce qui est plus caractéristique, c'est que, bien que leur chapelle fût destinée à très peu de monde, les notaires eussent voulu avoir, comme les meilleures églises paroissiales de la ville, leurs orgues et leur organiste.

Dès 1476, ces orgues sont mentionnées à propos d'un travail de restauration. Elles furent de nouveau répa-

(1) Les notaires eurent un procès avec les membres de cette confrérie, 1492-1493 (G. 1270).

rées par un facteur en renom, Antoine Josselin, en 1541, 1546, 1556; par Pierre Gibier, compositeur d'orgues en même temps qu'organiste, en 1549; par Claude de Villers, en 1662.

Il y eut un temps, sans doute, où le mobilier de cette chapelle fut en rapport avec l'élégance de l'édifice; mais là, comme partout, les événements politiques amenèrent, au moins momentanément, une réelle pauvreté. En 1544, toute l'argenterie fut portée à l'Hôtel-de-Ville à titre de prêt, après avoir été inventoriée et appréciée par deux orfèvres. En 1562, tout fut pillé par les protestants, peut-être aussi par les soldats de l'armée de Charles IX.

On réussit pourtant à sauver 4 grands chandeliers que le concierge de l'Hôtel-de-Ville avait mis en lieu sûr, et qu'il rendit lorsque la paix eut été rétablie. Rien ne prouve mieux l'indigence de cette chapelle, en certaines années, que l'usage que nous y constatons de calices d'étain à célébrer les messes, d'après les comptes de 1573-1574, 1587-1588.

Vers la fin du xvii^e siècle, le personnel de l'officialité était singulièrement réduit, et il n'y avait plus de notaires qui appartenissent au clergé. Des besoins nouveaux réclamaient des institutions nouvelles. Une des plus utiles était sans contredit l'établissement d'un séminaire diocésain. Il avait été établi, non sans peine, et après une trop longue attente; mais il manquait encore de ressources qui en assurassent l'existence dans des conditions convenables. L'idée vint assez naturellement de le doter au moyen des biens de quelques com-

munautés en pleine décadence. Celle des notaires fut une de celles dont la disparition parut le mieux justifiée et qui causa le moins de regrets.

A la requête de Jacques Jagan, prêtre Eudiste, supérieur du séminaire archiépiscopal, dit de Saint-Vivien, après avis du promoteur du diocèse, information de *commodo* de Thomas Bulteau, doyen de la Chrétienté, consentement du curé de Saint-Maclou et du Chapitre, l'archevêque Colbert, le 7 juillet en 1693, rendit une ordonnance portant extinction du titre de la chapelle des notaires, ensemble de la confrérie de saint Marc ; — cession de ses biens au séminaire archiépiscopal qui en devrait jouir, à la charge de faire les prières et services, et d'acquitter fidèlement les fondations en l'église du séminaire ; — à condition encore de célébrer une messe basse en la chapelle saint Marc les jours de Noël, Pentecôte, Assomption, Toussaint, et une grand messe le jour saint Marc ; comme aussi, après l'extinction des pensions viagères des officiers de la cour ecclésiastique, de nourrir gratuitement au séminaire trois pauvres ecclésiastiques aspirant aux ordres sacrés qui seraient désignés par l'archevêque. — Des lettres-patentes, datées des mêmes mois et an, autorisèrent ce décret. Nous devons dire que, si juste qu'il fût, il avait éprouvé une opposition assez vive de la part de quelques confrères récalcitrants, dont l'appel comme d'abus resta sans effet.

Le dernier compte du Collège fut présenté, le 25 août 1693, au supérieur du séminaire, par Nicolas Vitecoq, notaire, procureur en la cour ecclésiastique.

Une première réduction des fondations fut accordée par Mgr Colbert, le 15 avril 1702; une autre le fut, par Mgr de la Rochefoucauld, le 15 février 1780. Leur effet fut d'annuler à peu près complètement les charges du séminaire en ce qui concernait la succession qui lui avait été dévolue.

La chapelle, bien déchue de ce qu'elle avait été autrefois, servit pendant assez longtemps, par tolérance des Eudistes, aux catéchismes de Saint-Maclou et aux exercices religieux d'une confrérie de sainte Cécile fondée dans cette église.

Ce reste de culte devait bientôt cesser. On lit dans un mémoire manuscrit : « Les Messieurs du séminaire venoient tous les ans, le jour de la feste de saint Marc dire, dans cette chapelle, une grande messe solennelle. La dernière y fut dite, en 1776, par MM. du séminaire, qui [plus tard] l'ont fieffée, avec toutes ses dépendances, à un bourgeois de Rouen; elle sert de magasin. »

D'après le plan de Gomboust, on voit clairement que cette chapelle était dans la partie du Clos-Saint-Marc, dite le Grand-Clos, et que sa façade donnait sur la rue dite de Saint-Marc.

De tout temps, le Clos-Saint-Marc avait compris, dans son enceinte, deux parties parfaitement distinctes, communiquant entre elles par un porche ou *avant-solier*, dites le Grand-Clos et le Petit-Clos. Un compte du Dixième de l'année 1703 nous fait connaître quelle en était alors la population; je suppose qu'elle ne dut guère varier dans le cours du XVIII^e siècle : le Petit-

Clos était occupé par un fabricant de lacets, un mégissier, un scieur de long, des compagnons chapeliers, charpentiers, toiliers, tapissiers, pignerre, une fileuse de ploc, un homme de journée, un gagne-liard, deux pauvres dont l'un était aveugle; en tout, dix-neuf pauvres ménages. Le Grand-Clos avait pour habitants François Goret, ci-devant procureur du Roi à la Romaine; Pierre Anquetil, contrôleur du Grenier à sel; un maître tapissier et une tondeuse, taxés l'un et l'autre à 10 livres pour le dixième; un charpentier et, à la suite, tous pauvres gens: un petit mercier, une ouvrière en toilette, deux fileuses de ploc, deux compagnons chapeliers couchant sur la paille, d'autres compagnons charpentiers, faïenciers, mégissiers, pignerres et un *compagnon bourrel*, ou, comme nous dirions, un aide du bourreau.

Il existait au Clos-Saint-Marc un puits commun. Le Collège des notaires, en 1547, contribua, pour une somme de 6 livres, à sa construction ou à sa réparation. Il avait contribué également à la réparation du pont qui, de tout temps, existait sur l'Aubette du côté de la Seine, où on le voit encore.

Pendant la Révolution, le Clos-Saint-Marc changea son nom en celui de Clos-Marc et de Clos-des-Volontaires.

Le Conseil municipal de Rouen, à la suite d'études commencées dès le 11 juin 1826, décida, le 3 décembre 1829, la création d'une place et d'un marché sur l'emplacement du Grand et du Petit Clos Saint-Marc pour suppléer à l'insuffisance des autres marchés et pour

permettre la suppression des échoppes et étalages qui obstruaient les rues les plus étroites et les plus peuplées du quartier Martainville et Saint-Maclou, pour répondre aussi au vœu des habitants et propriétaires des rues voisines du Clos, dont les habitations se trouveraient assainies par la création de cette place.

Ce fut, sans doute, à cette époque, que fut consommée la destruction de ce qui avait été la chapelle saint Marc.

Aujourd'hui, elle ne nous est plus connue que par un joli dessin de Balan, possédé par M. Adeline, et par une lithographie conservée dans la collection de M. Edouard Pelay.

Heureusement pour son histoire et pour celle de la communauté dont elle abrita, pendant plus de deux siècles, les pieuses assemblées, on peut consulter, aux Archives du Département, un nombre considérable de documents dont je regrette de n'avoir point su tirer un meilleur parti.

CHARTRE DE GEOFFROI DE QUIÈVREVILLE POUR L'ÉTABLISSEMENT AU CLOS SAINT MARC D'UN COUVENT DE FRÈRES-MINEURS, 1228.

Omnibus Christi fidelibus presentes litteras inspecturis Gaufredus de Caprevilla, canonicus Rothomagensis, salutem in Domino. Noverit universitas vestra quod ego, pro salute anime mee et venerabilis patris et

domini mei Roberti, bone memorie, Rothomagensis quondam archiepiscopi, et nobilis viri Johannis de Prætellis et Johanne, uxoris sue, et animarum patris et matris mee et fratrum et sororum meorum, et Henrici domini de Hosa et Johanne, uxoris sue, et Martini de Hosa, filii et heredis sui, et omnium benefactorum et antecessorum et successorum meorum, de consensu et voluntate Richardi de Caprevilla, fratris mei, dedi et concessi in puram et perpetuam elemosinam, Deo et venerabili patri Theobaldo, archiepiscopo Rothomagensi, et ejus successoribus, et decano et capitulo Rothomagensi, ad hospitandum Fratres Minores, quamdiu ibidem voluerint habitare, dictis archiepiscopo, decano et capitulo Rothomagensibus, suum ad hoc concedentibus favorem et assensum, totum illud tenementum quod habebam, in parrochia Sancti Macuti, extra murum regis super Secanam, sicut se proportat inter pratium Sancti Audoeni quod est retro domum Guillermi Estate, ex una parte, et murum Regis, ex altera; et præterea dedi eisdem fossatum quod est inter tenementum Roberti de Mesnil-Clac, ex una parte, et tenementum Bernerii Musart, ex altera, et inter tenementum Radulfi La Vaque, ex una parte, et aquam de Aubete, ex altera. Item dedi et concessi eisdem totum illud tenementum quod fuit Bernerii Musart et Petronille, uxoris sue, in Ponte-Hunfredi, videlicet inter duo fossata propinquiora muro civitatis, sicut se proportat a feodo heredum Durable usque ad aquam de Aubete, versus Secanam. Licebit autem dictis fratribus in tenementis predictis, ubicumque voluerint, capellam construere et

edificia facere et de ipsis ordinare prout sibi et ordini suo melius viderint expedire, et quamdiu ipsi vel aliqui eorum ibi fuerint et manserint in ordine suo divinis obsequiis mancipati. Si autem ibi manere et esse noluerint et inde recesserint, capella, si qua ibidem constructa fuerit, cum competenti terra ad faciendum ibi edificium ad opus et habitationem unius presbiteri ecclesie Sancti Macuti remanebit. Residuum vero terrarum et edificiorum, si qua ibi fuerint, erunt decani et capituli Rothomagensis, et pro salute anime mee et omnium predictorum, in eorum usus et commodum, prout de aliis ejusdem capituli elemosinis disponitur, in perpetuum convertentur. Ego autem et heredes mei terras illas et tenementa garantizare tenemur et de omnibus redditibus libera reddere penitus et quieta, et de istis tenendis et garantizandis obligo totum tenementum meum laicale quod habeo in banlenca Rothomagensi. Ut autem hoc firmum et stabile futuris temporibus habeatur, presentem cartam sigillo meo et sigillo Richardi de Caprevilla, fratris mei, sigillavimus. Ad majus vero testimonium huic carte sigillum domini Rogeri, tunc abbatis Sancti Audoeni Rothomagensis, apponi procuravi. Actum est hoc anno Domini M° CC° XX° VIII°, mense julii, die translationis Beati Thome, martiris, Cantuariensis archiepiscopi.

Egidius (Gilles), prêtre (curé) de Saint-Maclou, avait approuvé cette donation. A son tour, l'archevêque de Rouen confirma la concession faite par le curé : « Nos vero predictam donationem et elemosinationem a magistro Egidio, presbitero ecclesie Sancti Macuti, con-

cessam... confirmamus. Datum eodem anno (1228), III^o idus ejusdem mensis (julii). »

LETTRES DE SAINT LOUIS PAR LESQUELLES IL CHARGE GEOFFROI GIGAN DE VENDRE UN TERRAIN PRÉCÉDEMMENT DONNÉ AUX FRÈRES-MINEURS, EN INDIQUANT QUE LE PRIX DE LA VENTE DEVRA SERVIR À ACQUITTER LEURS FRAIS D'INSTALLATION AU DONJON DE ROUEN :

« Décembre 1254.

« Ludovicus, Dei gracia Francorum Rex, Gaufrido Gigan, civi Rothomag., salutem. Cum nos Fratribus minoribus Rothomagen. concesserimus partem fossati nostri sitam juxta domum dictorum Fratrum, sicut se proportat in longum et in latum a porta civitatis Rothomag. que dicitur de Ponte Hunfredi usque ad fluvium Albete, mandamus tibi quatinus de totali parte fossati cum omnibus pertinentiis ipsius ad jus et proprietatem nostram spectantibus, vice et auctoritate nostra, facias quicquid ad acquietacionem seu promocionem loci de Donjone, ad quem prefati fratres debent se transferre, melius et utilius videris expedire. Actum Paris., anno Domini M^o CC^o quinquagesimo quarto, mense decembris. »

Original, sceau perdu. (Arch. du département. F. des Frères-Mineurs.)

NOTE SUR LE PONT ET LA PORTE HONFROI

Le pont Honfroi est cité dans une charte d'Enard de la Rive, l'un des premiers maires de la commune de Rouen (Cartulaire de l'abbaye de Saint-Amand, f° 48 v°) ; dans une charte d'environ 1195 (F. du Chapitre, cleric de ville) ; dans d'autres de 1211 (F. des Chartreux), et de 1222 (F. du Mont-aux-Malades).

La porte de la ville, joignant à ce pont, est mentionnée dans une charte de 1223 : « *Terram que est in parrochia S Machuti, in illo viculo qui tendit a porta Honfredi versus Secanam et que est juxta murum Regis* » (Obituaire de la Cathédrale, XIII^e siècle, f° xi v°) ; dans la vente faite par *Tiescenda lotrix* (lavandière) de Marfainville et Jean Testavin, son fils, aux religieux de Sainte-Catherine-du-Mont, d'une maison à Saint-Maclou, *extra portam*, octobre 1234 (F. des Chartreux).

Le mur du Roi est cité dans la charte de 1223 précitée et dans d'autres dont j'ai parlé dans mon mémoire.

Le fossé joignant cette porte est cité dans une charte de 1223 : « *In ponte Honfredi a via ante usque ad fossatum civitatis* » (F. du Chapitre) ; dans une autre de 1238 : « *Ad fossatum* » près du manoir du pont Honfroi.

La porte du pont Honfroi est citée, sous le nom de porte du pont aux fèvres, dans une charte de 1368 : *In parr. S. Machuti prope portam ad fabros* (Arch.

des Hospices) ; dans des actes du tabellionage de Rouen de 1365 (Reg. 2, f° 253), de 1400 (Reg. 9, f° 50 v°), de 1413 (Reg. 16, f° 33), de 1423 (Reg. 20, f° 80). Au compte de l'officialité de Rouen, de 1450, on mentionne encore *portam* du Pont Leffray. »

Mais longtemps avant cette époque, cette porte était devenue sans intérêt pour la défense de la ville, ainsi que le mur et le fossé où coulait une dérivation de la rivière de Robec, dérivation dont la direction semble indiquée par la rue du Ruissel. Les remparts avaient été portés plus loin, et la porte Honfroi avait été avantageusement remplacée par la porte Martainville.

Près de la porte Honfroi, au XIII^e siècle, se trouvait un moulin, 1217 (G. 1077) ; le fief des religieux de Sainte-Catherine : *Ricardus Bonel, clericus, nepos Willelmi Cornubiensis*, confirme à Jean Muchemaale le tènement qu'il avait « *in Ponte-Honffredi a vico usque ad vicarium* (le vivier de Martainville) pour ij s. t., moitié à la Saint-Michel, moitié à Pâques, 1211 (F. des Chartreux). *Ricardus Cornubiensis, cruce-signatus nec sufficientes habens facultates ad peregrinationem*, du consentement de Maze, sa femme, vend aux religieux de Sainte-Catherine, pour 4 l. 10 s., la mesure qu'il tenait d'eux *in Ponte Honffredi extra portam civitatis Rothomagensis per xij denarios redditus*, ladite mesure située entre la terre Guillaume Estate et celle de Guillaume Mabun (acte passé devant maître Robert *de Esseio*, official de Rouen (vers 1218) (F. des Chartreux). Béatrix Cotele vend

aux mêmes religieux la moitié d'un tènement que *Tieboldus Faber*, son mari, et elle, avaient acheté de Robert Potier, *in Ponte Honfredi, ante domum Willelmi Estate de feodo dictorum monachorum, inter tenementum Ricardi de Normare et tenementum Rad. del Pleeix*, sept. 1219. L'hôtel des religieux de Sainte-Catherine, situé rue des Crotes, était encore connu au xvii^e siècle. Près de la porte Honfroi on distinguait aussi un fief appartenant à l'archevêché. *In ponte Honfridi de feodo domini archiepiscopi via usque ad cortillum domini archiepiscopi* (Cartulaire de Notre-Dame, f^o 138 v^o). Rappelons enfin qu'un manoir dit du Pont-Honfroi avait été donné aux religieux de Cormeilles en 1238 (Cart. de Notre-Dame, n^o 10, f^o 17 v^o).



NOTE

SUR UN ACTE SOUSCRIT DE LA SIGNATURE DE P. CORNEILLE

SUIVIE DE TABLEAUX GÉNÉALOGIQUES
CONCERNANT LA FAMILLE MATERNELLE DU POÈTE

Par M. P. LE VERDIER

L'on a souvent disserté sur la fortune de Pierre Corneille : une légende l'a représenté réduit en sa vieillesse à une extrême pauvreté ; une autre opinion s'est attachée à lui trouver des ressources presque abondantes. La vérité semble être à mi-route de ces deux extrêmes. L'héritage paternel, la dot de sa femme lui valurent une moyenne et bourgeoise fortune, et il vécut dans l'aisance. Mais l'obligation de tenir son rang quand il eut conquis la gloire, la vie coûteuse à Paris et près des grands, la charge d'une nombreuse famille, l'établissement de ses enfants finirent par absorber une bonne partie de son avoir et le laissèrent médiocrement pourvu dans ses dernières années.

M. Bouquet, en ses recherches sur les *Points obscurs et nouveaux* de la vie du grand poète, s'est efforcé notamment de supputer la fortune qu'à sa mort, arrivée en 1639, Pierre Corneille, le maître des eaux et forêts,

dut laisser à ses enfants, tant en biens immobiliers qu'en biens mobiliers. Parmi ceux-ci le consciencieux biographe a noté, de 1619 à 1634, six placements de capitaux effectués par voie de constitution de rentes et s'élevant ensemble à 23,533 livres, pour un revenu total de 1,662 livres 11 sols et 4 deniers (1). Cinq de ces rentes au moins passèrent aux héritiers du maître des eaux et forêts; on en trouve en effet le racquit opéré par les débiteurs soit à Marthe Le Pesant et à Pierre Corneille, son fils, soit à Pierre Corneille seul, de l'année 1644 à 1658. M. Bouquet cite encore, en 1658, la rentrée d'un capital de 2,000 livres, par suite du remboursement de la dot de Barbe Corneille, femme de Claude Briffault et sœur du maître des eaux et forêts, décédée sans postérité; mais, comme cette

(1) *Points obscurs...*, etc., ch. VIII. — 3 juin 1619, devant les tabellions de Rouen, constitution de 500 l. de rente sur Robert Ruellon, de Gisors, moyennant 7,000 l., provenant du prix de la vente de la charge de maître des eaux et forêts.

18 mai 1620 : moyennant 1,767 l. 16 s., constitution de 120 l. de rente sur Jouas de la Hétrée, bourgeois de Bernay.

19 août 1624 : devant les tabellions de Rouen, constitution de 200 l. de rente pour un capital de 2,800 l. par Adrien Lemasson.

31 mars 1625 : constitution de 214 l. 5 s. 8. d., pour 3,166 l. 3 s. 3 d., par Nicolas Moisson, Jean Parnuit et Nicolas Le Page, débiteurs solidaires; mais cette rente fut amortie le 10 janvier 1629 et les capitaux en provenant ont pu servir au dernier des placements qui suivent.

23 mars 1628 : acquisition d'une rente de 428 l. 11 s. 4 d. sur Jean Thomas, écuyer, s^r du Verdun, par 6,000 l. environ.

8 mai 1634 : achat d'une rente de 200 l., moyennant 2,800 l. de capital, sur Jean de la Place, s^r de Fumechon, président en la Chambre des Comptes de Normandie.

Barbe laissait, outre les enfants de son frère Pierre, trois autres frères, Antoine, François et Guillaume, tous présents à l'acte en même temps que Marthe Le Pesant et son fils aîné Pierre, les représentants du maître des eaux et forêts n'en eurent qu'une part (1).

Sans tenir compte de cette dernière créance, puisque le chiffre exact n'en apparaît pas, on voit que de ces valeurs mobilières du maître des eaux et forêts, et d'autres sans doute restent ignorées, on retrouve en la possession de ses enfants 19,951 l. 16 s. en capital, et 1,448 l. 11 s. 4 d. de rente (2).

(1) *Points obscurs*, etc., p. 108. L'acte, découvert par M. de Beau-repaire, est reproduit *in extenso* à la page 355. Il se trouve aussi dans l'opuscule de M. Decorde, *Note sur deux actes du tabellionage de Rouen concernant la famille de P. Corneille*. (*Précis de l'Académie de Rouen*, 1886.)

(2) *Points obscurs*, etc., ch. X. — 19 décembre 1644 : remboursement à Marthe Le Pesant, tutrice de Thomas Corneille, son fils mineur, et à Pierre Corneille, fils aîné, de 2,800 l. (200 l. de rente) par Jean de la Place, s^r de Fumechon, président en la Chambre des Comptes de Rouen.

7 février 1645 : remboursement aux mêmes par Catherine Le Petit, épouse de Jouas de la Hetrée, 1,767 l. 16 s., pour le rachat de 120 l. de rente.

30 novembre 1646 : remboursement aux mêmes par Nicolas Mondion, s^r de la Salle, de la rente de 200 l. au capital de 3,200 l., constituée en 1624 par Adrien Lemasson.

9 janvier 1653 : condamnation obtenue par P. Corneille, à concurrence de 6,184 l., pour le remboursement de la rente de 500 l. constituée en 1619 avec le prix de vente de la charge de maître des eaux et forêts.

27 août 1658 : remboursement à P. Corneille, par Jean Thomas, écuyer, s^r châtelain de Dénestanville, de la rente de 428 l. 11 s. 4 d. créée par son auteur, Jean Thomas, s^r de Verdun, en 1628, au capital

J'ai eu la bonne fortune de rencontrer aux archives du tabellionage de Rouen un nouvel acte, souscrit de la signature du grand Corneille, sous la date du 10 mai 1656, qui fournit encore un élément d'actif à ajouter à l'héritage mobilier du maître des eaux et forêts.

Voici ce document, qui se trouve aux minutes de Maubert, notaire à Rouen, au volume coté *janvier* 1656 :

« Du mercredy avant mydy dix^e jour de may mil six cens cinquante six, passé a Rouen en la maison dud. s^r Corneille.

« Fut present M^e Pierre Corneille escuyer advocat en la cour fils aîné et herittier en partie de feu M^e Pierre Corneille vivant escuyer conseiller du Roy et M^e particullier des eaux et forests de la viconté de Rouen, lequel de son bon gré confessa avoir receu presentement comptant de M^e Nicolas Susanne conseiller et advocat du Roy au grenier et magasin a sel de Dieppe a ce present, ayant espouzé damoiselle Catherine Rousseau, fille de feu s^r Christophle Rousseau vivant bourgeois de Rouen, la somme de quatorze cens livres tournois pour le raquit et amortissement du principal de cent livres tournois de rente par an, en quoy feu noble homme M^e Jacques Susanne conseiller du Roy et premier ancien esleu en lad. ellection d'Arcques ayeul dud. s^r Susanne s'est constitué et obligé envers led. feu s^r Corneille par contrat passé devant les tabellions de Rouen le vingt sixieme novembre mil six cens traize,

de 6,000 l. (Acte découvert par M. de Beaurepaire et imprimé *in extenso* dans les *Points obscurs*, etc., p. 357.)

contrôlé audit Rouen le vingt huitieme dud. moys et an, a laquelle rente led. s^r Corneille a dict luy appartenir en lad. quallité d'herittier dud. feu s^r son pere et luy estre escheue par les lots et partages faicts entre luy et le sieur son frere et coherittier, Et sy confessa led. s^r Corneille avoir receu dud. s^r Susanne la somme de cent trente six livres tournois pour les arrerages et prorata de lad. rente qui restoit deus jusque a ce jour, duquel raquit led. s^r Corneille s'est tenu content et bien payé et en a quitté et quitte led. s^r Susanne et tous autres, luy ayant presentement rendu led. contrat de constitution quitte et cassé pour le regard dud. s^r Corneille, lequel il a consenty estre dossé dudit racquit et la note emargée presence ou absence, Déclarant led. s^r Susanne que les deniers par luy cy dessus montant ensemblement quinze cens trente six livres tournois et proviennent et font partie de la somme de six mil livres par luy receue cejourd'huy de M^r M^e Robert Fauvel escuyer s^r d'Oudeauville (1) conseiller du Roy et maitre des comptes de Normandie, par quittance ced. jour passée devant lesd. tabellions, et laquelle luy avoit esté garnie et mise es mains comme en depost par le s^r Paul Rousseau marchand a Rouen cy devant tuteur de lad. damoiselle Catherine Rousseau sa niepce comme destinés pour la dot d'icelle, et dont dellivrance auroit esté accordé aud. s^r Susanne pour employer tant au present raquit que autre enoncé en la sentence donnée entre eux en la viconté de Rouen le huitieme jour de

(1) Oudeauville, pour Doudeauville. L'acte, littéralement reproduit, contient un certain nombre d'erreurs de plume.

ce present mois et an conformement a l'advis des parens d'icelle damoiselle y enoncé, consentant a ceste fin led. s^r Susanne que lad. damoiselle son espouze soit et demeure subrogée au lieu droict nom raisons et actions dud. s^r Corneille et que le present raquit tienne d'autant lieu de remplacement du dot de lad. damoiselle son espouze, et qu'elle en prefere d'hipoteque du jour et d'abte dud. contract et sans novation ainsy qu'il est porté auxd. advis des parens et sentence dessus d'abtés, et a ce tenir et obliger led. s^r Susanne biens et heritages. En tesmoing et present Marin Tallebot et Pierre Dufay demeurant à Rouen.

« CORNEILLE.

Susenne

« *Marin Tallebot.*

Maubert.

« *Houpeville.* »

Noble homme M^e Jacques Susanne, conseiller du roy, premier et ancien élu en l'élection d'Arques, fils de Jacques (1) et de Marguerite Despinay, qui demeureraient à Lintot, près Longueville, avait épousé (le contrat de mariage est du 6 mars 1586) Marguerite Le

(1) La famille Susanne ou Susenne a rempli de nombreuses charges civiles et judiciaires à Dieppe, Arques et Longueville. Elle s'est divisée en deux branches : la branche aînée descend de Michel, receveur des tailles de l'élection d'Arques, qui fut anobli par Henri IV suivant lettres du mois de novembre 1593 ; la seconde, d'un frère de Michel, Jacques, qui eut pour fils Jacques, marié à Marguerite Despinay, et pour petit-fils, Jacques, élu en l'élection d'Arques. Cette branche s'est éteinte à la fin du XVIII^e siècle. Elle n'a pas été anoblie ; cependant la plupart de ses membres prenaient les qualités de noble homme ou d'escuier, ce qui ne peut s'expliquer que par la noblesse personnelle que leur valaient les fonctions dont ils étaient investis.

Pesant, fille de noble homme M^e François Le Pesant, avocat au Parlement, bailli de Longueville, et d'Isabeau Le Cullier, la propre sœur de Marthe Le Pesant, mariée à Pierre Corneille, le maître des eaux et forêts (1).

Par deux contrats, passés devant les tabellions de Rouen le 26 novembre 1613, Jacques Susanne emprunta de son beau-frère, Pierre Corneille, 1,400 livres, et du cousin germain de sa femme, Charles Le Pesant, écuyer, sieur de Boisguillebert, maître ordinaire en la Chambre des Comptes (2), 2,800 livres, et il constitua, en échange de ces capitaux, deux rentes perpétuelles, l'une de cent livres au profit du premier, l'autre de deux cents livres au profit du second (3).

En 1656, la première de ces deux rentes appartenait à M^e Pierre Corneille, escuyer, avocat en la Cour : c'est l'auteur du *Cid*. Elle lui était échue par suite du partage des biens paternels fait entre lui et son frère Thomas, à une date qui n'est pas indiquée. La seconde était passée à M^e Nicolas Le Pesant, escuyer, sieur du Boisguillebert, maître ordinaire en la Chambre des Comptes (c'est le père du célèbre économiste), fils de

(1) Par ce contrat de mariage de 1586, le bailli de Longueville donnait à Marguerite Le Pesant, épousant Jacques Susanne, une dot consistant en 5,500 l. ou 1,833 écus sols 1/3. C'est la même dot vraisemblablement que reçut Marthe Le Pesant.

(2) M. Bouquet (*Points obscurs*, etc., p. 4), et Gosselin (*Pierre Corneille, maître des eaux et forêts*, etc., p. 40), en font à tort un frère de Marthe Le Pesant.

(3) Les contrats de constitution, du 26 novembre 1613, ne se trouvent pas aux registres du tabellionage de cette année.

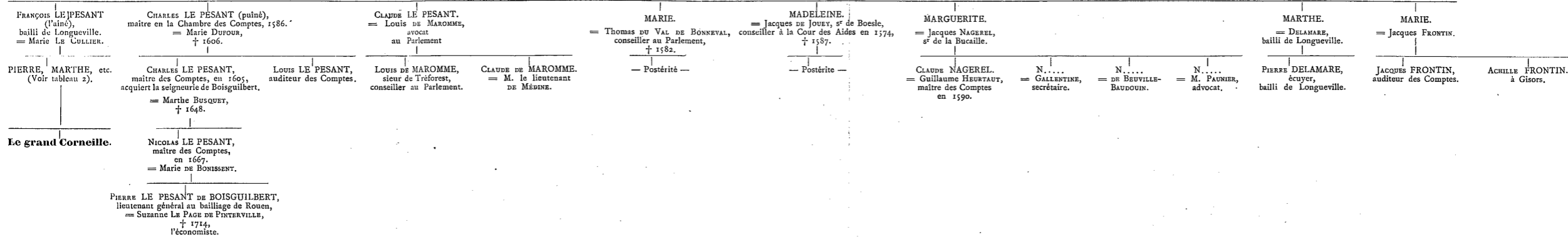
celui qui avait été partie au contrat de 1613. Enfin les deux rentes étaient dues alors par un petit-fils du constituant, M^e Nicolas Susanne, conseiller et avocat du roi au grenier à sel et magasin de la ville de Dieppe, qui avait épousé Catherine Rousseau, fille d'un bourgeois de Rouen. Or, le 10 mai 1656, celui-ci amortit les deux rentes et remboursa au grand Corneille 1,400 livres, à Nicolas Le Pesant de Boisguillebert 2,800 livres, en ajoutant à chacune de ces sommes un chiffre honorable d'arrérages qui étaient restés en retard. Les deux opérations furent constatées par deux actes reçus par Maubert, notaire à Rouen; l'un d'eux est celui qui vient d'être transcrit.

Au même registre, à la même date du 10 mai 1656, on trouve un troisième acte, qui fait connaître l'origine des deniers servant aux remboursements. M^e Robert Fauvel, escuyer, sieur d'Oudeauville ou de Doudeauville, maître ordinaire en la Chambre des Comptes, qui avait reçu en dépôt de Paul Rousseau, marchand à Rouen, oncle et tuteur de Catherine, 6,000 livres destinées à former la dot de celle-ci, les livre au mari, Nicolas Susanne, qui donne quittance; et Nicolas Susanne, ainsi que le déclarent les contrats d'amortissement, emploie aussitôt la somme aux remboursements des deux rentes.

Le contrat conclu par P. Corneille avec Jacques Susanne contient un détail qui mérite de ne pas passer inaperçu. On y lit en effet que la succession mobilière du père du grand Corneille avait fait l'objet de lots et partages entre celui-ci et son frère et cohéritier Thomas.

TABLEAU I.

GUILLAUME LE PESANT = Marie LE CORDIER.



Le tableau de M. Le Corbeiller ne cite pas : Marie, mariée au conseiller du Val de Bonneval, ni Madeleine, mariée à Jacques de Jouey, mais il cite une Ysabeau, mariée à Jacques du Fay, qui a deux enfants : Jacques, maître des Comptes, et Ysabeau, mariée à M. de Médine, secrétaire. Or, Jacques Suzanne devait bien connaître les sœurs de son beau-père; c'est lui qui a été suivi ci-dessus. Cependant, Farin cite un Nicole du Fay, marié à Ysabeau Le Pesant, inhumés à Saint-Patrice de Rouen, 1557 et 1560.



TABLEAU II.

FRANÇOIS LE PESANT = Ysabeau LE CULLIER

bailli de Longueville,
 avocat au Parlement,
 † à Rouen,
 et inhumé en l'église Saint-Patrice.

(1)

† à Rouen en 1612
 et inhumée en l'église Saint-Patrice,
 sœur de Claude, de Nicolas,
 bourgeois de Rouen ;
 de Barthélemy,
 de N..., mariée à Nicolas Febvrier,
 assesseur au bailliage de Rouen,
 qui tous laissèrent postérité.

PIERRE LE PESANT,
 secrétaire du roy en la Chancellerie,
 † d'une chute de cheval en 1614,
 inhumé en l'église Saint-Patrice.
 = Marguerite COLLOMBEL.

— Postérité —
 (Probablement, PIERRE,
 sr de Beausse,
 reçu maître des Comptes en 1625,
 = à Fleurimonde de la CHAMPAGNE).

YSABEAU.
 = 1^o M^e Robert BEHOTTE,
 lieutenant général
 en la vicomté de Rouen ;
 = 2^o Le capitaine BENOIT,
 du Neufchâtel.
 — Sans postérité —

MARGUERITE
 † à Dieppe en 1615.
 = 1586 Jacques SUSANNE,
 premier élu en l'élection
 d'Arques,
 † 1620.

— Postérité —

MARIE.
 = 1^o N..... BAULDRY,
 président en l'élection
 de Rouen ;
 = 2^o N.....,
 sr de COTTE QUOTTE,
 bailli de Longueville.

MARTHE LE PESANT,
 † à Rouen en 1612.
 = En 1602, Pierre CORNEILLE,
 maître des Eaux et Forêts à Rouen.

Le grand Corneille.

(1) Farin le dit mort le 1^{er} avril 1599 et inhumé dans le chœur de l'église Saint-Patrice. M. Bouquet (*Points obscurs*, p. 4) est mal renseigné sur la famille LE PESANT.

Jacques Susanne, qui rédige en 1614, écrit : « Ledit sieur bailli Le Pesant, décédé le jour de mil six centz et et inhumé dentz l'esglise de St Patris, à Rouen, à la chapelle de Lad. damoysselle sa fême décédée le vendredy 17^e aoust 1612 et inhumée à lad. esglise à lad. chapelle, a la mesme tombe. »

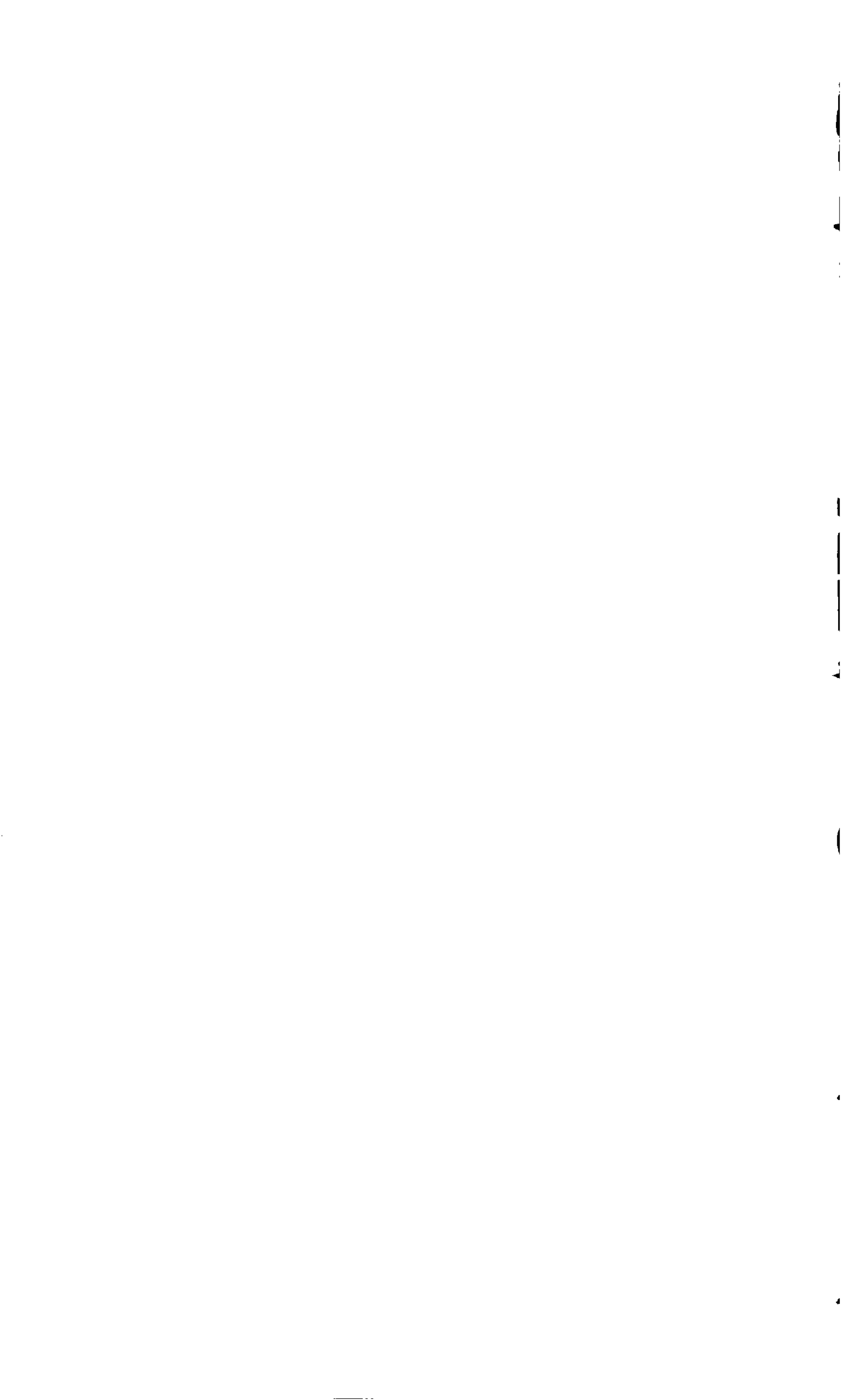
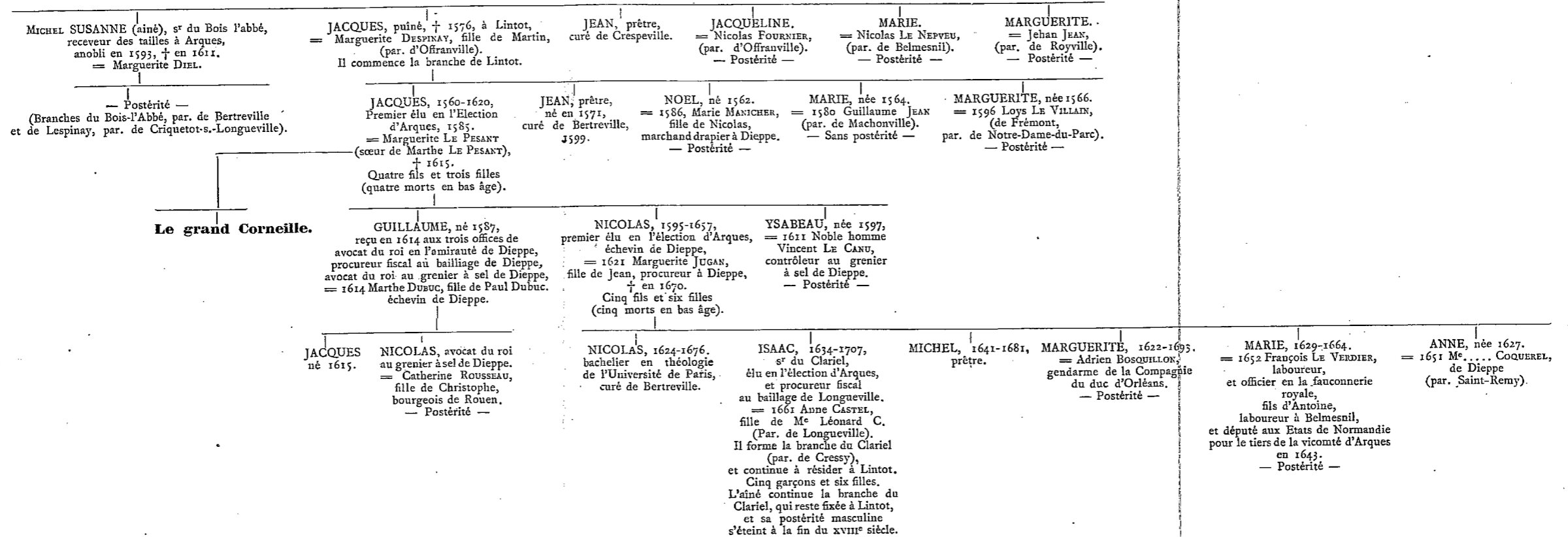


TABLEAU III.

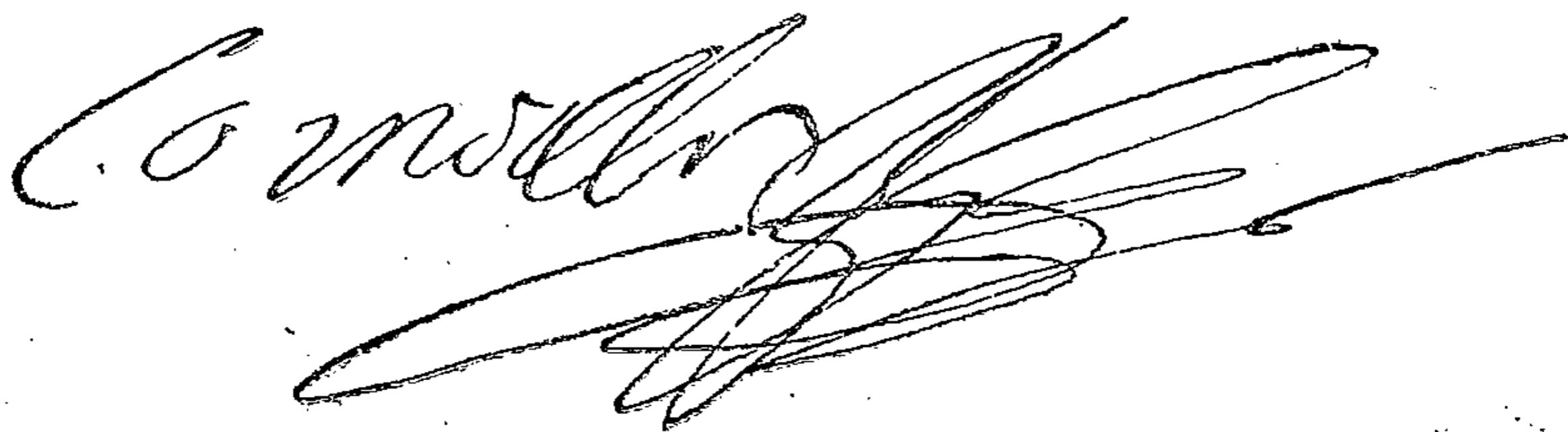
JACQUES SUSANNE = Marie REVEL, de la paroisse de Lintot, près Longueville, morte à Lintot, 1585.



De même les immeubles avaient été divisés par partage et choisie de lots entre Pierre et ses cohéritiers ; l'aveu de Pierre Corneille pour ses biens du Petit-Couronne, du 9 janvier 1653, le révèle notamment. Hélas ! ces deux actes importants, les lots et partages des immeubles, les lots et partages des meubles de la succession paternelle, sont jusqu'à présent restés inconnus, et, très probablement faits sous seings privés (c'était la forme la plus habituelle), ils sont sans doute à jamais perdus.

Voilà donc découverte une nouvelle signature authentique de Corneille, un nouveau témoin de sa vie civile, un nouvel acte concernant ses ressources financières.

Les contrats ci-dessus analysés m'ont été l'occasion de recherches sur les familles Le Pesant et Susanne, et m'ont mis à même de faire connaître quelques-uns des parents maternels de notre illustre compatriote. Mes renseignements ont été empruntés à un tableau généalogique de la famille Le Cordier, dont était issue Marthe Le Pesant, dressé vers 1610, et que M. Edouard Le Corbeiller, de Dieppe, a gracieusement mis à ma disposition, après l'avoir, l'année dernière, communiqué à l'Exposition cornélienne de Rouen ; et surtout à un livre de raison ou journal domestique, en ma possession, rédigé en 1614 par Jacques Susanne, l'emprunteur de 1613, et continué après lui par ses descendants ; les détails qu'eux-mêmes fournissent sur leur famille offrent évidemment une absolue certitude.



QUELQUES ANNÉES
DU
JOURNAL DE MADAME DE JULIENNE

Par M^{gr} JULIEN LOTH

C'est une bien modeste contribution à l'histoire intime du xviii^e siècle que je vous apporte aujourd'hui. Notre temps, qui collectionne les moindres bibelots de cette époque où il fut, a-t-on dit, si doux de vivre, recueille aussi volontiers les souvenirs, lettres ou documents échappés à la destruction, parce qu'ils nous rappellent l'état, les habitudes, les mœurs de cette société si brillante emportée par le torrent révolutionnaire.

J'ai trouvé, dans les papiers de la famille d'Houppesville de Neuville venus en ma possession, un journal manuscrit de Madame de Julienne, d'octobre 1773 à novembre 1777, où l'on assiste à la vie d'une dame très répandue dans le monde et aux événements qui ont fait impression sur son esprit.

Le chevalier de Neuville, son neveu, lui a consacré une courte notice qui nous la fera connaître.

Madame de Julienne, née Marie-Elisabeth de Séré de

Rieux était fille de M. de Séré de Rieux, lieutenant aux Gardes françaises (1), et épousa fort jeune le fils de M. de Julienne (2), surintendant de la manufacture royale des Gobelins, qui a laissé un nom dans l'histoire de l'art français (3). M. de Julienne, le père, était

(1) Marie-Elisabeth de Séré de Rieux était fille de Messire Pierre-François de Séré de Rieux, chevalier, lieutenant aux Gardes, et de Elisabeth de Veteris du Revest.

La famille de Séré est établie en Bretagne depuis le x^ve siècle. Elle y vint vers 1498, à la suite du comte de Laval, duc de la Trémoille. L'auteur commun des deux branches de Séré est Luc Séré de la Pasquerie, marié en 1576 à Bernardine Gaillard, à Saint-Malo.

(2) Armes de Julienne : D'azur, à un chevron d'or, accompagné de trois tiges de Julienne d'argent, fleuries de même, les tiges et les feuilles de sinople.

(3) Le baron Roger Portalis et Henri Beraldi ont consacré, dans leur bel ouvrage sur les Graveurs au xviii^e siècle, une notice étendue à M. de Julienne, d'où nous extrayons les lignes suivantes :

« Jean de Julienne, propriétaire des manufactures de draps fins et écarlates des Gobelins, naquit à Paris le 29 novembre 1686, et succéda, en 1721, à ses oncles Jean Gluck et François de Julienne, propriétaires d'importantes teintureries établies sur le bord de la Buire, à côté des établissements du même genre d'Etienne Gobelin, acquis par Colbert pour le roi.

« Jean de Julienne épousa, en 1721, Marie-Louise de Brécy, réunit alors les deux grands établissements de ses oncles et s'y accommoda une demeure où placer les tableaux et objets d'art qu'il avait déjà collectionnés. L'expert Gersaint parlait ainsi, en 1743, de cette collection :

« Le goût naturel pour les belles choses et l'amour que M. de Julienne a toujours eu pour les arts qu'il a même cultivés dans sa jeunesse, se reconnaissent aisément dans le fameux cabinet qu'il possède aujourd'hui et à la perfection duquel il travaille depuis une trentaine d'années. »

« Le roi créa Julienne chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, et,

fort riche et avait réuni une collection justement renommée. On sait qu'il fut le protecteur de Watteau, qui a immortalisé les traits de son bienfaiteur dans un de ses célèbres tableaux.

Devenue veuve à vingt ans, vers 1755, avec un riche douaire, Madame de Julienne ne se remaria pas ; mais, dit le chevalier de Neuville, « elle fit longtemps, par les charmes de sa beauté et de son esprit, les délices de sa famille et de tous les cercles où elle était reçue. Madame de Neuville, sa sœur, la possédait chaque année, pendant quelques mois, à Soisy-sous-Etioles, sa maison de campagne, où se réunissaient son autre sœur, Madame de Chevilly et ses enfants, l'abbé de Séré, chanoine de Tarbes, l'abbé de Séré du Tillé, chanoine de Saint-Dié, ses frères. Là, cette heureuse famille goûtait toutes les joies de l'affection. La Révolution y mit un terme. Madame de Julienne passa assez tranquillement les plus mauvais jours et mourut dans son hôtel, à Paris, en 1795. »

Le portrait de Madame de Julienne, que nous reproduisons et que nous devons à la bienveillance de M. Georges Mauger, capitaine commandant au 8^e régiment de dragons, nous la représente à peu près à l'âge

sur la présentation d'un exemplaire de l'œuvre de Watteau, l'Académie le nommait séance tenante conseiller honoraire..... Jean de Julienne mourait le 20 mars 1766, à 80 ans. »

M. de Julienne a gravé avec beaucoup de goût des planches à l'eau-forte, entre autres *le Mendiant* et *l'Estropié*, de Téniers.

Deux portraits nous ont conservé les traits de l'ami de Watteau : l'un de Watteau, gravé par Tardieu ; le second, de de Troy, gravé par Balechou.

où elle écrivait son journal. Elle avait, de sa race toute militaire, l'air ferme et résolu. Son front large, ses yeux vifs et bien ouverts, décèlent l'intelligence ; la bouche petite, gracieuse est pleine de finesse ; le menton marque une certaine volonté ; les mains sont d'une rare élégance.

Madame de Julienne a été peinte en costume de soirée ; elle tient de la main gauche un *loup* de velours noir, selon la mode du temps. Elle était encore mondaine à cette époque, mais d'une dignité de vie parfaite.

Le journal de Madame de Julienne, je dois le dire tout de suite, n'offre qu'un intérêt fort restreint. Ce n'est pas une autobiographie, moins encore une histoire de son temps. Elle parle peu d'elle-même, de ses pensées, de ses sentiments, et elle ne prête pas à une étude psychologique qui eût été, sans doute, pleine de charme.

Elle ne fait que raconter, au jour le jour, ses déplacements, ses voyages et les événements considérables qui l'ont émue ou intéressée.

Si j'ai cru pouvoir vous présenter ce très modeste document, c'est qu'il renferme quelques détails historiques toujours bons à recueillir et qu'il nous donne, sur les mœurs et les habitudes de son temps, des renseignements instructifs.

Il m'eût été bien agréable de mettre sous vos yeux une de ces ravissantes reliques littéraires ou artistiques du XVIII^e siècle, la joie et l'admiration des délicats. Je ne puis vous offrir qu'un humble fragment échappé à

la destruction. Je me console en pensant que c'est avec des fragments que les hommes de science et de goût reconstituent le passé.

I

La suite du journal de Madame de Julienne que nous possédons (1) commence le 10 octobre 1773. Elle est revenue à Paris d'une saison passée à Barèges et n'y reste que deux jours.

Le 13, au matin, elle se rend à Soisy, chez Madame Herbert, où elle dîne. Après dîner on joue la comédie ; une pièce en cinq actes, intitulée : *le Roman*, de M. de Carmontel, « jolie par les détails » ; puis, *le Bon Mari*, pièce très agréable de M. de Meniglaise (2). Le soir, elle arrive à Epinay, au château de M. de Montullé, le même que le roi François d'Assise d'Espagne, époux de la reine Isabelle, a habité de nos jours. Ce château, dit Madame de Julienne, « a un salon superbe sur la rivière de Seine. Il est divisé par une île avec des points de vue variés de tous côtés. »

Elle y reste deux jours et le 16 elle assiste, à la Chevrette, à la comédie qu'y donnaient les châtelains. On joua *l'Américain*, traduit de l'anglais par Madame de Gléon, et *Agathe*, pièce de M. le chevalier de Chastelux, « remplis d'esprit ».

Le soir, elle retourne chez Madame Herbert, à Soisy-

(1) Le petit volume qui renfermait la première partie du journal a été perdu.

(2) *Le Bon Mari*, comédie annoncée dans le *Mercur de France* de 1678, t. III, p. 84.

sous-Enghien (1), où elle fait séjour pendant une semaine.

Le 23 elle assiste, encore à la Chevrette, à la comédie. « On donna *les Orphelins*, pièce charmante de M. de La Valette, où Madame de Pernau et Mademoiselle de La Valette jouent à ravir; puis une pièce, traduite de l'anglais, de M. de Magnauville.

Le 25 octobre, retour à Paris. Elle y passe l'hiver.

Le 4 novembre, elle se rend au château d'Étiolles, habité par M. Le Normant, l'ancien mari de Madame de Pompadour (2), pour y célébrer la fête de saint Charles, patron du riche châtelain. « M. Le Normant, dit-elle, reçut le compliment intéressant par le style que lui fait tous les ans son curé, à la tête des députés de la paroisse dont il est le seigneur et à laquelle il fait beaucoup de bien. Après on joua des proverbes. M. Codel et sa femme firent très bien, ainsi que la petite Agathe de l'Opéra et milord Gors, connu sous ce nom

(1) Aujourd'hui Soisy-sous-Montmorency.

(2) Jeanne-Antoinette Poisson (marquise de Pompadour), née le 30 septembre 1721 d'un commis attaché à l'Administration des vivres de l'armée, épousa, le 9 mars 1741, dans l'église Saint-Eustache, de Paris, Charles-Guillaume Le Normant, seigneur d'Étiolles. On sait que Madame de Pompadour, qu'on a nommée longtemps Madame d'Étiolles, mourut le 15 avril 1764, dans le château de Versailles, après avoir reçu les sacrements et demandé hautement pardon des scandales qu'elle avait donnés.

M. Le Normant se remaria avec M^{lle} Morphise Rem. C'est sa seconde femme que Madame de Julienne nomme, dans son journal, Madame d'Étiolles.

M^{lle} Rem ne jouissait pas, avant son mariage, d'une excellente réputation, s'il faut en croire les gazettes du temps.

d'emprunt, parce qu'il fait l'Anglais à s'y tromper. Il y eut ensuite trois tables de 25 personnes chacune, superbement servies. Dugazon comédien connu par son imagination et ses farces n'ayant pu arriver qu'après souper joua des gobelets avec un jargon qui donne à ses tours toute leur valeur. »

« Le 5, jour de la fête, on joua sur un très joli théâtre bâti dans une ancienne maison, *la Chasse de Henri IV*, de Colardeau, qui avait fait la veille des couplets charmants. Colardeau joua supérieurement le rôle de Sully. Au souper du soir, il y avait cent convives. Après, dans le salon, on joua *la Vérité dans le vin*, pièce assez malhonnête, mais parfaitement rendue par M. Codet, M^{me} Dugazon, la petite Agathe et le milord Gors. »

Mais voici qui est plus sérieux et moins connu. Les renseignements qui vont suivre intéressent l'histoire de la céramique française.

« Je fus, dit Madame de Julienne, visiter, le 6, la manufacture de porcelaine établie à Etioilles par M. Le Normant. Cette porcelaine est aussi belle que la médiocre de Sèvres, et a de plus la propriété d'aller au feu, avec la précaution de l'en approcher par degrés. On a fait l'expérience d'y faire fondre du plomb. Elle fait bouillir l'eau en peu de temps, mais il ne faut rien brusquer. On fait de la porcelaine dorée et peinte en fleurs à ravir, et aussi en biscuit. J'y vis des personnages en buste du plus beau blanc, à cinq louis pièce. Les décors en fleurs sont en général charmants. Dans ce genre, elle est bien moins cher que celle de Sèvres. Une cafetière de 3 tasses coûte 5 livres; une tasse et sa

soucoupe, le tout peint en fleurs, 8 liv. 12 sous. On en trouve le magasin à Paris, à l'Hôtel de Jabac, au même prix qu'à Etiolles. »

Le 7 novembre, Madame de Julienne va à Cramayel, à trois lieues de Soisy, voir la comédie. On jouait *les Bourgeoises de qualité* (1) et *le Bourru bienfaisant*. Les actrices étaient Madame de Cramayel, Madame de Bissy, Madame d'Amblemont, Madame de Vougni et Madame Desbrayes. Les auteurs, MM. de Saint-Marc, de Cramayel, de la Tour, de Pramon et Baudoin.

Le 11 novembre, Madame de Julienne retourne à Cramayel où l'on joue *la Mère confidente*, de Marivaux (2), et *la Chasse de Henri IV*. Mêmes auteurs que précédemment, auxquels viennent s'ajouter Madame de Pradel, M. d'Aplemont et M. Le Vasseur. Tout ce monde se tirait à merveille de son rôle. Madame de Julienne ajoute : « Nous revînmes à 10 heures par un vent si affreux que ni flambeaux ni lanternes n'y purent tenir. La nuit, la tempête nous firent frémir pendant la route sous bois. Mon cocher en postillon à six chevaux faillit être enlevé. Le plaisir a été acheté bien cher. »

Le XVIII^e siècle avait pour le théâtre une véritable passion. On jouait la comédie dans tous les salons, à la ville comme à la campagne. Le nombre des auteurs, presque tous inconnus aujourd'hui, se comptait par centaines. Chaque année voyait éclore soixante à quatre-

(1) Comédie de Hauteroche (Noël Le Breton, sieur de), † 1709.

(2) Comédie en trois actes et en prose, donnée pour la première fois, sur le Théâtre-Italien, le 9 mai 1737.

vingts pièces nouvelles. Les noms les moins obscurs de cette phalange de littérateurs, dans la première moitié du xviii^e siècle, Antoine Danchet, M^{lle} Barbier, Pierre-Charles Roy, Pellegrin, Le Font, Louis Fuzelier, Saint-Foix, de Boissy, Riccoboni, Romagnesi, Philippe Poisson, Avisse, Fagan, de La Chaussée, de Merville, Favart, Panard, ne nous rappellent aucune œuvre de mérite. Seuls les auteurs qui ont survécu à leur temps, Crébillon, Destouches, Marivaux, Moncrif, Duclos, l'abbé de Voisenon, Marmontel, Madame du Boccage, Colardeau, Voltaire, Jean-Jacques Rousseau, Beaumarchais, ont laissé des pièces bien connues qu'il est superflu de rappeler ici.

Cette société frivole ne concevait pas la vie sans le théâtre. Les mémoires du temps sont unanimes sur ce point. On ne prêtait qu'une attention distraite aux plus graves symptômes de décomposition sociale ; il fallait s'amuser et s'étourdir à tout prix. Est-ce que l'aimable chevalier de Florian ne présidait pas, dans le beau et riant château du Marais, en septembre 1793, à la représentation de quelque'une de ses pièces, en nombreuse et joyeuse compagnie, quelques jours avant son arrestation ? C'était un besoin, une mode, une manie. Et remarquez que ces pièces étaient le plus souvent des bergeries, des idylles, destinées aux cœurs sensibles, et ne ressemblaient à aucun titre aux œuvres immorales ou, si vous le préférez, amORALES, aux thèses subversives de la comédie moderne.

C'était le temps où le poète Pierre-Charles Roy écri-

vait sur l'éventail de M^{lle} Dancourt, où l'on avait représenté un paysage d'hiver et des patineurs :

Sur le fleuve glacé l'hiver conduit nos pas.
Le précipice est sous la glace.
Telle est de nos plaisirs la légère surface,
Glissez, mortels, n'appuyez pas.

Madame de Julienne, en cette année 1773, était bien de son temps.

Le 13 novembre, elle part pour Chamarande, terre de M. le duc de Beaufort (1). Elle était liée d'amitié avec Madame de Beaufort. De son séjour dans le château elle dit : « Peu de monde, mais l'amitié fournit plus de plaisir que la compagnie la plus nombreuse. »

Elle termina l'année à Paris où elle habitait un bel hôtel de la rue du Gros-Chenet, 11.

II

Elle note le 18 janvier 1774, dans son journal, le mariage de M^{lle} de Montullé avec le marquis du Chilleau, colonel du régiment de Guienne : « La noce fut des plus brillantes. Je calcule qu'il en a coûté tant à M. du Chilleau pour meubles, bijoux, diamants, qu'à M. de Montullé pour repas et équipage 40,000 livres. » « M. et Madame du Chilleau ont été présentés à la cour le dimanche 30. »

(1) Chamarande possède encore ce magnifique château bâti par Mansart. Les ducs de Beaufort, tout en ayant une résidence à Paris, habitent Vienne et Petschau en Bohême, où ils ont obtenu l'incolat en 1816. Ducs de Néerlande en 1782, ils ont été confirmés par l'Autriche dans leurs titres de prince et ducs en 1878.

« Le 28, M. le marquis de Monteynard, ministre de la guerre, a reçu une lettre de cachet pour l'éloigner de la cour et quitter le Ministère (1).

« On apprit à Paris que M. de la Chalotais, exilé à Saintes depuis longtemps, âgé de 74 ans, accablé de chagrin de la perte d'une partie de sa famille et voyant mourir sa dernière fille, a marqué une sorte de faiblesse que le sentiment justifie. Il a écrit au roi une lettre très respectueuse et est parti à l'instant pour sa terre de Bretagne. Sur quoi le Roi a tenu conseil. On a fait entourer son château. Comme il est malade, on dit qu'on attend sa guérison pour l'envoyer en prison au château de Loche (2). »

Madame de Julienne mentionne, au 26 février, le fameux procès de Beaumarchais. « M. de Beaumar-

(1) M. de Monteynard avait noué une sorte de conspiration pour changer le système politique de la France, en substituant l'alliance prussienne à l'alliance autrichienne. Un procès s'en suivit, dit procès de la Bastille, qui amena la retraite de Monteynard le 22 janvier 1774. On lit, dans une lettre de Louis XV, à propos de ce procès, où fut impliqué Dumouriez : « Par les lettres de Dumourier à M. de Monteynard, c'est un fou qui voulait la guerre et rompre l'alliance avec Vienne. J'ai fait cette alliance et elle subsistera sûrement tant que l'impératrice vivra, et l'empereur ; je n'ai eu qu'à me louer de lui. » (Voir M. Boutaric, *Lettres inédites de Louis XV*, t. II, p. 504.)

(2) La Chalotais (Louis de Caradeuc de), procureur général au Parlement de Rennes, défendit les privilèges de la noblesse de Bretagne contre le gouverneur, le duc d'Aiguillon. On le crut l'auteur de lettres anonymes à M. de Saint-Florentin, et il fut enfermé en 1765 à la Bastille de Saint-Malo. Il écrivit quatre requêtes au roi, qui le fit tirer de prison, mais l'exila à Saintes. Louis XVI le rappela de l'exil en 1774, lui fit donner cent mille livres et une présidence à mortier au Parlement. Il est mort en 1785 à Rennes.

chais, dit-elle, a été jugé après avoir donné quatre mémoires dont le style quoique fort méchant avait charmé le public. M. Caron de Beaumarchais blâmé, a été forcé de vendre sa charge de secrétaire du roi et de capitaine des chasses (1). »

Le 16 avril, voyage au monastère de Variville, où Madame de Julienne avait une sœur religieuse. C'était un prieuré de filles de l'Ordre de Fontevrault, dans le diocèse de Beauvais (2).

Le 29 avril, elle donne dans son journal, sur la maladie et la mort de Louis XV, des détails qui ne sont pas sans intérêt pour l'histoire.

« 29, le roi étant malade depuis deux jours, la petite vérole s'est déclarée très abondante. On lui a mis à l'instant des vésicatoires. Il a été saigné deux fois auparavant et a pris de l'émétique.

(1) Fils d'un horloger de Paris, Caron acheta d'abord une charge de contrôleur-clerc d'office dans la maison du roi ; puis, en 1761, au prix de 85,000 livres, une charge de secrétaire du roi. Il devint gentilhomme et joignit à son nom celui de Beaumarchais. Il tenta vainement d'acheter une charge de grand-maître des Eaux et Forêts et se résigna à acquérir la charge de lieutenant-général des chasses au bailliage et capitainerie de la Varenne du Louvre. Le procès dont il s'agit ici est celui de Beaumarchais avec un conseiller au Parlement, Gozman, rapporteur de son affaire avec le comte de la Blache. Les mémoires de Beaumarchais, qui critiquaient avec verve et esprit l'ordre de choses établi eurent un vif succès. Voltaire disait d'eux : « Jamais je ne me suis tant amusé ; j'ai peur que ce brillant écervelé n'ait au fond raison contre tout le monde. »

(2) Variville est aujourd'hui un hameau de la commune de Litz, canton de Clermont (Oise). L'ordre de Fontevrault était une branche du grand Ordre bénédictin. Il avait été fondé en 1099 par Robert d'Arbrissel et approuvé par le pape Pascal II en 1108.

« Le 14 mai, Madame du Barry a été répudiée. Elle est allée à Ruel chez M. le duc d'Aiguillon avec Madame d'Aiguillon et M^{lle} du Barry.

« Le 7, le roi demanda M. Maudoux son confesseur à 5 heures du matin, reçut le Viatique et chargea le Cardinal de la Roche-Aimon son grand aumônier de dire à son peuple qu'il se repentait du scandale qu'il lui avait occasionné et que si Dieu lui rendait la vie, il l'emploierait au maintien de la religion et à l'édification de son peuple. Le Cardinal sortit de l'appartement du roi où il y avait grand monde assemblé. Les trois filles du roi, quoiqu'elles n'aient point eu la petite vérole, n'ont pas quitté l'appartement.

« Le 8 mai, jour fâcheux, étant le neuvième de la maladie, le roi fut très mal. Je devais partir le 16 pour Barèges, j'ai tout suspendu. Je dois le détail du départ de Madame la comtesse du Barry. Le 4 mai, le roi lui dit qu'il la priaient de quitter Versailles, voulant éviter la scène de Metz où Madame de Châteauroux avait été bafouée et insultée par le peuple. Elle lui tendit la main ; il la repoussa et lui dit : « Il n'est plus temps, « Madame. »

« Le roi a marqué la plus grande fermeté dans sa conduite chrétienne. Le 9 du mois il a reçu l'extrême-onction et a répondu aux prières des agonisants avec la plus grande piété.

« Depuis le deuxième jour de la maladie du roi, le Saint-Sacrement a été exposé et l'on disait partout les prières des quarante heures. On a découvert la châsse

de S^{te} Geneviève et on l'a descendue le 9 du mois où le roi était très mal.

« Le 10 du mois, onzième jour de la maladie, on lui avait donné des gouttes du général La Motte qui lui avaient fait recouvrer la parole et occasionner un mieux dont on prenait espoir.

« M. le Dauphin envoya prier M. le Contrôleur général de donner 200,000 livres à distribuer aux pauvres de toutes les paroisses de Paris, pour prier Dieu de sauver la vie du roi, et au cas que cela fût à charge à l'Etat, il demandait qu'on les retirât sur sa pension et celle de Madame la Dauphine. Il était dans un si grand chagrin qu'il est prodigieusement changé. Toute la famille royale a témoigné le plus grand accablement de douleur.

« Le 10 à 8 heures après midi le roi Louis XV est mort. A l'instant tous les princes et princesses ont été à Choisy et les trois Dames étant séparées ont habité le petit Choisy de crainte du mauvais air qu'elles pouvaient porter.

« Les ministres et les commandants se sont rendus chez Madame la Dauphine, ne pouvant aborder Mgr le Dauphin, le nouveau roi, parce qu'ils étaient entrés dans la chambre de Louis XV pendant sa maladie.

« Tout le monde a pris le deuil le 11, à Paris, de noir ordinaire en attendant que le grand deuil soit fait. Il a commencé le 15. Madame la comtesse du Barry a été exilée le 11 au couvent du Pont-aux-Dames, du côté de Meaux.

« Les trois princesses filles du roi ayant gardé leur

père pendant sa maladie, ont gagné la petite vérole et s'en sont bien tirées. »

J'ai cru devoir donner intégralement ce passage du journal de Madame de Julienne sur la mort de Louis XV, il a l'intérêt d'un témoignage contemporain, aussi autorisé que désintéressé.

Le fait du repentir du roi, dans ses derniers jours, et de ses sentiments religieux, ne peut être mis en doute.

Bachaumont dit, dans ses *Mémoires*, à la date du 8 mai 1774 : « C'est à trois heures du matin que Sa Majesté a dit au duc de Duras de faire venir l'abbé Maudoux son confesseur. Sa Majesté est restée quinze à seize minutes avec lui ; ensuite elle a eu une conférence particulière avec M. le Grand Aumônier ; enfin elle a reçu les sacrements. Avant, le Cardinal de La Rochè-Aymon a fait le discours suivant pour le roi :

« Quoique le roi ne doive compte de sa conduite qu'à Dieu seul, il est fâché d'avoir causé du scandale à ses sujets, et déclare qu'il ne veut vivre désormais que pour le soutien de la foi et de la religion, et pour le bonheur de ses peuples. »

Le plus récent historien de Louis XV et non le moins sévère, M. Jobez, ajoute d'autres détails à ceux de Madame de Julienne :

« Quand on vint lui apporter la communion, le roi rejeta avec vivacité ses couvertures, s'efforçant de s'agenouiller en s'appuyant sur le devant de son lit. Sur l'observation que les médecins défendaient qu'il se découvrit, il répondit : « Quand mon grand Dieu fait à un misérable comme moi l'honneur de venir le trouver,

« c'est le moins qu'il soit reçu avec respect (1). » Louis XV, de si triste mémoire, se souvint, à la mort, de la foi de son enfance et de ses aïeux et fit, ce qui est permis aux plus grands coupables, appel à la miséricorde de Dieu.

Assurément, sa mort fut regardée par le pays comme une délivrance. On connaît ce mot du curé de Paris qui avait présidé à la procession de la châsse de sainte Geneviève. Comme on lui reprochait en plaisantant le peu d'efficacité de sa démarche : « De quoi vous plaignez-vous, Messieurs, Dieu ne vous a-t-il pas écoutés puisqu'il vous a débarrassés du roi ? » C'était l'écho de l'opinion générale.

Madame de Julienne quitta Paris le 13 mai et se rendit à Sens. Elle y admira la cathédrale « qui est très belle, blanchie et dorée à neuf, et où il y a un tombeau de M. le Dauphin, fils de Louis XV (2), et de Madame la Dauphine, dont le mausolée n'est pas encore posé (3). » De Sens, elle gagna Taulay, visita le château « très ancien et des plus vastes bâti par l'amiral de Coligny. » « Les appartements sont immenses, tout est grand et majestueux mais fort triste. L'eau qui entoure le château dans de grands fossés produit par sa chute un bruit des plus monotones ». Elle continua sa route par la Bourgogne, la Provence, le Languedoc, le Béarn jusqu'à

(1) *La France sous Louis XV*, t. VI, p. 593. Paris, Didier, 1873.

(2) Mort à Fontainebleau le 20 décembre 1765. C'était un prince accompli, d'une haute vertu et d'une piété exemplaire.

(3) Marie-Josèphe de Saxe, la digne épouse du Dauphin, mourut, le 13 mars 1767, de la maladie qu'elle avait contractée au chevet du Dauphin.

Barèges, où elle arriva le 29 juin, après vingt-huit jours de voyage en voiture.

A Barèges elle trouva, dit-elle, bien du monde : Madame la princesse de Rochefort, Madame la duchesse de Gramont, Madame la marquise de Choiseul, Madame la comtesse de Tancé et sa fille, Madame la marquise d'Usson, Madame de Choisy et sa fille, Madame la comtesse d'Amblemont, Madame la marquise de Ximénès, Madame la marquise de Grave, Madame Le Normant (M^{lle} Morphine, la seconde femme de M. Le Normant), Madame de Baucourt et sa fille, Madame du Lair, etc., et, en hommes, le prince de Rochefort, le prince Camille, son père, et autres personnages.

Elle y apprit que le roi, Monsieur et le comte d'Artois avaient été heureusement inoculés, que le duc d'Aiguillon, ministre de la guerre, avait donné sa démission peu de temps après la mort de Louis XV et que le comte de Mury avait été nommé à sa place, et enfin l'élévation de Turgot.

Les grandes nouvelles arrivent peu à peu. Le roi a renvoyé M. de Maupeou et a nommé M. de Miromesnil, ancien premier président du Parlement de Rouen, chancelier et garde des sceaux. « M. de Maupeou a été exilé à Roncherolles, une de ses terres de Normandie. » « M. de la Chalotais qui était au château de Loche a sa liberté. »

« M. Turgot qui depuis un mois était ministre de la marine, remplace M. Terray au contrôle général. M. de Sartines, lieutenant général de police, passe à la ma-

rine et est remplacé par M. Le Noir, maître des requêtes.

« On renvoi M. de Saint-Priest, intendant du commerce, et M. Le Clerc, premier commis du trésor. »

Tous ces changements, ces faveurs, ces disgrâces, les espérances du nouveau règne, animaient les conversations de ce monde élégant de Barèges. Madame de Julienne suivait son traitement rigoureusement. En deux mois, elle ne prit pas moins de cent bains ou douches et quitta Barèges le 29 septembre. Elle passa quelques jours à Tarbes, chez son frère le chanoine qu'elle « laissa à regret », et elle reprit le chemin de Paris par Auch, Tonneins; où elle visita la manufacture de tabac et en prit « deux bouts à 3 livres 2 sous la livre », La Réole, Bordeaux. Qui le croirait, dans cette ville si brillante aujourd'hui, Madame de Julienne n'a que plaintes et déceptions. « Nous logeâmes à l'Hôtel des Princes qui est une bien mauvaise auberge : draps sales, puces, punaises, ragoût détestable, fille maussade, maître d'hôtel peu intelligent. » Elle ne trouve à son goût, à Bordeaux, que le pont qui a trois cent quarante toises de longueur. De Bordeaux elle gagne Angoulême, Poitiers, où elle entend la messe dans un couvent à quatre heures du matin; Tours, Blois, Orléans, Arpajon.

A Arpajon, elle est forcée de séjourner parce que tous les chevaux de poste avaient été employés au service du roi qui avait été en visite à Fontainebleau et passé la revue des carabiniers dans la plaine de Corbeil. Elle peut partir le 12 octobre pour Paris. Elle y arriva après

cinq mois d'absence et elle fait, dans son journal, le calcul des lieues qu'elle a couvertes pendant ses deux voyages, aller et retour, toujours en voiture ; elle arrive au chiffre de six cent douze.

Elle se repose six jours à Paris et, dès le 18 octobre, elle court les champs. Elle est à Epinay le 18 au soir, le 24 à Soisy-sous-Etiolles, le 26 elle dîne chez Madame d'Angerville dont le jardin, dit-elle, fournit quatre à cinq mille pêches par an et le reste à proportion ; le 28 à La Grange, le 29 à Etiolles. Le potager de ce dernier château n'avait pas moins de seize arpents, c'est-à-dire cinq hectares. On comprend que les propriétaires de ce temps-là pouvaient se flatter de trouver chez eux tout ce qu'ils consommaient.

Elle revient à Soisy pour les fêtes de la Toussaint, mais, dès le 3 novembre, elle assiste à la Saint-Charles chez M. Le Normant. On joue la comédie, un acteur contrefait derrière un paravant M^{lle} Dumesnil, Grandval et Lekain à croire les entendre. On donne la comédie italienne avec *Arlequin*, *Scapin*, *Marco* et les autres. Colardeau fait de jolis vers comme l'année précédente. Le 4, il y a soixante convives au souper. On imagine après souper de se rendre dans un café imité de ceux de Paris. On y prend des glaces et on y entend des scènes de boulevards. Dugazon, de la Comédie-Française, fait le marchand d'orviétan ; Rousseau débite les chansons à la mode ; on se croirait en plein Paris, la nuit. Quelle imagination et quelles recherches dans le plaisir, en ce siècle finissant !

Le 5 novembre, Madame de Julienne revient à son

hôtel de Paris. Là son beau-frère, M. de Neuville, conseiller au Parlement de Rouen (1), reçoit sa lettre de cachet pour être rendu avant le 10 à Rouen. L'exil des Parlements avait pris fin.

Le 7, les conseillers au Parlement, exilés depuis trois ans et neuf mois, reçurent ordre de se rendre à Paris pour y entendre, le 9, les volontés du roi. Elles ont été écoutées le 12 dans la salle de Saint-Louis du Palais.

« Le roi s'y rendit pour y tenir son lit de justice avec la plus grande pompe. Il conféra avec les princes et les pairs et fit entrer le Parlement à qui il parla avec dignité. »

« Il a paru une grande joie dans Paris sans trop d'enthousiasme. Tous les Parlements ont été rétablis. Celui de Rouen l'a été le même jour que celui de Paris. M. le duc d'Harcourt a été chargé, comme gouverneur, de cette commission. »

Madame de Julienne fit séjour, du 14 au 29, à Gournay, chez Madame de Champigny.

III

Une anecdote assez piquante ouvre l'année 1775. Le 2 janvier, au bal de la reine, à Versailles, M. le

(1) M. Nicolas d'Houpeville de Neuville a été conseiller au Parlement de Normandie en 1746. Il portait d'argent, au chevron de gueules, accompagné en chef de deux merlettes de sable, et en pointe d'une ville du même sur une terrasse de sinople.

Le château de Neuville (Mesnil-Esnard) est aujourd'hui la propriété de M. Mauger.

vicomte d'Houdetot trouva à terre un billet, le lut et jeta un cri d'étonnement. Une femme y faisait à un homme une déclaration signée de son sang. « C'est signé avec du sang, » s'écria M. d'Houdetot. M. de Courtomer (1) lut aussi le billet et un groupe se forma bientôt. M. d'Houdetot ne livra pas le nom de la dame, alla chez lui brûler le billet. La reine, par égard pour cette dame et pour punir l'indiscret premier mouvement de M. d'Houdetot, l'a prié de ne pas paraître pendant quelque temps à ses bals.

Madame de Julienne raconte, à la date du 2 mai 1775, une échauffourée à Paris. Des paysans avaient pillé des bateaux de blé à Pontoise et dans les environs, puis des fermiers de la banlieue de Paris et enfin des boulangeries de la capitale. Aux paysans s'étaient joints « les libertins ». Il fallut appeler des régiments pour rétablir l'ordre.

La consigne, le premier jour, était de ne pas tirer ; mais le 4 et le 5, on a affiché qu'on tirerait à balles sur les émeutiers qui forceraient les boulangers à donner le pain à moins de trois sols. Turgot, mécontent du lieutenant de police Le Noir et du commandant du gué Laboureur, les remplaça tous deux. « Paris bien gardé est devenu calme. »

« Ce n'était pas la misère qui provoqua cette émeute, écrit Madame de Julienne, car tous les gens arrêtés

(1) Madame de Julienne avait une écriture difficile à lire. Nous donnons les noms propres tels que nous avons pu les déchiffrer. Plusieurs doivent être inexacts et seront rectifiés par les lecteurs avertis.

avaient de l'argent, mais un dessous de cartes incroyable (1). »

Il paraît bien prouvé aujourd'hui que les séditions qui éclatèrent çà et là, en France, sous le règne de Louis XVI, furent l'œuvre de meneurs mystérieux qui cherchaient à saper la monarchie et recevaient de l'étranger, surtout de l'Angleterre, des subsides considérables.

Le roi mit fin par une amnistie aux poursuites et aux condamnations nécessitées par les troubles de Paris.

Madame de Julienne, après une excursion à Epinay,

(1) On a appelé les différentes émeutes qui eurent lieu à cette époque « la guerre des Farines ». Turgot avait publié la liberté du commerce des blés à l'intérieur et, malgré cette sage mesure, le blé avait augmenté de prix.

« L'émeute, a dit M. Jobez, si favorable pourtant à la Révolution, était dans les esprits avant de se produire dans les rues..... elle ne demandait qu'un prétexte pour éclater. »

Elle commença à Dijon, puis parut à Beauvais, Poissy, Pontoise, Saint-Germain, Saint-Denis et Meaux. Une bande de pillards, qu'on évaluait au nombre de sept cents dans les environs de Bondy, et à quinze cents dans la forêt de Villers-Cotterets, brûlaient les fermes, jetaient les blés et les farines dans les rivières, arrêtaient les voitures chargées de grains et les bateaux remontant la Seine avec du blé venu de l'étranger. Ils annoncèrent qu'ils seraient le 3 mai à Paris. Ils y vinrent en effet et pillèrent les boutiques des boulangers.

Les désordres qui suivirent sont signalés par Madame de Julienne. Après avoir été comprimés à Paris, ils continuèrent à Fontainebleau, Compiègne, Choisy, Brie-Comte-Robert et les principaux marchés de Normandie.

Les meneurs obéissaient partout à un mot d'ordre secret que portaient des émissaires à cheval dans les campagnes.

M. Jobez convient que les troubles furent soulevés « par des gens qui semblaient plus dirigés par l'intérêt de la destruction que par la misère. » (*La France sous Louis XVI*, t. I, p. 199-202.)

partit de Paris le 27 juin pour se rendre aux eaux de Plombières.

Elle s'arrêta pendant son voyage à Reims, où le roi avait été sacré le 11. On détruisait toutes les décorations de la cathédrale. Elle admira le calice d'or donné par Louis XVI. « Il avait des bas-reliefs de la plus grande beauté. » Elle vit aussi les ornements donnés successivement par les rois. « Celui de saint Louis était à fond d'argent, brodé de grandes paillettes d'or et de coques de perles. »

Arrivée à Plombières le 29 juillet, elle y prit les bains et les douches pendant vingt-deux jours.

Elle donne sur ces bains des détails assez curieux.

« Il y a, dit-elle, trois bains où l'on se baigne et un où on se douche. D'abord le bain des Dames de Remiremont qui est contigu à une maison affectée à leur usage.

« Le grand bain dont l'eau est très chaude et le bain neuf. Cette dernière salle de bains est entourée de petits cabinets où l'eau tombe par des robinets.

« Le bain des Capucins, ainsi appelé parce qu'il est tout proche de leur couvent, est destiné aux personnes atteintes d'hémorroïdes.

« Les dames qui désirent avoir des enfants vont à midi à la source où elles reçoivent des jets de vapeur. Il y a à Plombières une source si chaude qu'on y fait cuire un œuf en dix minutes. »

Pendant son séjour à Plombières, Madame de Julienne fit une excursion à la célèbre abbaye de Remiremont. Elle y vit les Dames chanoinesses au chœur, remarqua

leur grand manteau à queue très longue, bordé des deux côtés d'une hermine mouchetée de noir.

« Elles sont coiffées comme dans le monde, mais le plus grand nombre avaient une coiffe en gaze ou calèche sur leur tête. Elles portent un cordon bleu bordé de rouge.

« Elles ont chacune une maison entière. J'en vis une qui me parut très commode. Leur église est très belle. »

Madame de Julienne alla ensuite à Saint-Dié où son frère, l'abbé de Séré de Tillé, était chanoine de la cathédrale (1).

« J'y trouvais, dit-elle, une société charmante. Il y a 24 chanoines nobles décorés d'une belle croix avec ruban violet. »

La cathédrale est à son goût. « Tout le chœur est en stuc blanc avec des ornements délicats qui encadrent les statues des saints. Le fond blanc relevé par des dorures donne au chœur un air lumineux. Il y a une superbe musique, le dimanche, pendant la grand'messe et aux vêpres, ainsi qu'à toutes les fêtes. »

Madame de Julienne trouva beaucoup d'agrément dans la société de Saint-Dié, dont elle ne se sépara qu'à regret.

(1) L'abbé de Séré de Rieux devint chanoine de la Sainte-Chapelle de Vincennes et figure, en cette qualité, dans *la France ecclésiastique* pour l'année 1789, page 412.

M. Garreta possède son portrait très agréablement peint. L'abbé de Séré est en costume d'abbé de cour avec sa croix de chanoine suspendue à un large ruban violet. Il ressemble beaucoup à sa sœur.

Elle quitta Plombières le 3 septembre et revint à Paris par Epinal, Nancy, Toul, Châlons, Epernay, Meaux et, le 7 septembre, elle réintégra son hôtel.

Le 15, la voici de nouveau en villégiature chez Madame Herbert qu'elle trouva dans la désolation de la mesure prise par Turgot à propos des postes et messageries.

Le 22, elle est à Puteaux pour huit jours ; le 1^{er} octobre, elle dîne chez M. de Montullé, où elle séjourne jusqu'au 4. Elle se rend à la Chevrette où l'on donne la comédie : *les Fausses confidences* et *les Orphelins*, deux jolies pièces de M. de Magnauville.

Le 5 octobre, elle dîne chez sa belle-mère aux Gobelins ; le 6, à Linas, et le soir elle est à Chamarande, chez son amie, Madame de Beaufort, où elle passe la semaine.

Le 14, retour à Paris, Elle note la nouvelle du jour.

« Tout Paris, dit-elle, regrette M. le comte de Muy, ministre de la guerre, homme vertueux, juste, et de la plus grande piété. M. Grandelas, mon médecin, nous a conté, étant témoin, que M. de Muy voulut, aussitôt que le frère Cosme l'eût sondé, se faire opérer. C'était le vendredi 6. Il fut décidé que le 9, jour de saint Denis, après la messe qu'il fut entendre à pied, on lui ferait l'opération sans en parler à sa femme.

« L'opération dura 37 minutes. La pierre étant très grosse se cassa. C'est son courage qui le tua, car il tint bon pour ne pas crier. Il se gonfla par cette contrainte les petits vaisseaux du poumon. L'opération finie, il se

coucha ne sentant que l'étouffement et mourut le lendemain matin.

« A l'ouverture du corps, tout ce qui avait rapport à la vessie était au mieux et on ne pouvait comprendre la cause de sa mort, lorsqu'on vit, dans la poitrine, la rupture des petits vaisseaux et l'épanchement du sang, ce qui unit tous les avis sur la cause de sa mort. Elle fut celle d'un prédestiné, ayant communié avant l'opération et reçu le viatique avant de mourir.

« Il laisse sa femme dans une douleur affreuse. Il l'aimait depuis longtemps, alors qu'elle était demoiselle, et il ne se trouvait pas assez riche pour l'épouser. Dès qu'il fut nommé ministre de la guerre, il satisfit le vœu de son cœur. Ils n'ont été mariés qu'un an et 4 jours.

« M. de Muy était fort attaché à M. le Dauphin, père de Louis XVI. Quand ce prince mourut à Fontainebleau, il fut enterré à Sens. M. le comte de Muy fit faire son tombeau près de celui du prince. Madame de Muy passant à Sens pour venir épouser M. de Muy vit, comme tous les curieux et les voyageurs, le tombeau de M. le Dauphin et demanda quel était l'autre. On lui dit qu'il était celui du comte de Muy. Elle s'évanouit et ne pensait pas alors qu'il y entrerait de si tôt. C'est M. le comte de Saint-Germain qui a succédé à M. de Muy. »

Madame de Julienne ne pouvait rester longtemps à Paris. Dès le 24 octobre, elle court les châteaux. Elle commence par Soisy-sous-Etiolles où sa sœur, Madame de Neuville, était toujours si heureuse de la posséder.

Le 26, toute la famille dîne à Beaurepaire, beau et vaste château appartenant à M. de Montarand. « Le parc, de la plus grande étendue, est, dit-elle, majestueusement triste. »

Le 3 novembre, on part pour Sainte-Assise (1).

« S^{te}-Assise, dit notre journal, appartient à Madame de Montesson, mariée en secret à M. le duc d'Orléans (le père de Philippe-Egalité).

« Ils habitent ensemble. Je fus tout étonnée des changements prodigieux que j'y trouvai.

« Madame de Montesson a fait son appartement de ce qui composait le salon de musique et la galerie. M. le duc d'Orléans a pris le pavillon où il y a une antichambre, un cabinet, un lit. Entre le cabinet et la chambre, le lit est séparé par un store qui, levé, rend le lit accessible des deux côtés. Une glace dans le fond de son lit lui fait voir, en la levant avec une corde, tout ce qui se passe sur le chemin de Fontainebleau. »

Elle est rappelée à Paris par la maladie de M. de Chevilly, et elle a la douleur de perdre, le 8 décembre, Madame de Séré, sa belle-mère, la seconde femme de son père.

Elle raconte à cette date l'opération de M. le Contrôleur général Turgot sur les messageries. « La destruction d'une partie des messageries étant consommée, dit-elle, les diligences de Lille vont en poste. Celles de Rouen partent à minuit et arrivent à Paris à 7 heures du soir pour 18 livres. »

(1) Sainte-Assise (Seine-et-Marne, canton de Seine-Port) est habitée aujourd'hui par Madame la princesse de Beauvau.

Pourquoi s'intéressait-elle tant aux messageries ? C'est parce qu'une de ses amies, Madame Herbert, perdait par là une grande partie de sa fortune. « Elle était dans une consternation qui arrache l'âme. »

IV

En janvier 1776, le 27, Madame de Julienne va s'établir à demeure aux Gobelins parce que sa belle-mère, Madame de Julienne, tombée malade, réclame ses soins. Elle avait épousé, en 1721, M. de Julienne et s'appelait Louise de Brécy. Son portrait a été gravé par Balechou. Cette vénérable dame triompha, cette fois, du mal, mais elle devait mourir deux ans après, le 13 mai 1778.

L'hiver de 1776 fut particulièrement rigoureux. Madame de Julienne dit qu'on n'avait pas vu depuis des siècles un froid aussi intense et aussi persévérant. La gelée a duré trois semaines. « La Seine a été si bien prise que des charrettes de bois y passaient. Elle était couverte de monde. L'eau gelait dans les chambres avec un grand feu. On a trouvé sur les chemins un grand nombre de gens gelés. Le roi a fait des actes d'humanité infinis et les charités ont été doublées pour le bien des pauvres. »

« Le dégel commencé le 2 février a brisé bien des bateaux. Le spectacle des glaçons accumulés était une belle horreur. »

Notre journal fait mention des édits sur la suppression des jurandes et des corvées et autres réformes

qui furent l'objet des remontrances du Parlement et pour lesquels le roi fut obligé de tenir un lit de justice.

Ces faits sont trop connus pour nous y arrêter.

Madame de Julienne paraît avoir à cette époque, sous l'influence du Jubilé, apporté à sa vie, si en dehors, de sérieuses modifications. On ne peut lire sans édification les passages de son journal qui relatent ses impressions religieuses.

« Le Jubilé, dit-elle, a été ouvert le 11 mars et doit durer jusqu'au 10 septembre. Il consiste à faire pendant quinze jours quatre stations, dont une à Notre-Dame et les autres dans trois églises au choix, ou bien cinq processions avec sa paroisse. Paris a donné l'exemple de la piété « par l'affluence de monde qu'il y avait aux processions et dans les églises.

« Après mes stations faites, j'ai terminé, écrit-elle, mon Jubilé par la communion le 22 avril. »

Voici qu'elle va passer le mois de mai, dans la retraite, au monastère de Viriville où sa sœur, comme nous l'avons dit, était religieuse. « J'y ai fait une retraite au dedans, écrit-elle, allant à presque tous les offices et le jour de l'Ascension j'ai fait mes dévotions avec toute la communauté. Je m'y suis plu beaucoup. J'ai bien prié Dieu et en revenant j'ai pris la résolution de ne plus mettre de rouge. »

Pour une femme encore assez jeune, très agréable et très mondaine jusque-là, ces simples mots sont toute une révélation. Les graves pensées de la foi ont vivement impressionné son cœur et ranimé sa piété. Le

reste de son journal en porte l'empreinte évidente. Il n'y est plus question de bals ni de comédies. Elle ne parle plus que de ses visites à des amies.

Le 2 juin elle va à Epinay voir Madame Herbert, atteinte d'une grave maladie et qui meurt le 28 « avec les sentiments de la plus grande piété ». « Le chagrin, ajoute-t-elle, la minait depuis la suppression des messageries qui ruinait toute sa famille, M. Turgot ayant mis en régie au mois de janvier ce qu'elle et sa famille avaient en ferme. »

Le 29, Madame de Julienne va visiter, à la Villette, un couvent des sœurs de la Providence. « C'est un établissement très pieux, écrit-elle, fondé sur des charités, où on élève des jeunes filles pour ce que les parents peuvent donner de pension et beaucoup pour rien. M. l'abbé du Quesne en est supérieur. Le curé permit aux sœurs d'avoir le S^t Sacrement à demeure dans leur église, ce qui fut sollicité par le prince et la princesse de Wurtemberg. La joie de ces saintes filles d'aller à toute heure adorer Dieu était très touchante. »

La note religieuse s'accroît de plus en plus dans ce journal et prouve le changement qui s'est opéré, depuis le Jubilé, dans la vie de Madame de Julienne.

Elle note, au 2 août, la mort au Temple de M. le prince de Conti (1).

(1) Louis-François de Bourbon, prince de Conti, né en 1717, se distingua dans la carrière militaire. Il servit sous le maréchal de Belle-Isle en Bavière (1741), commanda l'armée du Piémont (1744), se couvrit de gloire à l'assaut de Villefranche et à la sanglante

Le 3, elle part pour Vernon où elle loge chez M^{lle} de Moinay et se rend le lendemain à l'Hôtel-Dieu dont l'abbesse, Madame de Sally, lui fait très aimablement les honneurs.

Le 5, elle visite Saint-Just que le duc de Penthièvre vient d'acquérir, au prix de quatre cent mille livres, de M. de Savary, pour y fonder un hôpital où quarante vieillards, hommes et femmes, trouveront la paix et la consolation de leurs dernières années. « Les jardins de cette propriété sont délicieux, et la vue admirable. »

Le 6, Madame de Julienne séjourne au château de Beauregard (1), à trois lieues de Vernon. Elle y trouve M. et Madame de Chaulieu, Madame de Pomereu. On convient d'aller à Rouen. Madame de Pomereu désire voir son fils, président à mortier au Parlement de Normandie, et sa belle-fille. Madame de Julienne, qui ne connaît pas notre ville, se déclare enchantée du projet. Il est mis immédiatement à exécution. Ces dames partent le lendemain 7 à quatre heures du matin et arrivent à Rouen à dix heures, avec trois relais pour les dix lieues.

bataille de Coni, fit la campagne d'Allemagne (1745) et de Flandre (1746).

Madame de Pompadour lui était hostile et l'écarta des grands commandements. Il dirigea la politique occulte de Louis XV, connue sous le nom du *Secret du Roi*, et se montra l'adversaire des philosophes et de Turgot. C'était un homme de haute valeur, relégué par les circonstances au second plan.

(1) Dans le Vexin normand, entre Fontenay et Tourny (ancien doyenné de Beaudemont), aujourd'hui département de l'Eure, canton d'Écos.

Je laisse ici la parole à Madame de Julienne.

« Nous fûmes très bien reçus de Madame la Présidente de Pomereu qui nous donna son carrosse pour visiter la ville. Nous débutâmes par aller voir son mari (1) qui présidait au palais dont nous parcourûmes plusieurs chambres assez belles. Dans la grande, il y avait presse pour une cause intéressante (2). La salle des Procureurs est plus belle qu'à Paris.

« De là nous fûmes voir la salle de la Comédie qui est assez grande et contient environ 2,000 personnes. Sa forme ronde est jolie. Il y a quatre rangs de loges et l'on voit de partout. La salle récemment renouvelée est très brillante. Une grande loge ou banc fait le tour du parterre. Il n'y a point d'amphithéâtre. C'est une des plus jolies salles de spectacle que j'aie vues en province.

« Nous fûmes voir le Cours qui est bordé par la rivière et est très long et très beau. Une autre promenade qui mène au chemin du Havre et à celui de Caux nous a permis de voir l'Hôtel-Dieu qui est très décoré à l'extérieur, peut-être trop.

(1) Armand-Michel de Pomereu, marquis des Riceys, président au Parlement de Normandie en 1763. Porte d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois pommes renversées d'or, tigées et feuillées du même, 2 et 1.

(2) Il s'agissait d'une cause en appel.

M. Joachim Dubois, curé du bourg d'Ecouché, était appelant d'une sentence rendue au bailliage d'Argentan le 21 décembre 1775, dans un procès qu'il avait avec M. Niaux, sieur de la Butte. M. de Pomereu ne présidait pas dans cette affaire. Il avait été nommé quelques jours auparavant président de la chambre des vacations. (Registres secrets du Parlement, 1776.)

« Nous allâmes visiter le port qui est très vivant.

« Il y avait plus de 30 vaisseaux marchands, dont les uns se chargeaient et les autres se vidaient, ce qui met grand monde en action.

« Nous avons remarqué le pont de bateaux. Il est en effet soutenu par des bateaux qui font que le pont hausse et baisse avec la rivière. Il s'ouvre en deux pour laisser passer les bateaux ou les vaisseaux marchands, quoique le milieu du pont soit pavé.

« Toute la ville est très vivante et très peuplée, ce qui vient du commerce. Elle est assez vilaine en dedans, les maisons étant toutes, excepté quelques hôtels, bâties en bois. »

Madame de Pomereu ne jugea pas à propos de montrer à Madame de Julienne nos magnifiques et nombreuses églises. Elle disposait sans doute de trop peu de temps, puisque Madame de Julienne quittait Rouen à quatre heures. D'ailleurs, à cette époque, on goûtait peu les monuments gothiques et on n'était guère sensible à leur incomparable beauté.

Les visiteuses étaient de retour à Beauregard à onze heures du soir. Détail curieux, leur voiture, après avoir quitté la grande route, était escortée de flambeaux, les chemins de traverse étant très mauvais.

Madame de Julienne demeura jusqu'au 29 avril à Beauregard « dont le séjour lui plaisait infiniment, à cause de la société charmante de Madame de Chau-lieu ».

« Ce lieu, ajoute-t-elle, est solitaire et ressemble au désert de la Thébaidé, entouré qu'il est de bois épais. »

A Paris, Madame de Julienne voulut prendre part aux exercices de clôture du Jubilé, à Notre-Dame, et partit le 12 septembre pour Chamarande.

Pendant son séjour, elle fit une excursion à Saint-Vrain (1), terre appartenant à Madame du Barry, qui n'y était pas.

« Le parc rempli d'eau est très beau, avec des bosquets, de belles allées. Il n'y a point de château, mais deux pavillons seulement. Madame du Barry a voulu bâtir un château, M. Le Doux son architecte lui a fait venir pour 90,000 fr. de pierres de Saint-Leu. Elle a suspendu le bâtiment qui n'est qu'à hauteur d'appui et lui a coûté 600,000 fr. »

Madame de Julienne quitta Chamarande après la fête de saint Cosme et revint à Soisy. Elle passa l'hiver à Paris.

V

L'année 1777 s'ouvre, dans son journal, par la mention de la mort de la marquise de Ccëtlogon, à la date du 6 février.

« C'est notre tante, écrit-elle. Elle était âgée de 84 ans. »

Elle nous apprend qu'à Paris, son hôtel était proche de celui de l'évêque de Coutances, Mgr de Talaru de Chalmazel, avec lequel elle entretenait des rapports de bon voisinage.

Le 21 avril, elle part pour le monastère de Vari-

(1) Habité aujourd'hui par M^{me} la duchesse de Mortemart.

ville. « Je suis entrée avec la plus grande joie du monde, écrit-elle, dans le couvent où j'ai séjourné avec la plus entière satisfaction jusqu'au 6 mai. J'y assistais à tous les offices. Je me levais à 6 heures moins un quart pour aller à l'Oraison, à Prime, etc.

« Le 6, Madame de Chevilly vint m'y prendre avec ses filles et je sortis au dehors. » Elle resta à Variville jusqu'au 15 mai et partit en compagnie pour Beauvais où elle prit gîte à l'hôtel du Cygne, sur la place. De là elle se rendit à l'abbaye de Saint-Paul dont Madame Dauvet était abbesse (1). « Toujours aimable, elle recevait bien son monde, dit-elle, ce qui est d'accord avec la plus sublime vertu, car c'est une sainte. »

Retour à Paris. Elle le quitte le 17 juillet pour aller aux Fautes (Ablis-Paray) chez Madame la Présidente Poncet. « Ce vaste et grand château, dit-elle, est meublé à l'antique, et privé de commodités. Ses chambres

(1) Madame Dauvet était parente de Madame de Julienne. Son grand-père, François-Joseph de Séré, conseiller au Parlement de Paris, avait épousé M^{lle} de Rieux.

Dans un acte notarié du 24 juillet 1766, contenant les prérogatives de la seigneurie de Rieux, paroisse de Tillé, les Séré sont portés comme alliés aux Dauvet, seigneurs antérieurs de la terre de Rieux. (Note de M. de Séré, de Boisberthelot (Côtes-du-Nord.)

L'abbaye de Saint-Paul-en-Beauvaisis, de l'Ordre de Saint-Benoît, fondée en 1258, comprenait, au XVIII^e siècle, plus de quatre vingts religieuses bénédictines et « pouvait, dit Dom Beaunier, servir de modèle à toutes les abbayes de leur sexe..... Elles vivent dans un détachement du monde, un amour de Dieu et de leur état, un zèle pour la pénitence, une exactitude pour toutes les pratiques du cloître si grande, qu'il s'en trouve peu dans le Royaume qui les surpassent ou qui les égalent. » (*Recueil des Archevêchés, Evêchés et Abbayes de France*, Paris, Mesnier, 1726 ; t. I, p. 625-626.)

sont grandes mais froides. Un très grand salon garni de meubles très anciens. M. le Président Poncet l'habite comme il l'a reçu de ses ancêtres. Le parc est très vaste et très beau. Il y a à Ablis au milieu du chœur de l'église un tombeau de leur ancêtre prêtre. » Elle passa aux Fautes dix-sept jours dans une retraite « bien intéressante par l'amitié qui la liait » à Madame la Présidente Poncet.

Madame de Julienne consigne dans son journal l'arrivée de Necker aux affaires et revient sur les messageries.

« Le 25 juillet, dit-elle, les Fermiers généraux des postes qui étaient au nombre de dix ont été réformés. On en a conservé six pour les mettre à la tête de la régie. M. Necker faisant fonctions de contrôleur général, ayant jugé que cette ferme enrichissait par trop les particuliers, a obtenu du roi de la mettre en régie. Par l'examen, M. Necker a vu que chaque fermier des postes touchait par an 170,000 livres de rente, sans compter l'intérêt de leur argent à 5 0/0. » C'était là un abus manifeste.

Diverses excursions remplissent le mois de septembre. D'abord à Epinay, chez Madame de Brèges ; puis, chez le duc de Chartres (Philippe-Egalité), dont elle décrit une des propriétés, celle de Moutier, un lieu délicieux, arrangé par M. de Carmontel.

« C'était un parc à l'anglaise, mais si l'on a imité partout la nature, on y a ajouté aussi des ruines antiques, des colonnes brisées, des rochers brutes, des obélisques. On y a installé des pavillons chinois, des jeux

de chevaux et de bagues, des bizarreries empruntées à l'Orient. On y voyait des baignoires meublées de gourgouran blanc, avec un luxe asiatique. »

Bref, dit Madame de Julienne, « ce lieu peint l'accord du goût et de la volupté ». Il était digne de son maître.

Plus reposant était le parc de Madame Necker à Saint-Ouen, qui avait sur la rivière la plus belle vue du monde.

Madame de Julienne visite aussi le magnifique château du prince de Soubise. En octobre, elle séjourne à Nesle, chez le comte de Balincourt, avec Mesdames de Launay et la baronne de Jumilhac. « Le château, dit-elle, est fort grand, fort beau et bien bâti, meublé superbement et digne de la magnificence de son maître ; mais la situation n'en est pas agréable, à cause des montagnes qui l'entourent et en rendent l'abord difficile. » Le comte de Balincourt mena, le 17, ses invités voir un château de son nom qu'il fait bâtir et que le maréchal son oncle lui a laissé avec sa terre, dans ce but. « Il sera superbe tant pour les bâtiments que pour le parc et les avenues très longues. On remarque dans l'avant-cour la statue en pied du maréchal. C'est un lieu enchanté à habiter. On y voit une ménagerie peuplée d'animaux rares. On en était à poser les boiseries, mais on compte que tout le rez-de-chaussée sera meublé pour la Saint-Charles, sa fête. Il se pourrait. M. de Balincourt ne trouve rien d'impossible. Il nous y fit servir le plus superbe dîner, quoique ce fût un jour maigre et qu'il n'y eût ni cuisine, ni rien de fini. Il est difficile de passer six jours plus agréablement que ceux

de notre séjour à Nesle, tant par les soins délicats et prévoyants de M. le comte de Balincourt, que par l'agrément qu'il répand dans la société qui, d'ailleurs, était bien à l'unisson. La vertu aimable y présidait et le temps était employé aussi utilement qu'agréablement. »

Madame de Julienne se rendit au monastère de Variville pour y passer les fêtes de la Toussaint. Elle y demeura huit jours, « bien analogues, dit-elle, à ces Fêtes » ; elle eut la satisfaction d'y voir sa sœur à loisir et de suivre de loin les bons exemples de ces Dames. »

C'est sur ces mots que se termine son journal et que s'affirme son état d'esprit à la fin de 1777. Le volume ne renferme plus que des pages blanches.

En lisant ce compte rendu de la vie d'une jeune veuve, que le monde attirait et qui sut y rester toujours digne, et en retrouvant toutes vives, écrites au jour le jour, ses impressions, on éprouve, après un siècle et demi, un charme mélancolique. Ainsi passe toute vie, la plus brillante comme la plus humble.

On peut faire, d'après ce journal, quelques remarques sur la société du XVIII^e siècle, confirmées d'ailleurs par tous les mémoires du temps. La vie, dans les classes aisées, y était large et agréable. On aimait le monde, la conversation, les salons, la comédie. Les châteaux, très hospitaliers, étaient animés par des réunions nombreuses et fréquentes. La noblesse de province, tout en ne fuyant pas le plaisir, avait gardé, en général, les bonnes mœurs, la foi et les pratiques religieuses. La noblesse de cour s'épuisait en dépenses et

en fêtes. Le goût des bâtiments magnifiques se répandait partout. Le nombre de châteaux construits au XVIII^e siècle est considérable. On se hâtait, ce semble, d'édifier et de jouir avant la ruine prochaine.

J'ai remarqué aussi, en étudiant ce journal, que plusieurs des familles nobles qui y sont citées ont disparu. On cherche en vain leurs noms dans les nobiliaires modernes qui s'enflent cependant de plus en plus de noms à particule. Que de familles anciennes éteintes en France depuis un siècle et demi ! Il faut noter aussi, non sans quelque tristesse, que presque tous les châteaux mentionnés dans ce journal, en Seine-et-Oise, n'appartiennent plus à leurs propriétaires du XVIII^e siècle. Ils ont passé en d'autres mains, souvent de financiers, les maîtres du jour. Un autre monde, plus fermé, plus positif, moins expansif, a pris la place de cette société élégante, spirituelle et généreuse qui remplissait ces domaines magnifiques de sa vie exubérante et par trop imprévoyante.

Quant à la noble femme dont nous avons recueilli ce soir les souvenirs, elle est morte, comme je vous l'ai dit, en 1795, sans laisser d'enfants, et le nom qu'elle portait et qui a brillé un moment dans les fastes de l'art français, s'est éteint avec elle.



Le Chevalier LE BIENVENU DU BUSC

(1781-1852)

SOUVENIRS

DU

CHEVALIER LE BIENVENU DU BOSQ

Par M. CH. ALLARD.

L'histoire des insurrections qu'on a appelées la *Chouannerie normande* n'est plus à écrire, surtout depuis le magistral ouvrage de M. de la Sicotière, *Louis de Frotté et les insurrections normandes*. Tout au plus peut-on compléter certains détails, étudier de plus près certains épisodes.

Le département de l'Eure était entré, lui aussi, en campagne dans les premiers mois de 1799. Des petites bandes de Chouans le parcouraient, sous la direction de divers chefs, dont le plus renommé était Hingant de Saint-Maur.

Le 24 novembre, Hingant de Saint-Maur, « commandant, au nom de Sa Majesté Louis XVIII, sous les ordres de MM. le comte de Frotté et le chevalier Joubert », s'empare de Pacy-sur-Eure, d'ailleurs sans coup férir. Ce succès, qui eut plus de retentissement que de réalité, suffit néanmoins pour jeter un véritable

désarroi parmi les troupes républicaines. Ce coup de main, sur la lisière du département de Seine-et-Oise et à dix-huit lieues seulement de Paris, fit supposer que les insurgés projetaient un mouvement sur la capitale, et pourraient donner la main aux nombreux mécontents qu'elle renfermait. Mais, c'est surtout à Evreux que l'inquiétude fut vive. M. de la Sicotière décrit dans les termes suivants cette inquiétude, assez peu justifiée, et les suites de cette affaire de Pacy :

« Evreux se crut menacé. On fit courir le bruit que deux cents Chouans, réunis au château de Martainville, devaient se porter sur cette ville ; on fit même circuler la liste des patriotes qu'ils devaient égorger : Sinder, commissaire central, l'accusateur public et le président du tribunal, d'autres encore. La colonne mobile d'Evreux marche sur Martainville, et n'y trouve personne. L'administration centrale, dans son effarement, allait jusqu'à prétendre que le département de l'Eure était devenu « le centre et le foyer de l'insurrection ». Elle accepta les offres du général de brigade Lestrangé, qui appartenait à la 17^e division, et l'autorisa à opérer sur son territoire pour la répression du brigandage, avec les pouvoirs les plus étendus, comme s'il eût été compris dans cette division.

« Deux jours après l'affaire de Pacy, un détachement républicain d'environ deux cents hommes, sous la conduite du capitaine Langlois, arrivait au château de Pinçon, près de Nonancourt, et y entra sans défense pour se rafraîchir. Les paysans avaient refusé de marcher avec lui, et ne l'avaient pas averti du voisinage de

l'ennemi. Tout à coup, les portes des écuries et des étables s'ouvrent et une vive fusillade salue la troupe. Elle fléchit tout d'abord, mais elle revient bientôt à la charge et débusque les Chouans. La cavalerie les poursuit. Plusieurs d'entre eux, blessés et faits prisonniers, avaient été entassés sur une charrette. Le bruit se répand qu'ils ont fait feu sur les républicains, et ils sont *hachés* sur la voiture même ; dans le nombre, le lieutenant Le Roux. On fouilla le château ; on y trouve trois femmes, venues de l'Orne, croit-on, mais sans papiers. On les emmène à Evreux, avec une vingtaine d'autres prisonniers, Monnet, Boismilon, Colombel, dit *le carabinier*. Hingant, blessé à la poitrine et aux deux bras, dut son salut à une servante d'auberge qui le cacha. Le Bienvenu du Busc (Ferdy), son aide de camp, à qui on imputait la mort de Presle, commandant de la garde nationale, tué à Pacy, fut, lui aussi, dangereusement blessé et emmené prisonnier à Evreux.

« Deux ôtages, Jean Vallée et Billard, enlevés à Pacy, furent retrouvés dans la forêt de Dreux, attachés à des arbres et mourant de fatigue et de faim.

« Il n'y eut point d'autres affaires importantes sur le territoire de l'Eure jusqu'à la fin de la guerre. »

Ces renseignements fournis par M. de la Sicotière, et que M. Montier (*La Chouannerie dans l'Eure*, publié dans la revue *La Normandie*, numéro de décembre 1896, p. 406 et suiv.) relate sans y rien ajouter, sont-ils exacts ? M. de la Sicotière, en citant en note les auteurs et les publications dont il s'est entouré, ajoute cette phrase significative : « Tous ces

auteurs ont mal connu ces événements ». Il était donc permis, au point de vue de ces faits intéressant notre région, de regretter qu'aucun témoin oculaire, qu'aucun acteur du drame surtout, ne fût venu donner le poids de son autorité aux détails de ces dernières luttes de la Chouannerie normande.

Cette lacune me paraît heureusement comblée par un manuscrit qui n'est autre que les souvenirs de ce jeune chevalier Le Bienvenu du Busc (1), lui-même originaire d'une commune du département de l'Eure, de Saint-Denis-des-Monts (arrondissement de Pont-Audemer), et qui, nous venons de le voir, était, malgré son jeune âge, l'intrépide lieutenant d'Hingant de Saint-Maur (2). Les Le Bienvenu du Busc y possédaient, depuis 1670, un très ancien fief, le Busc-Rabasse, dont ils étaient encore propriétaires après la Révolution (3). Ses des-

(1) Armes des Le Bienvenu : *D'azur, au sautoir engrelé d'argent accompagné de quatre fers à cheval de même.*

(2) Acte de baptême du chevalier Le Bienvenu du Busc (Registres de Saint-Denis-des-Monts) : « Cejourd'hui quatrième jour d'octobre mil sept cent quatre vingt un par nous prêtre curé de cette paroisse soussigné a été baptisé un garçon né du même jour du légitime mariage de messire Charles Augustin Le Bienvenu Chevalier seigneur du Busc Rabasse le patron honoraire de cette paroisse Lieutenant des grenadiers Royaux au régiment de Champagne et de noble dame Marie Madeleine Fevrier. Et il a été nommé Alexandre par François Boniface Le Bienvenu Ecuier Et noble demoiselle Marie Madeleine Désirée Le Bienvenu Les parein et mareine soussignés. » Le chevalier Le Bienvenu du Busc est décédé à la Sausseye (arrondissement de Louviers), le 18 février 1852.

(3) Le domaine du Busc-Rabasse appartenait, en 1828, au moment de la confection du cadastre, à M. Bizet, qui avait épousé en secondes noces une demoiselle Le Bienvenu du Busc, nièce du chevalier. Les

cendants sont représentés par les familles d'Espagne de Bostennay, Deshorties de Beaulieu. Sa sœur, dont il est parlé dans le récit qui va suivre, devait entrer, par son mariage, dans la famille de Postis du Houlbec, titulaire du fief du Houlbec, depuis 1562.

C'est à la très obligeante communication de M^{me} la comtesse d'Espagne de Bostennay, récemment décédée, et de sa fille, M^{me} la baronne de Beaulieu, que j'ai dû la connaissance du manuscrit dont j'ai extrait ce qui va suivre. Ce n'est pas le chevalier Alexandre Le Bienvenu du Busc qui a écrit lui-même cet épisode de sa vie ; c'est son fils qui a reproduit pour ses propres enfants les notes qu'il avait rassemblées sur ces faits, d'après les récits et sous la dictée de celui qui en avait été l'un des héros. Il écrivait pour sa famille et pas pour la publicité. Beaucoup de réflexions, dont il accompagne son exposé, quoique le plus souvent justes et toujours noblement écrites, sont peut-être inutiles à reproduire ; je dois me borner à extraire du manuscrit le récit des faits auxquels le jeune chevalier a pris part : ce récit sera le commentaire autorisé et l'utile complément des trop sommaires détails reproduits par les historiens de l'époque.

mutations, en 1840, au nom de M. de Saint-Ouen de la Heuse, et, en 1883, au nom de M. de Saint-Ouen d'Ernemont, fils de ce dernier, indiquent que le domaine était passé aux mains des descendants du premier mariage de M. Bizet. En 1887, le Busc-Rabasse a été acquis par M. Tocque, notaire honoraire à Boissey-le-Châtel : la propriété est maintenant le Haras de l'Etang.

« La division royaliste d'Evreux avait pour chef M. d'Hingant de Saint-Maur, ancien émigré, âgé de cinquante ans, habitant Lannion (Côtes-du-Nord).

Le sous-chef était M. de Marceville, émigré rentré, âgé de trente ans, habitant Brionne. Au nombre des officiers, étaient MM. de Saint-Amand et de La Bruyère, dont le grade correspondait à celui de capitaine. Le chevalier Le Bienvenu du Busc, né à Saint-Denis-des-Monts, âgé de dix-huit ans seulement, et le jeune Odoard de Boismilon faisaient aussi parti de cet état-major, pour y faire leurs premières armes.

Cette division comptait plusieurs centaines de soldats ; elle se disposa à faire la guerre. Lorsqu'il s'agissait d'un engagement, les insurgés agissaient rarement dans leur voisinage, ils allaient guerroyer au loin pour éviter d'être arrêtés en cas d'échec.

Le château de Martainville, situé entre Pacy et Evreux, à environ trois heures de cette dernière ville, appartenant à M. de Loubert, alors au service militaire, avait d'immenses souterrains ; il était propre à receler beaucoup d'insurgés. Les chefs y appelèrent leurs soldats pour les exercer au maniement des armes et les discipliner, et, chose qui paraîtrait étrange dans l'état actuel provenant de la surveillance de la police et de la rapidité des communications instantanées par la télégraphie électrique, ces hommes s'y succédèrent par escouades d'une centaine à la fois, pendant un mois au moins, sans être découverts ni inquiétés. Mais, le 20 novembre 1799 (29 brumaire an VIII), à trois heures après midi, l'éveil finit par être donné aux autorités du

département. Aussitôt, celles-ci font partir d'Evreux une colonne, qui doit faire jonction avec deux autres, venant d'Ivry et de Saint-André. Le quartier général de M. d'Hingant, averti à temps, avait à peine quitté Martainville, à sept heures du soir, que ces nombreuses forces républicaines y arrivèrent à neuf heures.

Pour les royalistes, il fallait ou se dissoudre immédiatement, ou commencer les hostilités ; il tinrent conseil, et ce dernier avis prévalut. Ils résolurent de lever simultanément plusieurs divisions voisines, pour faire une jonction dans la forêt de Dreux, et agir ensuite de concert afin de former une armée qui marcherait sur Evreux. Fidèle à cette décision, la division Hingant se leva, mais fut la seule. Le rendez-vous était fixé pour le 23 novembre (2 frimaire) au soir, à Miserey, au château appelé le Buisson de Mai. Les hommes s'y rendirent au moment indiqué, venant de toutes les directions, par compagnies plus ou moins nombreuses. La division comptait alors sous les armes environ six à huit cents hommes présents, bien déterminés, armés de fusils et de munitions de guerre. Ils se reconnaissaient tous à la cocarde blanche, qu'ils portaient à leur coiffure ; plusieurs avaient le pantalon vert et la redingote grise. Le chef et la sous-chef de la division se distinguaient par des épaulettes de généraux.

Pendant la nuit du 23 au 24 novembre 1799 (2 au 3 frimaire an VIII), cette phalange suivait la route d'Evreux à Pacy ; le temps était clair et froid ; elle vit arriver une diligence ; elle l'arrête dans le but de délivrer aux voyageurs des proclamations royalistes et,

après que la distribution en est faite, elle la laisse partir au cri de « Vive le Roi ! », sans avoir inquiété personne.

Le 24 novembre (3 frimaire) était un dimanche ; la colonne insurgée entre au petit jour dans Pacy, surprend la gendarmerie encore endormie, arrête deux courriers de la Marine, porteurs des dépêches de l'amiral français Bruix à l'amiral espagnol Mazzaredo (1), s'empare de leurs papiers et leur en donne un reçu au nom du roi Louis XVIII, avec des proclamations royalistes.

Vers midi, on apprend, à Evreux, l'envahissement de Pacy ; l'Administration se déclare en permanence ; on bat la générale au chef-lieu du département, et on fait sonner le tocsin dans toutes les communes voisines. La garnison s'assemble sur la place d'armes avec une centaine de gardes nationaux. L'autorité expédie aussitôt sur Pacy des détachements d'infanterie et de cavalerie, qui doivent être soutenus par les troupes d'Ivry et de Saint-André ; elle prend des dispositions pour mettre la ville en état de défense et donne l'ordre à chaque habitant d'illuminer ; enfin, elle demande de prompts secours au Gouvernement. En quittant Pacy, la division insurgée remonte la rivière d'Eure par Fains, Merey et Breuilpont, emmenant de Pacy deux prisonniers : les nommés Billard, gendarme, et Vallée, marchand de drap, tous deux exaltés républicains. Le fils

(1) La division de la flotte espagnole, alliée de la France contre l'Angleterre, commandée par les amiraux Mazzaredo et Gravina, était bloquée à Brest depuis un an par la flotte anglaise.

Billard, âgé de quinze ou seize ans, poursuit de loin à coups de fusil, avec un grand courage, pendant fort longtemps, ceux qui ont fait son père prisonnier. L'alarme était donnée dans la contrée, les colonnes mobiles s'organisaient pour le combat; enfin, à Breuilpont, une troupe sous les ordres de Duverne de Presles, commandant la garde nationale du canton, vient attaquer. Elle est repoussée, et son chef est tué, après avoir manqué, à bout portant, six des insurgés.

M. d'Hingant remontant toujours la rivière avec les précautions militaires d'avant-garde et d'arrière-garde, un gendarme de la résidence de Bréval, nommé Sadoux, venu en reconnaissance, est tué.

Cependant, la petite armée de Chouans marchait depuis la veille au soir sans vivres ni repos. Les hommes qui avaient rejoint isolément marchaient depuis plus longtemps encore. La nuit d'hiver venait, obscure et froide, et le premier enthousiasme cédait devant la fatigue et la faim. Après avoir passé à Garennnes, les insurgés arrivent à Nantilly; une ferme paraît propre à servir de camp retranché; ils y entrent et on y trouve des vivres, car le fermier venait de cuire son pain. Les postes et les sentinelles sont distribués pour éviter une surprise, mais les hommes sont à peine dispersés et couchés dans les bâtiments que des troupes de ligne et des gardes nationales venues d'Ivry, croyant avoir à faire à une poignée de monde, se présentent imprudemment à l'attaque malgré l'obscurité, forcent le passage et entrent dans la ferme, dont les bâtiments sont agglomérés autour de la cour. En un instant, le camp sur-

pris est debout, on se bat pêle-mêle; il y a une affreuse mêlée; enfin les assaillants sont repoussés, laissant pour morts un lieutenant de la 59^e demi-brigade, nommé Guillemot, dont les vêtements ont pris feu pendant le combat, un caporal et plusieurs soldats, au nombre desquels fut un nommé Jouvin, d'Ivry.

Le combat terminé et les républicains chassés, on fait l'appel dans le camp royaliste et on se reconnaît. Deux hommes sont surpris de se rencontrer ensemble, c'est un soldat royaliste et son père, soldat républicain, ce dernier resté par mégarde dans le parti ennemi. Il y allait pour lui de la vie; le fils se présente résolûment à M. d'Hingant et demande que son père ne soit pas fait prisonnier. « A ta considération ton père est libre, lui répond le chef, embrasse-le et qu'il parte! » A Nantilly, les royalistes avaient eu plusieurs blessés, M. de Marceville avait reçu trois balles dans les chairs de la cuisse gauche, cependant, il marchait encore, mais très péniblement, en s'aidant du bras d'un soldat. Quatre soldats avaient aussi été blessés. La position devenait embarrassante pour les royalistes. Il était peu prudent à eux de rester dans ce lieu où, le lendemain, ils ne manqueraient pas d'être cernés et attaqués par des forces combinées. Bien que vainqueurs un moment, ils comprirent la nécessité d'abandonner la ferme; d'un autre côté, il était difficile de partir avec des blessés, et cependant, les laisser en arrière, c'était les sacrifier; pris par l'ennemi, ils étaient perdus. On convient de les porter au besoin, et on part pour la forêt de Dreux; là, au moins, on sera à couvert et à

l'abri d'une attaque. Là encore on espère rejoindre d'autres divisions insurgées, former par la réunion un corps d'armée important et prendre l'offensive.

La marche nocturne est silencieuse. La division traverse Anet à petit bruit sans donner l'éveil, et campe dans la forêt de Dreux qu'elle atteint sans coup férir; elle attend le jour avec espoir; elle compte sur la jonction des autres divisions qui ont reçu l'ordre de se soulever.

Quoi qu'il en soit, les deux prisonniers, Billard et Vallée, sont gênants; il faut s'en débarrasser et statuer sur leur sort. On tient conseil. Les uns veulent les fusiller pour qu'ils ne puissent dénoncer plus tard ceux qu'ils viendraient à reconnaître; d'autres s'y opposent, disant que ces hommes ne sont que prisonniers de guerre. Enfin le jeune chevalier Le Bienvenu du Busc opine pour qu'on relaxe ces individus pris sans défense, se chargeant de les conduire lui-même, les yeux bandés, à travers la forêt loin du camp, pour qu'ils n'en puissent retrouver la position. Il exprime son opinion avec tant de persistance qu'il parvient à faire prévaloir cet avis. Lui-même met en liberté les prisonniers de la manière qu'il avait proposée. Ces hommes sauvés d'un si grand péril ne le quittèrent qu'en lui témoignant la plus vive reconnaissance. Ce sentiment était sincère, ainsi qu'on le verra plus tard.

Le même jour, de nouvelles troupes d'infanterie et de cavalerie étaient parties d'Evreux pour combattre l'insurrection sous la conduite d'un chef nommé Aubert, mais, malgré le son du tocsin, pas un seul habi-

tant du canton de Pacy ne vient se joindre à ces troupes.

A la fin du jour, à Evreux même, l'insurrection trouve moyen de faire afficher et distribuer dans la ville par ses adhérents les proclamations des royalistes. La peur gagne alors l'administration départementale. Thomas Lindet, commissaire près l'administration centrale, Le Comte, accusateur public, Morel, président du département, Gobin, son chef de bureau de police départementale, croyant être menacés par les Chouans, prennent la fuite. Les insurgés eurent pu alors s'emparer d'Evreux sans coup férir, mais grande était leur incertitude dans la forêt de Dreux. Ils ignoraient qu'alors, près de Gaillon, une réunion de leur parti se rassemblait, et qu'une autre division royaliste avait pris les armes dans les cantons de Cormeilles, Beuzeville et Pont-Audemer (1).

Les heures du jour se succèdent pour eux sans qu'il survienne aucun changement, aucune nouvelle. Les divisions Odoard du Hazé et Daché ont cependant reçu l'avis de rejoindre. Sont-elles en nombre? Sont-elles détruites? La levée en masse a-t-elle échoué? Quel parti prendre? L'air retentit dans toutes les directions du son du tocsin. L'inquiétude gagne les esprits des soldats. Les uns, perdant l'espoir d'une jonction, penchent pour une dissolution immédiate; comptant l'ex-

(1) M. le comte Placide Daché, habitant Saint-Denis-des-Monts, et M. Despaigne de Plancheville, émigré rentré, furent chefs des divisions d'insurrection chargées d'agir dans le voisinage de Pont-Audemer.

expédition manquée, ils n'aspirent plus qu'à rentrer chez eux. Les autres, espérant encore, veulent attendre.

Puis l'âme des chefs se révolte à la pensée d'abandonner les blessés à l'ennemi ; ils veulent avant de se dissoudre, les cacher, les déposer en lieu sûr.

Autre inconvénient, la petite phalange est sans vivres ; il faut sortir de la forêt. Sur le soir, elle s'ébranle ; quelques soldats désertent, et la troupe s'affaiblit. La nuit est devenue complète quand elle se présente à Sorel. Le pont y est gardé par un poste de républicains, mais les royalistes font grand bruit, quatre tambours battent la charge, et le poste effrayé, ne pouvant apprécier que par le bruit des tambours les forces ennemies, s'enfuit, abandonnant armes et bagages. Le corps de garde est fouillé, les Chouans s'emparent des armes et des munitions qu'il contient.

Là encore, les blessés sont l'objet de la sollicitude générale. [Les Chouans] prennent au meunier du pont de Sorel la charrette dans laquelle ils disposent le mieux possible ces braves dont les blessures, sans pansement depuis vingt-quatre heures, sont devenues de plus en plus douloureuses ; puis ils continuent la marche, pour s'arrêter à la ferme du château de Pinçon, commune d'Illiers-l'Évêque, canton de Nonancourt, chez le fermier Ledoux, où ils se retranchent pour la nuit. L'expédition ne compte plus alors que cent cinquante hommes présents ; c'étaient les plus persistants. Cette journée d'inaction avait produit bien des défections. L'inaction, le manque de vivres, de munitions, de discipline, d'organisation, voilà ce qui rend les

insurrections infructueuses pour atteindre le but qu'elles poursuivent. L'assistance des hommes y est volontaire et ceux qui combattent y ont toujours une volonté énergique. Ils peuvent certainement, par leur courage, remporter une victoire, même contre des troupes disciplinées et armées pour la guerre; on a vu les paysans vendéens, avec leurs faux, prendre des canons; mais l'heure du combat passe; le lendemain, les vivres, les munitions manquent et la bande se disperse. Cette situation d'un pays insurgé n'est pas sans danger pour l'armée; elle a affaire à un ennemi insaisissable, elle ne sait où le trouver, et l'ennemi se dissout et se reforme; il disparaît et renaît sans cesse.

Les soldats républicains qui avaient abandonné le pont de Sorel avaient donné l'alarme dans tous les alentours. Partout les cloches sonnaient. Les troupes de ligne, de cavalerie, de colonnes mobiles étaient sous les armes et parcouraient le pays. Le 5 frimaire au matin, ces troupes marchaient au hasard, ne sachant au juste où étaient les royalistes. A Pinçon, un détachement de républicains pense vaguement à fouiller le parc et le château. Un petit nombre d'hommes entre dans la cour de la ferme sans prévoir aucun danger. Un peloton de chasseurs du 21^e, commandé par deux officiers, y met pied à terre, débride les chevaux; quelques cavaliers déposent leurs sabres, quant tout à coup les portes des bâtiments s'ouvrent et démasquent les Chouans. Grand est le désordre des troupes surprises à l'improviste; elles veulent sortir tumultueusement de la cour, mais cavaliers et chevaux sont faits prisonniers.

Une vive fusillade s'engage alors par dessus le saut de loup entre les colonnes mobiles du dehors et la division insurgée. Cette dernière, par un feu bien nourri, fait reculer plus de deux cents gardes nationaux. Mais le bruit du combat doit nécessairement attirer les forces répandues dans le voisinage. Hingant soupçonne ce danger ; après avoir désarmé les cavaliers qu'il a fait prisonniers, et avoir fait couper les sangles des chevaux, il abandonne chevaux et cavaliers et fait sortir de la ferme sur deux rangs sa petite phalange, au centre de laquelle est la charrette qui porte les blessés que tous jurent de défendre à travers les bataillons ennemis. A la porte du saut de loup, le brave capitaine Saint-Amand tombe mort, frappé d'une balle ; Hingant lui-même a le bras cassé. Les royalistes sont trop faibles en nombre pour disputer la victoire. Ils ont deux cents pas à faire entre les murs du village pour gagner la plaine, puis ils battent en retraite vers le bois qui se trouve à un quart de lieue.

Toutes les troupes républicaines se rassemblent et attaquent ; une vive fusillade riposte ; le combat est acharné ; les balles pleuvent des deux côtés, mais la retraite se fait en bon ordre et avec ensemble. La voiture des blessés est gardée au centre de la phalange insurgée. A droite est le chef qui, malgré sa blessure, commande avec un sang-froid imperturbable ; à gauche est le jeune Le Bienvenu du Busc qui reçoit un coup de mitraille dans la jambe gauche. Malgré la gravité de sa blessure, il fait des efforts surhumains pour résister à sa douleur, se servant de son fusil comme d'une

béquille et combat encore comme il peut. Les blessés aussi, dans leur charrette, font des prodiges de valeur; ils tirent sur l'ennemi des coups de fusil et de pistolet.

La petite armée, battant ainsi en retraite, gagnait du terrain vers le bois. Elle n'en était plus qu'à cinquante pas, quand elle est prise habilement entre deux feux par les républicains. A droite, déployés le long du bois sont les cavaliers du 13^e qui en barrent l'entrée; à gauche sont les troupes de ligne et les colonnes mobiles qui tirent, à l'abri des pommiers de la campagne. Tout à coup, la cavalerie quitte le bord du bois et charge. L'escorte des blessés n'en peut soutenir le choc; elle est renversée. Il se fait alors une clameur terrible, pendant laquelle les blessés sont massacrés à coups de sabre, dans la charrette, par la cavalerie qui tombe furieuse sur eux. M. de Marceville, sous-chef de la division royaliste, tué dans la charrette des blessés, était porteur des instructions de M. de Frotté. Les républicains ne le connurent que sous les noms de Leroux, Leblond ou Lefebvre.

Tout espoir est désormais perdu. Les blessés ont succombé intrépidement en se défendant; il ne reste plus aux débris de l'insurrection qu'à gagner promptement le bois. Les Chouans arrivent avant que les troupes aient eu le temps de leur couper la retraite, et s'éloignent avec précaution dans la forêt. Après avoir fait environ cinq cents pas, ils rencontrent une excavation de terrain, ils y font halte pour se reconnaître et remettre les armes en ordre. Ils sont sur la défensive, mais l'ennemi ne paraît plus; il est resté sur la lisière

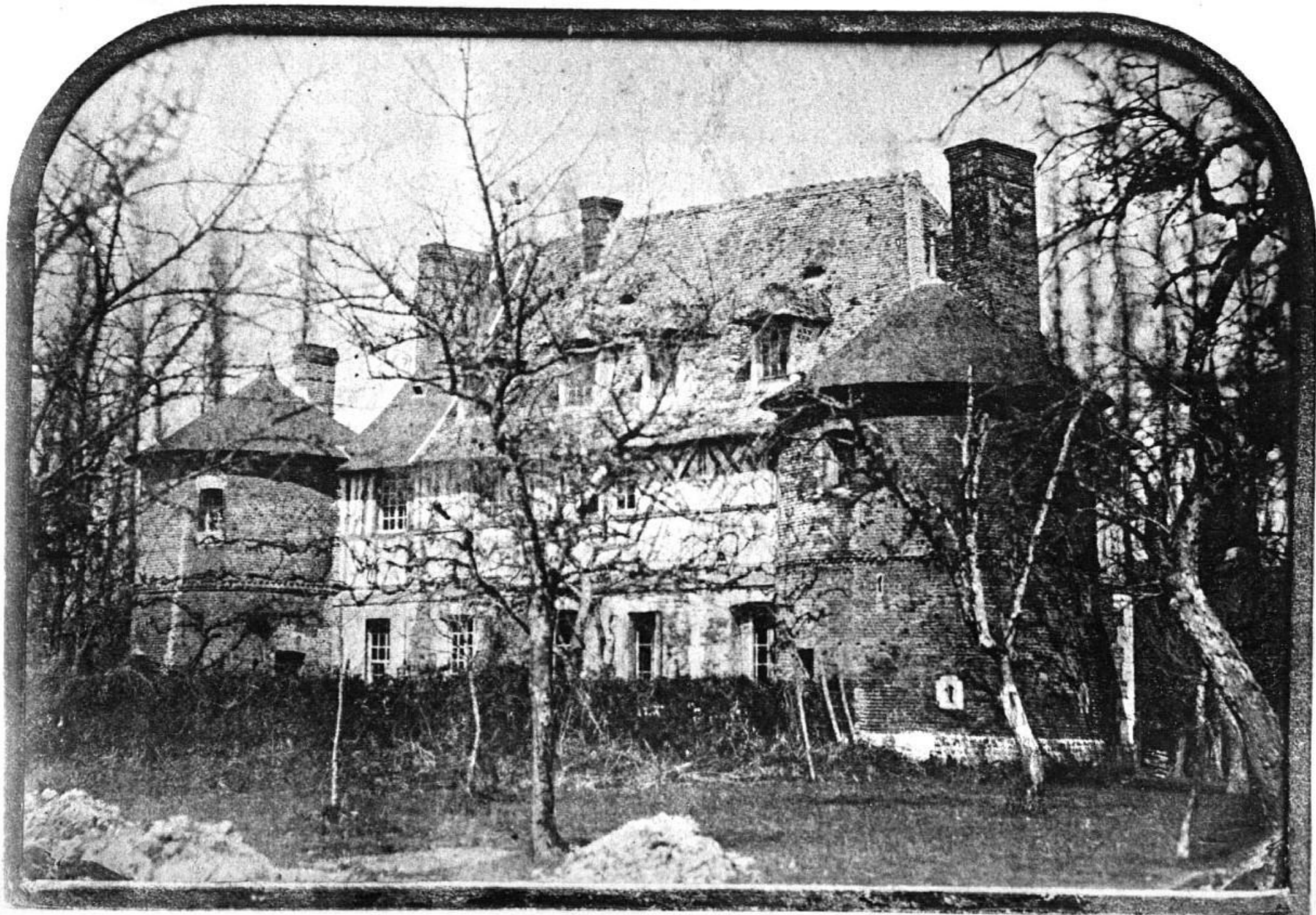
du bois et a même renoncé à une poursuite à laquelle les Chouans auraient opposé une lutte désespérée.

Quand la petite troupe insurgée put réfléchir sur la position présente, elle comprit que, sans renforts, toute nouvelle résistance de sa part était inutile. Il fallait que chacun rentrât promptement chez soi pour éviter d'être fait prisonnier. Ce fut l'avis unanime, mais l'exécution en était difficile dans un pays en état de guerre, où l'éveil était donné et qui était couvert de soldats.

A chaque instant des hommes s'esquivaient ; mais la poignée de monde qui restait réunie, entendant de temps à autre des décharges d'armes à feu du côté où étaient les républicains, se demandaient si c'étaient les coups par lesquels les troupes achevaient les blessés, ou bien si elles fusillaient ceux qui, en s'échappant, tombaient entre leurs mains. Quoi qu'il en soit, le soir il ne restait plus, après avoir erré longtemps à l'aventure dans les bois, que neuf hommes avec M. d'Hingant et le jeune chevalier du Busc, blessé, que les soldats portaient l'un après l'autre sur un brancard construit à la hâte avec des branches et des hards. Comment ce jeune homme, blessé, sans asile, à quinze lieues de sa famille, au milieu d'un pays hostile, pourrait-il s'échapper sans être reconnu ? Les neuf soldats avaient pris la résolution de ne pas le quitter. La redingote et le pantalon du blessé étaient percés ; le drap avec la mitraille avait pénétré et était resté dans les chairs ; la botte était pleine de sang ; la jambe malade était entourée, sans pansement, d'un mouchoir par-dessus le pantalon. M. d'Hingant, avec un bras cassé, entrevoyait cepen-

dant encore un espoir de salut pour tous deux. En tenant son bras en écharpe, il pouvait encore marcher. A la nuit, il annonça qu'il allait trouver du secours, qu'à deux heures du matin, il enverrait à un endroit convenu chercher le blessé qu'il laissait aux soins des neuf hommes. Les heures sonnaient lentement aux clochers voisins ; l'anxiété était grande. Enfin, l'heure attendue arrive, mais personne n'apparaît, puis trois heures, puis quatre heures se succèdent sans délivrance, et l'espoir d'un sauveur inconnu s'évanouit.

Les dépêches de la Marine, de Bruix à Massaredo, prises à Pacy, étaient encore au pouvoir de ces hommes. Ces papiers sont désormais inutiles ; le jeune chef les fait jeter dans une ornière. Le jour n'avait pas encore paru, lorsque le blessé dit à ses compagnons : « Vous avez fait un acte généreux et une noble action en cherchant à me sauver, mais, en restant plus longtemps avec moi, vous vous perdriez sans résultat, Il me reste un devoir à remplir, car, comme chef, je dois veiller sur vous. J'exige que vous m'obéissiez comme vous le faisiez si bravement hier au combat. Serrez-moi la main, amis, et retirez-vous prudemment pour échapper à l'ennemi. » Ce ne fut pas sans protestation qu'ils obéirent ; mais un nommé Masselin avait accompagné le jeune chef depuis le commencement des hostilités ; ils étaient partis ensemble du vieux manoir du Busc-Rabasse ; la famille Masselin avait toujours vénéré ses seigneurs : comment eût-il pu rentrer seul chez lui après avoir abandonné son maître ? Son bon et généreux caractère se révolta à cette idée : « Comment



pourriez-vous marcher seul quand votre jambe est remplie de mitraille, gagner un gîte, tenter une évasion ? monsieur le chevalier, dit-il au jeune homme, avec un dévouement sublime, je vous désobéis, je reste seul avec vous, ayant confiance en Dieu. »

Il est grand jour ; la marche, le froid de la nuit, le manque absolu d'aliments forcent à chercher un asile quelconque. Le blessé se traîne le mieux possible, s'appuyant d'un côté sur le bras de Masselin, et de l'autre sur un fusil qui lui sert de béquille. Les deux voyageurs sont loin de Pinçon, mais dans quel endroit, ils l'ignoraient. Ils entrent dans une plaine. Le blessé a la soif de la fièvre ; une ornière se rencontre : Masselin y casse une légère couche de glace pour offrir à son compagnon un peu de cette eau et laver le sang de son vêtement ; puis, un peu plus loin, ils aperçoivent une chaumière. Est-ce un toit ami et hospitalier, ou une maison hostile ? Enfin, ses forces sont épuisées ; la fièvre, la soif, la fatigue ne permettant pas d'aller plus loin, il faut entrer. L'irrésistible nécessité y précipite les deux hommes.

La chaumière était pauvrement meublée, une vieille femme l'habitait ; l'arrivée de ces hôtes armés la rassura médiocrement. Sur leur demande qui, du reste, n'a rien d'impérieux, elle leur fait du feu et prépare le peu d'aliments dont elle peut disposer. Les proscrits se sont mis à table, mais, de peur d'une surprise, ils ont déposé chacun une paire de pistolets de chaque côté de leurs assiettes. Tandis qu'ils prennent leur repas, la vieille disparaît, court chez l'agent municipal

et dénonce la présence des réfugiés chez elle. Les colonnes mobiles du village sont à l'instant prévenues ; elles se rassemblent en armes, viennent en force à la chaumière et se présentent à la porte.

Le blessé juge que tout espoir est perdu et que le moment suprême est arrivé. Il saisit vivement un pistolet à chaque main et se lève pour mourir en combattant. A ce mouvement, vingt hommes s'effacent des deux côtés de la porte et la laissent libre, s'interrogeant du regard pour savoir qui pénétrera le premier. Mais Masselin comprend que toute résistance est inutile, et prie son maître de ne pas se faire massacrer avec lui dans une lutte aussi inégale. Il y allait de la vie de tous deux. Seul, le jeune homme eut certainement sacrifié la sienne, mais il ne doit pas perdre son fidèle serviteur. Il dépose les armes et se rend.

Grande est la rumeur et la curiosité des habitants ; toute la population se rassemble pour voir les prisonniers. L'agent municipal, assez brave homme, décide qu'il faut les conduire à Saint-André, bourgade occupée militairement, située à deux lieues de là.

Le blessé ne peut marcher ; sa blessure devient de plus en plus douloureuse. L'inflammation, la fièvre augmentant, on met un âne en réquisition ; le prisonnier est placé sur la bête, dont chaque mouvement produit une douleur. Masselin suit à pied. Ils sont escortés par cinquante hommes et arrivent à Saint-André vers la nuit.

C'était une grande prise que celle d'un chef, mais les siens n'allaient-ils pas chercher à le délivrer ? De là

grand déploiement de forces ; cent cinquante hommes entourent l'église dans laquelle il est gardé prisonnier. Il n'y avait plus de culte en France, et les temples étaient fermés et dépouillés d'ornements. M. Gazan, chirurgien à Saint-André, est mandé pour visiter la blessure ; il fait disposer un lit dans le chœur de l'église, coupe le pantalon plein de sang depuis le combat, et sonde la plaie. Elle se compose d'une large ouverture faite de côté au mollet gauche ; elle ne traverse pas de part en part. Les projectiles sont arrêtés à l'intérieur ; il est urgent de les extraire.

Le médecin demande des hommes pour soutenir le patient pendant l'opération. « Je veux que vous sachiez que je sais souffrir et que je saurai au besoin mourir avec courage, répond vivement le jeune homme ; je tiendrai moi-même ma jambe. Faites l'opération. » En même temps, assis sur le lit, il saisit son genou entre ses mains, et le maintient sans proférer un seul cri, tandis que l'opérateur lui ouvre la jambe de part en part pour en extraire un quartier de chien de fusil, une demi-balle et des lambeaux de vêtements qui avaient pénétré avec les projectiles. Un morceau de mitraille restait encore ; il sortit plus tard dans les pansements. La plaie aurait pu laisser passer le poing. Le premier appareil est appliqué. Jusque-là, les événements s'étaient succédés si promptement qu'ils avaient laissé peu de temps à la réflexion. Le blessé prévoyait qu'ayant été pris les armes à la main, il serait infailliblement fusillé au premier moment. Il s'étonnait même de vivre encore. Aucune lueur de salut n'appa-

raissait. Il ne s'arrêtait donc qu'à l'idée de mourir avec intrépidité. Pendant la nuit, la pensée de sa famille, qui serait plus inquiétée qu'auparavant, le préoccupait sans l'abattre, car il la savait forte de cœur. Quant à Masselin, il espérait vaguement une délivrance. Il croyait qu'on prendrait peut-être en considération la générosité de son compagnon quand il fit admettre, contre l'avis de plusieurs, la délivrance des prisonniers Billard et Vallée, arrêtés à Pacy par les Chouans ; mais il resta seul de son avis, et ne put faire partager son doute à son maître.

La nuit se passe ainsi, triste et sans nouvel incident. Le lendemain matin (7 frimaire), les autorités de Saint-André envoient les deux prisonniers royalistes à Evreux. Le blessé, malgré son état, est mis dans une charrette. Masselin est garrotté, et suit à pied. Cinquante hommes, commandés par un officier, les conduisent au chef-lieu du département.

L'administration centrale d'Evreux est en permanence. Elle interroge à son arrivée le blessé. La réponse de celui-ci est celle d'un homme qui a fait le sacrifice de sa vie ; il dit avec calme et dignité son nom, ses opinions, sa participation à l'insurrection, mais il défend Masselin, et dit qu'il a forcé son domestique à le suivre. L'intrépidité, l'abnégation de cet homme si jeune étonnent les administrateurs ; ils le font conduire à la prison avec son compagnon sans rien décider sur leur sort. Là sont écroués à chaque instant des soldats de l'insurrection, arrêtés en cherchant à regagner leurs foyers.

M. d'Hingant, pourtant, ne s'y trouvait pas. Malgré son bras cassé, il avait pu se cacher et était entré à Evreux même sous des vêtements de paysanne. Une maison dévouée le recueillit, le cacha ; un médecin discret lui donna des soins, et il fut guéri incognito au milieu de ses ennemis.

Au nombre des détenus à la prison d'Evreux, se trouvait amené à grand bruit, le comte de la P... , propriétaire du château de Pinçon.

Revenons aux événements qui suivirent, à Pinçon, le massacre des blessés et la retraite des Chouans dans le bois.

Toutes les troupes républicaines, animées encore par le combat, retournent au château. Le parc, les bâtiments sont fouillés ; M. de la P... est trouvé chez lui en compagnie de trois jeunes et jolies filles qu'il avait recrutées à Paris. Ensuite, l'administration départementale les désigne comme femmes trouvées sans passeports ni papiers. Ces femmes sont effrayées et le maître du logis est surpris du combat qui vient d'être livré si près de lui, mais la troupe ne peut penser que l'arrivée des royalistes dans la ferme attenante au château ait pu être cachée au maître de l'habitation jusqu'au moment où les coups de feu ont décelé leur présence. Les républicains le prennent donc pour complice de l'insurrection, bien qu'il proteste qu'en compagnie de trois jolies filles, il ne pouvait penser à la guerre, et qu'il ignorait complètement qu'un corps armé avait pris position chez lui. Il ne peut convaincre les soldats furieux, et il n'est question de rien moins

que de le fusiller sur-le-champ. Les trois filles lui viennent en aide, mais n'obtiennent rien ; on bande les yeux au châtelain pour le fusiller, quand une autorité du canton survient. Cet homme parle haut et ferme ; il dit aux soldats que c'est un assassinat qu'ils vont commettre et qu'il les en rend responsables. Enfin, il fait si bien qu'il les apaise et fait conduire à Evreux M. de la P... avec les trois filles et le fermier Ledoux. Il ne peut, toutefois, préserver le village ni le château du pillage. Celui-ci est ravagé de fond en comble ; meubles, portes et fenêtres, tout fut brisé et volé.

Outre les prisonniers royalistes dont nous avons déjà parlé, l'autorité en faisait arrêter dans les châteaux et maisons suspectes d'alentour. Les prisons d'Evreux étaient combles, car toute la noblesse du pays, hommes et femmes, à bien peu d'exceptions près, partageait les opinions des combattants, connaissait, aidait l'insurrection et y prenait part. M. de la Houssaie, le chevalier Le Bienvenu du Busc et le comte de la P....., de Pinçon, étaient compagnons de chambre. Près d'eux, dans un autre appartement, étaient MM. de la Bigottière, père et fils ; MM. Odoard de Boismilon, père et fils, etc., etc. M^{lles} de Boismilon avec M^{me} Delcourt et beaucoup d'autres dames, étaient à la prison des femmes. Ses compagnons de chambre donnaient des soins au chevalier du Busc, blessé ; ils faisaient amicalement près de lui le service d'infirmiers volontaires, sous la direction du médecin de la prison, M. Goulliart, qui se montrait bienveillant et bon. La plaie avait rejeté encore un morceau de mitraille, et il

ne fallait plus attendre que du temps pour la convalescence, mais le fait de l'arrestation du jeune homme pris à main armée le laissait, suivant les lois et les habitudes républicaines, sous le poids d'une accusation capitale.

Toute sa famille et la noblesse de la province usaient partout de leur influence près des autorités pour obtenir sa délivrance. M. Le Bienvenu du Bourg, oncle du prisonnier, capitaine au régiment de la Couronne avant la Révolution, avait eu dans sa compagnie, dix ans auparavant, un sergent nommé Lestranges, qui alors, devenu général, commandait dans le département de l'Eure les troupes qui venaient de combattre les royalistes. M. du Bourg vint à Evreux, vit le général : tous deux se rencontrèrent avec plaisir, comme d'anciennes connaissances qui se retrouvent après s'être perdu de vue depuis longtemps. Ils se rappelèrent l'époque où, les officiers du régiment de la Couronne ayant quitté en masse le service pour émigrer, les sous-officiers prirent le commandement du régiment. M. du Bourg complimenta le général sur la fortune militaire à laquelle il était parvenu. Ils vinrent naturellement à s'entretenir des derniers événements, du combat de Pinçon, et particulièrement du chevalier du Busc. Lestranges, en homme de guerre, fit l'éloge du courage personnel et de l'énergie du blessé, mais la position d'insurgé de ce jeune homme était grave. Dans la circonstance présente, le général ne pouvait qu'opposer une force d'inertie ; il n'envenima pas l'affaire, et

c'était beaucoup : la lenteur pouvait faire naître quelque moyen imprévu de salut.

Ainsi que je l'ai dit, tous les habitants des châteaux faisaient cause commune avec la famille du blessé, et offraient tous les services qu'ils pouvaient rendre ; cependant, une libération était presque inespérée. Dire les angoisses de ses père, mère, frères, sœurs est chose superflue.

Une sœur, depuis M^{me} de Postis du Houlbec, élève, avant la Révolution, de la maison royale de Saint-Cyr, vint à Evreux. Elle avait vingt ans, son âme était noble et fière. Elle pénètre jusqu'au captif ; ils ne parlent que le langage du courage.

Les journées se succèdent, et M. de Frotté cherchait à délivrer les prisonniers. Il était apparu menaçant à la tête d'un parti inquiétant dans la forêt de Verneuil. Les autorités jugèrent qu'il serait prudent de vider les prisons et d'envoyer les détenus à Versailles pour y terminer les procès sans lutte. Le convoi se compose de dix-huit charrettes pleines ; on peut juger par là combien les détenus étaient nombreux. On enlève hommes et femmes, un régiment les escorte. Le premier jour, le convoi couche à la prison de Mantes ; le deuxième jour, au château de Saint-Germain, et enfin, le troisième jour, il arrive à Versailles, où les prisonniers sont partagés en deux catégories. Les plus incriminés sont destinés à la Maison de justice, les autres à la maison de détention. Les voitures qui vont à la Maison de justice passent sur une place où l'échafaud est dressé. Les détenus se demandent si leur sentence est pro-

noncée; mais on passe, et ils sont remis aux mains du geôlier à Versailles. Cette prison est lugubre; les captifs sont pêle-mêle, on leur descend du premier étage dans la cour des vivres au moyen d'une corde:

Un jour, des soldats viennent chercher les braves Théléan, Le Maire et Poivré, puis trois feux de peloton se font entendre. Ces jeunes gens viennent d'être fusillés en exécution d'un jugement rendu à Evreux par le Conseil de guerre, qui les avait reconnus convaincus, ainsi que je l'ai déjà dit, d'avoir délivré M. de Chambray, condamné à mort pour fait de royalisme.

M. de Chambray, plus heureux que ses libérateurs, fut recueilli après son évasion et caché pendant plusieurs mois au château du Montpoignant, situé entre Neubourg et Elbeuf (1), par la famille Champion de Montpoignant. Quant l'amnistie fut décrétée, il est regrettable que M. de Chambray ait ensuite perdu la mémoire de ces faits, au point de n'en avoir jamais, même dans les temps devenus prospères, donné la moindre marque de souvenir à la famille qui, avec péril pour elle, en l'abritant sous son toit, lui avait sauvé la vie. A la paix, M. de Chambray fut libre de rentrer chez lui..... »

Ce modeste combat de la ferme de Pinçon, si peu important en apparence, devait cependant donner le coup de grâce à la Chouannerie dans l'Eure. Les roya-

(1) Commune de Saint-Ouen-de-Poncheuil (canton d'Amfreville-la-Campagne).

listes se soumettaient peu à peu, en présence des propositions d'amnistie du premier Consul, appuyées d'un développement de forces imposantes. La résistance ne continue plus qu'en Bretagne, sous les ordres de MM. de Bourmont et de la Prévalaye, de Georges Cadoudal et de M. de Frotté. Je ne suivrai pas le chevalier Le Bienvenu du Busc dans le récit de ces épisodes auxquels il n'a pas pris part et qui sont maintenant de l'histoire, ni dans celui de la capture de Frotté et de ses six compagnons, leur transport à Verneuil, leur jugement par un Conseil de guerre et leur exécution immédiate, qui ressemblait fort à un assassinat (M. Le Bienvenu du Busc en rapproche les circonstances de celles de l'assassinat du duc d'Enghien). Est-il exact que le colonel Louis Bonaparte, futur roi de Hollande et futur père de Napoléon III, désigné pour présider le Conseil de guerre qui condamna Frotté, n'accepta pas ce rôle et répondit au général Lefèvre que : « en homme d'honneur, il refusait de compromettre son nom dans une pareille iniquité ? ». M. Le Bienvenu du Busc l'affirme : les historiens ne paraissent pas avoir reproduit cette assertion.

Il ne me reste plus qu'à faire connaître, d'après le manuscrit, ce que devint Le Bienvenu du Buc, détenu depuis deux mois dans la prison de Versailles. On verra que le jeune chevalier ne fut pas sauvé par une loi d'amnistie, comme l'indique par erreur M. Montier (*op. cit.*), mais fut acquitté par un Conseil de guerre, dans des circonstances assez intéressantes, grâce à la déposition des deux prisonniers auxquels il

avait rendu la liberté après le combat de Pinçon. Il fut heureux pour lui que ces deux ôtages, Vallée et Billard, n'aient pas été abandonnés, attachés à des arbres et mourant de faim dans la forêt de Dreux, comme l'indiquent inexactement MM. de la Sicotière et Montier, mais aient été sauvés par Le Bienvenu du Busc dans les circonstances qu'il a racontées.

« Disons maintenant ce qu'il advint des prisonniers transférés d'Evreux à Versailles. La pacification de l'Ouest diminuait la gravité de leur position, mais si, d'un côté, cette pacification leur donnait quelque espoir de salut, de l'autre, ils savaient la rigueur avec laquelle on avait traité jusque-là les hommes de leur parti. Ainsi que nous l'avons dit, le plus inculpé des prisonniers était le jeune chevalier Le Bienvenu du Busc, pris comme chef, les armes à la main. Il y avait deux mois qu'il était à Versailles. Sa blessure était tout à fait guérie. Il lui avait été donné un jour d'entrevoir à la fenêtre d'un étage supérieur sa mère, bien inquiète, et une sœur, mais il n'avait pu être autorisé à leur parler. Le cœur de tous trois était péniblement ému, car, dans leur regard mutuel, il pouvait y avoir un dernier adieu.

Le jugement approchait. Depuis huit jours le détenu est au secret. Un ami de la maison est à Paris pour agir près des hommes influents. C'est à un Conseil de guerre que l'affaire est déférée.

Enfin, l'audience s'ouvre. M. Faucon (de Rouen)

est capitaine rapporteur. L'accusé se présente avec calme et résignation, presque sans espoir, mais avec cette force morale qui ennoblit l'adversité.

Cependant, un secours sur lequel il ne comptait pas lui vient des témoins ; l'accusation avait assigné deux individus de Pacy, dont nous avons déjà parlé, les nommés Billard et Vallée, que le jeune chef avait sauvés de la mort quand les insurgés délibéraient pour les fusiller. Ces hommes parlent avec émotion de la persistance que le prévenu avait alors mise pour les délivrer. Ils racontent comment ils les a conduits au loin et comment il les a mis lui-même en liberté. Enfin, ils déclarent que, sans lui, ils étaient perdus, qu'ils lui doivent la vie, et qu'ils lui conservent la plus vive et la plus intime reconnaissance. Un murmure approbateur parcourt la salle. Ces dépositions diminuaient les ressources de l'accusation en augmentant celles de la défense. L'avocat fait valoir alors la jeunesse et le caractère loyal et généreux de son client ; il dit que si celui-ci a pris part à l'insurrection, il y a brillé par son courage, et que ses intentions, au moins, étaient nobles et pures, puisqu'il sauvait les prisonniers, et qu'en présence des témoins de Pacy, il ne restait au tribunal que le devoir de le mettre en liberté. A cette époque, le gouvernement n'avait plus de motifs pour sévir, puisque la paix était signée avec les départements de l'Ouest. D'ailleurs des condamnations eussent nécessairement ravivé les haines qu'on tendait à amortir chez les Chouans par les promesses bienveillantes qu'on leur avait faites récemment dans les négoc-

ciations. Le Pouvoir, en bonne politique, avait donné avis au Conseil de guerre de mettre au moins une grande modération dans ses décisions, afin de concilier les esprits et de rallier les mécontents.

De toute manière, le jugement était devenu facile aux braves militaires qui composaient le tribunal. La générosité de la conduite du prévenu, pendant l'insurrection, envers les leurs, les impressionna. Ces hommes de guerre ont à décider sur le sort d'un homme qu'ils estiment pour son courage et sa conduite, et ils l'acquittent fort honorablement. »

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DU CULTÉ DE SATURNE ET DE BAAL

SANCTUAIRE AFRICAIN DE SATURNUS SOBARENSIS

Par le Dr JUDE HUE

PREMIÈRE PARTIE

SATURNE ET BAAL

§ I. — Considérations générales.

Saturne est un des dieux les plus intéressants, parce qu'il est le plus ancien de la mythologie romaine, et celui qui a été le plus longtemps vénéré.

Suivant Varron, le Mont Capitolin s'appela d'abord *Mons Saturnus*, et, avant la fondation de Rome, il y avait, sur cette hauteur, un bourg qui portait le nom de *Saturnia*.

Une tradition fait de Saturne un roi des populations primitives du Latium, auxquelles il enseigna l'art de l'agriculture. La racine de son nom, *Sat*, suivant les anciens, et saint Augustin après eux, viendrait du verbe *sero* (semer), *sator* (sемеur).

Son règne, l'Age d'Or, qui rappelle l'état d'innocence première du Paradis Terrestre, fut une époque, malheu-

reusement mythique, d'abondance, de paix et de justice parfaite. Il a été célébré par les poètes : Ovide, Tibulle, Martial, et même par Juvénal et par Sénèque.

Les attributions et le culte de Saturne, que nous retrouvons jusqu'au commencement du v^e siècle de l'ère chrétienne, ont ainsi suivi, depuis les temps héroïques et pendant une longue suite de siècles, les modifications de l'état d'âme de ceux qui l'honoraient, et leur étude pourrait apporter au penseur d'originales suggestions sur l'évolution de la mentalité de ses adorateurs.

Je n'en citerai, pour exemple, que ses fêtes annuelles qui datent, dit-on, de Janus, les Saturnales, dont nous n'avons retenu que la signification licencieuse, qui renfermaient de précieuses prémices des idées de mansuétude, de liberté et d'égalité humaines.

Pendant ces fêtes, rapporte Chronosolon, prêtre de Saturne, les riches partageaient avec leurs amis moins favorisés le dixième de leurs revenus ; les propriétaires généreux faisaient don à leurs locataires des loyers qu'ils n'avaient pu payer. Les esclaves, coiffés du *pileus*, emblème de la liberté, étaient dispensés de leurs travaux, vivaient avec leurs maîtres sur le pied de l'égalité et, même, étaient servis par eux dans un banquet où les rôles se trouvaient ainsi changés. Il était sursis aux exécutions capitales ; on ne pouvait ni déclarer ni poursuivre la guerre, et, suivant une lettre de Cicéron à Atticus, elles étaient célébrées aux champs aussi bien qu'à Rome et par les armées en campagne.

Déjà en marche l'idée de la Trêve de Dieu ; toute la philanthropie et les conquêtes de l'esprit moderne. Sorties des consciences, au seuil connu de notre civilisation latine, les idées qui forment encore aujourd'hui notre lointain idéal. Quelle lenteur dans l'évolution de l'âme humaine !

L'étude des transformations que subit le culte de Saturne dans l'Antiquité serait une œuvre d'une haute portée philosophique. Elle n'a été entreprise, à ma connaissance, que pour l'Afrique, où de nombreuses trouvailles archéologiques l'ont imposée. Elle forme même le sujet de la très érudite thèse latine de doctorat ès-lettres de M. J. Toutain, intitulée : *De Saturni dei in Africā romanā cultu* (1). Elle se poursuit sans cesse par l'exhumation des innombrables vestiges du culte de Saturne, que la terre africaine nous a conservés et nous restitue aujourd'hui.

Cette restitution du passé a été amorcée, si je puis m'exprimer ainsi, par les sagaces recherches de savants, où notre très sympathique compatriote et confrère, le R. P. Delattre, correspondant de l'Institut et de notre Compagnie, occupe incontestablement la première place. « Avec une méthode excellente, a écrit M. de Puisaye (2), avec un zèle infatigable, le patient explorateur

(1) Paris, Belin, 1894. Aussi, du même auteur : *Les Cités Romaines de Tunisie*, Paris 1896 ; ouvrage très judicieusement pensé que nous avons mis souvent à contribution dans ce travail.

(2) *Étude sur les différentes publications du R. P. Delattre*, par Anselme de Puisaye. Paris, 1895.

a poursuivi ses fouilles. Il a su interroger et faire parler les ruines, et il a été le véritable ouvrier de la résurrection de l'antique cité (Carthage), rivale de Rome, et, à une certaine époque, la capitale intellectuelle de l'univers. »

Cette restitution a pu s'accomplir, grâce aussi, disons-le, à l'esprit de tolérance des Arabes, dont le zèle religieux quoique débordant et dont nous connaissons le fanatisme, n'a pas, même à l'époque conquérante, cru devoir systématiquement détruire les traces de la religion étrangère et de la civilisation des vaincus.

Aussi, l'ancienne Province Romaine d'Afrique est-elle, pour la véridique histoire, une mine inestimable de documents. On y découvre intacts de merveilleuses mosaïques, des statues, des thermes, des temples, des amphithéâtres grandioses, de somptueuses villas, des villes mêmes, tous les organes de la vie romaine qui ont disparu par toute l'Europe et que nous n'avons retrouvés intégraux que sous les laves d'Herculanum et de Pompéi.

Un mouvement iconoclaste et destructeur se dessina bien aussi en Afrique. M. Delapart a découvert, en 1879, dans la région de Tebessa, un caveau soigneusement muré, où avaient été entassés des débris de statues de divinités, de stèles votives et d'ornements de temples sur la mutilation et la dissimulation voulues desquels il ne peut exister de doute. Il s'y trouvait, en particulier, une statue de Saturne, dont l'épaule, le

bras et le sein droits avaient été cassés, ainsi que les jambes (1). Une cachette analogue a été trouvée à Carthage (2). La victoire de l'Islam ne permit pas au mouvement de se continuer.

On a retrouvé, rien qu'en Tunisie et sur le rivage de la Tripolitaine, plus de cent villes romaines dont les restes attestent une prospérité inouïe et un développement artistique très raffiné. Un fait, à lui seul, peut en donner une idée : Timgad (l'ancienne *Thamugadi*), dont les vestiges grandioses nous émerveillent, avec ses thermes immenses; son théâtre, où douze-mille spectateurs tenaient à l'aise; son temple de Jupiter, tout entier en marbre, qui couvrait six mille mètres carrés, soutenu par vingt-deux colonnes colossales de seize mètres de haut, est à peine mentionnée par les auteurs. De même pour El-Djem, dont l'amphithéâtre ne le cède guère en grandeur au Colysée lui-même.

Les ruines affirment que la Tunisie, à la fin du II^e siècle de notre ère, n'était qu'une succession de villes et de villas, au milieu d'une vaste et fertile forêt d'oliviers, sous lesquels on pouvait la parcourir à l'ombre, du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest, de Carthage à Tacape (Gabès) et d'Hadrumète à Theveste. D'ailleurs, suivant les historiens arabes, quand les Byzantins furent vaincus et chassés de l'Afrique (647-697), on pouvait, de Tripoli à Tanger, cheminer à

(1) Voyez *Musée de Tebessa* in *Musées et Collections archéologiques de l'Algérie et de Tunisie* publiées sous la direction de R. de la Blanchère. Paris, 1895.

(2) Gauckler, *Comptes rendus des inscriptions*. 1899.

l'ombre, sous les oliviers, à travers une ligne ininterrompue de villages.

Une inscription métrique trouvée près de Tebessa et conservée au Musée de cette ville peut donner une idée de la beauté de la campagne. Elle peint assez bien la première et charmeuse impression que nous firent, au printemps de 1888, les environs de Tunis, pour que nous ne résistions pas à en citer quelques lignes :

INTER ODORATOS NEMORUM UBI LÆTA RECESSUS
MATER PINGIT HUMUS ET LECTIS DÆDALA TELLUS
FLORIBUS EXULTAT GRATISQUE ET FRONDIBUS ALMUM
VIX PATITUR CUM SOLE DIEM..., etc.

Pour revenir plus particulièrement à notre sujet, des monuments anépigraphiques ou épigraphiques, certains, en particulier des milliers de stèles votives exhumées, depuis cinquante ans, en Algérie et en Tunisie, ont démontré l'identité du Saturne africain, et de Baal sémite, de Tanit et de la Juno Cælestis néo-punique. Ils ont démontré que dans les temples de Saturne se célébraient, dans l'Afrique romaine, les mêmes cérémonies que jadis dans les sanctuaires du dieu Baal; que, sous le nom de Saturne, les Africains n'ont pas adoré le roi légendaire de Latium qui y fit régner l'Age d'Or, ni le farouche Chronos grec, fils d'Uranos, qui mutila et détrôna son père et dévora ses enfants, mais Baal, le dieu suprême de la religion phénicienne. Par Carthage, colonie de Sidon, nous ont été révélés l'idée que les Phéniciens, adorateurs de Baal, se faisaient de la divinité et le culte qu'ils lui rendaient.

La chose est d'autant plus intéressante que les Syriens, les Assyriens, les Chananéens, tous les peuples qui entouraient la nation juive étaient tous adorateurs de Baal et n'ont laissé que très peu de vestiges de leur religion.

Les Hébreux eux-mêmes s'adonnèrent, à différentes reprises, au culte de Baal d'une façon dangereuse, sans doute, pour leur nationalité, comme l'établissent de nombreux textes bibliques : « Ils suivirent des dieux étrangers, dit le Livre des Juges, les dieux des peuples qui habitaient autour d'eux et ils excitèrent la colère de Dieu, le délaissant et servant Baal et Astarté » (Tanit). « Alors les enfants d'Israël servirent Baal » (1) : « Enlevez du milieu de vous, dit Samuel, les dieux étrangers, Baal et Astarté » (2). Le nombre des villes (3) et des habitants (4) du royaume d'Israël nommés pour Baal prouvent qu'ils en furent pénétrés (5).

On peut dire que le baalisme fut le milieu où se développa la religion juive.

(1) *Les Juges*, chapitre II, verset XI.

(2) *Livre des Rois*.

(3) Les villes de Baalath, tribu de Dan; Baalath-Beer, tribu de Siméon; Baal-Azor, tribu de Benjamin; Baal-Thamar, tribu de Benjamin; Baal-Maon, tribu de Ruben; Baal-Pharasim, tribu de Juda; Baal-Gad dans le Liban; Baal-Hermon au pied de l'Hermon. Voir Jean Reynaud, *Etudes religieuses et philosophiques*. Paris, Furné, 1854.

(4) Baal, fils de Joël; Baal, fils d'Abigabaon; Esbaal, fils de Saül, etc. Jézabel, femme d'Achab, roi d'Israël, était phénicienne, et raviva dans ce royaume le culte de Baal. Voir Jean Reynaud, *loc. cit.*

(5) Le mot phénicien *Rab* par lequel on désignait à Carthage les prêtres et les prêtresses semble bien le même que le mot hébreu *Rabb* (maître, docteur) d'où, sans doute, est venu Rabbin.

Or, il n'en est pas du baalisme comme des autres religions anciennes de l'Orient, le polythéisme symbolique égyptien, le brahmanisme, le judaïsme qui subsistent encore ou présentent à l'histoire d'anciennes écritures. Le baalisme, malgré son étendue d'autrefois, du Golfe Persique à la Méditerranée, sa diffusion par les colonies phéniciennes, est absolument éteint.

Ces découvertes ont établi que Baal, Bel, Belus, Baal-Samen, Baal-Hammon ou Haman, était, comme Osiris pour les Egyptiens, le principe mâle et fécondateur, la puissance génératrice mâle de l'univers ; une divinité impersonnelle, suprême, dont l'essence paraît avoir compris toute chose ; que Tanit ou Astarté, sa divine épouse « *rerum natura parens, elementorum omnium domina, seculorum progenies initialis, regina manium, deorum deorumque facies uniformis* » suivant les expressions de l'Africain Apulée (1), était, comme Isis, la puissance génératrice femelle et formait, avec Baal, une seule et suprême divinité. Ils formaient les deux faces d'un être unique et tout puissant, maître des cieux (2) et de la terre, père de toute vie. La divinité, conçue sous ses deux formes masculine et féminine, dont la nature entière et son incessante fécondité n'était que l'émanation.

Les Africains ont adoré un dieu unique, tout puissant, et le caractère monothéiste de leurs croyances fut bien reconnu par les chrétiens. Témoin ces paroles de Saturninus au septième Concile de Carthage : « *Gentiles*

(1) *Metamorphoseon*, XI.

(2) Baal signifie dieu et Samen cieux.

quamvis idola colant, tamen summum deum patrem creatorem cognoscunt et confitentur. »

A une époque de la longue et douloureuse évolution humaine, la force brutale régnait seule chez les anciens peuples de l'Orient, comme on les appelle. La guerre, sauvage et sans merci, était la lutte pour la vie, non seulement entre des armées, mais entre des peuples. Le massacre du vaincu avait pour but l'extermination et s'étendait aux femmes, aux enfants, aux animaux eux-mêmes; « à tout ce qui respire », suivant la terrifiante prescription mosaïque pour les occupants de la Terre Promise. Le nombre et, partant, la natalité, étaient la condition de l'existence des nations et des individus. Aussi on comprend que l'attribut principal de l'Être suprême fût la fécondité, que l'enfantement et son foyer, la famille, fussent sacrés. On comprend que le dieu protecteur, parce que fécondateur, eût pour emblèmes les mâles les plus vigoureux, le taureau (1) et le bélier cornus, et, par extension, les cornes elles-mêmes (2).

Le Dieu d'Abraham lui promet, pour prix de sa fidélité, de multiplier sa race comme les incomptables poussières de la terre et les innombrables étoiles du ciel. C'est le dieu des armées : *Deus Sabaoth*.

(1) C'est avec l'hiéroglyphe du taureau que s'écrit dans l'écriture monumentale des Egyptiens le mot fécondateur.

(2) *Tortis Cornibus Ammon...*

.....
Cornigeri que Jovis monitu nova fata petebant.

Lucain, *Phar.*, IX.

Et, dans notre temps aux rapides transformations sociales, que les forces intellectuelles semblent diriger, l'importance de la fécondité est loin d'avoir disparu. Depuis la conquête anglaise, les Canadiens français et catholiques n'ont pas cessé de lutter de fécondité avec les Canadiens anglais et protestants. C'est à qui aura le plus d'enfants pour avoir le plus de « voteurs », comme ils disent : la majorité dans les élections. Et, le plus grand des périls qui, dans l'avenir, menacent notre société occidentale et notre race elle-même, pourrait bien être la prolificité incomparable des autres races et, en particulier, de la race jaune. Le nombre engendre la force, mesure du droit, suivant la forte expression de Lucain (1). Puissent nos descendants ne pas nous reprocher notre imprévoyance : ne pas considérer les luttes séculaires de l'Europe comme intestines et fratricides, aussi insignifiantes dans leurs causes que dans leurs objets !

L'unité, l'égalité de Baal et de Tanit, expliquent que Carthage et Cirta aient pu se mettre sous le patronage particulier de Tanit et, dans leur culte et leurs symboles, donner à Tanit la première place qui, partout ailleurs, appartient à Baal.

De l'union de Baal et de Tanit était né un fils, Eschmoun, dont le temple couronnait Byrsa. A eux trois, ils formaient la triade phénicienne analogue à la trinité

(1) Mensuraque Juris


Vis erat.

Lucain, *Phar.*

égyptienne — Osiris, Isis et Horus — le père, la mère et le fils, dieu unique et triple, image peut-être de l'idéale unité de la famille antique.

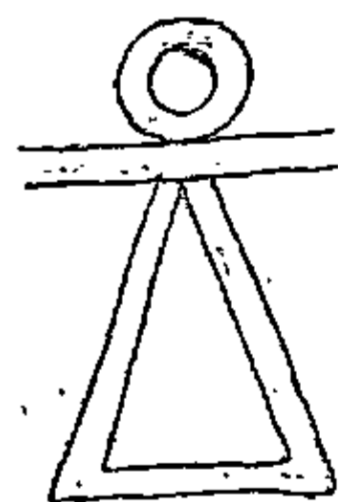
On a cru voir une image de la trinité punique dans une idole à trois têtes trouvée en Sardaigne et conservée au Musée de Cagliari. Cette représentation anthropomorphique serait exceptionnelle. Les Phéniciens, comme la plupart des peuples de la Syrie et de la Palestine, n'avaient pas eu l'idée, présomptueuse autant que naïve, que la divinité leur ressemblât. Aussi, contrairement aux Grecs et aux Romains, ils ne l'avaient, par respect peut-être, entourée d'aucun mythe, d'aucune légende; ils ne la représentaient que par des symboles et jamais sous des traits humains. Au pied du Liban, Baal était adoré sous la forme d'une colonne et d'une pierre noire. Sur les *ex-voto* puniques découverts à Carthage, dédiés à Tanit et à Baal, et conservés en si grand nombre au Musée de Saint-Louis, il n'est gravé aucune image humaine, mais des signes :

le disque O,

le croissant ,

le triangle sacré

de Tanit (1)



(1) Cette figure prise sur un anneau sigillaire de Rab (*La Nécropole des Rabs, prêtres et prêtresses de Carthage*, par le P. Delattre, p. 13, fig. 20) représente, sans doute, le véritable signe de Tanit mieux que le triangle plus allongé, aux lignes grêles, muni sous le disque de longs bras coudés que l'on trouve vulgairement sur les stèles.

De même pour les cérémonies du culte et du sacrifice qui y sont figurées par des symboles : la main levée, le caducée, les palmes. De même pour l'offrande qui y est représentée par des vases précieux, des fruits, des gâteaux à deux cornes, des cierges, très rarement par des êtres vivants.

Ce qui précède peut donner l'idée de la simplicité et de l'innocence du culte baalique et éloigne grandement de celle de l'horrible sacrifice humain dont il n'a jamais été révélé de traces sur les milliers de sacrifices dont les monuments commémoratifs ont été exhumés. Nulle trace non plus des danses que les prêtres de Baal auraient exécutées autour de l'autel et au cours desquelles ils se seraient mutilés avec des couteaux. Pourtant, il serait vraisemblable d'en voir la continuation dans les pratiques des Aïssaouas, dont les sectes sont, encore aujourd'hui, si répandues et si actives dans l'ancien empire de Carthage et en particulier dans la région de Kairouan. Partout, sur les monuments archéologiques, la dignité des attitudes et la sérénité des expressions hiératiques sont remarquables.

Le culte de Baal était très populaire à Carthage, comme le prouve, en particulier, la composition d'un grand nombre de noms propres carthaginois : Hannibal, grâce de Baal ; Maherbal, empressé pour Baal ; Asdrubal, aide de Baal, etc.

Suivant la coutume orientale d'adorer la divinité sur les sommets et sur les acropoles, les cimes des montagnes étaient consacrées à Baal et le furent ensuite à Saturne. Le sanctuaire établi au sommet du Dj Bou-

Kourneïn qui domine le golfe de Carthage et est visible de tous les points de la capitale africaine, sous le vocable ethnique de *Balcaranensis* — Baal cornu, suivant le P. Delattre ; le temple de Saturne qui dominait la ville de Thugga ; celui de *Saturnus Sobarensis* qui fait l'objet principal de ma communication, étaient de véritables hauts lieux analogues à ceux de Baal-Hermon, de Baal-Liban, de Baal-Carmel de Syrie et de Palestine.

Le culte s'exerçait en plein air, sur des autels que n'abritait aucun toit et d'où la fumée des sacrifices montait directement vers le ciel, comme chez les Hébreux, qui n'eurent pas de temple avant celui de Salomon. Quelquefois le culte s'exerçait au milieu d'enclos sacrés ou *temenos*, qu'entourait un simple mur, comme au sommet du Bou-Kourneïn, à Aïn-Tounga et dans un grand nombre d'autres sanctuaires à Baal.

Après la conquête romaine, l'image de la divinité devint progressivement anthropomorphique, de symbolique qu'elle était, ou même les deux à la fois. Ce fut toujours sous la forme du disque (Baal) et du croissant (Tanit) que la divinité fut représentée ; mais, dans l'intérieur du disque apparut la tête de Saturne, sous le croissant, celle de Dea Coelestis ou de Diane, etc. Les symboles furent remplacés par des êtres. Aux disques, aux croissants de lune, aux palmes, aux caducées, aux feuilles de lotus, aux mains ouvertes, au triangle sacré, se substituèrent, peu à peu, les types divers du poly-

théisme grec et romain. On y sculpta, en bas-relief, l'animal sacrifié, taureau ou bélier, parfois l'acte du sacrifice.

Cette transition s'opéra lentement, librement, comme les stèles commémoratives nous l'attestent et où les deux rites puniques et romains sont mélangés. Chacun fut libre de rendre à la divinité le culte que lui avait rendu les ancêtres ou d'adopter les formes nouvelles. Rome qui, chez elle, élevait des autels aux dieux des peuples qu'elle avait vaincus, ne pouvait les renverser dans leur patrie d'origine. L'idée des luttes religieuses et des persécutions était encore inconnue.

Un certain nombre de sanctuaires de Baal conservèrent même leur dénomination primitive, tels que : Bacax, Malagbel, Baliddir (Baal-Addir), qu'une inscription trouvée à Sigus et conservée au musée de Constantine invoque sous le nom de *Baliddir Augustus Sanctus Patrius*. Sauf ces rares Baalim, le culte de Baal se perpétua dans toute l'Afrique romaine, sous le vocable de Saturne, auquel on ajouta le nom d'Auguste et une épithète ethnique : *Saturnus Augustus Balcaranensis, Saturnus Augustus Sobarensis, etc.*

Les manifestations du culte de Baal et du Saturne africain consistaient, comme nous l'avons indiqué, en sacrifices d'animaux, béliers principalement à Carthage, taureaux, agneaux, colombes, suivant les fortunes ; en offrandes de fruits, pommes de pin, grenades, grappes de raisin, pavots aux mille graines ; offrandes de gâteaux en forme de croissant aux pointes

entrecroisées, de vases, d'encens, de cierges, de prières.

Mais, les deux actes les plus solennels de dévotion paraissent avoir été la pose d'une *stèle* commémorative et la pose d'un *vestigium* ou empreinte de pieds.

Ces deux manifestations de la piété des fidèles sont caractéristiques du culte punique de Baal et de Tanit et de celui de Saturne, sous le vocable duquel il s'exerça plus tard. Elles méritent à ce titre une mention spéciale.

§ II. — Les stèles.

J'ai l'honneur de vous en présenter un spécimen (fig. 9). Elles ont presque toujours la même forme. Ce sont des pierres plates en grès ou en calcaire dur, le plus souvent communes, rarement en marbre, de cinquante centimètres à un mètre de haut, sur trente à quarante centimètres de large, de quatre à sept centimètres d'épaisseur ; généralement, sauf à Carthage, grossièrement façonnées. Elles peuvent se décomposer en trois parties :

La partie inférieure ou base, destinée à être tout simplement fichée en terre est à peine dégrossie.

La partie supérieure, pointue, arrondie avec ou sans acrotères, ou carrée, forme fronton. Elle porte les symboles divins puniques : le croissant, le disque, les étoiles, ou bien leur expression romaine : Saturne accompagné ou non des divinités complémentaires.

La partie médiane ou corps est, le plus souvent, disposée en cartouche, quelquefois ornée, de chaque côté, de colonnes réunies par une architrave, ce qui donne au

monument l'aspect d'un petit édicule. Dans les stèles épigraphiques, elle porte l'inscription votive. Souvent, au-dessous de l'inscription, des bas-reliefs représentent le dédicant, l'autel, la victime, l'offrande et même la cérémonie. On y a relevé les trois grandes catégories d'offrandes que reconnaît la loi juive : les victimes de gros et de menu bétail ; les fruits ou prémices sacrés ; les gâteaux.

Sur une stèle anépigraphique de la collection du commandant Marchand, est représenté un autel avec une saillie qui rappelle la corne de l'autel des Hébreux. Sur l'autel est une tête de bœuf. Devant l'autel est un prêtre vêtu d'une longue robe, la main droite levée demi-ouverte, dans la position de la prière ; la main gauche tient une cassolette ou un gâteau.

Quelques-unes de ces inscriptions votives témoignent d'un sentiment religieux profond. Telles sont les trois suivantes gravées sur des stèles provenant : la première de Carthage et conservée au musée de Saint-Louis ; les deux autres de Cirta et conservées au musée de Constantine :

A LA GRANDE TANIT, FACE DE BAAL, ET AU SEIGNEUR BAAL HAMMON CE QU'A VOUE BARIC, FILS D'AMILCAR.

AU SEIGNEUR BAAL HAMMAN DOBERAT A PROMIS CECI, CAR IL A ENTENDU SA VOIX.

AU SEIGNEUR BAAL-HAMMAN VCEU QUE LUI A VOUE LE FILS DE SAFET, CAR IL L'A BENI.

D'ailleurs des textes épigraphiques ont établi la

croyance des Phéniciens à la présence réelle de la divinité dans certains sanctuaires.

Ces stèles ne sont pas les offrandes du culte ordinaire ; ce sont des monuments commémoratifs ; le souvenir durable, éternel, pensaient-ils (1), d'un sacrifice spécial pour l'accomplissement d'un vœu ; pour remercier la divinité d'une faveur spéciale, souvent de l'honneur du sacerdoce, *ob sacerdotium*, qui est mentionné trois fois sur les stèles trouvées à Tignica (2). La fonction de prêtre de Saturne paraît avoir été annuelle en Afrique (3). C'est ce qui explique que sur les quatre-cent-vingt-six stèles exhumées en 1888, à Ain-Tounga, on en a trouvé cent cinquante-deux élevées par des prêtres ; et que, sur les vingt-deux inscriptions votives qui ont été trouvées à Sadi-Salem, on y relève douze fois le nom de prêtres. (N^{os} 1, 3, 8, 9, 10, 13, 15, 16, 17, 19, 20, 23.)

De plus, à Ain-Tounga, on en trouva un grand nombre en place, dressées en longues files, les unes à côté des autres, en plein air, sans trace de temple aux environs ; tout au plus un mur circonscrivant l'enclos consacré ou *temenos*. Il est évident que pour contenir

(1) « *Titulos æternos* », lit-on dans l'inscription que je vous présente aujourd'hui sous le n^o V.

(2) *Le Sanctuaire de Saturne à Ain-Tounga (Tignica)*, par MM. Th. Berger et R. Cagnat, in *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, an. 1889.

(3) Le document le plus probant à ce sujet est une stèle de Diana, inscrite dans le *C. I. L.*, t. VIII, n^o 4580, où on lit : *Ob honorem sacerdotii sui statuat, sibi anno expleto, posuit.*

ce véritable champ d'*ex-voto*, un temple eût été insuffisant.

Ces stèles portent des documents épigraphiques et figurés d'une inestimable valeur pour l'histoire du Baalisme et de ses transformations polythéistes sous les influences égyptienne, grecque et surtout romaine.

Je vous citerai, comme exemple, les trois inscriptions suivantes, qui sont particulièrement instructives à ce point de vue. Elles établissent l'influence de l'Égypte dont elles invoquent la grande divinité Serapis, que l'on peut comparer à Tanit; l'influence de la Grèce, dans la langue de laquelle deux sont écrites; les tendances, tantôt monothéistes, dans la première et la deuxième, tantôt polythéistes, dans la troisième, des dédicants, car, avant la conquête romaine, Carthage avait traversé une période égyptienne et une période grecque; enfin, le bon accueil fait, à Carthage, aux divinités étrangères.

ΔΙΙ ΗΑΙΩ ΜΕΓΑΛΩ
ΠΑΝΘΕΩ ΣΑΡΑΠΙΔΙ

SARAPIDI
DEO · MAXIMO
TI · CL · SARAPIACVS
SACERDOS · CVM · SV
IS · DONVM DEDIT.
D. D. (1)

(1) *C. I. L.*, t. VIII, n° 1004.

ΔΙΙ ΗΑΙΩΙ ΜΕΓΑΛΩΙ
 ΚΑΡΑΗΙΑΙ · ΚΑΙ ΤΟΙΣ
 ΚΥΝΝΑΟΙΣ · ΘΕΟΙΣ
 etc. (1).

Des stèles ont été exhumées en nombre presque incalculable et de toutes parts en Afrique : de Carthage à Arzew et du Nord au Sud, jusqu'à la région des Chotts. C'est par milliers que des stèles votives à Tanit, à Baal Hammon et à Saturne ont été trouvées enfouies dans le sol de Carthage. Le musée Saint Louis, en 1889, en contenait plus de dix-neuf cents, et on n'a pas cessé d'en découvrir depuis. Dans la dernière séance du mois de mai dernier, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. Héron de Villefosse, présentait encore l'estampage de cinq stèles en l'honneur de Tanit, découvertes récemment à Carthage, dans la propriété de M. Bessis. Et ainsi de toutes parts. Les musées de Philippeville, de Lambesse, de Tebessa, d'Alger, de Constantine, d'Oran, le musée Alaoui, la collection Farges en ont recueilli des quantités. La dévotion à Baal-Saturne, était en Afrique quelque chose d'extraordinaire et d'inouï, aussi bien dans les campagnes que dans les villes, c'était la caractéristique du pays, au point que l'érection de stèles votives paraît le fait principal de la civilisation carthaginoise, et nous pouvons aujourd'hui mieux comprendre les paroles de Tertullien aux Africains : *Ante Saturnum deus penes vos nemo est* (2).

(1) *C. I. L.*, t. VIII, n° 1005.

(2) *Apologetiq.*, § 10.

§ III. — Le Vestigium.

Vestigium, dans ce cas, doit signifier la trace, l'empreinte laissée sur le sol, par la puissance de la prière, des pieds d'un fidèle fervent; la place d'où les vœux d'un pieux adorateur avaient été exaucés et qui était ainsi désignée aux impétrants comme un endroit privilégié d'où la prière avait une efficacité particulière.

Aussi la pose d'un vestigium était-elle un acte religieux tout à fait exceptionnel et rare, et dont on connaît un si petit nombre d'exemples, qu'on peut les citer tous :

Un conservé au Musée de Philippeville et portant l'inscription :

BELLONÆ AUGUSTÆ SACRUM
PUBLIUS A. FÉLIX VOTUM
SOLVIT LIBENS ANIMO.

Quelques-uns trouvés dans l'amphithéâtre de Carthage, taillés dans des dalles de pierre ou de marbre, quelquefois recouverts de bronze et avec des inscriptions votives.

Un trouvé à Maktar, dans un petit temple, consistant en deux semelles de plomb de 0^m21 de long, encastées dans le dallage sur lequel étaient posées ces inscriptions votives :

BONE DEAE
 AVGVST. SACR.
 IVLIA CASTA FE
 LICITAS. VOTVM
 SOLVIT. L. A. (2).

M. M. ET
 I. P. AVG. (1).

Un à Dougga dans le sanctuaire de Baal-Saturne.

Un autre trouvé au Djebel-Oust, sur une plaque de marbre de 36 × 26, et portant l'inscription :

SACRATI FECERUN

T. D. S. (3).

Enfin, celui que j'ai moi-même découvert à Sadi-Salem, sur l'emplacement du sanctuaire de Saturnus Sobarensis, dont il me reste à vous entretenir.

DEUXIÈME PARTIE

SANCTUAIRE DE SATURNUS SOBARENSIS

DÉCOUVERT DANS L'HENCHIR SADI SALEM (TUNISIE)

§ I. — Topographie. — Historique.

A vingt-trois kilomètres au Sud de Tunis et de l'antique Carthage, au moins à vol d'oiseau, la plaine

(1) *C. I. L.*, loc. c., n° 11795.

(2) Id est : *Matri magnæ et Jano patri?* *C. I. L.*, loc. c., n° 11797.

(3) D. S. se traduisent par *de suo* (de leurs deniers). Si ces lettres avaient signifié *Deo Saturno* elles auraient, suivant l'usage, été placées en tête de la phrase.

du Mornag est barrée par des contreforts mamelonnés qui réunissent le Dj. Ressas la (Montagne de Plomb) au Bou-Kourneïn, la Montagne d'Argent, comme l'appelle Flaubert dans *Salammbô*.

A égale distance environ de ces deux montagnes, le voyageur découvre, en approchant, une passe qui, par une gorge sinueuse, sauvage, coupée de ravins, franchit le massif montagneux. C'est peut-être le fameux défilé de la Hache ou de la Scie où périrent, bloqués par l'armée d'Amilcar, les Mercenaires au nombre de plus de 40,000. Il y serpente aujourd'hui la belle route de Tunis à Grombalia. Le point culminant de la montée est le col de Sadi-Salem qui donne accès sur un beau plateau elliptique très pittoresque, entouré lui-même de collines, dont la partie ouverte regarde sur la vaste plaine de Grombalia et de Soliman, et appelé Khanguet el Hadjaj.

Khanguet el Hadjaj, signifie en Arabe « défilé des pèlerins », peut-être parce qu'il était, avant l'établissement du chemin de fer, le passage obligé des pèlerins qui se rendaient du Nord de la Tunisie à Kairouan, la ville sainte, et même à la Mecque.

Ce plateau du Khanguet, qui commande les plaines d'alentour et celle de Carthage en particulier, est un point stratégique de premier ordre et fut le théâtre des dernières luttes de Carthage et de Rome. C'est là, à cinq kilomètres au Sud du col de Sadi-Salem, que s'élevait, adossée aux collines, Neferis — *Civitas Neferitana* — retrouvée par le P. Delattre. C'est sous les murs de Neferis que, pendant la troisième guerre punique,

les Romains, aidés des Numides et conduits par Scipion, taillèrent en pièces l'armée carthaginoise, ce qui leur permit d'entreprendre en sécurité le siège de Carthage. Suivant Appien, 70,000 hommes perdirent la vie lors de la prise de Neferis par Scipion.

Le col de Sadi-Salem est dominé par une hauteur sur les flancs de laquelle s'étendait autrefois le sanctuaire de *Saturnus Sobarensis*.

Ce lieu, aujourd'hui planté de vignes, fait partie de l'Henchir Sadi-Salem que nous achetâmes au printemps de l'année 1888. L'été suivant, les défricheurs mirent au jour des pierres écrites qui furent transportées chez M. Lançon, chargé du défrichement, et c'est là que le P. Delattre les reconnut bientôt pour des *ex-voto* à Saturne. Leurs inscriptions furent publiées, non sans quelques erreurs topographiques et autres, dans le *Cosmos* par le P. Delattre, dans le *Bulletin Archéologique* par M. de la Blanchère, et ont été reproduites dans le *Corpus Inscriptionum Latinarum*.

Au cours des travaux de culture, car aucune fouille méthodique n'a encore été entreprise, il en a été exhumé depuis un certain nombre d'autres et aussi un curieux *Vestigium* mentionné dans deux inscriptions, et que nous avons eu la bonne fortune de découvrir nous-mêmes et à temps pour le sauver d'une destruction certaine.

Nous avons cru qu'il y avait intérêt et avantage à réunir tous les documents qu'on possède actuellement sur le sanctuaire de *Saturnus Sobarensis*.

Il y a bien longtemps que nous désirions le faire,

d'autant plus que le sanctuaire de *Saturnus Balcaranensis*, tout proche voisin, découvert trois ans après, en juin 1891, par M. J. Toutain avait, plus heureux, trouvé du même coup son historien et, dès l'année suivante, avait été l'objet d'un savant mémoire (1)

§ II. — Ex-Voto.

Les *ex-voto* découverts à Sadi-Salem se présentent tous, moins le *vestigium*, sous la forme de stèles en pierre commune qui devaient être fichées en terre.

Il ne se trouve, sur aucune de ces stèles, de représentation schématique de la divinité carthaginoise sous la forme d'un triangle surmonté d'un disque et de bras. Elles ne portent non plus aucune représentation figurée, telles que tête de Saturne, dédicant, autel, animaux et cérémonies du sacrifice. En revanche elles portent presque toutes des symboles divins, le croissant, signe de Tanit, la grande divinité carthaginoise, les pointes dirigées en haut, et ayant de chaque côté une étoile : Baal et Eschmoun.

Le texte des *ex-voto* est rédigé en latin, toujours de la même façon : en tête le nom de la divinité au datif, puis viennent les noms du dédicant, puis la formule consacrée : *Votum solvit libens animo*, attestant le caractère de l'acte et qu'il a eu lieu pour l'accomplissement d'un vœu.

(1) *Sanctuaire de Saturnus Balearanensis au Djebel Bou-Kourneïn (Tunisie)*, in *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 12^e année, 1892.

Comme il n'y a pas un seul des dédicants qui porte un nom indigène nous pouvons en inférer que les stèles découvertes jusqu'ici ne sont pas antérieures au 1^{er} siècle.

L'impression qui s'en dégage est bien celle du culte de Baal, continué, moins le vocable, pendant l'époque romaine ou néo-punique.

I



DOMINO SO
BARE''SI EV
IVIVS REP
OSTVS SA
CERDOS

Stèle : Hauteur.....	0 ^m 51
Largeur.....	0 ^m 31
Épaisseur.....	0 ^m 06
Hauteur des lettres...	0 ^m 024

Stèle à sommet triangulaire avec une cassure à gauche.

Corps avec encadrement en relief. Evidemment intérieur où sont gravées les lettres.

Base longue et carrée destinée à être enfoncée dans le sol.

Cette stèle, inédite, qui est, probablement, une stèle mortuaire quoiqu'elle ne porte pas D. M, est remarquable par la dédicace DOMINO SOBARESI. Le nom de Saturne n'y est pas mentionné, c'est au dieu de Sobar qu'elle est dédiée; dieu qui pendant des siècles s'était appelé Baal. Elle indique la transition de Baal à Saturne.

On avait déjà trouvé sur un certain nombre de

stèles « DEUS SANCTUS ÆTERNUS (1) » « ÆTERNVM NVMEN (2) ». Ces expressions rendent beaucoup mieux l'idée des Africains sur la divinité que le mot *Saturnus* qui n'exprime qu'une portion de la suprême divinité punique.

2



* *

Q. HE RENNIVS FELIX
VOTVM SOLVIT DO
MINO SOBARENSI

Stèle : Hauteur.... 0^m65
Largeur.... 0^m34
Epaisseur .. 0^m07
Hauteur des lettres. 0^m023

O

Stèle grossière en pierre grise, commune. Lettres au trait ainsi que les emblèmes.

Partie supérieure carrée sur laquelle se trouvent : au milieu le croissant de Tanit, les pointes en haut comme partout en Afrique, sauf à Carthage et à Cirta où il a les pointes en bas. De chaque côté est une étoile à six branches représentant Baal et Eschmoun et complétant la triade carthaginoise.

La partie médiane qui porte l'inscription est entièrement fruste. Comme dans l'*ex-voto* précédent, le dieu suprême n'a pas encore pris le nom de Saturne et est désigné seulement sous le vocable de dieu de Sobar. Cette inscription a été insérée dans *le Cosmos* du mois


(1) *C. I. L.* VIII. *Sup.* 14551,

(2) *Ibid.*,

de septembre 1889, sous le n° 12, et dans le *C. I. L.*, vol. VIII. *Suppl. Pars I*, sous le n° 12392.

La base est très allongée. Un trou creusé dans le tiers supérieur droit pourrait faire supposer qu'elle était couchée et qu'une porte tournait sur elle.

3


 * * SAT SOB SA P. PETRONIVS SACERDOS	Stèle : Hauteur... 0 ^m 29 Largeur... 0 ^m 29 Epaisseur.. 0 ^m 04 Hauteur des lettres. 0 ^m 04
---	---

Sommet triangulaire où sont gravés les signes de la triade carthaginoise, le croissant et les deux étoiles où Tanit tient, naturellement, la première place.

Le corps porte l'inscription votive à *Saturnus Sobarenensis*. *Le Cosmos* (loc. cit., n° 4), et après lui le *C. I. L.* (loc. cit., n° 12390), ont mis un C à la fin de la première ligne que nous n'avons pas retrouvé sur la stèle originale.

La base manque et a été cassée.

4


 * *
 SATVRNO AVG
 SOBARESI C B
 AESIVS BVRC
 S VOTVM SO

Inscription rapportée dans *le Cosmos* (loc. cit., sous le n° 11), et dans le *C. I. L.* (loc. cit., sous le n° 12390). Hauteur des lettres 0^m032. Nous n'avons pas retrouvé cette stèle.

Le croissant placé entre deux étoiles forme la triade punique. Au-dessus du croissant est un signe ressemblant à un 1, muni d'un petit disque à sa partie inférieure, qui est peut-être le cône sacré de Tanit. En effet, au Musée Lavigerie, à Saint-Louis de Carthage, se trouve un sceau en or, provenant de la Nécropole de Bordj-Djedid et qui présente le triangle de Tanit avec un disque en dessous Δ . Mais le nom d'Auguste apparaît, l'influence romaine s'accroît, le dedicant s'inscrit même avec les *tria nomina* du citoyen romain.

5

P· PETRONIVS PROCVLINUS· ET PAPIRIA NVP
TIALICA PARENTES PETRONI ZOSIMI ET
PETRONI BVCCVLI QVI VESTIGIVM ET BIR
BECEM FECERVNT ET TITVLOS ÆTER
NOS PER FILIOS HABERE. DESIDERA
VERVNT. DE COL· VTHINENSI.

Inscription gravée sur une tablette en marbre blanc, haute de 0^m36 et large de 0^m29; hauteur des lettres 0^m02. Parue d'abord dans *le Cosmos*, septembre 1889, où elle y occupe le n° 1; puis reproduite dans le *C. I. L.* (loc. cit., sous le n° 12400).

Document très remarquable à cause de l'expression

VESTIGIVM ET BIRBECM FECERVNT : « Posèrent un *Vestigium* et firent le sacrifice d'un bélier. »

Les mots DE COL VTHINENSI indiquent que ceux qui ont fait placer l'*ex-voto* étaient de la ville d'Uthina, aujourd'hui Oudna, dont les ruines très importantes s'étendent à quinze kilomètres de Tunis, à gauche de la route de Tunis à Zaghouan. Ceci fait penser que le sanctuaire de Sobar était très vénéré.

Les mots TITULOS ÆTERNOS, au pluriel, avaient fait supposer qu'il y avait peut-être une inscription connexe. Nous avons été assez heureux pour la retrouver. C'est la suivante :

6

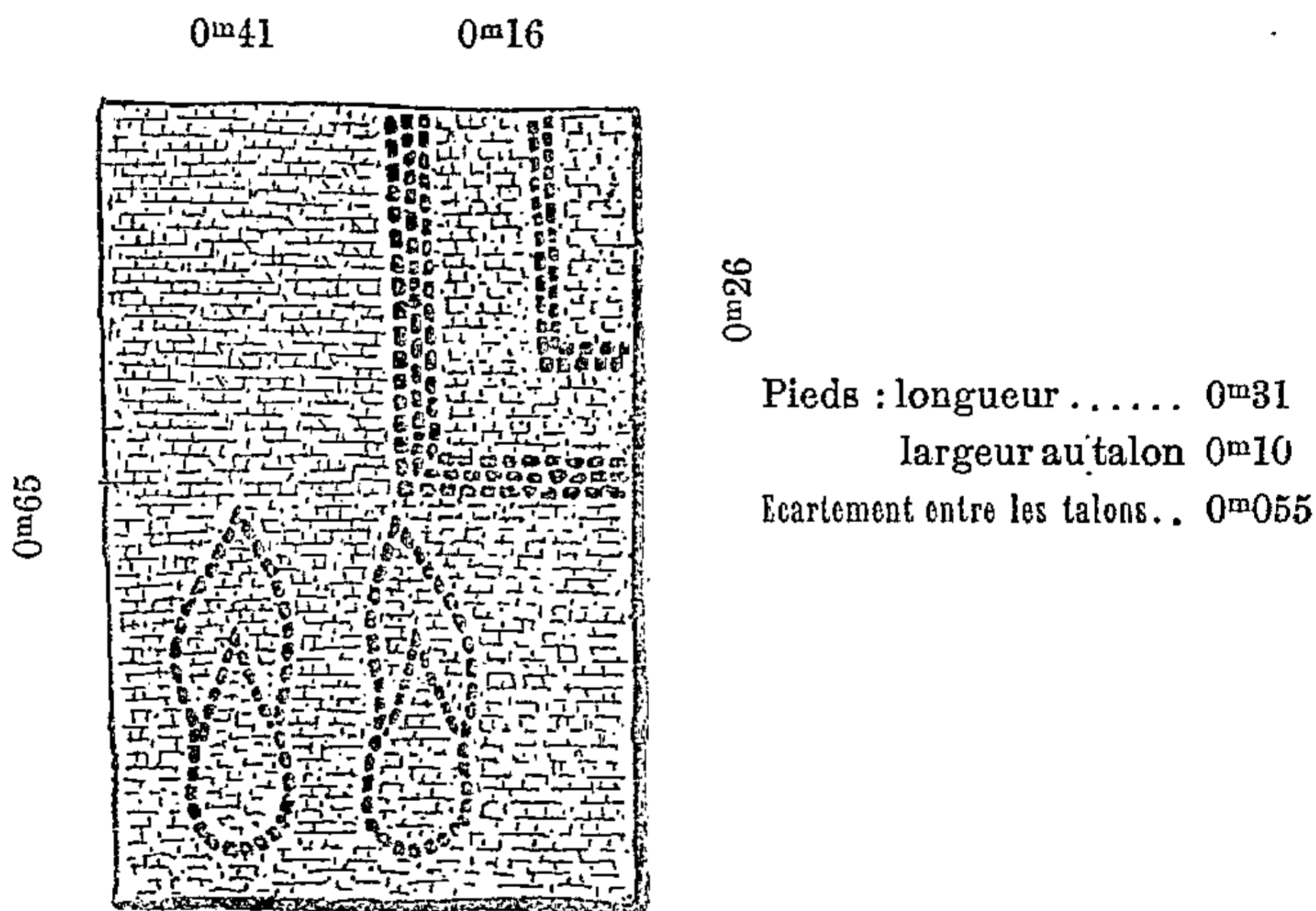
SATVRNO AVG
 VOLTIA NVPTIA LICA
 ET PETRONIVS BVCCV
 LVS FILIVS ET COIVX PERO
 NI PROCVLINI // // // // VES
 TIGIVM ET VOT SOLVERVNT

Inscription gravée sur un cube de pierre très dure de 49 × 39 × 31. La hauteur des lettres varie, suivant les lignes, de 0^m03 à 0^m04. La face qui porte l'inscription est ornée, en haut et en bas, d'une moulure, et la première ligne de l'inscription est placée sur la moulure supérieure. Les quelques lettres qui n'ont pu être déchiffrées n'ôtent aucune importance au document. Ce sont bien les deux mêmes noms, *Petronius Bucculus* et ceux de son père *Petronius Proculinus*, que ceux

de l'inscription précédente. Ces deux *ex-volo*, n^{os} 5 et 6, se complètent l'un l'autre.

Dans le voisinage du lieu où ils ont été trouvés nous avons découvert une mosaïque dans laquelle figure justement un *vestigium* dont j'ai l'honneur de vous présenter un authentique fac-similé.

7



Au coin à droite et en haut est, en cubes de pierre bleu foncé, un dessin quadrangulaire encadrant peut-être un motif central. L'original est au Musée Alaoui auquel nous l'avons offert. La pièce que vous avez sous les yeux est un moulage confectionné au Musée même par les soins de M. Merlin, l'érudit directeur des antiquités de la Régence.

Les dimensions de la pièce elle-même n'ont aucune importance puisque cette pièce n'est qu'un fragment

d'une mosaïque qui n'est pas déblayée et dont on aperçoit la coupe sur le côté d'un chemin creusé dans le sol pour l'accès de la ferme.

Ce *vestigium* en mosaïque donnerait à lui seul la preuve que le sanctuaire de Sobar ne consistait pas seulement en un enclos sacré, mais qu'il y existait un temple.

8



Hauteur	0 ^m 35
Largeur.....	0 ^m 32
Epaisseur.....	0 ^m 08

Stèle inédite.

Pierre assez fine, très usée sur les bords.

Le sommet est arrondi. Dans le tympan évidé est le signe de Tanit.

Le milieu est occupé par une espèce d'édicule formé par deux colonnes gravées à la pointe comme l'inscription qu'elles entourent.

La partie inférieure manque.

9



(1)

Hauteur.....	0 ^m 55
Largeur.....	0 ^m 25
Épaisseur.....	0 ^m 05
Hauteur des lettres.	0 ^m 032

Inscription reproduite dans *le Cosmos* (loc. cit., n° 10), et dans le *C. I. L.* (loc. cit., n° 12391). Elle se lit ainsi : *Saturno Augusto Sacrum G. Besius Victor Sacerdos Libens Animo fecit.*

Cette stèle originale que j'ai l'honneur de vous présenter a figuré en 1900 à l'Exposition universelle de Paris, où elle était le seul spécimen du culte de *Saturnus Sobarensis*. C'est un très bon type de toutes celles qui ont été trouvées à Sadi-Salem. Elle est formée d'une pierre commune, très compacte, plate, quadrangulaire, à peine dégrossie, d'un travail primitif qui ne rappelle en rien l'art romain et ne peut être que l'œuvre d'un inhabile ouvrier indigène.

(1) Cette figure, dessinée sur la stèle originale, est, ainsi que les deux précédentes, nos 7 et 8, due à la gracieuseté de M. Georges de Beaurepaire.

Sur la face est gravé au trait le frontispice d'un temple, avec son tympan, son architrave et ses colonnes.

Le tympan est occupé par le croissant de Tanit, accompagné de ses deux étoiles, symbole de la Trinité punique.

Sur l'architrave est la dédicace au dieu *Saturnus Augustus*.

Entre les colonnes est le nom du dédicant avec les *tria nomina* romains, le prénom, le gentilice et le surnom. Chez les Romains, c'est le prénom qui distinguait l'individu de tous les autres membres de la famille, aussi était-il écrit en toutes lettres : *Publius Cornelius Scipio*; *Lucius Cornelius Scipio*. Sur cet *ex-voto*, comme sur tous ceux trouvés jusqu'ici à Sadi-Salem, le prénom est indiqué seulement par une lettre. C'est probablement l'effet de la persistance d'un usage local auquel se conformaient même les citoyens romains.

Sur cet *ex-voto* comme sur tous ceux découverts à Sadi-Salem, comme sur tous les *ex-voto* puniques, aucune image humaine, aucune représentation anthropomorphique. C'est toujours à la divinité de Tanit et de Baal que, sous le nom de Saturne, s'adressent les hommages.

La partie inférieure de la stèle, très allongée et absolument fruste, indique qu'elle est destinée à être enfoncée dans le sol.

10



SATVRNO	Hauteur.....	0 ^m 32
AVG· SACR	Largeur.....	0 ^m 36
C· PETRONIVS	Epaisseur...	0 ^m 07
BASSVS· SACER	Hauteur des lettres.	0 ^m 026

Inscription insérée dans *le Cosmos* (loc. cit., n° 8), et dans le *C. I. L.* (loc. cit., n° 12396).

Pierre très blanche et fine. Caractères soignés.

Sur la face est la représentation en relief du frontispice d'un temple.

Dans le fronton, à sommet triangulaire dont la pointe est brisée, est le croissant de Tanit en relief.

Entre les colonnes est la dédicace à Saturne-Auguste, avec le nom du dédicant *C. Petronius Bassus*. Ce nom de famille *Petronius* se retrouve ou est soupçonné onze fois, n°s 3, 5, 6, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 23, sur les vingt-deux inscriptions exhumées à Sadi-Salem.

11

SATVRNO	Hauteur.....	0 ^m 35
SAC	Largeur.....	0 ^m 28
P· PETRONI	Epaisseur...	0 ^m 045
VS· PROCV		
LVS· L·A·V·		

Inédite.

Stèle carrée en pierre grise très commune, brisée en bas et sur le côté droit.

12

SAT. AVG

SAC

L. PETRONI

Hauteur des lettres. 0^m031

VS PROCV

LVS. L·A·V.

Insérée dans *le Cosmos* (loc. cit., n° 7), et dans le *C. I. L.* (loc. cit., n° 12398).

Stèle rectangulaire, dit le P. Delattre, mais dont je n'ai pas trouvé l'original.

13


 SATVRNO

AVG. SACR

Hauteur des lettres. 0^m02

C. PETRONIVS. FELIX

SACERDOS

L· a· f.

Insérée dans *le Cosmos* (loc. cit., n° 9), et dans le *C. I. L.* (loc. cit., n° 12397), n'a pas été retrouvée à Sadi-Salem.

Sur la face est la représentation au trait du frontispice d'un temple; dans le tympan est un croissant de lune, signe de Tanit. Entre les colonnes l'invocation et le nom du dédicant. Le lapicide peu habile a mal mesuré la place, il a dû, pour graver le *Cognomen Felix*, empiéter sur la colonne droite dont la dernière lettre X dépasse même celle-ci en dehors.

14



* *

O AVG
NIVS BA

Fragment de 0^m22 de haut sur 0^m26 de large et 0^m035 d'épaisseur. Hauteur des lettres 0^m02. Lettres presque effacées. Inscription reproduite dans *le Cosmos* (loc. cit., n° 14), et dans le *C. I. L.* (loc. cit., n° 12395).

Dans le tympan est le symbole de la triade punique : Tanit, au milieu de deux rosaces ou étoiles.

15

VRNO
SACR. M
NIVS BAS
SACERDO

Fragment inédit de 0^m20 de largeur sur 0^m20 de haut, de 0^m045 d'épaisseur, d'une stèle très soignée et de pierre fine. Encadrement en relief avec bordure de perles. Lettres très bien conservées, aux arêtes vives.

16



S. A. S.
L APRONIVS
MARTIALIS
SACERDOS
VOTVM·S

Hauteur..... 0^m52
Largeur..... 0^m26
Epaisseur... 0^m45
Hauteur des lettres. 0^m03

Stèle carrée, très simple, sans aucun encadrement. Symbole et lettres gravées au trait. Inscription reproduite dans *le Cosmos* (loc. cit., n° 2), et dans le *Corpus I. L.* (loc. cit., n° 12388).

17

VRNO. AVG

SACR

OCTAVIVS. IANNA

Hauteur des lettres. 0^m22

RIVS. SACERDOS

L. A. F.

Inscription reproduite dans *le Cosmos* (loc. cit., n° 3), dans le *C. I. L.* (loc. cit., n° 12393), et dont l'original n'a pas été retrouvé dans ma collection.

18

SATVR"O

AVG.

Hauteur..... 0^m45

Q.AQVI

Largeur..... 0^m25

FELICIO

Epaisseur... 0^m06

V·L·A·S·

Hauteur des lettres. 0^m028

Stèle carrée presque intacte, de pierre grise commune. Lettres très usées dont quelques unes ont même disparu. Inscription insérée dans *le Cosmos* (loc. cit., n° 6), et dans le *C. I. L.* (loc. cit., n° 12389).

S· A· S.

L· LVCIVS SPE

RSEIVS SACER

DOS VM

λ

λ

Hauteur..... 0^m60Largeur..... 0^m36Épaisseur... 0^m06Hauteur des lettres. 0^m26

Stèle intacte quant à la pierre, qui est un calcaire commun gris et très dur. Sommet triangulaire sur lequel on ne relève aucun signe et qui a disparu probablement par l'usure. L'inscription a été lue par moi un peu différemment que par le P. Delattre (*Cosmos*, loc. cit., n° 13), ce qui s'explique par l'usure des lettres simplement gravées au trait. Au-dessous de l'inscription sont deux caractères ressemblant à deux lambdas et peuvent signifier *Libens Animo*, l'A prenant souvent la forme d'un λ dans les inscriptions.



*

A- S·

BE... R.. V

ESIVIVS

SACERDOS

V.S.λ.λ.

Hauteur..... 0^m54Largeur..... 0^m29Épaisseur... 0^m05

Inédite.

Pierre très usée dont le sommet et le coin gauche sont cassés.

En haut le signe de Tanit avec une étoile à droite. Deux lignes tracées au trait et entre lesquelles se trouvent des hachures séparent les symboles religieux de l'inscription. Celle-ci, presque illisible, porte également deux λ qui signifient évidemment *Libens Animo*. Sur la gauche de la stèle est gravée une colonne. Sur le côté droit est une entaille carrée indiquant probablement qu'elle était encastrée dans un autre monument.

21

SATVRNO A

P. R//VM

// // // //

Inédite.

Fragment de stèle très fruste, de 20×36 de surface environ sur 0^m05 d'épaisseur, et que je ne reproduis, ainsi que les deux suivants, que parce qu'ils portent l'invocation à Saturne

22

O AVGV

S. VOM

Inédite.

Fragment de 30×37 de surface sur 0^m06 d'épaisseur. Lettres au trait, usées, disparues par l'effritement de la pierre, d'ailleurs très commune.

////////NIVS //////
 ///VS FILIVS. V///
 DOM. SATVRNI. SIC///
 VCHMARISQ. MANEO
 SACERDOS PRIMIV////

Haut. des lettres. 0^m012

Inscription très usée et peu déchiffrable, recueillie par le P. Delattre sur une stèle incomplète et que je n'ai pas retrouvée à Sadi-Salem. Insérée dans *le Cosmos* (loc. cit., n° 15).

§ III. — Trouvailles diverses.

Au voisinage de ces *ex-voto* et se rapportant plus ou moins au sanctuaire de Sobar sont de nombreuses traces d'importantes constructions; des quantités de briques ou de tuiles creuses pour emmagasiner l'air et mettre à l'abri de la chaleur. J'y ai trouvé une terre cuite représentant un personnage, malheureusement sans tête, vêtu de la toge et assis dans un fauteuil; des fragments de statues en beau marbre, en particulier un torse d'homme d'un modèle remarquable, une main de femme de grandeur plus que naturelle, fermée sur une hampe, et qui pourrait bien être un morceau d'une Juno Cœlestis.

§ IV. — Conclusions.

Ces documents corroborent et suffiraient à établir, l'opinion bien assise d'ailleurs aujourd'hui, que sous le

nom de Saturne les Africains continuèrent, après la conquête romaine, à adorer leur ancienne divinité en trois personnes et, suivant les mêmes rites, adressèrent à Saturne les prières qu'ils adressaient auparavant à Tanit, à Baal et à Eschmoun. Le Saturne africain qui a couvert le Nord de l'Afrique de ses sanctuaires en plein air de ses *temenos* et de ses *ex-voto* vénéré par tous et surtout par les humbles n'a, pour ainsi dire, rien de commun avec le père de Jupiter qui, dans toute l'Italie, n'eut guère d'autre temple que le grandiose édifice qui s'élevait sur le Forum, où était déposé le Trésor public et dont les hautes et superbes colonnes attestent encore aujourd'hui la magnificence.



LETTRES DE BRETAGNE

Par M. S. FRÈRE.

Morlaix, 29 août.

Eh bien oui, mon vieil ami, m'y revoilà depuis ce matin dans ma Bretagne, ma chère Bretagne que tu diffames sans la connaître. Oh ! je t'entends d'ici, va ! je les devine les accents railleurs de ta lyre frottée de vinaigre : « Ce toqué de Pierre, ce maniaque, encore une crise d'armoricolyrisme, à soixante ans, et grand-père ! prévenons au moins la famille ! »

Elle est prévenue, mon Jacques, je l'ai quittée avant-hier entre deux intervalles lucides. C'est même Germaine, ta préférée, qui a bouclé ma valise.

J'avais peut-être bien juré devant toi de rester à Rouen pendant les vacances, peu importe ; serment d'ivrogne, serment de voyageur, c'est kif-kif, comme dit François, sans compter les démangeaisons dont je fus pris aux jambes et aux yeux à partir du 15 août. Ça tournait à l'urticaire.

Tu ne sais donc pas, mon pauvre bonhomme, qu'à l'automne, le soleil, déjà plus bas sur l'horizon, fait voir les choses sous un angle idéal, les ombres s'allongent, elles exhalent la lumière, « majoresque cadunt altis de montibus umbræ ». Les nuées se drapent de robes

plus amples, les pentes se décorent d'herbes rousses, la sécheresse de l'été a tendu comme une peau de lion sur l'épiderme des coteaux arides. A cette heure blonde de l'année, il court dans l'air un je ne sais quoi de troublant fait d'harmonies subtiles et apaisées, qui semblent l'écho d'orgues lointaines, jouant sur des grèves d'or. Rien que parce qu'il est loin, on l'aime déjà ce mystère pressenti, on veut l'atteindre, on part ; et c'est déjà beaucoup de partir, puisque c'est le contraire de rester.

L'homme est ainsi fait mon ami ; né pour escompter dans la vie surnaturelle les destinées de l'au-delà, il apporte dans sa vie d'artiste les mêmes procédés de raisonnement, les mêmes instincts de sensibilité. Il a beau avoir sous la main le Pré-aux-Loups, la côte Sainte-Catherine et la flèche de la Cathédrale, il aimera toujours mieux ce qui est derrière que ce qui est devant, et il marche en Juif-Errant de la passion à la poursuite du rêve entrevu qui n'est plus le rêve, hélas ! dès l'instant où on peut le toucher. Une porte ouverte ne lui dit rien, une porte entrebaillée l'hypnotise ; tu as connu des peintres nés dans de merveilleux pays : chez eux ils restaient inertes ; rien à faire, disaient-ils, las de trop connaître, de trop revoir les mêmes sentiers. Plus d'émotion, partant aucun désir d'exprimer. On les menait à vingt lieues, dans un coin dix fois moins riche en motifs à peindre, vite ils se ressaisissaient et atteignaient leurs brosses.

Montaigne, le saint préféré de ton calendrier littéraire, avait avant nous mis le doigt sur la plaie dans son chapitre d'*Un mot de César* : « Quoi que ce soit qui

tombe en notre connaissance et jouissance, nous sentons qu'il ne nous satisfait pas, et allons beant vers les choses advenir et inconnues, d'austant que les presentes ne nous saoulent point. »

A ce compte là, saturé de Bretagne comme je suis, je devrais subir la loi de la satiété, conséquemment n'y plus aller, pour rester d'accord avec mon paradoxe? Enfantine objection, digne d'un intellect borné : vivant dix mois sur douze en dehors de son giron, n'ai-je pas le temps de l'oublier. Tous les ans je spécule sur la même illusion : je la revois nouvelle, l'ayant désertée.

Et je te soumets là, par parenthèse, une autre proposition dont le développement t'horripilera non moins que la première.

L'absence est une nécessité dans le commerce des cœurs. Quand on veut aimer bien, il faut savoir se séparer de ce qu'on aime. Aimer de trop près et trop longtemps de suite conduit à discerner les imperfections de l'idole. Reculez-vous, vous vous en rappellerez seulement les charmes en synthétisant l'image absente au lieu de l'analyser. Ainsi toi, mon vieux Jacques, si je vivais à tes côtés du 1^{er} janvier au 31 décembre, je finirais par te trouver phraseur, autoritaire, assommant, coléreux, girouette, et j'en serais désolé, car j'ai pour ta personne une affection profonde. En te rencontrant, au contraire, cinq ou six fois par an, je peux continuer à te prendre pour éloquent, homme de caractère, éminemment éclairé, bien que pétri de préjugés artistiques ; ça me permet de ne jurer que par toi et tes vertus.

Mon arrivée à Morlaix m'éclaire, tu le vois, les idées ! Attribues aussi cette acuité de vision à ma nuit passée en wagon-couche, en compagnie d'un Anglais menaçant mon chef de l'écrasement de ses grands pieds. Faire ainsi trois cents kilomètres, avec des bottes de Damoclès comme ciel de lit, pour un homme de mon âge, selon ton expression favorite, c'est piteux. J'ai été bien dédommagé, il est vrai, à la gare, en assistant aux effusions d'un monsieur puissant, parlant haut, dont quelques loqueteux se disputaient les poignées de main. Je contemplais, paraît-il, le député de l'endroit. Il était beau, mais à sa place, et dans mon intérêt, j'aurais gardé mes gants. Je te recommande l'hôtel où je suis descendu. On y boit un cidre exquis, et l'on vous régale de neuf plats pour deux francs cinquante. Tu te passeras du récit de mes promenades dans la ville, de la description des vieilles maisons, dans les vieilles rues. Bien entendu, j'ai été rendre mes devoirs au logis de la duchesse Anne, et à l'escalier du n° 14 de la Grande-Rue.

A un autre, je dirais : Relis *La Bretagne* de M. Gefroy, article MORLAIX, ou les ouvrages de M. de Wismes, ou même le Jouanne ou le Bedeker. Rassure-toi, je connais ta bibliothèque et ton hostilité systématique aux choses du Finistère, tu ne reliras donc rien du tout, odieux Philistin, qui n'a jamais cru à la grappe de Chanaan : tu resteras ignorant toute ta vie sur cet intéressant sujet, comme sur beaucoup d'autres. Ça n'empêchera pas la terre de rouler dans l'espace et la maison de la duchesse Anne d'être occupée aujourd'hui,

non plus par la femme de Louis XII, comme en 1505, mais par un brocanteur chez qui j'ai laissé mes sous. « Hodie, mihi, cras, tibi ! » Le merveilleux escalier fin et nerveux évolue toujours autour de son pilier ouvragé, supportant un combat de saint Michel et du démon : par parenthèse, la figure de ce mauvais diable m'a fait, malgré moi, penser à la tienne ; il y a comme cela des ressemblances qui frappent sans déconcerter.

Voilà, mon Jacques, le bilan de ma première journée. Pas grand' chose, tu le vois ; j'attends François demain, nous déciderons ensemble où nous irons planter le cheval, puisque nous venons ici pour travailler sérieusement. Ce soir, m'ennuyant seul à l'heure où les sabots des Morlaisiennes cessent de chanter leur éternelle antienne de clic et de clac sur les pavés des ruelles, je me réfugie dans ce café où je t'écris, et où l'affiche promet un concert.

Un gros homme chauve, mal rasé, suivi d'une dame en robe crottée, viennent d'entrer. Ils s'approchent du piano d'un pas sacerdotal. Ce sont les étoiles de ce lugubre firmament musical. Tout le monde cause. La dame prélude et agite une sonnette, nul ne se tait. L'homme commence quand même :

Coupe de mes aïeux qui tant de fois fut pleine,
Pourquoi trembles-tu dans ma main.

Les yeux au plafond, ce Faust graisseux, gêné par son faux-col, exhale de son robuste thorax un mince filet de voix, et toujours autour de lui le cliquetis des

verres, le tintinnabulum des cuillères sur les soucoupes, le bourdonnement des causeries

La dame resonance en vain.

Alors Faust s'arrête, un peu pâle, et d'un accent autrement vrai, autrement nature que celui de la romance : « Je vous supplie, messieurs, vous m'empêchez de gagner ma vie » Sa vie, mon Jacques, son souper, peut-être. Ah ! pauvres gueux, quelle pitié ! J'ouvre ma bourse et, silencieusement, je les aide du regard à vider ensemble la coupe des aïeux, au fond de laquelle se devine tant de fiel : si elle tremble ce soir, ce ne sera toujours pas de faim !

Primel-en-Plougasnou, 2 septembre.

Comme je le supposais dans ma dernière, François m'a rejoint. Mardi matin, dès l'aube, cet excellent ami tambourinait à la porte de ma chambre.

« — Eh bien, restons-nous, préférons-nous Loquenolé ou l'anse de Dourdu, descendons-nous la rivière ? — Ni l'un ni l'autre, dit François, gagnons la côte et la mer par le plus court. Il y a ici trop de vase et de chiens enragés. Tu ne sais donc pas ? On a abattu trois bouledogues, hier, près de l'Hôtel-de-Ville. — Mais ce fameux moulin du Dourdu, que les cartes postales dépeignent si engageant ? — Inutile ! pendant la semaine le lieu est plein de papiers, et le dimanche, noir de monde Un rendez-vous de débardeurs et de cigarières ! — Alors quoi ? — J'ai retenu deux places dans la guimbarde du courrier de Plougasnou, boucle ton

sac, avale ton chocolat, et pressons-nous : les toiles et les boîtes sont déjà arrimées sur le siège du cocher. »

Et voilà comment, sur le coup de huit heures, nous roulions fort cahotés vers la côte d'émeraude : ces rivages, tu ne les connais pas, et, par entêtement, tu ne les connaîtras jamais. Il faut donc t'en donner une idée nette, rien que pour taquiner ta bile.

La rivière de Morlaix coule du Sud au Nord : elle va se jeter dans la Manche par un large entonnoir, en s'évasant et en s'envasant à souhait, surtout aux marées basses ; sur les côtes boisées de ses rives, les abbayes, les parcs somptueux la regardent s'emplier et se vider. En arrivant à la mer, l'estuaire forme une vaste baie pleine de récifs et d'anses découpées, au centre de laquelle s'accroupit, comme une vedette endormie, ce château du Taureau, tant de fois pris, tant de fois repris par les Bretons et les Anglais, au temps où l'entente cordiale n'était pas de mode.

Au-delà du Taureau, voici l'île Callot, Carentec, les clochers de l'église Saint-Paul-de-Léon, la pointe de Roscoff et l'île de Batz, à gauche ; à droite, Plougasnou et la pointe de Primel. Nous gîtons là.

Le courrier nous fit traverser Plougasnou sur la hauteur, puis, par une grande route dévalant à la mer, nous descendîmes dans Primel-Tregastel, que tu voudras bien ne pas confondre avec l'admirable Tregastel-Ploumanach, le Tregastel-les-Grèves des Côtes-du-Nord. Au dernier tournant du chemin, taillé dans les rocs et les ajoncs, on découvre à ses pieds la carte de géographie du pays : Primel à l'Est, Diben à l'Ouest, entre

les deux, la petite rade où s'abrite les bateaux de pêche.

A vrai dire, Primel existe à peine à l'état de village : trois hôtels, dix villas, quelques maisons éparses, deux ou trois fermes, forment, au milieu de beaucoup de rochers et de petits héritages assez bien cultivés, un agglomérat peu géométrique, au cœur duquel la mer creuse des criques. Diben a plus de corps ; vu de loin, on dirait un jeu de dominos renversé au hasard sur la pente jaune de la colline ; les maisons, badigeonnées à la chaux, cachent leur membrure de granit sous un revêtement blanc ; des murs bas, dont le ciment dessine les pierres, séparent les jardins et les cours, sans préoccupation d'alignement ou de symétrie ; tout a poussé au hasard, blocs de granit, chaumières, sentiers, minuscules jetées s'enfonçant dans le varech, et par dessus ce gentil fouillis très propre, très gai, un peu joujou, les cheminées fument gris dans le bleu au sommet de chaque pignon.

Par vingt-cinq degrés centigrades nous nous présentons à l'hôtel Jean-Pierre, où l'on nous accueille à bras ouverts ; une chambrette sous les toits m'est dévolue ; quant à François, on l'envoie à l'annexe : cette succursale est tout simplement une ferme inoccupée, assise sur le roc, entre deux ruelles, où coule à son aise un purin nauséabond ; les lits sont antidiluviens et les cuvettes lilliputiennes, l'eau est absente, les serviettes inconnues, enfin les chambres sont séparées par des cloisons si peu étanches que, de la chaise unique de François, on reluke la toilette de la voisine, pour

l'heure absente. Heureusement, le local est titulaire d'une magnifique cuisine dallée, avec lits bretons, où l'on ne couche pas, chaudrons de cuivre où l'on ne cuit plus, vieux bancs de chêne, lustrés par les culottes des manants disparus ; nous transformons cette pièce en atelier, et pour commencer nous y déballons nos ustensiles de peintres. Si la pluie nous claquemure, nous aurons toujours là une retraite à notre goût pour faire poser des Bretonnes.

Primel, 6 septembre.

Ne nous écris plus, mon Jacques, à l'hôtel Jean-Pierre. Nous l'avons fui avant-hier, tant nous y étions bien. Pendant deux nuits, la porte de ma chambre, secouée par les courants d'air, m'avait mis moi-même hors des gonds. François, de son côté, s'imprégnait de telles émanations fermières qu'il fuyait son ombre. Le malheureux en était réduit à se laver avec un flacon d'eau de Cologne acheté à Plougasnou, les puits étant à sec ; nous avons donc déménagé, et nous voici hôtel du Beau-Rivage, ainsi nommé parce que des trois auberges, c'est justement la seule d'où la mer soit invisible. Cette fois, nous sommes installés comme des princes : deux chambres voisines, blanches, propres, des lits parfaits, et de la place pour nous remuer. Ces détails de ménage n'ont aucun intérêt, mais je te sais pas mal tâtillon de nature ; ça te distraira dans ton repaire.

Aussi bien, on s'est mis à la besogne dès le premier

jour, et l'outremer marche grand train, le baromètre étant au bleu fixe du matin au soir.

Etant donné tes connaissances approfondies en esthétique, tu t'imagines probablement que nous opérons en gamins échappés de l'école des Beaux-Arts. Détrompe-toi, nous ratiocinons fortement, François et moi, et avant de passer aux contingences, nous nous sommes pris de bec en abordant les abstractions.

La première question posée par notre duo de paysagistes fut celle-ci. Ouvre tes oreilles :

Valait-il mieux employer ces trente jours de vacances à brosser pas mal de petites études dont on saurait tirer parti en revenant, et amasser ainsi une ample documentation pour l'hiver, ou convenait-il de choisir un sujet supérieur, de l'exécuter sur une grande toile et de parachever exclusivement sur place ce seul chef-d'œuvre.

Les deux systèmes ont du bon et du mauvais.

On revient au paysage composé : témoins Cottet, Dauchez, et Menard qui n'est pas le premier venu, seulement Menard ne procède pas comme le Lorrain, il ne se contente pas de regarder et de peindre de souvenir. Il rapporte du plein air des études nourries dont il dégage ensuite les éléments sur une de ses toiles baignées de poésie et admirées à la Nationale. J'aime assez cette manière.

D'autres sont incapables d'agir ainsi.

La poésie? Mais la peinture, disent-ils, est la représentation des objets dans leurs formes naturelles et exactes. Documentez-vous si vous voulez, vous ne fe-

rez jamais à l'atelier qu'une toile de chic, sans saveur. La recette est connue. Prenez une once de cette pochade, un gramme de cette esquisse, un arbre à droite, une roche à gauche, mêlez et servez chaud. Votre omelette a de l'œil, elle est indigeste. Quatre-vingt-dix fois sur cent vous serez arrêté par un détail et vous consulterez une photographie rapportée par un ami obligeant.

Ces naturalistes quand même posent leur chevalet devant le motif, ils y commencent, ils y continuent, ils y terminent leur œuvre ; à la rigueur ils se passeraient d'atelier. Mais l'unique préoccupation de faire ce qui est, sans y ajouter quoi que ce soit venant du peintre et de son émotion, conduit l'école à choisir de préférence des motifs nuls, à dédaigner la beauté propre du site. A ses yeux, la composition ne compte pas, la mise en toile n'est rien. Par principe encore, ils fuient un bel arrangement de lignes, une pondération symétrique des plans, la noblesse dans la perspective ; par défi, ils s'arrêtent devant une cheminée de bateau à vapeur et se pâment devant un caisson d'automobile stoppant près d'un café ; ne leur parlez pas de la signification intellectuelle ou passionnelle d'un sujet : on doit s'en défier comme un écrivain doit se garer du style, car on enseigne aujourd'hui que le soin du style nuit au lien des idées, bride l'auteur et le lecteur ; et alors ces adeptes à rebours de l'art pour l'art s'emparent mal à propos de l'exemple d'un Ruysdael ou d'un Karl Dujardin ; selon eux, le Buisson de Ruysdael est une merveille parce qu'il n'y a pas de sujet, parce que le prix

du tableau réside seulement dans la manière de le traiter.

Aveugles, trois fois aveugles ! Oui, le Buisson de Ruysdael est fait de rien, mais s'il est un admirable morceau, c'est parce que Ruysdael s'y est mis tout entier, parce qu'il a fait passer sur la toile la mélancolie de sa pensée, parce qu'il a ajouté à la nature brutale l'émanation spéculative de son individualité, son âme, en un mot, c'est-à-dire tout ce qui n'est pas le motif copié ; ici, les matérialités exactes ont été pour le peintre le thème sur lequel il a fait chanter son génie, et ainsi se trouve vérifié l'aphorisme développé par M. Georges Berger, dans ses leçons professées à l'école des Beaux-Arts en 1877 : « Le génie du peintre consiste à pourvoir son tableau de jouissances plus intellectuelles que les spectacles de la nature. »

Cette prétention de ne reproduire que ce qu'on voit ne serait-elle pas un pur mensonge ? Il est impossible, en fait, d'exécuter sur le tableau la reproduction intégrale de la nature. Traduire, oui, copier, non. Si riches que soient vos gammes de roses, de rouges, de laques, de jaunes et de bleu, avez-vous l'espoir d'atteindre l'éclat d'un soleil couchant autrement que par transposition de valeurs non pas adéquates, mais analogues à la réalité ? L'heure, le nuage, la lumière, l'atmosphère changent perpétuellement, en modifiant la couleur, l'effet et même les formes, c'est-à-dire l'image à peindre. Il faut donc prendre un parti quand on met la main au pinceau, adopter une fois pour toutes une heure, une couleur, un effet déterminé, et n'en plus

démordre : vous atteindrez peut-être ce résultat en brossant rapidement une surface aisée à couvrir en soixante minutes, mais un énorme châssis sur lequel vous resterez un mois ! Allons donc, dessein irréalisable ! ou vous procéderez comme Gribouille !

Connais-tu l'histoire de Gribouille, mon vieux Jacques ? Son maître lui avait dit : Pour devenir un grand paysagiste, il n'y a pas deux recettes : Prends ta boîte, plante-toi devant n'importe quoi, et reproduis ce n'importe quoi trait pour trait. « — Je comprends, répondit Gribouille », et il s'assit devant trois pommiers sur un fond de ciel.

Gribouille commence donc par le ciel, pour lors d'une pureté sans tache ; en avant le cobalt, le badigeonnage au cœruleum ; vient un petit nuage du bout de l'horizon, un de ces petits nuages timides, pareils à un souffle de vierge en prière ; vite, du vert, du cobalt et de la laque, une pointe de strontiane, le nuage est fait.

Mais le nuage monte, s'enfle, se fait ballon : notre homme balonne sur sa toile à grands coups de truelle.

Le soleil disparaît, Gribouille éteint le vert des pommiers et des premiers plans ; maintenant tout est gris, voilà la pluie chassant de l'Ouest ; alerte, s'écrie Gribouille, des traînées de gauche à droite ! Je t'en souhaite, le vent change, l'ondée chasse de l'Est, alors les traînées de droite à gauche remplacent les traînées de gauche à droite, et le grand Gribouille, qui a toujours fait ce qu'il a vu, rapporte à son professeur la chose la plus incohérente et la plus odieuse. S'il se fût contenté

de son effet initial de la première demi-heure, il eût eu quelque chance de réussir.

Ne nous gaussons donc pas, des rapins jadis chevelus s'en tenant aux pochades, et des minutistes en quête de l'impression du moment. Le tort de ces jeunes gens, c'est, une fois revenus au logis, de prendre leur impression pour une œuvre d'art complète et d'exposer aux yeux du public leur portefeuille de notes.

Sans atteindre à la hauteur de Gribouille, les partisans du grand tableau sur nature sont à chaque instant contraints de travailler de souvenir. Je suspecte donc de plus en plus leurs prétentions à la sincérité souveraine. J'en ai vu blairottant vers midi un coin de chaudière dans l'ombre, alors que le soleil, en évoluant, avait modifié l'effet du matin, changé la lumière bout à bout, et répandu sur le mur en question les blancs les plus éclatants.

Interrogez les gens du métier. Si le soleil donne, vous ne traiterez pas la même toile plus de deux heures consécutives sans détruire votre travail et sans exécuter de mémoire. Ainsi, avec une grande surface, vous êtes condamnés à ne pas finir. Cette vaste machine commencée en plein air, vous y retoucherez fatalement chez vous. Autant vaut la faire petite et complète, sauf à l'agrandir dans le silence du cabinet.

Vous vous replacerez alors, par la vigueur de la mémoire, dans les conditions psychologiques et même physiologiques où vous vous trouviez, le jour de votre travail initial : sans doute si vous restez froid, vous ferez œuvre maigre, mais bon sang ! fouettez-vous

l'imagination, le talent consiste à se suggestionner fortement. Le grand acteur, le grand orateur se suggestionnent en dehors des événements qu'ils évoquent, et quant au peintre, rentrant dans sa coquille, dégagé des distractions causées en plein air par la multiplicité des incidences, des détails matériels, des épisodes de la vision, n'enfantera-t-il pas une création plus haute à l'aide d'un concept plus large et plus personnel, de façon à faire honneur à la belle pensée de François Bacon : « L'art est l'homme ajouté ou s'ajoutant à la nature. »

Je voudrais, mon ami, te sortir encore de mon sac une demi-douzaine d'arguments dont je sens la puissance chatouiller ma plume ; j'y renonce ; François est là derrière à m'injurier en lisant par-dessus mon épaule ; mon café refroidit ! Je conclus donc à la hâte.

Conformément à ses principes, ton serviteur emploiera de petites toiles sur lesquelles il tâchera de peindre grand comme les Flamands ; quant à François, il cultive les dimensions intermédiaires et s'adonne aux dimensions 20, 25 : après tout, il a peut-être raison. *In medio veritas*. Diderot disait vrai, quand il écrivait dans son Salon de 1767 : « Se jeter dans les extrêmes, voilà la règle du poète ; garder en tout un juste milieu, voilà la règle du bonheur. »

François sera-t-il heureux ? J'en doute, car, au rebours de la plupart, il a la manie de trouver mauvais ce qui sort de lui, excellent ce qui vient des autres. J'ai déjà sauvé du suicide trois ou quatre couchers de soleil, autant de levers de lune, et il parle déjà de m'élever une statue avec ces simples mots : « Au terre-neuve de la peinture, ses amis affligés et mécontents ! »

Primel, 10 septembre.

Il est temps, mon Jacques, de te présenter les convives de notre table d'hôte. Deux clans distincts y dégustent les maîtres-plats du père Guesler, lequel cumule la double qualité de propriétaire et de chef de cuisine. Tu serais ici comme un coq en pâte ; on mange ferme, bon et pas cher ; un vrai pays de cocagne..... Mais j'arrive aux clans : à gauche, la Russie ; à droite, la France.

Du côté France, M^{me} de Gildacques la maman, cinquante ans, bien en chair, un peu trop de toilette et de bijoux, des prétentions ; à sa droite, sa fille et son gendre, M. Jules Queval, auteur de petits bouquins sceptiques sur le Monde parlementaire : on se les passe de chambre en chambre avec des airs académiques ; monsieur, quant à lui, grand chasseur de mouettes, grand pêcheur de crevettes, grand photographe, donne des conseils aux peintres qui n'en demandent pas. Sa sœur l'accompagne ; vieille fille pas commode, laide comme le péché, barbe de candidat sapeur. Ensuite M^{me} Aubourg, ancienne marchande de modes, soixante ans, peu distinguée, mais beaucoup de bon sens et de gaieté, bavarde, aimable, pas gênée, excellent appétit, lave *en catimini* ses guimpes sales dans sa cuvette pour soulager la note de la blanchisseuse, et cancanne à la cuisine avant d'aller à la plage.

Toujours du côté France : M^{lle} Marie Seguin, trente-cinq ans, institutrice libre, personnage énigmatique, tenue convenable, effets de croupe, un peu libre-penseuse, conversation panachée, à la fois très ferrée sur

le siècle de Louis XIV et les beuglants de Paris, vient de manquer un mariage et parle volontiers de celui qu'elle convoite.

M. le docteur Cross, sa femme et sa fille, gens comme il faut et simples ; rien à dire, tenue parfaite.

Un Chef de bureau au Ministère de la Guerre avec femme, enfants, nièces, neveux et fiancés, bons bourgeois communicatifs, saluant à tout bout de champ ; la fille aînée peint. Chaque matin elle part pour la pointe avec une grande toile représentant un rocher ; le fiancé porte le tableau, la boîte, le pliant, le parasol et les chiffons ; un peu plus il porterait la demoiselle, mais le rocher ne marche guère. Tous les soirs, nous le retrouvons au même point : espérons que leurs petites affaires personnelles avancent mieux.

Je passe les comparses et j'arrive au clan russe. En face de moi, M^{me} Malher, juive brune, très agréable, escortée de ses deux enfants : un grand garçon courant les pieds nus, et une farouche bébé en boule, sujette aux indigestions de homard. M^{me} Malher a épousé un professeur de Paris. Le mari est absent ; la femme attend toujours anxieusement des lettres chargées.

M^{me} Stolikoff vient après. C'est une adorable jeune femme dont nous cherchons l'âge ; gracieuse, fine, des yeux verts profonds, changeants, troublants, une tête admirablement coiffée de rien sur un cou libre, que n'encarcanne jamais un de ces horribles cols droits chers aux élégantes françaises. Toujours parée d'écharpes multicolores, M^{me} Stolikoff passe vite comme une apparition ; au repos, elle parle à la fois des lèvres, du

regard et du geste ; toute sa personne semble alors prêter main-forte à sa pensée, pour exprimer avec intensité. Comme M^{me} Malher, elle use d'un français irréprochable, sans le moindre accent ; elle sait tout et elle le dit bien, elle a l'art de saisir la conversation sur une banalité, et d'un mot, elle la porte sur une cime. A ses côtés, la jolie blonde de dix ans qui est sa fille, lui sert de page ou mieux de porte-respect, et de l'ensemble du couple, il se dégage un parfum suffisant d'honnêteté. Sans l'enfant, on resterait perplexe : aussi bien M^{me} Stolikoff est mariée ; le mari est absent.

Dans ce clan russe, les hommes sont peu intéressants, au moins chez nous. M. Lhomond, de Saint-Petersbourg, d'origine française, est paraît-il, un poète éminent dans la jeune école. C'est bien le personnage le plus désagréable, le plus suffisant, le plus poseur de la plage. Sur sa demande, on l'a relégué à part, dans la salle à manger, en compagnie de ses deux femmes, car il en a deux à lui tout seul. Ce gringalet, d'un roux fadasse, tient compte de son « moi » et se moque du reste. Au repas, au lieu de causer avec ses odalisques, il dépouille sa correspondance et lit ses lettres à haute voix, en couvrant, sans la moindre pudeur, les conversations de la grande table. Son trombone insolent étouffe jusqu'à la flûte aiguë de la mère Aubourg. Outrée d'un pareil sans-gêne, la marchande de modes a donc acheté le *Nouvelliste de Brest* et, pendant le déjeuner, renonçant au turbot et au filet, elle a claironné au Lhomond, d'un ton de sous-préfet président un comice agricole, toute la sixième page du journal, sans négliger les

décès et sans omettre les ventes mobilières ; tout autre que le prétentieux barde eut été médusé : lui, du haut de son Olympe, n'y a rien compris, et ses femmes non plus.

Un autre Russe, silencieux celui-là et funèbre comme un catafalque, c'est M. Oustrokoff, artiste peintre, pauvre diable panné, fermé avec nous, ignorant le français et ne fréquentant guère que ses compatriotes. Dieu sait s'ils pullulent sur les côtes bretonnes : à Locquirec, ils sont quatre-vingts ; à Trégastel-Primel, soixante, répartis dans les hôtels et les villas où ils chantent, dansent, baragouinent et ahurissent les indigènes.

Le chef reconnu de la colonie est un certain M. Lamotte, de Moscou, dont le nom indique suffisamment l'origine française comme le Lhomond. Lamotte joue ici le rôle de bout-en-train diurne et nocturne. Peintre d'un réel talent, bohème, musicien, braillard, barbu, débraillé, bon garçon, marié, papa, Lamotte mène tout, de sa petite maison du pied de la côte. Depuis deux mois qu'il est ici, il a fait plus de chemin dans le cœur de la population que n'importe quel prédicateur anglican ; c'est tant pis pour ses ouailles ! Il tutoie tous les gars, fait la risette à toutes les filles, distribue du sucre d'orge à tous les marmots, organise des feux de joie sur la plage, des soirées musicales au grand hôtel, des parties en mer, des tennis, et conspire à vide comme ses congénères.

Car tous ces Russes-là, ne t'y trompe pas, mon Jacques, sont de parfaits nihilistes ; ils s'en vantent et

corrompent de leurs théories malsaines les braves Bretons assez niais pour les écouter. Beaucoup sont exilés de Russie ; les maris absents de ces femmes charmantes, de M^{me} Stolikoff entre autres, sont traqués, dit-on, en Suisse, par la police internationale. Et voici comment, à Primel, on compte tant de jupes contre si peu de vestons ; cette invasion de familles anarchistes dans le Finistère est à ce point anormale qu'un journal de Brest avait, avant-hier, sur ce sujet, un article de fond assez vif ; on l'aurait cru rédigé dans notre hôtel. Pourquoi la tribu s'est-elle agglomérée là pour l'été ? Veut-elle échapper à l'œil des détectives ? Recherche-t-elle la vie à bon marché, vu l'exiguïté de ses ressources ? Est-ce tout simplement amour de la nature ? Nous avons beau, François et moi, l'étudier d'assez près, nous ne résolvons pas le problème. La caractéristique de leur attitude consiste dans la proclamation ouverte de leurs espérances révolutionnaires, de leur haine violente du Czar, de leur désir ardent de chambardement universel. Pour exprimer ces horreurs, M^{me} Malher et M^{me} Stolikoff ont une éloquence intarissable, des traits, des élans, des gestes inspirés et sanguinaires à la fois. A table, en promenade, elles reviennent sans cesse aux mêmes fins, elles prennent alors des airs de visionnaires. Dans le vague, leur regard se perd ; elles se délectent sur place de la possession idéale d'une politique obtenue à coups de bombes et de coups de poignard, car pour ces aimables baigneuses aux lèvres roses, l'assassinat n'est pas de droit, il est de devoir. Ce sont, mon pauvre Jacques, des êtres bien

dangereux et qui dépassent, je te l'assure, le niveau des héroïnes de Daudet, dans *Tartarin sur les Alpes* ! Sonia paraît une poule mouillée à côté de M^{me} Stolikoff.

Tu peux cependant te tranquilliser, cher ami, sur l'état de nos sentiments intimes. Aucune de ces sirènes moscovites ne réussira à nous enjôler. Nous avons passé, tu le sais, François et moi, l'âge des aventures, mais eussions-nous vingt ans, qu'en face de ce monde bizarre, déséquilibré, et par certains côtés infiniment séduisant, nous garderions l'imperturbable réserve normande pratiquée par nos pères avant nous. Dors donc sur les deux oreilles ; tu nous trouveras au retour Gros-Jeans comme devant.

Primel, 14 septembre.

Nous bâchons, mon cher ami, nous bâchons ferme. Etude du matin, étude du soir, une chaleur à faire craquer le fond de nos boîtes et un parasol pour deux ! on appelle ça des vacances ! Tu vois d'ici nos trognes vermillonnées par les coups de soleil. Impossible de dénicher des gamins pour porter le baluchon ; nous déambulons, chargés comme des colporteurs. Heureusement, nous n'allons pas loin. Autour de nous, dans un rayon de deux kilomètres, nous avons de quoi choisir, et nous ne sortons guère de la même zone fréquentée à des heures matutinales ou crépusculaires. Si tu nous fais la surprise (entre nous, je n'y compte pas) de venir nous rejoindre ici sans t'annoncer, tu nous rencontreras dans la baie de Diben, sur le bord de

l'eau ; fond de côtes basses, cernées par les entreprises de la mer, premiers plans de roches convulsées dans le varech, charmantes barques au nez vert ou rouge, aux voiles multicolores, tantôt prenant leur vol vers la passe, tantôt endormies sur leur ancre. C'est joli et reposant sans grand appareil dramatique, le tout admirablement enveloppé dans une atmosphère tellement lumineuse qu'on en est aveuglé. Jamais nous n'avons eu une Bretagne si bleue, si rose, si vibrante et si papillonnante.

J'ose dire que ce cher pays vu ainsi, par des temps limpides et photogènes, perd singulièrement en caractère ce qu'il gagne en couleur ; nous ne nous en plaignons pas, mais la vision n'en est pas moins anormale. Elle jure un peu avec la substance du sol et la simplification des formes. La Normandie, avec ses verdure, ses bocages, ses collines dévalant à des rivières ensau-lées, peut être envisagée en toute saison ; au contraire, la Bretagne est construite sur des lignes sévères, elle se silhouettise par des horizons rigides. Le gris semble la parure convenable de ces espaces dénudés, de ces maisons mastoques, trouées de petites fenêtres. Par instinct de l'harmonie sans doute, les habitants se vêtissent de deuil, l'éternel noir de la jupe ou de la veste, l'éternel blanc de la coiffe. Ce costume va bien avec l'esprit du sol, mais mal avec la couleur du temps. Tu as probablement brûlé mes lettres de Trégastel-Ploumanach d'il y a six ans : un mois dans le vent et la pluie, sous des nuages déchirés par le surouest. C'est ça qui vous avait un accent ! Troiero et Logoden, ces deux

longs vallons conduisant à la digue de Ploumanach, noyés dans l'ambiance d'un jour blafard. Quelle mélancolie, quel frisson, quelle beauté !

Cette année, le soleil rit dès qu'il est levé, il fait rire tout ce qu'il touche : vers six heures du soir, il plaque sur les pignons des moindres chaumières des clartés insolentes de cadmium réchauffé de rouge, en donnant ainsi de l'éloquence aux éléments les moins loquaces du site. Il décompose la couleur locale de chaque objet, il en dénature la teinte propre, ce grand faiseur de mensonges ! Il zèbre le sol de longues traînées violettes, dès qu'il se heurte au moindre relief : il se cramponne aux angles en les marquant d'une griffe brutale ; enfin cet azur qui tombe du zénith en inondation, impreigne si fortement l'épiderme des flots transparents, que la mer d'émeraude devient mer de cobalt : l'Océan se déguise en Méditerranée.

Excuse-nous donc, mon ami, si nous te rapportons des études orientales avec des pins en guise de palmiers. Tantôt, près de l'ancien parc aux huîtres (aujourd'hui des ruines), la baie s'emplissait d'indigo pur, un indigo noir sur lequel, comme un orchestre de trompettes, éclataient les sonorités du môle rouge-clair, de la petite jetée blanche, crème et jaune, avec des gris de pierre et des verts-tendres de lichens, d'une finesse si délicate que c'était à en jeter sa brosse aux crabes. Dans ces moments-là, il est délicieux de s'arrêter, de s'éponger, de regarder, et, au lieu de cuisiner sa petite marmelade, d'allumer une bonne pipette, la pipette du

père Corot, si l'on peut, bien qu'elle ne soit pas à la portée de toutes les fortunes artistiques, hélas !

Après ces expéditions, nous rentrons cuits à l'hôtel, et alors, il faut se changer, comme on dit, pour se mettre à table. Ce n'est pas amusant, mon cher bon ! Sans les beaux yeux de nos Russes, je garderais volontiers ma veste huileuse, ma culotte usée aux genoux à force de froter les taches à l'essence.

François, qui cache ses cheveux blancs, tient essentiellement à la correction. Donc, bichonnons-nous, mon pauvre Jacques, et courrons jouer les jolis cœurs en face de la mère Aubourg et de M^{lle} Seguin.

Ces dames ont été aujourd'hui en excursion à Loquirec, elles sont revenues dans un état lamentable de chaleur et de fatigue. La marchande de modes surtout n'en peut mais, elle peste contre les plages où ne poussent pas les arbres. Elle ne comprend pas comment, nous peintres, nous venons nous installer dans un coin de landes et de rochers ! Nous essayons de lui exprimer en quoi la stérilité peut séduire l'œil d'un artiste à la recherche du caractère ; elle en revient toujours à ses fins : Le paysage, c'est la végétation. La mer est bien, mais c'est trop nu. L'hiver, il n'y a pas de feuilles aux branches, donc l'hiver est laid ; le printemps ne vaut que par les petites pousses vertes des lilas, et les marguerites dans les gazons ! Tu ne la sortirais pas de là, ce en quoi d'ailleurs, la mère Aubourg ressemble à quantité de petites bourgeoises de tous les temps. Nous l'engageons à lire *Un Été dans le Sahara*, de Fromentin, elle nous répond par la description du bois de Boulogne, car

M^{me} Aubourg habite Paris. Après quoi elle se retire agréablement railleuse, et suspectant *in petto* notre esthétique.

Fatigué de jour, ivre de soleil, je prends comme elle la route de ma chambre. François m'en empêche, il paraît qu'il faut voir à la grève Phœbé sortant de la rivière de Lannion ; va pour Phœbé, puisque nous tournons au Lamartine !

Excuse-moi, mon ami, de te priver d'une description bien sentie ; ma romance est mort-née, et ma muse a sommeil. François jure de joie, il discute la dose de vermillon à introduire dans ses gris-bleus pour atteindre la vérité du ton du ciel, et il gâte le paysage en le passant au crible de l'analyse. L'hôtel Jean-Pierre est éclairé *a giorno*, les fenêtres sont ouvertes ; il y a des Russes accoudées au balcon. C'est un spectacle de toute beauté !

Oh! temps, suspends ton vol,

Et vous, heures propices, arrêtez votre cours .

Nous apercevons, dans le salon, le futur gendre du Chef de bureau de la Guerre, jouant de la flûte, derrière sa fiancée au piano. Le bon jeune homme ainsi épié du dehors, et flûtant de tout son cœur est, à sa manière, aussi intéressant que la lune. Je n'ai d'yeux que pour lui. Il exécute le grand air de la *Fille du Régiment* ; il s'applique beaucoup, tantôt il part devant, tantôt il reste en arrière ; la demoiselle le rattrape au vol et il transpire. Rétif à la mesure, il marque le rythme à l'aide de balancements du corps, rappelant de loin les

attitudes de l'ours de Berne. La famille écoute en tournant les pouces. Elle applaudit de préférence les notes élevées. Je ne veux pas me gâter l'impression de ce joli tableau d'intérieur en contemplant autre chose et je vais décidément me coucher, désertant François de plus en plus perdu dans les nuages. Bonsoir.

Primel, 16 septembre.

Aujourd'hui dimanche, mon cher Jacques, nous avons mis les bouchées doubles, et ce soir, nous sommes éreintés. Primel ne possédant ni chapelle, ni église, nous avons dû aller entendre la messe à Plougasnou. On nous avait parlé d'une messe basse dite à huit heures. Nous partions donc d'ici à sept pour avaler, sans nous presser, quatre petits kilomètres. En escaladant la côte par des sentiers pierreux et en traversant le jardin du sémaphore, on gagne encore cinq minutes : c'est tout profit, puisque la route est jolie, sans parler de la vue grandiose du sommet. Avec de bons yeux, on devine, à droite, les Sept-Iles, et presque le sémaphore de Ploumanach ; à gauche, par-dessus Diben, on découvre facilement le Creizker et les deux flèches de Saint-Pol-de-Léon.

De là jusqu'à Plougasnou, on zigzague moitié par des chemins perdus, moitié par des passages de fermes ; pas de danger de se perdre, il n'y a qu'à suivre les poteaux du télégraphe.

A Plougasnou dont le clocher s'aperçoit de loin, surprise peu agréable : la messe de huit heures est sup-

primée et la grand'messe commence à dix. Comment employer notre temps jusque-là. Nous commençons par acheter des cartes postales. Tu sais que ta filleule germaine commence un album ; Yvonne a déjà une collection. Il fallait aussi envoyer des images à Charles et à Raymond ; nous nous sommes donc ruinés en timbres. Après quoi, nous descendîmes à Saint-Jean-du-Doigt par des raccourcis.

En passant, je montre à François, qui ne le connaît pas, ce curieux petit temple popularisé par la photographie, sur l'origine duquel discutent encore les archéologues bretons. Les bonnes gens d'ici appellent ce charmant édicule : l'Oratoire. Il renferme, en effet, une statue de saint, absolument impossible à identifier, et surmontant un autel primitif. Les catholiques bretons y viennent prier et les filles du pays s'y coupent les cheveux pour se marier dans l'année. A-t-il été bâti pour servir à ce dernier usage ? c'est peu probable. M. Palustre ne nous tire guère d'embarras en écrivant que la chose ressemble à un tombeau lycien. N'ayant jamais mis les pieds en Asie-Mineure, je me récusé. Ça vous a, en effet, un air étrangé d'art grec croisé d'art persan ou indien, et comme le monument est construit en granit, les lourdes sculptures des colonnes, sans cesse fouettées par la pluie et tachées de lèpres de lichen ont un aspect millenaire qui donne à penser. Tu sais, mon pauvre vieux, quels tristes érudits nous sommes, François et moi : notre ignorance te confond, tu me l'as dit cent fois dans un langage outreucidant ; nous n'y pouvons rien. D'aucuns affirment que nous

sommes simplement en face d'une œuvre de la Renaissance. Sous Louis XII, il a dû passer par ici une série d'artistes italiens. L'élégance et l'harmonie des proportions de l'oratoire donnent au moins raison à cette attribution.

Deux cents mètres au-delà, on aperçoit Saint-Jean-du-Doigt où l'on descend par un raidillon à pic. Rien ne rappelle plus la Normandie, rien n'est moins breton que cet aimable vallon de Traoun-Meriadeck, plein de verdure et de sources, paysage sans caractère, mais bien agréable oasis par vingt-huit degrés de chaleur à l'ombre. L'intérêt du lieu se concentre autour de l'église précédée d'un petit cimetière où il est rare de ne pas rencontrer des kyrielles de photographes et d'aquarellistes. Bien entendu, ici comme à Primel, comme à Plougasnou, comme à Loquirec, les Russes foisonnent. L'hôtel Saint-Jean qui fut fondé par Anne de Bretagne, lors de son pèlerinage de 1506, abrite surtout, en 1906, des Moscovites, d'un genre artiste douteux. Au surplus, tout est sujet, par ici, pour quiconque dessine et peinturlure ; les tombes d'abord, couvertes de grandes dalles noires vieilles comme le monde ; le château d'eau Renaissance, merveille de grâce et de finesse, suffisamment conservé pour être compris, suffisamment délabré pour rester pittoresque : trois vasques superposées soutenues par une colonne centrale dont la base plonge dans un vaste réservoir en forme de coupe, la coupe elle-même reposant sur un socle et déversant dans une auge ses eaux de cristal par des gueules de lion d'aspect héraldique. Le trop-plein du bassin supérieur s'écoule

dans les bassins inférieurs par un cordon de têtes d'anges, et sur le haut de la colonne centrale, le Père Éternel, à genoux et les bras étendus, se penche pour considérer au-dessous de lui Jésus, son fils, recevant le baptême des mains de saint Jean. Ces figures principales et les têtes d'anges versant des filets d'eau aux trois étages, sont en plomb ; la masse est en granit sculpté.

A l'autre bout du cimetière, la chapelle funéraire à jour, abritée sous un énorme toit de tuiles, se dresse trapue, sur des piliers bas analogues aux piliers de l'oratoire de Plougasnou, et comme cet ossuaire fut bâti en 1577, on doit supposer que l'oratoire a dû sortir des mêmes mains. L'architecture en est curieuse ; pour l'œil du peintre, le ton passé des tuiles, la couleur sombre et vénérable du granit sculpté de dessins sommaires ont un ragoût supérieur où l'aquarelliste trouve son compte.

Nous sommes entrés dans l'église, dont mon insuffisance me défend de te parler ; je commettrais sûrement des impairs ; nous n'avons pas eu le temps de visiter le trésor, plein, dit-on, de curiosités de premier ordre et de bijoux offerts par la reine Anne. C'est là que se conserve, enfermé dans un étui d'or du xv^e siècle, le doigt de saint Jean-Baptiste, d'où le nom du lieu.

Cette précieuse relique n'est pas arrivée là sans incidents.

Après la décollation du Précurseur, son corps décapité fut enlevé par ses disciples et enterré à Sébaste, en Cappadoce ; puis, Julien l'apostat fit exhumer et brûler

ses restes ; quelques ossements seulement furent sauvés par les chrétiens, entre autres l'index de la main droite. Sainte Tède dont les hagiographes ont raconté la vie, le conserva pieusement, l'apporta en Occident, et détail intéressant pour un Bas-Normand comme toi, en fit don à une petite commune des environs de Saint-Lô, nommée Daye. Au temps de Jeanne-d'Arc, un gars de Plougasnou, dont le nom est resté inconnu et qui s'était loué comme homme d'armes pendant la guerre de Cent Ans, s'en vint ainsi que beaucoup d'autres Bretons, guerroyer en Normandie pour chasser l'Anglais. Son congé fini, il ravit le doigt de saint Jean dans le sanctuaire de Daye et l'apporta en Armor où il est maintenant. Sans l'exploit de ce Trégorrois, Daye s'appellerait donc aujourd'hui Saint-Jean-du-Doigt. A quoi tiennent les destinées des reliques et des villages ! et comme les Dayois ou Daiens d'alors eussent prouvé leur perspicacité en gardant plus jalousement les portes de leur église !

A mon retour, je te ferai lire, de force ou de gré, dans *le Pays des Pardons*, d'Anatole Le Braz, le récit détaillé, fort littéraire, fort dramatique de ce miraculeux exode. Tu y apprendras en même temps comment, le 24 juin, se célèbre ici, en l'honneur de saint Jean, la fête la plus populaire de toute la contrée. Il y a encore cinquante ans, la cérémonie du Tandad était le grand jour de la Bretagne ; on s'y transportait par caravanes des quatre points cardinaux. Elle reste, en 1900, malgré l'invasion des touristes sceptiques, l'évolution des idées et des croyances, un rendez-vous

de piété et d'allégresse naïve, le pardon des pardons, le pèlerinage incomparable, rendez-vous de mendiants, de paralytiques, d'aveugles, de quêteurs de pain et de fidèles de tout âge et de toute condition, jaloux d'apporter une prière ou un vœu, un acte de reconnaissance aux pieds de cet autel privilégié, où ils retrouvent en même temps le culte de leurs aïeux.

A ces manifestations conformes à leurs traditions religieuses, se mêle ici l'amour violent des Bretons pour l'éclat des bûchers d'ajoncs allumés la nuit sur les hauteurs, torches colossales incendiant l'obscurité étoilée des grands espaces. Il faut les entendre ces foules, le 24 juin, vociférer comme un seul homme : « an tan ! an tan ! » (le feu, le feu), alors que l'immense brasier dressé sur la côte, s'embrase en crépitant ; quelle joie, quelle exubérance de mots et de gestes, et comme il était facile, aux lendemains de pareils jours, d'écrire des pages plus pittoresques que justes, dans le but de travestir ces races de grands enfants en sacrificateurs d'un culte païen, en adorateurs du soleil et du feu qui en est l'image.

En fait de soleil, nous trouvons François et moi, que l'astre du jour abuse un peu de sa toute-puissance pendant notre retour vers Plougasnou, dont les cloches nous appellent.

A l'intérieur de l'église, la fraîcheur, l'ombre, un délice ! L'édifice est plein de coiffes blanches, de châles noirs ; les hommes, moins nombreux, n'ont pas de costume..... On ne sait où s'asseoir. Sur les murs sont enfermées, dans d'énormes étuis de

chêne, les fameuses bannières si vieilles, si difficiles à porter par le vent, qui figurent au pardon du Tandad. Il est de règle, ce jour-là, que la procession de Saint-Jean-du-Doigt vienne au devant de celle de Plougasnou, et quand le contact a lieu, non loin de l'Oratoire, les bannières s'inclinent des deux côtés comme pour se saluer. Le reste du temps, elles dorment dans l'église où elles échappent à nos regards.

Pour le moment, d'ailleurs, nos oreilles surtout sont ouvertes ; le curé prêche en breton, puis en français.

Au prône, non seulement il recommande de prier en bloc à l'intention des trépassés, mais il énumère un à un tous les défunts ; la nomenclature dure une bonne demi-heure. Pour des étrangers, l'exercice manque de charme. Pour les indigènes, il est logique ; il rentre dans les habitudes du culte et du respect des aïeux. Il rappelle chaque dimanche, aux jeunes, de quelle souche ils sont sortis, à supposer qu'ils l'oublient. Pendant les quêtes, une jolie Bretonne fort cossue, vêtue de clair et ornée de la coiffe de cérémonie avec pendentifs de dentelle, passe lentement dans les rangs : on lui remet des sous, des bouquets, des rubans, des gerbes d'avoine pour honorer quelque saint du pays : ainsi chargée de fleurs et de banderolles, elle est charmante sans coquetterie et jusqu'à la fin, elle garde une allure sereine et comme hiératique, exempte de toute parade ou afféterie, au rebours de certaines quêteuses de chez nous. Après la bénédiction, le chœur entonne un *Ave Maria*, où nous retrouvons, presque note pour note, la mélodie charmante recueillie par Bourgault-

Ducoudray dans son cahier de chants bretons. L'église se vide aussitôt après, sur la place maladroitement disposée en jardin anglais, et notre duo accentue le pas vers Primel, car le déjeuner nous attend.

Au sémaphore, nous rencontrons les premières brumes de mer, le temps change tout à coup : de la pleine lumière crue, nous tombons dans des nuages opaques ; il est midi : jusqu'au soir nous vivrons dans une ouate humide.

Notre après-midi s'est donc passée à baguenauder dans la baie, comme des collégiens. Par moments, à travers une éclaircie, nous découvrons Diben et ses barques de pêche immobiles sur des flots figés : par je ne sais quel effet de mirage elles paraissaient agrandies, et leur pesante voilure tombant tout d'une pièce le long du mât, semblait un décor de féerie géante, rappelant les panneaux du peintre Rivière. A cinq heures, n'y tenant plus, nous courrons donc chercher nos boîtes, et vite, une pochade grise, brossée à la six-quatre-deux. Pour le coup, voilà de la peinture bretonne ; adieu le bleu, adieu Venise et l'orientalisme. En comparant notre étude d'aujourd'hui aux précédentes, tu nous accuseras d'avoir volé au Petit-Poucet les bottes de sept lieues. Brusquement, nous sommes montés du Sud au Nord ; le changement est si imprévu que nous hésitons à nous servir de la même palette.

Le soir, au dîner, grand branle-bas ! Nos Russes causent entre eux du meurtre de M. Muller par Tatiana Léontieff, une toquée comme les nôtres ; la malheureuse

a frappé notre compatriote, à Lausanne, croyant s'adresser à M. Dournovo le tyran. Là-dessus, M^{me} Stolikoff se tournant gracieusement vers le clan français, exprime ses regrets au nom de ses congénères.

« — Voilà à quoi on s'expose, s'écrie alors la mère Aubourg, quand on tue à tort et à travers ! »

Ce coup de cravache imprévu fait bondir les Russes ; pour la dixième fois, nous les entendons reprendre l'apologie du meurtre dit politique. Ce soir, plus excitées que d'habitude, elles exaltent leur haine, non seulement contre leurs propres maîtres, mais contre tous ceux, en France ou ailleurs, qui fournissent des fonds au Gouvernement du czar. La mère Aubourg retorque ferme. Elle a pas mal d'emprunt russe ; on touche à son magot, ça lui va de moins en moins : elle se dresse sur ses ergots. M^{me} Stolikoff, d'autre part, se monte comme une soupe au lait.

« — Du reste, vos fonds français, vous êtes sûrs de ne pas les revoir, quand nous serons aux affaires. — Ce ne sera pas demain ! — Si, Madame, plus demain que vous ne croyez ; nous sommes prêts. — Allons donc, des fonds d'Etat ! l'Etat ne change pas ; si vous êtes jamais l'Etat russe, ce que je ne souhaite pas, vous serez bien forcés de nous rembourser ! — Non, non, jamais. Vous fournissez vos sous à l'empereur pour nous combattre, vous ne les reverrez pas. — Mais c'est de la malhonnêteté, ça, pas autre chose. — Non, Madame, nous sommes la justice et la liberté. — Un gouvernement de voleurs, alors ? — Voleurs vous-mêmes ! »

Un peu plus, et l'on s'enverrait les carafes à la tête. La mère Aubourg est brave et rouge en proportion ; nous autres, très gênés, nous exprimons l'opinion que le débat sort des sujets de conversation de table d'hôte. M^{me} Stolikoff le nie. Ses yeux s'agrandissent, jettent des lueurs fauves. Elle est décidément bien jolie ; son beau bras sculptural sort de la manche ouverte au coude, pour conjurer, pour maudire. Très amusante à regarder... de loin, mon bon Jacques, mais c'est tout. La mère Aubourg finit par avaler son gigot de travers, et peu à peu le calme plat succède à la tempête. C'est toujours comme ça : quand on est parvenu à s'entendre, on ne sait plus que se dire. Les Russes sortent de table les premiers ; le clan français entoure la marchande de mode et la félicite de son énergie. « — Pourvu, s'exclame-t-elle, que ces gredins-là ne soient pas montés à ma chambre me fourrer une bombe entre mes draps ! J'ai envie de m'en aller ce soir. »

Nous essayons de l'apaiser avec un petit verre d'anisette ; puis, tout à fait remise, elle se fait apporter un jeu de cartes et nous tire notre horoscope. Dans ce rôle-là, elle aussi, elle est unique comme M^{me} Stolikoff. Nous allons dormir, mon brave Jacques, sur la promesse d'une fortune imminente, quoique contrariée par un persécuteur. Du côté du cœur, il paraît que nous serons non moins heureux ! François s'en lèche les barbes d'avance. Il est près de minuit ; je t'écris en bâillant, et j'entends déjà mon compagnon réaliser en rêve les pronostics avantageux de la tireuse de cartes. Quelle bonne folie de vacances, cher vieux, et encore

une fois, que n'es-tu là pour la partager au lieu de broyer du noir dans ta bauge, entre ton chien et ta goutte !

Primel, 18 septembre.

La brume s'est évanouie et le vent du Nord-Ouest pousse de biais dans le ciel bleu de belles volutes bien roulées, dont les ventres se tachent de lumière. Nous avons laissé la baie et essayé de dresser le chevalet à l'extrême pointe du rocher de Primel, surmontant les noirs écueils de sa base. Vain espoir : à peine organisée, le vent renverse notre installation, nous devons mettre la toile par terre, nous recroqueviller sur l'herbe menue, et peindre du bout du manche, de haut en bas, en retenant le châssis avec le pied pour qu'il ne s'envole pas. Ça a été une véritable lutte. De temps en temps, à bout d'haleine, glacés par le souffle du Nord, nous emportons, comme nous pouvons l'attirail et nous courrons nous abriter derrière un bloc, où nous nous ressaisissons. Ce coin sauvage est merveilleux : selon M^{lle} Seguin, il fait penser au Dante ! — D'accord. — La mer, arrêtée par les gros éboulements de l'avant-garde, semble, par tous les moyens, vouloir se précipiter dans le gouffre ouvert à nos pieds : par moments, elle est prise d'accès de folie. Tantôt, rageuse et démente, elle réunit de front ses plus grosses vagues et les lance dans une charge désespérée ; tantôt, devenue traître, insidieuse, elle dirige ses troupes sur les flancs et pénètre au centre de la place par les couloirs : ces

diversions inutiles éclatent alors par derrière comme des torpilles : l'eau est couleur d'émeraude lavée de lapis-lazuli ; tout ce qui se brise, se tord, bave et se heurte, s'enlève en traînées blanc crème dans la lumière, gris vert dans l'ombre ; des plaques de mousse d'écume, pareilles aux résidus savonneux d'une monstrueuse lessive, naviguent en radeaux floconneux dans les endroits abrités ; les flots granitiques, bitumés à leur socle, ocre jaune rosée au sommet, se dorent du côté du soleil, se refroidissent d'autre part ; au ciel mauve, planent des goëlands. Dans tout ça, le bon monsieur peintre est contraint de sauver son épingle du jeu, de choisir le moment propice pour plaquer au bon endroit un tampon de blanc de zinc sur la crête d'un flot, pour modeler de nacre le flanc d'une lame mouvante, pour immobiliser sur sa toile ce monde mobile, en lui communiquant l'expression de la vie et du trouble. Comme c'est commode !

Mais ne t'y trompe pas, rien n'est précieux comme un pareil modèle, pour celui qui s'y attaque courageusement. Il force le peintre à aller vite, éminente vertu conduisant à opérer largement par plans homogènes, à saisir le sujet par ses grands côtés en négligeant des détails heureusement insaisissables, autre mérite. Neuf fois sur dix, on aura réalisé ainsi une œuvre sommaire, mais si confus que soit votre barbouillage, il aura de l'accent et de l'esprit ; je le préfère à la nature morte de la demoiselle très sage qui a eu le temps de s'appliquer dans l'atelier, devant un immuable pot de confi-

tures, ou une imperturbable carafe, flanquée d'une orange coupée.

Autant le dîner de l'autre jour avait été agité, autant celui d'aujourd'hui est resté débonnaire. On s'est montré régence de part et d'autre. Au dessert, on cause cuisine et plats flatteurs. M. Cross, qui est gourmet, discute la valeur des sucreries et, dans un beau mouvement oratoire, s'écrie, les mains en l'air : « Vous avez beau dire, Messieurs, la confiture d'abricot reste encore la reine des confitures ! » Alors M^{lle} Queval, la vieille fille aux moustaches, regarde les convives d'un air offensé, et, s'adressant au docteur, le plus sérieusement du monde : « Monsieur, parlez pour vous ! »

De pareils entretiens, mon bon ami, affinent médiocrement les facultés intellectuelles ; ils ont au moins l'avantage de ne pas fatiguer la tête. Et puis un homme d'esprit n'a-t-il pas dit : « Dans la société, on ne parle que de ce qu'on effleure ; dans l'intimité, on ne parle guère que de ce qu'on approfondit. »

Ce soir, la colonie russe nous a régala d'une fête bâtarde, mi-partie bretonne, mi-partie internationale, où l'on a entendu beaucoup de bruit et aligné pas mal de bêtises.

Lamotte avait fait dresser, sur l'esplanade de la plage, en face de l'hôtel Jean-Pierre, un monumental bûcher d'ajoncs, où, vers neuf heures du soir, en présence de tout Primel, M^{me} Lamotte porta la torche incendiaire. Cette petite graine de pétroleuse a bien le physique de l'emploi, elle semblait enchantée de détruire. Pensez donc ! Contribuer à l'éclat d'une répé-

tition générale en attendant la grande représentation à laquelle elle se prépare ! Du reste, le spectacle fut admirable ; car tous les Russes du monde, toutes leurs sottises, leurs fausses allégresses, leurs plaisanteries pseudo-parisiennes, leurs falbalas de robes à la mode et d'écharpes claires, de berrés emplumés, de culottes courtes de bicyclettes, ne peuvent empêcher la nature bretonne d'être belle, grave et sainte, à l'heure où on lui laisse la place.

La fournaise éclairait la mer et inondait de reflets puissants les gens et les choses. Sur les murs de l'hôtel passaient de fantastiques ombres chinoises, des milliers d'étincelles s'envolaient en fusées dans la nuit d'un noir opaque, les flammes grandissaient, et leurs langues ardentes fouillaient le brasier qui s'ouvrait en deux comme le cratère d'un volcan en mal d'éruption. Là-dessus, les Russes se sont pris la main, jeunes, vieux, bourgeois, princes (ce qu'il y en a de princes par ici !), et une ronde enlaça la meule incandescente. Ces étrangers sont coquets de leur ressemblance avec les Français. Ils chantent à pleine gorge : *Il pleut bergère* et *Nous n'irons plus au bois... Entrez dans la danse, voyez comme on danse, embrassez qui vous voudrez...*

Ah ! ce qu'ils s'en sont payés, mon pauvre Jacques ! Ce qu'on s'est embrassé de fois ce présent soir, à Primel-Tregastel-en-Plougasnou ! Espérons que cette pluie de baisers n'était que la manifestation innocente d'une joie puérile : entre gamins tout est permis ; mais il y eut,

j'en jurerais, dans la section des adultes, certaines accolades sentant deux fois le roussi.

Quand on eut bien dansé, on joua au jeu suivant, qui est une parodie de la coutume du pays : deux messieurs prennent une dame, ou deux dames un monsieur, l'enlèvent dans leurs bras et *le* ou *la* balancent neuf fois, le plus près possible du bûcher, de façon à faire crier grâce et merci au patient. Bien entendu, on s'embrasse au dixième temps ; tous les exercices de la plage aboutissent à celui-là, qui semble quelque peu monotone à l'auditoire indépendant. J'ai refusé, tu le devines, de me faire griller ; quant à François, il est plus vert que moi ; saisi par M^{me} Lamotte et M^{me} Stolikoff, il dut subir le supplice vers neuf heures et demie. Ce gueux de puritain n'a pas osé, par respect sans doute pour le souvenir de M^{me} François, déposer sur les joues de ses deux Moscovites le moindre gage de sympathie. Il s'est contenté de saluer. C'est très beau ! Le fait mérite d'être connu, tu le raconteras à nos familles pour les édifier.

Sur ce, Lamotte, avide de popularité, s'est ingéré de s'adresser aux indigènes présents à la fête, et, aidé de ses princesses devenues folâtres, il a fait passer les manants par les mêmes réjouissances et les mêmes rites anacréontiques. Jusqu'au cuisinier de l'hôtel que ces toqués sont allés dénicher chez Jean-Pierre pour le mener au feu, comme si celui de ses casseroles ne lui suffisait pas !

Vers dix heures, les vrais Bretons et les vraies Bretonnes nous ont dansé, à leur tour, une bourrée chantée en brezonnec, autrement sage, autrement dis-

tinguée et originale que la ronde des russes. Cet épisode couleur locale nous a ravis, et, du coup, nous nous sommes raccommodés avec Primel. Tout a fini par des feux de bengale ; fort tard dans la nuit, nous entendons, sous nos fenêtres, Lamotte brailler comme un sourd des mélopées françaises, mâtinées de breton et de tudesque. Cette race-là est décidément malade comme la nôtre, mon cher Jacques ! Est-ce pour cette raison que nous l'appelons la nation sœur ? Triste parenté !

Primel, 22 septembre.

Mon cher ami, je suis d'une humeur atroce. Figures-toi que les Russes nous vantaient fort, depuis jeudi, une promenade magnifique aux étangs de Boisseon, dans l'intérieur des terres du côté de Lanmeur. François a voulu voir Boisseon et nous avons perdu notre temps.

Le docteur Cross, organisateur de l'excursion, s'était réservé de nous choisir un char-à-bancs, mâtiné de dogcart, conduit par un Breton à la mâchoire puissante, mais étranger aux délicatesses de la langue française. Nous étions sept, entassés dans le véhicule : la mère Aubourg, l'institutrice, M. et M^{lle} Cross, François et moi. J'eus l'heur de m'asseoir sans devant derrière, et dos à dos avec la marchande de modes : nous nous sommes frottés ainsi réciproquement l'épine dorsale pendant six lieues. Dans les montées, la brave femme m'infligeait des renforcements atroces, et elle riait comme une petite folle ! Je l'aurais tuée ! Le pays est nul. On cuisait : l'insti-

tutrice reprenait l'histoire de son premier mariage manqué, François essayait de tirer un mot de M^{lle} Cross qui est en zinc, et le cocher dormait. Boisseon gît dans un fond; la voiture nous laissa au plateau, et nous dûmes gagner les étangs à travers un bois de chênes, où nous tuâmes deux vipères. En bas, nous faillîmes nous enliser dans un marécage, tout çà, pour les beaux yeux d'un vieux moulin sans agrément et de soi-disant bains romains dont les vaches maculent les dalles!

Dans la ferme (un ancien château renaissance), on nous a montré de belles vasques en granit sculpté du même temps. Ces vieux débris évoquaient l'antique splendeur d'un domaine disparu : mais quelle cuisine, mon ami ! une cathédrale ! et du pain bis exquis !

En repassant par Plougasnou, M. Cross dût rafraîchir le cocher dont les pourboires sont en nature. Il l'a si bien abreuvé que, jusqu'à Primel, l'automédon pérorait à fil au lieu de veiller sur les écarts de Rossinante. A six heures nous rentrons dans la brume. Fichu temps, fichue promenade ! J'ai les reins en capilotade; les vertèbres de la mère Aubourg ont à ce point sympathisé avec les miennes, qu'en me frictionnant ce soir, je me demande qui je frotte. Quelle vie dérégulée, mon Jacques, et dire que François affirme s'être amusé !

Primel, 24 septembre.

J'ai passé ma journée seul, mon cher ami. Dans ces moments-là, tu me manques, j'aime à taquiner ta dialectique, et tu m'amuses quand tu te mets en colère,

parce que, sans t'en rendre compte, tu laisses aller de suaves énormités. Ces lettres doivent t'agacer, c'est toujours ça, mais à distance, je ne profite pas de tes accès, je le regrette.

Ce matin, à onze heures, François, qui décidément s'émancipe, s'est embarqué sur *les Trois-Frères*, en compagnie de vingt-deux passagers excursionnant à Roscoff. Le patron, étant à la fois maçon et fermier, s'est fait attendre longtemps, puis *les Trois-Frères* s'est enlisée, enfin, vers midi, le sloop dansait dans le goulet. Pour moi, murmurant le *Suave Mari Magno* de Lucrèce, en foulant délicieusement le plancher des vaches, je véhiculai mes vieux os vers Guersic par delà Diben. De ce haut lieu, à l'Ouest, on domine la baie de Morlaix, par-dessus un bois semé de bruyères et de blocs ; un château abandonné, tombant en ruines et gardé par un vieux chouan ignorant le français, se cache dans cette solitude ; un peu plus bas, la pointe court au rivage par des landes stériles, rappelant singulièrement la *Terre antique* de Menard. Le propriétaire du castel est paraît-il capitaine de vaisseau ; il faut espérer que son bord est mieux tenu que son immeuble. Pour mon compte, j'aimerais assez à me tailler un atelier dans ces ruines, en gardant le chouan pour rapin. Il y aurait là, mon Jacques, six mois à travailler, à dessiner amoureuxment des troncs de pins millénaires poussant dans les crevasses du granit et torturés par le vent d'hiver ; entre les membres estropiés de ces arbres vénérables, la mer étend son miroir lamé d'argent. C'est beau et simple, quoique

l'horizon soit un peu haut. Nous sommes de la vieille école nous autres, ces vues plongeantes nous rendent perplexes. La mode, il est vrai, a changé; les jeunes ne se font pas faute, aujourd'hui, de se percher sur un toit pour peindre les dessous, au risque de rappeler les caricatures du dessinateur Granville; on oublie trop, ce me semble, le joli chapitre des « Menus propos », où Topffer distingue si judicieusement le beau de l'art du beau de la nature. Le panorama relève du beau de la nature et c'est tout. Le public lui-même ne se rend pas toujours compte de la différence, et les touristes, enthousiastes des larges aperçus, s'étonnent de voir l'artiste préférer une cabane enfumée aux immensités d'un site découvert. « La belle vue, disent-ils, comment ne prenez-vous pas ça? » Nous ne sommes pas des photographes, mon Jacques, nous boudons la belle vue à l'heure de l'étude, et c'est alors que le passant nous traite d'esprits bizarres ou inconséquents.

Quoi qu'il en soit, en me reculant dans les terres pour donner de l'importance à mes premiers plans, je me suis assis en face du bois de pins, et j'ai pris la résolution de ne pas enjoliver mon modèle, de peindre naïvement, sans me laisser entraîner par la brosse ou par la main. La brosse! mon Jacques, elle nous joue plus d'un tour. Selon qu'elle est poilue ou non, dure ou tendre, elle nous pousse à un rendu différent et, hélas! à une expression souvent indépendante du sujet. Notre main aussi, notre habitude de poser la touche, de modeler dans la pâte ou sur le sec, de tapoter la toile comme ci ou comme ça, tout ce qui constitue le procédé,

le coup de pinceau, le faire, l'habileté d'exécution, toutes ces ficelles, ces manies prises à l'atelier empêchent de peindre sincèrement, elles nous mènent à conduire le travail dans un style uniforme, souvent contraire à la vérité. Nous ressemblons alors à l'écrivain esclave des mots alors qu'il lui faudrait dominer son style, et, de même que les mots comme les verres obscurcissent tout ce qu'ils n'aident pas à mieux voir, de même l'adresse du peintre nuit à l'expression de son œuvre toutes les fois quelle ne s'adapte pas au motif traité. On devrait avoir une manière pour chaque tableau. Voilà comment tu préféreras l'œuvre d'un gamin maladroit sans professeur au disciple trop assidu d'un maître qui lui inculque un mécanisme dont il ne se départira jamais.

Pendant que je peine en cherchant à me tenir parole, passe le facteur rural. Le pauvre homme dessert la contrée, il arpente dix lieues chaque jour : il nous connaît bien pour nous voir dans tous les coins, et, chaque fois qu'il s'arrête près de nous, il ne manque pas de pousser un gros soupir en s'écriant : « Alors, vous turbinez toujours ! » Je n'ai pas évité aujourd'hui la phrase sacramentelle dont l'argot sonne mal en pays breton. J'ai donc turbiné jusqu'à sept heures et je suis rentré fatigué.

Après le dîner, tous ceux de l'hôtel qui ne naviguaient pas sont allés au fond de l'anse attendre *les Trois-Frères* ; la promenade a duré fort tard et l'on a tué le temps de son mieux. M^{me} Stolikoff s'extasiait sur la lueur du firmament, sur la voie lactée ; elle

improvisait de charmantes élucubrations sur la poésie des soirs, sur la paix de la nature et autres lieux communs, dont elle déguisait la banalité. Les phares resplendissaient, l'île de Batz, Triagoz, la Lande, l'île Louet, lançaient en tournant leurs éclats dans la poussière des étoiles. La jolie Russe en toilette blanche semblait la korriganne de cette poésie. Sur la route de Plougasnou, nous eûmes un bel effet de soleil couché, derrière une chaumière, insignifiante à midi, et merveilleusement jolie à l'heure où la forme des choses se résume en masses foncées sur la demi-clarté rose d'un ciel mourant. Une seule fenêtre de cette chaumière était éclairée : elle piquait le noir de sa façade d'une note rouge discrète. Nous causions gaiement. Tout à coup, M^{me} Stolikoff, devenue silencieuse, laissa entendre comme un sanglot. Nous la regardâmes étonnés. « Oui, dit-elle, je suis bien triste, je suis bien triste ; dans cette chaumière-là, à deux pas, vit une jeune fille poitrinaire, le médecin l'a condamnée ! »

Quelle femme incompréhensible ! Prête à incendier le palais du czar, à poignarder ses ministres, à faire sauter Saint-Petersbourg, à semer la mort à droite et à gauche, au risque de bombarder ses propres parents, l'insensée s'attendrissait de bonne foi devant l'avenir d'une inconnue. La pensée de son trépas prochain amenait des larmes dans ses yeux. Un peu plus et elle eut donné sa vie pour la sauver ! T'expliques-tu une pareille psychologie ? Cette Russe assassine, mais elle est honnête, elle ne volerait pas, elle ne tromperait pas M. Stolikoff, elle adore sa fille, elle ne commettrait pas

de faux, elle ne manquerait pas à la parole donnée, elle est scrupuleuse et, dans son genre, délicate ! Comment concilier de telles contradictions ! L'hospice des aliénés n'est-il pas la fin dernière de semblables anomalies ?

Mais je reviens à mes moutons, je veux dire aux *Trois-Frères*, qui continuait à briller par son absence. Nous avions beau nous écarquiller les yeux, pas de bateau ! Enfin, sur les onze heures, alors que la brume tombait sur la rade, nous entendîmes loin, très loin, le son d'une conque. Tout à coup, nous vîmes sortir de l'ombre, tout d'une pièce, le sloop espéré, ramenant sains et saufs les vingt-deux promeneurs : en deux paquets, on les mit à terre avec le petit canot, dont le falot rouge se reflétait dans l'eau en tire-bouchons sanglants.

A partir de cette minute-là, ce fut un déluge d'histoires et de récits, tout le monde parlait à la fois. Des calmes, des rafales, de la brume, des phosphorescences, des bordées courues de récif en récif, des chants russes, des chants bretons ! Ils avaient tout eu..., surtout mal au cœur. A minuit, le thé coulait à pleins bords à chaque étage de l'hôtel, et, dans l'escalier, on croisait des visages verts, jaunes, blafards, défaits. François tombait de sommeil, quoique très fier d'avoir tenu le gouvernail. Moi aussi, très fier d'être resté et d'avoir tenu ma canne.

Cette lettre, mon cher Jacques, est la dernière. Nous partons après-demain : ne nous écris plus. J'ai hâte de retrouver mes petits enfants qui valent à eux quatre toute la Russie et toute la Bretagne. En croisant ici les

marmots trottant nu-pieds sur le sable, je ne cessais de penser à mes bien aimés du chemin des Vallons ! J'entendais leurs voix claires appeler grand-père ! La nature est bien aimée aussi, cher vieux, mais si attrayants que soient ces rivages, je repars content. Quelle joie quand ta filleule va se jeter dans mes bras.

François prétend que je ne me suis pas montré suffisamment gracieux avec les gens d'ici. Selon lui, je ne cause pas assez, je fais bande à part. C'est bien possible : on est ce qu'on peut.

Je vieillis et j'aime le monde à distance, de peur d'en médire en m'en approchant trop près. La sagesse défend la misanthropie, mais suggère la réserve. Aussi bien ce commerce d'un mois avec des passants, ces serments de mutuelle sympathie entre inconnus, ces poignées de main à vide, ces adresses données pour qu'on s'écrive, je m'en soucie comme du son d'une cloche fêlée !

Dans ce pays que je préfère, je voudrais la solitude... à plusieurs, à quelques-uns que je choisirais avant de partir, ceux de mon sang, d'abord, et aussi ceux de mon cœur. Vous en seriez tous deux, toi et François. Cette année, ne pouvant réaliser mon rêve et n'étant que le n° 17 de l'hôtel du Beau-Rivage, je rentre gaiement chez moi retrouver les miens et commenter le mot de La Bruyère :

« Etre avec les gens qu'on aime, cela suffit. Rêver, leur parler, ne leur parler point, penser à eux, penser à d'autres, mais auprès d'eux, tout est égal. »

J'y joins ce conseil de Joubert :

« Restez surtout aimable pour ceux avec qui vous vivez chez vous ! Il faut porter son velours en dedans. »

Je crois t'avoir au lendemain de mon arrivée en Bretagne servi dans une de mes lettres ce paradoxe équivoque :

« L'absence est une nécessité dans le commerce des cœurs. »

Oublie ça, mon Jacques, c'est une bêtise et une impiété. J'aurais dû ne pas oublier mes fables de La Fontaine :

L'absence est le plus grand des maux.

ACADÉMIE

DES

Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen

PRIX

PROPOSÉS POUR LES ANNÉES 1908, 1909 ET 1910.

1908

PRIX DE LA REINTY

L'Académie décernera un prix de 500 francs à toute personne appartenant au pays de Caux, et, par préférence, aux communes de ce pays où ont résidé les familles Belain, Dyel et Baillardel, et qui se sera distinguée par ses vertus, par une action d'éclat ou par des services qui, sans avoir un caractère maritime, auront été utiles au pays de Caux. Les lieux aujourd'hui connus pour avoir été habités par ces familles sont, sauf omission : Allouville, Beaunay, Bec-de-Mortagne, Cailleville près Saint-Valery-en-Caux, Canouville près Allouville, Crasville-la-Mallet, Dieppe, Esnambusc près Sainte-Marie-des-Champs, Hautot-Saint-Sulpice, Les Hameaux près Gonnevillle, Limpiville, Miromesnil près Tourville-sur-Arques, Sainte-Genève et Venesville.

PRIX BOUCTOT (SCIENCES)

L'Académie décernera un prix de 500 francs à l'auteur du meilleur travail sur le sujet suivant :

Etude des principales sources thermales au point de vue de la radioactivité.

1909

RIX BOUCTOT (LETTRES)

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur du meilleur travail sur le sujet suivant :

« Etude de l'administration d'un intendant au XVIII^e siècle, dans l'une des trois généralités de Normandie. »

Sans vouloir imposer un programme, l'Académie recommande aux candidats de se placer aux divers points de vue de l'histoire, du droit administratif, de l'économie politique et sociale et de la statistique.

RIX GOSSIER

L'Académie décernera un prix de 700 fr. à l'auteur de la meilleure œuvre de musique vocale ou instrumentale due à un compositeur né ou domicilié en Normandie.

1910

RIX DE LA REINTY

L'Académie décernera un prix de 1,000 fr. à l'auteur du meilleur ouvrage, manuscrit ou imprimé, écrit en français, ou de la meilleure œuvre d'art, faisant connaître, par un travail d'une certaine importance, soit l'histoire politique et sociale, soit le commerce, soit l'histoire naturelle des Antilles, présentement possédées par la France ou qui ont été jadis occupées par elle.

PRIX BOUCTOT (BEAUX-ARTS)

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à une œuvre de peinture, sculpture, architecture ou gravure dont l'auteur sera né ou domicilié en Normandie et de préférence à une œuvre qui aura figuré soit à une Exposition rouennaise soit aux Salons de Paris (1).

PRIX ANNUELS

L'Académie décerne aussi, chaque année, dans sa séance publique, les prix suivants :

PRIX DUMANOIR

Un prix de 800 fr. à l'auteur d'une belle action accomplie à Rouen ou dans le département de la Seine-Inférieure.

PRIX OCTAVE ROULAND

Deux prix, de 300 fr. chacun, aux « membres de familles nombreuses qui ont fait preuve de dévouement envers leurs frères ou sœurs. »

Les personnes qui connaîtraient des actes de dévouement ou de belles actions, dignes de concourir pour les prix *Dumanoir* et *Octave Rouland*, sont invitées à les signaler à l'Académie, en adressant au Secrétariat, rue Saint-Lô, n° 40, à Rouen, une notice circonstanciée des faits qui paraîtraient dignes d'être récompensés.

(1) Dans le cas où une Exposition des Beaux-Arts aurait lieu à Rouen, en 1909, l'Académie se réserve le droit de distribuer le prix Bouctot, cette année-là, par anticipation.

Cette notice, appuyée de l'attestation légalisée des autorités locales, doit être envoyée franco à l'Académie avant le 1^{er} juillet.

OBSERVATIONS RELATIVES AUX CONCOURS

Chaque ouvrage manuscrit doit porter en tête une devise qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant *le nom et le domicile de l'auteur*. Les billets ne seront ouverts que dans le cas où le prix serait remporté.

Les académiciens résidants sont seuls exclus des concours.

Les ouvrages adressés devront être envoyés *francs de port avant le 1^{er} juin* (terme de rigueur) à l'un des Secrétaires de l'Académie, M. A. GASCARD, pour la Classe des Sciences, ou M. Georges DE BEAUREPAIRE pour la Classe des Lettres et des Arts.

EXTRAIT DU RÉGLEMENT DE L'ACADÉMIE

« *Les manuscrits envoyés au concours appar-*
« *tiennent à l'Académie, sauf la faculté laissée aux*
« *auteurs d'en faire prendre des copies à leurs*
« *frais.* »

TABLE BIBLIOGRAPHIQUE

DES OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1906-1907

- Allard (C.). — *Pierre Corneille (Discours prononcés l'année du troisième centenaire de sa naissance)*. 1906.
- Auriol. — *Etude juridique et critique sur la réforme de l'article 212 du Code civil. Thèse pour le doctorat en droit*. Toulouse, 1906.
- Bellanger (Justin). — *Histoire de la traduction en France. Auteurs grecs et latins*. 1903.
- Billia. — *L'Idéalisme n'est-il pas chrétien? (Extrait de la Revue de philosophie)*. 1907.
- Boislisle (de). — *Lettres de M. de Marville, lieutenant-général de police, au ministre Maurepas, t. III (1746-1747)*.
- Caix de Saint-Aymour. — *Le temple de la forêt d'Halatte et ses ex-voto*. 1907.
- Chansroux. — *Le songe de Corneille. Acte symbolique en vers*.
- Coyecque (E.) et H. Debraye. — *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*. Paris, Chambre des députés, 1907.
- Debraye (H.). — V. Coyecque (E.).
- Desbuissons (Raoul). — *Rapport sur le prix Bouctot (Lettres) en 1906*.
- Espérandieu (le commandant). — *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine, t. I*, 1907.
- Fournier. — *Pyéto-néphrite et grossesse (Thèse pour le doctorat de médecine)*. Toulouse, 1905.

- Fuzet (Mgr). — *Dernières années concordataires (Instructions pastorales, lettres et discours)*. 1906.
- Gadeau de Kerville. — *Notice nécrologique sur Eugène Niel (1836-1905)*.
- Gascard (A.). — *Enquête sur l'encombrement de la cité pétrolière*.
- Instruction publique et Beaux-Arts (Ministère de l'). — *Compte rendu du Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements tenu à Paris en 1906. Section des Sciences*.
- Instruction publique (Ministère de l'). — *Rapports scientifiques sur les travaux entrepris, en 1906, au moyen des subventions de la Caisse des recherches scientifiques*. 1907.
- Joret (Charles). — *Trois lettres inédites de Villoison à Fr.-A. Wolf (Extrait de la Revue des études grecques, novembre-décembre 1906)*.
- Lanjuinais (de), Reille et de Montfort. — *Discours prononcés devant la Chambre des députés, les 7 et 8 novembre 1894*.
- Lasteyrie (Robert de) et Alexandre Vidier. — *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France, t. V., 2^e liv. (nos 89398 à 95412)*. — *Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France*. 1903-1904.
- Longuemare (P. de). — *Etude sur le canton de Tilly-sur-Seulles*. 1907.
- Loriquet (H.). — *Le beffroi de Rouen avant la sédition de la Harelle*. 1906.
- Malicorne. — *Documents et courte notice sur l'abbaye de Bival, du XII^e siècle jusqu'en 1789. (1897.) — Recherches historiques sur l'agriculture dans le pays de Bray. 1^{re} partie, 912-1583. 2^e partie, 1583-1707. Rouen, 1899 et 1902*.
- Milne-Edwards (Alphonse) et Édmond Perrier. — *Expéditions scientifiques du « Travailleur » et du « Talisman », pendant les années 1880, 1881, 1882 et 1883*. 1906.
- Monot (Emile). — *La Franche-Comté au milieu du XVI^e siècle*,

ou description de la Haute-Bourgogne, par Gilbert Cousin, de Nozeroy (1552 et 1562). Traduction nouvelle.

Montfort (vicomte de). — *Le haut commandement. Rapport fait au nom de la Commission de l'armée. — Autour du drapeau. Impressions journalières d'un vieux soldat.* 1887. — V. de Lanjuinais.

Panel (D^r G.). — *Démographie et statistique médicale de la ville de Rouen, en 1906.* 1907.

Passy (Louis). — *Mélanges scientifiques et littéraires.* 4^e série, 1904. 5^e série, 1905.

Paulme (Henri). — *Le troisième centenaire de Pierre Corneille à Rouen.* 1906. — *Notice sur M. Jules Hédou.* 1907. — *Rapport sur le prix Bouctot (Beaux-Arts).* 1906.

Pennetier (D^r). — *Un débat scientifique. Pouchet et Pasteur (1858-1868).* — *Actes du Museum d'histoire naturelle de Rouen.* Fascicule X. 1906.

Perrier (Ed.). — V. Milne-Edwards.

Pisani (Paul). — *Répertoire biographique de l'épiscopat constitutionnel (1791-1802).* 1907.

Régnier (Louis). — *Statistique monumentale du canton de Chaumont-en-Vexin.* Fascicule IX. Parnes, 1904-1906.

Reille. — V. de Lanjuinais.

Riquoir. — *L'encouragement des marines marchandes (Thèse pour le doctorat en droit).* Toulouse, 1906.

Roques. — *De la communication des actes notariés (Thèse pour le doctorat en droit).* Toulouse, 1905.

Rouette (L.). — *Discours prononcé sur la tombe de Gustave Lennier.* 1905. — *Description du catafalque du duc de Saint-Aignan.* Réimpression. 1906.

Rufius Crispinus. — *Sex carmina laudata.* 1907.

Sociétés savantes (Congrès des), à Alger. — *Discours prononcés à la séance générale du Congrès, le 26 avril 1905.*

Spalikowsky. — *Terre normande (Poésies).*

Vidier (Alexandre). — V. Robert de Lasteyrie.

Thédenat (l'abbé Henry). — *Rapport fait au nom de la Com-*

mission des antiquités de la France sur les ouvrages envoyés au concours de l'année 1906.

Thomas (Philippe). — *Essai d'une description géologique de la Tunisie. 1^{re} partie. Aperçu sur la géographie physique.* 1907.

Souvenir offert par la *Société des Amis des Sciences naturelles de Rouen* à son fondateur le D^r Em. Blanche, 25 octobre 1906. — 2 planches.


TABLEAU


de


L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN

pour l'année 1907-1908



OFFICIERS EN EXERCICE

Mgr LOTH A , *Président.*

M. GIRAUD (le docteur) A , *Vice-Président.*

M. GASCARD (A.) I , *Secrétaire pour la classe des Sciences.*


M. DE BEAUREPAIRE (Georges), *Secrétaire pour la classe des Lettres et Arts.*


M. DELABOST (le docteur Merry) , I , *Trésorier.*


M. COUTAN (le docteur), *Archiviste.*

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS NOUVEAUX

MM.

1907. MALICORNE I , conseiller général, à Forges-les-Eaux (Seine-Inférieure).

1907. VINCENT (Charles) I , sculpteur, 4, villa de Saxe, Paris.

1908. CHANOINE-DAVRANCHES (Raymond) A , compositeur de musique, 8, rue Jean-Jacques-Rousseau. Paris, 1^{er}.

1908. LEGRIS (l'abbé A.), aumônier de l'hospice de la ville d'Eu.

ACADÉMICIEN CORRESPONDANT DÉCÉDÉ

1884. M. BEAUCOUSIN, à Yvetot.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
<i>Procès-verbal de la séance publique du 12 décembre 1907.....</i>	5

DISCOURS ET RAPPORTS

<i>De la femme dans la science aux XVIII^e et XIX^e siècles, discours de M. Lecaplain, président</i>	9
<i>Rapport sur les prix de vertu, par M. Le Verdier.....</i>	27
<i>La maison natale de Pierre Corneille, par M. Paulme.....</i>	45
<i>Un regard sur l'œuvre d'Adrien Boïeldieu, à propos du legs Sanson, par M. l'abbé Bourdon.....</i>	61

CLASSE DES SCIENCES

<i>Rapport sur les travaux de la classe des Sciences, par M. Gascard, secrétaire</i>	89
<i>La fabrication des lampes à incandescence, par M. Lecaplain (séance du 11 janvier 1907).....</i>	89
<i>Le béton armé, par M. Lecaplain (séance du 25 janvier 1907)....</i>	91
<i>La téléphotographie, par M. Lecaplain</i>	92
<i>Organisation du service de désinfection dans le département, par M. le Dr Delabost (séance du 15 mars 1907).....</i>	93
<i>Voyage en Italie, par M. le Dr Giraud (séances des 18 janvier et 22 février 1907).....</i>	95
<i>Le télégraphe de Caselli, par M. le Dr Giraud (séance du 10 mai 1907)</i>	96
<i>Compte rendu des mémoires de la Société d'anthropologie, par M. le Dr Giraud (séance du 17 mai 1907)</i>	97
<i>La météorologie dans la Seine-Inférieure, par M. Leçhalas.....</i>	98

MÉMOIRES IMPRIMÉS

<i>Conférences à l'Académie. (I. Le galvanomètre. Courants de haute fréquence. Tube de Geissler et de Crookes. — II. Le sélénium. Photophone de Bell. Radiophonie. — III. Téléphotographie. Un mot sur la vision à distance), par M. Lecaplain..</i>	101
<i>Note sur la météorologie dans la Seine-Inférieure, par M. Leçhalas</i>	129

CLASSE DES BELLES-LETTRES ET ARTS

<i>Rapport sur les travaux de la classe des Belles-Lettres et Arts,</i> par M. Georges de Beaurepaire, secrétaire	139
<i>Origines et solennité de la fête de Noël,</i> par M. l'abbé Vacandard (séance du 22 novembre 1907).....	139
<i>Le livre de raison de Jacques Susenne, 1614-1737,</i> par M. Le Verdier (séance du 24 mai 1907).....	140
<i>Quelques années du journal de Madame de Julienne,</i> par Mgr Loth,.....	142
<i>Souvenirs du chevalier Alexandre Le Bienvenu du Busc,</i> par M. Ch. Allard	143
<i>Le Clos-Saint-Marc,</i> par M. Ch. de Beaurepaire.....	144
<i>Note sur un acte souscrit de la signature de Corneille,</i> par M. Le Verdier.....	144
<i>Excursions en Italie,</i> par M. le D ^r Coutan (séances du 8 mars et du 31 mai 1907).....	145
<i>Le culte de Saturne et de Baal. — Le sanctuaire africain de Sobar,</i> par M. le D ^r Jude Hüe.....	145
<i>Lettres de Bretagne,</i> par M. S. Frère.....	147
<i>Mirages romains,</i> poésies de M. Edw. Montier (séance du 1 ^{er} mars 1907).....	147
<i>Bibliographie cornélienne,</i> par M. Le Verdier (séance du 22 mars 1907).....	150
<i>Prix de vertu décernés par l'Académie. Prix Dumanoir : M. l'abbé Bazire et M^{lle} Bazire. — Prix Octave Rouland : M^{lle} Louise Cou- rant et M^{lles} Blanche et Angéline Brunet.....</i>	151
<i>Rapport de M. Ch. Allard sur les ouvrages de M. Malicorne (séance du 5 juillet 1907).....</i>	151
<i>Rapport de M. Paulme sur l'œuvre de M. Charles Vincent (séance du 29 novembre 1907).....</i>	151
<i>Membres correspondants nouveaux : M. Malicorne et M. Charles Vincent.....</i>	152
<i>Membre correspondant décédé : M. Beau cousin.....</i>	152
<i>Souscription au monument élevé à la mémoire de M. Augustin Normand (séance du 12 avril 1907).....</i>	153
<i>Hommage à M. Léopold Delisle.....</i>	154

Pages

<i>Vœu pour la conservation sur place des bibliothèques et collections des menses et établissements publics du culte supprimés (séance du 15 mars 1907).....</i>	154
--	-----

MÉMOIRES IMPRIMÉS

<i>Notice sur le Clos-Saint-Marc, par M. Ch. de Beaurepaire</i>	155
<i>Note sur un acte souscrit de la signature de P. Corneille, suivie de tableaux généalogiques concernant la famille maternelle du poète, par M. Le Verdier</i>	191
<i>Quelques années du journal de Madame de Julienne, par Mgr Loth.....</i>	201
<i>Souvenirs du chevalier Le Bienvenu du Busc, par M. Ch. Allard..</i>	241
<i>Contribution à l'étude du culte de Saturne et de Baal. — Sanctuaire africain de Saturnus Sobarensis, par M. le Dr Jude Hùe.</i>	273
<i>Lettres de Bretagne, par M. S. Frère.....</i>	315

<i>Programme des prix proposés par l'Académie pour les années 1908, 1909 et 1910</i>	365
<i>Table bibliographique des ouvrages offerts à l'Académie pendant l'année 1906-1907</i>	369
<i>Tableau de l'Académie pour l'année 1907-1908</i>	373

